This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

P332.1

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

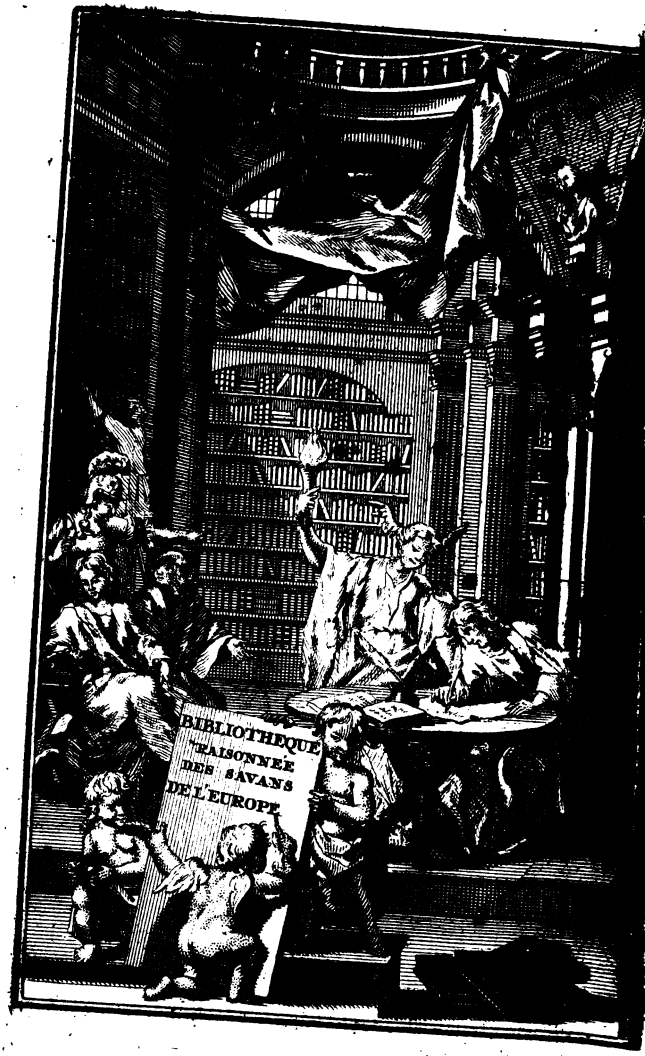
BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES SAVANS
DE L'EUROPE

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de
JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE,
1730.

TOME CINQUIEME.
Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXX.

BP 332.1

9421
63-23
1-4

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août & Septembre 1730.

ARTICLE I.

FRANCISCI BACONI *de* Verulamio, *Vice Comitis* S Albani, & *Summi* Angliæ *Cancellarii*, OPERA OMNIA, *septem Voluminibus distincta. Novæ huic Editioni accedunt* Opuscula Historico Politica, *ex Anglico nuper Latina facta.*

C'est-à-dire:

TOUTES les OEUVRES de FRANÇOIS BACON, Seigneur de *Vérulam*, Vicomte de *St. Alban*, & Grand Chancelier d'*Angleterre*. En sept Volumes. Nouvelle Edi-

tion, à laquelle on a ajoûté ſes *Opuſcules Hiſtoriques & Politiques*, traduits depuis peu de l'Anglois. A *Amſterdam*, chez *R.* & *J. Wetſteins*, & *G. Smith.* 1730. *Volume* I. pagg. 562. *Vol.* II. pagg. 469. *Vol.* III. pagg. 500. *Vol.* IV. pagg. 637. *Vol.* V. pagg. 419. *Vol.* VI. pagg. 615. *Vol.* VII. pagg. 540. Sans les *Préfaces*, & les *Tables* des Matiéres.

LE nom & les Ouvrages du Chancelier BACON, ſont ſi connus & ſi eſtimez depuis long-tems, qu'il eſt également ſuperflu de donner des Extraits étendus de ces Ouvrages, tels qu'ils le mériteroient, & avantageux à la République des Lettres, d'en renouveller les Editions. Celle qui paroît ici, ſous la datte de l'année courante, n'eſt pas au fond nouvelle, comme il paroît par les Titres de chaque partie: elle l'eſt pourtant en quelque maniére. La plûpart des Pièces, qui compoſent ce Recueil, avoient été ſouvent imprimées à part en *Hollande*. Sur la fin du Siécle paſſé, feu Mr. WETSTEIN jugea à propos de les joindre en un corps, afin que chacun pût plus aiſément les avoir toutes. Mais les exemplaires aiant paſſé depuis à un (*a*) autre Libraire, ils ont demeuré cachez juſqu'à préſent dans un Magaſin, d'où étant ſortis par la vente faite de tous les Livres, qui, de même que celui-ci, y avoient été comme en priſon; les Héri-

(*a*) *Huguetan.*

Héritiers d'*Henri Wetſtein* les ont rachetez, & redonnent ainſi au Public l'Edition comme nouvelle, avec d'autant plus de fondement, que, ſans l'éclipſe ſi longue qu'elle a ſouffert, on auroit pû déja ſelon toutes les apparences, la remettre effectivement ſous preſſe. Il eſt à craindre, que la rareté, cauſée par là, des Ouvrages de *Bacon*, d'une forme & d'une impreſſion comme celle-ci, n'aît fait oublier & négliger leur lecture; les Editions (*a*) d'*Allemagne* & de *Danemark* étant auſſi mauvaiſes, qu'incommodes. Il n'en faut pas tant pour dégoûter bien des gens des Livres, qui commencent à vieillir, quelque bons qu'ils ſoient; ſur tout quand ils traitent de pluſieurs matiéres, depuis mieux éclaircies & mieux pouſſées. Cependant il eſt toûjours utile de lire ceux qui ont rompu la glace, & principalement quand ce ſont de grands génies, comme étoit aſſûrément le fameux *Bacon*. Eſprit original, pénétrant, profond, judicieux, nourri par une grande lecture, & rompu aux affaires par de hauts Emplois; il ne peut qu'occuper agréablement & utilement la méditation de ceux qui goûtent & qui aiment à lire les bonnes choſes, quand même on ne trouveroit pas, comme on fait, dans ſes Ouvrages, une infinité de penſées, de réflexions, de faits curieux, qui auront encore pour bien des gens toute la grace de la nouveauté, jointe avec une grande ſolidité.

I. On

(*a*) *In folio.*

I. ON a mis à la tête de ce Recueil, le Traité *De dignitate & augmentis Scientiarum*, de la dignité des Sciences, & des moiens de les pouſſer plus loin qu'elles n'avoient encore été. C'étoit le grand but de nôtre Auteur, & auquel il a viſé toute ſa vie, ſoit en tâchant lui même d'y parvenir, ou en montrant le chemin aux autres. Il a été, dit BAYLE (*a*), *un de ceux qui connûrent le plus doctement l'imperfection où étoit la Philoſophie; il travailla fortement aux moiens d'y remédier, & donna de beaux plans de réformation.* A peine avoit-il ſeize ans, que la Philoſophie d'ARISTOTE commença à lui paroître inſipide, comme l'Auteur de ſa Vie, placée (*b*) dans un de ces Volumes, dit l'avoir appris de ſa bouche. Non qu'il mépriſât *Ariſtote*; il lui donnoit, au contraire, en toute occaſion, de grandes louanges: mais il trouvoit que cet ancien Philoſophe n'avoit pas pris la bonne voie; que ſa Philoſophie n'étoit propre qu'à enſeigner l'art de pointiller & de diſputer, & qu'elle ne ſervoit presque de rien à produire des Ouvrages utiles à la Vie Humaine. Du reſte nôtre Auteur ne ſe borna point à la *Philoſophie*. Il fit paſſer en revuë toutes les Sciences, tous les Arts Liberaux. Il examina avec ſoin leur nature, & leurs uſages. Il en fit des diviſions, & des ſubdiviſions, fort étenduës. Il chercha, ſur chaque partie, ce qui y manquoit, & ce qu'il faudroit faire pour y ſuppléer.

Il

(*a*) *Dict. Hiſt. & Critiq.* à l'Article *Bacon.*
(*b*) Dans le VI. au commencement.

Il commence le Traité, dont nous venons de donner le titre, par une (*a*) forte apologie des Lettres & des Sciences, contre ceux qui, par divers motifs ou divers préjugez, les mépriſent, comme inutiles, ou même nuiſibles. Il répond ſur tout aux Objections tirées des reproches qu'on fait à ceux qui les cultivent: & ſans nier les vrais défauts, s'attachant au contraire à en convaincre, & à en corriger ceux qui en ſont entâchez; il juſtifie ou excuſe les Gens-de-Lettres, autant qu'il peut, ſur ce qu'on leur impute à faux, ou qu'on exaggére.

Il réduit (*b*) toute la *Doctrine Humaine* à trois chefs généraux, l'*Hiſtoire*, la *Poëſie*, & la *Philoſophie*, ſelon les trois Facultez de l'Ame, où chacune de ces parties a ſon ſiége, la *Mémoire*, l'*Imagination*, & la *Raiſon*. Quelque différence qu'il reconnoiſſe, à divers égards, entre la *Théologie*, & les *Sciences* ou les *Lettres Humaines*, il croit, qu'elle peut néanmoins être diviſée de même, entant qu'elle eſt compoſée de l'*Hiſtoire Sainte*; des *Paraboles*, qui ſont une eſpéce de *Poëſie* Divine; & des *Préceptes* & des *Dogmes*, comme d'une ſorte de Philoſophie (*c*) dont la ſource eſt intariſſable. Les *Prophéties*, qui ſemblent manquer ici, y entrent néanmoins, comme une eſpéce d'*Hiſtoire*; y aiant, dit l'Auteur, cette différence entre l'*Hiſtoire Divine*, & l'*Hiſtoire Hu-*

(*a*) Lib. I. *pag.* 4, *& ſeqq.* (*b*) Lib. II. Cap. I.
(*c*) *Tamquam perenni quadam Philoſophia.*

Humaine, que la narration de la prémiére peut auſſi bien préceder l'événement, que le ſuivre.

L'*Hiſtoire* (*a*) eſt ou *Naturelle*, ou *Civile*; & ſous celle-ci on comprend l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique*, & l'*Hiſtoire Littéraire*. L'*Hiſtoire Naturelle*, & l'*Hiſtoire Civile*, ont chacune un grand nombre de branches, que l'on détaille.

La *Poëſie*, qui, comme l'*Imagination*, d'où elle part, ſe donne ordinairement carriére, & ſe permet de tout feindre, eſt ou (*b*) *Narrative*, ou *Dramatique*, ou *Parabolique*. Nôtre Auteur avoit une très-grande idée de la derniére ſorte, comme il paroîtra par ce que nous dirons d'un de ſes Traités particuliers.

La *Philoſophie* eſt le chef général, qui ouvre à nôtre Auteur le plus vaſte champ de diviſions, & de ſubdiviſions. (*c*) Nous nous contenterons de dire, que tout roule ſur la *Divinité*, la *Nature*, & l'*Homme*, comme les trois grands objets de cette Science. On y joint une Science univerſelle, & qui eſt la mére de toutes les autres, à cauſe dequoi on l'appelle *Prémiére Philoſophie*; c'eſt une vaſte *Métaphyſique*, qui renferme les Principes ou les *Axiômes* généraux, ſur leſquels toutes les autres Sciences ſont fondées.

En traitant de la *Politique*, l'Auteur met au rang des *Deſiderata*, des Sciences qui manquoient alors, celle de la *Juſtice Univerſelle*, ou

(*a*) *Ibid.* Cap. II, *& ſeqq.* (*b*) *Ibid.* Cap. XIII.
(*c*) Libb. III--VIII.

ou des *Sources du Droit*, & de l'*Utilité Publique*. Il donne là-dessus, (*a*) en Aphorismes, quelque échantillon d'une espéce de *Digeste du Droit Public*, qu'il méditoit. Ce qu'il dit ici, & en d'autres endroits de ses Ouvrages, peut avoir donné à l'Illustre GROTIUS la prémiére idée du dessein qu'il conçut, & qu'il exécuta ensuite avec tant de succès, dans son Traité *Du Droit de la Guerre & de la Paix*; comme on l'a remarqué il y a long-tems.

Quand nôtre Auteur est arrivé à la *Théologie Révelée*, qui devoit faire le dernier point de son Ouvrage, (*b*) il s'excuse de s'y étendre, comme il avoit fait sur tout le reste; & il promet seulement quelque peu de réflexions, *comme autant de vœux qu'il fait*; *d'autant plus*, ajoûte-t-il, *que, dans le Corps de la Théologie il n'y a point de Païs, ni de Quartier, entiérement desert ou inculte : tant les Hommes ont été soigneux d'y semer, ou de bon grain, ou de l'yvraie.* Rapportons ce qu'il dit (*c*) des *Articles Fondamentaux* de la *Religion*. „ Il importe beaucoup, pour la *Paix* de l'*Eglise*, d'expliquer bien & clairement, comment les „ *Chrétiens* peuvent entretenir la *confédération* que Nôtre Sauveur leur prescrit, en ces „ deux maximes, qui semblent un peu difficiles à accorder: l'une porte, *Qui n'est point*

„ *avec*

(*a*) Pag. 519, *& seqq.* Ceci se trouve encore dans les *Sermones fideles*, pag. 279, *& seqq.*

(*b*) Lib. IX. Cap. 1. pag. 551.

(*c*) *Ibid.* pag. 557. Voiez aussi les *Sermones fideles*, Artic. III.

„ *avec nous*, *eſt contre nous*; l'autre, *Qui n'eſt* „ *point contre nous*, *eſt avec nous.* De là il „ paroît évidemment, qu'il y a des Articles, „ auxquels ceux qui ne ſouſcrivent point, doi- „ vent dès-lors être regardez comme étant „ hors de la *confédération*; & d'autres ſur les- „ quels on peut n'être pas de même opinion, „ ſans être pour cela exclus de la *confédéra-* „ *tion.* Car on établit pour liens de la Com- „ munion Chrétienne, *Une ſeule Foi*, *un ſeul* „ *Batême* &c. & non pas, un ſeul *Rite*, une „ ſeule *Opinion.* Nous voions auſſi, que la „ Tunique de Nôtre Seigneur étoit ſans cou- „ tûre; au lieu que la Robe de l'*Egliſe* eſt de „ diverſes couleurs. Il faut ſeparer la paille „ du Froment; mais on ne doit pas arracher „ tout auſſi-tôt l'yvraie d'un Champ. Lors- „ que *Moiſe* eût rencontré un *Egyptien* aux „ priſes avec un *Iſraëlite*, il ne dit point aux „ deux Combattans: *Pourquoi vous battez-* „ *vous*? mais il tira d'abord ſon Epée, & en „ tua l'*Egyptien.* Au lieu que, quand il vit „ deux *Iſraëlites*, qui en étoient venus aux „ mains, quoi qu'il ne fût pas poſſible que „ tous deux euſſent raiſon, il ne laiſſa pas de „ leur parler ainſi: *Vous êtes Frères*, *pourquoi* „ *vous battez-vous*? Quand je penſe à tout ce- „ la, il me ſemble qu'il ſeroit très-important „ & très utile, de déterminer, quelles ſont, „ & juſqu'où s'étendent, les choſes qui re- „ tranchent les Hommes entiérement du Corps „ de l'Egliſe, & qui les banniſſent de la Com- „ munion des Fidéles. Si quelcun s'imagine, „ que

„ que cela eſt fait il y a long-tems, qu'il exa-
„ mine bien ſi on l'a fait ſincérement & avec
„ modération. Il eſt cependant fort vraiſem-
„ blable, que qui voudroit parler de *Paix*,
„ recevroit la même réponſe que *Jéhu* fit au
„ Meſſager, qui lui demandoit, *Y a-t-il paix*,
„ JE'HU? *Qu'as-tu à faire de paix? Paſſe, &*
„ *me ſui.* Ce que la plûpart des gens aiment,
„ c'eſt le *Parti*, dont ils ſont, & non la
„ *Paix* ".

II. LE Traité ſuivant, qui eſt le prémier du II. Volume, a pour titre *Novum Organum Scientiarum.* C'eſt une alluſion & une oppoſition manifeſte à l'*Organum d'*ARISTOTE, ſous lequel on renferme tous les Traitez de Logique de ce Philoſophe, parce qu'il appelloit la *Logique*, Ὄργανον ἐργάνων, l'*Inſtrument des Inſtrumens*; d'où vient qu'à *Leipſig*, comme le remarque (*a*) Mr. FABRICIUS, les Profeſſeurs de Logique s'appellent *Profeſſores Organi.* Mais cette eſpéce de Logique de nôtre Auteur, eſt bien différente de celle de l'ancien Philoſophe, & à l'égard du *but*, où elle tend, & pour la *nature* & l'*ordre des Démonſtrations*, & pour l'*étenduë de ſes recherches.* Car, pour ne parler que du dernier point, l'Auteur veut qu'elle connoiſſe & décide de la ſolidité ou de l'incertitude des Principes de toutes les autres Sciences. Ce Traité ne contient que l'ébauche d'une ſi vaſte Logique, réduite en *Aphoriſmes*, dont quelques-uns ſont aſſez

(*a*) *Bibliothec. Græc.* Tom. II. pag. 117.

aſſez longs: & il roule tout, comme on l'explique, ſur *la maniére de bien juger, pour interpreter la Nature*, en écartant l'Opinion & les Préjugez, que l'on appelle *Anticipations*, ou *Idoles*, (*a*) & recherchant avec ſoin, par des expériences en auſſi grand nombre qu'on en peut avoir, tout ce qu'il y a dans les choſes mêmes; ce que nôtre Auteur qualifie le *Régne de l'Homme*. L'Auteur donnoit à ce *Nouvel Inſtrument*, le prémier rang (*b*) entre ſes Ouvrages. Il y avoit travaillé pluſieurs années, avec beaucoup d'application, & on en trouva, parmi ſes papiers, une douzaine de Copies, qu'il retouchoit d'année en année. C'eſt auſſi la *ſeconde Partie* du Plan général qu'il avoit fait pour (*c*) la grande reformation des Sciences. Le Traité précedent *De Dignitate & Augmentis Scientiarum* en fait la *Prémiére Partie*. Les autres, dont il donne une idée générale au commencement du *Novum Organum*, ſont 3°. Les *Phénoménes de l'Univers*, ou une Hiſtoire Naturelle & Expérimentale, pour ſervir de fondement à la Philoſophie. 4. *L'Echelle de l'Entendement*, c'eſt-à-dire, l'application des régles & des préceptes du *Nouvel Organe* à un certain nombre d'Exemples choiſis, de différente ſorte, & des plus conſidérables; pour montrer la maniére de chercher & de découvrir la Vérité, ſelon la nou-

(*a*) Voiez la *Logique* de Mr. *de Cronſaz*, Part. II. Chap. VI. pag. 266, *& ſuiv.* de la 3. Edit.
(*b*) *Vit. Auctor.* (*c*) *Inſtauratio magna.*

nouvelle méthode, de même que les *Mathématiciens* le font par des *Figures*. 5. Des (*a*) *Tables d'attente*, qui contiennent ce qui n'eſt pas encore démontré par ces régles & ces préceptes, mais fondé ſeulement ſur la maniére dont on s'y prend communément pour chercher & découvrir la Vérité. 6. Enfin, le Corps même de la *Philoſophie*, que l'on appelle *ſeconde*, pour la diſtinguer de la *Prémiére Philoſophie*, dont il a été fait mention ci-deſſus; & que l'on qualifie auſſi *Science active*. L'Auteur ne ſe flattoit pas de pouvoir porter cette derniére Partie à ſa perfection. (*b*) *Cela eſt*, dit-il, *au deſſus de nos forces & de nos eſpérances. Nous en donnerons, à ce que nous eſpérons, quelques commencemens qui ne ſeront pas à mépriſer : le Genre Humain ſera peut être aſſez heureux, pour finir le reſte, d'une maniére que les Hommes, en l'état où ſont aujourd'hui les choſes & les Eſprits, ont de la peine à comprendre ou à pouſſer juſqu'où il eſt poſſible.* Plein de ces grandes & vaſtes idées, qui font eſperer une connoiſſance infiniment plus grande des marques du Créateur, imprimées dans ſes Ouvrages; nôtre Auteur lui adreſſe ici une Priére éjaculatoire.

Il y a, dans le II. Volume, un autre Traité, mais beaucoup plus court, *des Vents*, dont on donne l'*Hiſtoire Naturelle & Expérimentale*, comme les *prémices* de la III. Partie du Plan

(*a*) *Prodromi, ſive Anticipationes Philoſophia ſecunda.*
(*b*) Pag. 17.

Plan général. Il ſemble qu'en publiant ce Traité, l'Auteur eût reſolu de continuer à en donner de ſemblables dans certains tems fixes : car à la fin on voit une petite Introduction à quatre autres, qui devoient ſuivre, dans l'eſpace de cinq mois, ſavoir, l'*Hiſtoire de la* Denſité, *& de la Rareté*; l'*Hiſtoire de la Peſanteur, & de la* Légéreté; *l'Hiſtoire de la* Sympathie, *& de l'*Antipathie *des choſes*; *l'Hiſtoire du* Souffre, *du* Mercure, *& du* Sel.

III. DANS le *III. Volume*, on trouve d'abord l'*Hiſtoire de la Vie & de la Mort*; autre partie de l'Hiſtoire de la Philoſophie Naturelle & Expérimentale. Et par la *Vie* ou la *Mort*, on entend la durée ou la deſtruction, tant des *Corps Inanimez*, & des *Végétaux*, que des *Animaux*, & de l'*Homme* en particulier.

Suit un Recueil de petites Piéces détachées, intitulé, *Ecrits ſur la Philoſophie Naturelle & Univerſelle*, & publié ſur les Manuſcrits de l'Auteur, long-tems (*a*) après ſa mort, par ISAAC GRUTER. Voici dequoi il eſt compoſé. 1. *Cogitata & viſa, de Interpretatione Naturæ, ſive de Inventione Rerum & Operum.* Ce ſont des penſées, que l'Auteur apparemment jettoit ſur le papier, à meſure qu'elles lui venoient dans l'eſprit, pour en faire uſage dans quelque Ouvrage en forme. A la tête de chaque morceau, on voit ces mots, FRANCISCUS BACONUS *ſic cogitavit* : ou, *Cogitavit & illud* &c. On y a joint un examen (*b*) de ces penſées, fait en forme de Lettre à l'Au-

(*a*) En 1653. (*b*) Pag. 49, *& ſuiv.*

l'Auteur, par THOMAS BODLEY, & traduit en Latin par l'Editeur.

2. *Descriptio Globi Intellectualis.* Ce Traité se rapporte à la *Physique Astronomique*, & roule sur l'Histoire des *Corps Celestes.*

4. *De Fluxu & Refluxu Maris.* L'Auteur propose ici les questions & les faits, sur lesquels on doit s'éclaircir, pour tâcher de découvrir la cause du *Flux* & *Reflux* de la Mer, que l'on rapporte ordinairement, dit-il, à la *Lune*, sur de légéres conjectures, à cause de quelque accord de ce mouvement avec celui de la *Lune.*

5. *De Principiis atque Originibus, secundum Fabulas* Cupidinis & Cœli, *sive* PARMENIDIS & TELESII, & *præcipuè* DEMOCRITI Philosophia, *tractata in Fabula.* Du tems de nôtre Auteur, on ne savoit pas encore ce que les Savans ont depuis reconnu & prouvé fortement, que la plûpart des anciennes *Fables* n'étoient autre chose, que l'Histoire des plus anciens tems, corrompuë & défigurée par la Tradition; & que ce ne fut qu'après coup, que les Philosophes, aïant apperçu le ridicule de ces Fables, sur tout de celles qui se rapportoient à la Religion, voulurent y trouver de grands mystéres de Physique, ou de Morale, ou de Politique, à force d'Allégories qu'ils inventoient. Nôtre Auteur adopta entiérement cette derniére méthode d'expliquer les Fables, dans la haute idée qu'il avoit de la *Sagesse des Anciens*, comme le montre le titre d'un des Traitez suivans. C'est pourquoi,

dans celui-ci, il s'efforce de faire voir, comment ce que les plus anciens Mythologiſtes diſent de *Cupidon*, ou de l'*Amour*, & du Dieu *Cœlus*, renferme la Doctrine de PARME'NIDE, ancien Philoſophe Grec, ſuivi par TE'LE'SIUS, Péripatéticien Moderne, & ſur tout celle de DE'MOCRITE, touchant les Principes des Choſes Naturelles, & les Origines du Monde.

6. *Impetus Philoſophici.* L'Editeur a raſſemblé ſous ce nom, dix petites Piéces, qui, quoi que detâchées, ont quelque rapport les unes avec les autres. L'Auteur appelloit ainſi ces ſortes de productions; comme l'Editeur dit l'avoir appris de lui-même en converſation. Celles-ci regardent quelques-unes des parties du plan général de reformation.

IV. LE *Quatriéme Volume*, qui eſt le plus gros, conſiſte en un Traité fort étendu, & un petit Ouvrage imparfait.

Le Prémier a pour titre, *Sylva Sylvarum, ſive Hiſtoria Naturalis.* C'eſt un Recueil indigeſte, comme (*a*) l'Auteur même le reconnoiſſoit, d'Expériences Phyſiques de toutes ſortes, & ſur toute ſorte de ſujets. Il l'avoit compoſé & publié en Anglois. JAQUES GRUTER, Frére d'ISAAC, dont nous avons parlé ci-deſſus, le traduiſit & le fit imprimer aſſez à la hâte. Etant venu à mourir, il laiſſa un exemplaire, où il avoit fait bien des corrections. Son Frére, ſur ces corrections, & cel-

(*a*) Præfat. *W. Rawley.*

celles qu'il y ajoûta de ſon chef, en donna une ſeconde Edition, qui eſt celle qu'on trouve ici, imprimée chez les *Elzévirs*.

L'Ouvrage imparfait eſt intitulé, *La nouvelle Atlantide*. C'eſt un Voiage fabuleux, comme le titre le donne d'abord à entendre. Il a quelque rapport avec l'Hiſtoire Naturelle, en vuë de laquelle l'Auteur s'étoit diverti à cette compoſition ingénieuſe: mais prevoiant que l'Ouvrage le meneroit trop loin, & le détourneroit de l'exécution de ſes autres projets plus importans, il l'abandonna.

V. On trouve dans le *Cinquiéme Volume*, l'*Hiſtoire d'*Henri VII. Roi d'*Angleterre*, que l'Auteur avoit d'abord publiée en *Anglois*, & qu'il traduiſit depuis en Latin. On ne peut douter qu'un homme d'une ſi grande lecture, & Chancelier d'*Angleterre*, ne fût très-verſé dans l'Hiſtoire de ſon païs; & très-capable de ſuivre les réflexions profondes qu'il avoit faites ſur la maniére d'écrire l'Hiſtoire en général. Mais Mr. de Rapin (*a*) ſoûtient, qu'aiant écrit cette Hiſtoire particuliere dans le tems qu'il n'avoit d'autre reſſource pour vivre, qu'une penſion du Roi Jaques I. *il n'a pas certainement donné le caractére qui convient à* Henri VII. *Biſaieul* de ce Prince, & qu'*il l'a fait regarder* ſans fondement, *comme un modéle de Sageſſe & de Vertu*. Cela n'empêche pas, qu'on ne puiſſe d'ailleurs lire avec fruit & avec plaiſir cette Hiſtoire. Il y a une choſe

(*a*) *Hiſt. d'Angl.* Tom. VII. pag. 151, 152.

choſe remarquable, & qui mérite d'être imitée par tous les Hiſtoriens qui ſont dans le même cas, c'eſt que l'Auteur a mis à la fin une Table, où il explique les termes & les uſages particuliers à la Nation Angloiſe.

Un autre Traité, qui achéve ce Volume, eſt celui *De la Sageſſe des Anciens*. On ne devineroit pas, que cette *Sageſſe des Anciens*, eſt celle que l'Auteur trouvoit dans les Fables du Paganiſme. Il reconnoît, que pluſieurs, & dès long-tems, pour donner du relief à leurs opinions & à leurs inventions, ont voulu les faire paſſer pour enveloppées dans les Fables des *Poëtes*, qui les rendoient ainſi d'une antiquité reſpectable. CHRYSIPPE y trouvoit la Philoſophie *Stoïcienne*; & plus ſottement encore, les *Chymiſtes* prétendant, que les *métamorphoſes* des Corps, racontées par les Poëtes, ſont un emblême de leurs Expériences faites par le moien du Fourneau. Nôtre Auteur ſavoit tout cela, il reconnoiſſoit, dit-il, tous les égaremens où l'on s'étoit précipité, pour avoir donné carriére à ſon imagination, & à la manie de tout allégoriſer. Mais il regardoit cela, comme de ſimples abus, & des excès, qui ne devoient pas faire rejetter abſolument l'uſage des Allégories. Il tâche de le prouver, & il conclut, (*a*) que *la Sageſſe de ces anciens Siécles a été on grande, ou heureuſe: Grande, ſi c'eſt de propos déliberé qu'on a inventé les Figures, ou les Types, ſous leſquels l'Allégo-*

(*a*) *Preſat.* pag. 7.

gorie eſt cachée : Heureuſe, ſi, en penſant à autre choſe, on a fourni matiére, & donné occaſion à des Spéculations ſi belles & ſi nobles. Nôtre Auteur voulut donc eſſaier, s'il ſeroit lui-même plus heureux à trouver l'énigme, que ceux qui, avant lui, comme il le reconnoiſſoit, y avoient mal réuſſi. Il en ſera toûjours de même apparemment, des derniers qui s'attacheront à l'étude des Allégories; chacun ſe flattera de découvrir quelque choſe de meilleur, & la fécondité inépuiſable de l'Imagination, ne demeurera jamais courte. Quoi qu'il en ſoit, comme, d'un côté, les admirateurs & les amateurs de l'Allégorie, ſeront ravis de ſe prévaloir de l'autorité d'un auſſi grand génie, que *Bacon*; de l'autre, ceux mêmes qui ſont dans de tout autres idées, ne laiſſeront pas de ſe divertir à conſiderer le tour ingénieux que l'Auteur donne à ſes Explications, & de lire même avec fruit les choſes bonnes & ſolides, que cela lui donne occaſion de débiter; ſelon ce que dit l'Auteur lui-même, ſe défiant peut-être un peu de la ſolidité de ſes decouvertes : (a) *Ou nous éclaircirons l'Antiquité, ou les choſes mêmes.*

VI. Voici maintenant un autre Ouvrage, qui, plus que les précedens, ſera aujourd'hui du goût de la plûpart des Lecteurs, plus à leur portée, & de plus d'uſage pour eux : Sermones *fideles, Ethici, Politici, Oeconomici, ſive Interiora rerum. Accedunt, Faber fortunæ,*

(a) *Aut enim Antiquitatem illuſtrabimus, aut res ipſas,* ubi ſupr.

næ, *Colores boni & mali* &c. Ce ſont des Diſcours, plus ou moins étendus, ſur diverſes matiéres de *Morale*, d'*Economie*, & de *Politique*. Il y a en tout cela une infinité de penſées & de réflexions fines, ou neuves, ou tournées d'une façon originale, ſouvent éclaircies ou égaiées par des traits d'Hiſtoire, & de beaux Paſſages d'Auteurs, Anciens ou Modernes. Dans un Article, intitulé, *Conſeils ſur les affaires de la Vie*, l'Auteur donne une eſpéce de Commentaire ſur pluſieurs Sentences de SALOMON. Comme ces explications ne ſont pas longues, nous allons en rapporter deux exemples.

LE *Juſte a compaſſion de l'ame de ſa Bête : mais les compaſſions des Méchants ſont cruelles.* Cette Sentence eſt tirée du Livre des PROVERBES, Chap. XII. ℣. 10. Car, ſelon l'uſage de ſon tems, l'Auteur ni ici, ni ailleurs, n'indique pas même le Livre des Auteurs, Sacrez ou Profanes, qu'il cite. Voici ſon Commentaire ſur le Paſſage, (*a*) dont je viens de marquer l'endroit.

„ La Nature même a mis dans le cœur des „ Hommes la *Compaſſion*, paſſion noble & ex„ cellente, qui s'étend juſqu'aux *Bêtes Brutes*, que DIEU a ſoûmiſes à l'empire des „ Hommes. Ainſi ces ſentimens de Compaſ„ ſion envers les Bêtes, ont quelque rapport „ analogique avec ceux d'un Prince envers ſes „ Sujets. Il eſt même très-certain, que, plus „ on

(*a*) Pag. 251, 252.

„ on a l'Ame noble, & plus on compatit aux
„ maux de plus d'Etres qui les souffrent. Les
„ Ames basses & d'une étroite capacité, croient
„ que des choses de cette nature leur doivent
„ être indifférentes: mais les Ames grandes,
„ qui font une partie plus noble de l'Univers,
„ sont sensibles à la rélation qu'elles ont avec
„ toutes les autres Parties de ce Tout. C'est
„ pourquoi nous voions, que, sous le *Vieux*
„ *Testament*, il y avoit bien des Loix, qui
„ n'étoient pas tant *Cérémonielles*, que des
„ *Préceptes de Compassion:* telle qu'étoit (*a*) cel-
„ le qui défendoit de *manger la Chair des Ani-*
„ *maux avec leur Sang*; & autres semblables.
„ La Secte des *Esséens*, & celle des *Pythago-*
„ *riciens*, s'abstenoient aussi de manger aucu-
„ ne sorte d'Animaux que ce fût. Et c'est
„ encore aujourd'hui un usage inviolable de
„ quelques Peuples superstitieux de l'Empire
„ du *Mogol*. Les *Turcs* mêmes, quoi que
„ Nation cruelle & sanguinaire, tant d'origi-
„ ne, que par institution, font néanmoins l'au-
„ mône aux Bêtes; & ne permettent pas qu'on
„ les maltraite & qu'on les tourmente. Mais,
„ de peur que ce que nous venons de dire ne
„ semble établir une Compassion sans bornes,
„ SALOMON ajoûte sagement, *Que les Com-*
„ *passions des Méchans sont cruelles*. Cela arrive,
„ quand on épargne des Scélérats & des Cri-
„ minels, qui doivent être frappez du Glaive
„ de

(*a*) Voiez le Commentaire de Mr. *Le Clerc* sur *Géné-*
se, IX, 4.

„ de la Juſtice. Cette ſorte de Compaſſion eſt „ plus cruelle, que la Cruauté même. Car „ la Cruauté s'exerce envers quelcun en parti„ culier; au lieu que, dans le cas dont il s'a„ git, la Compaſſion, par l'impunité qu'elle „ accorde, arme & lâche une Armée de Cri„ minels contre des Hommes innocens.

NE *ſois pas trop juſte, ni plus ſage qu'il ne faut. Pourquoi ſerois-tu* (a) *emporté tout d'un coup*? Cette Sentence eſt dans le Livre de l'ECCLE'SIASTE, Chap. VII. ℣. 16.

(b) Explication. „ *Il y a des tems*, dit (c) „ TACITE, *où les grandes Vertus ſont infail„ liblement funeſtes à ceux qui les poſſédent.* Ce„ là arrive aux perſonnes diſtinguées par leur „ Probité & leur Juſtice, tantôt tout d'un „ coup, tantôt de maniére qu'elles l'ont pré„ vû dès long-tems. Que ſi, avec cela, el„ les ont de la Prudence, c'eſt-à-dire, ſi elles „ ſont ſur leurs gardes, & qu'elles veillent „ avec ſoin à leur propre conſervation; tout „ ce qu'elles gagnent par-là, c'eſt que leur ruï„ ne vient à l'improviſte, par les ſourdes tra„ mes de leurs Ennemis, qui cherchent à évi„ ter ainſi l'envie, & à les perdre en les ſur„ pre-

(a) On traduit diverſement les mots de l'Original. Voiez les Interprêtes, ſur le paſſage même.

(b) *Pag.* 245, 246.

(c) *Sunt tempora, in quibus magnis virtutibus certiſſimum eſt exitium.* Mais *Tacite*, dans l'endroit que nôtre Auteur a ſans doute eû en vuë, fait ſeulement l'application de la penſée aux tems dont il parle; *& ob virtutes certiſſimum exitium.* Hiſt. Lib. I. Cap. II. *num.* 4.

„ prenant au dépourvû. Pour ce *trop*, dont „ parle la Sentence proverbiale, dont il s'a„ git, comme ce ſont des paroles, non d'un „ (*a*) PE'RIANDRE, mais de SALO„ MON, qui rapporte bien ſouvent ce qu'il „ y a de mauvais dans la Vie des Hommes, „ mais qui ne le commande jamais : il faut „ entendre le mot, non de la *Vertu* même, où „ il n'y a jamais rien de trop ; mais d'une af„ fectation & d'une oſtentation vaine & odieu„ ſe de Vertu. TACITE donne à entendre „ quelque choſe de ſemblable, en regardant „ comme une eſpéce de miracle, que *Lépi„ dus*, quoi qu'il n'eût jamais opiné dans le „ Sénat avec une adulation ſervile pour le „ Prince, ſe fût néanmoins maintenu ſain & „ ſauf dans des tems fort fâcheux : *Il me vient*, „ dit-il, *dans l'eſprit, de douter, ſi tout cela „ eſt un effet du Deſtin, ou s'il dépend de nous „ de ſuivre une route, qui tienne le milieu en„ tre une lâche complaiſance & une contradic„ tion ouverte & inflexible, en évitant égale„ ment le péril & le deshonneur.*

L'Auteur, pour le dire en paſſant, citoit ſans doute ſouvent de mémoire ; & il y en a ici un exemple bien clair, dans le dernier paſſage de TACITE, qu'il rapporte ainſi : *Subit cogitatio, utrum hæc fato regantur ; an etiam ſit in noſtra poteſtate, curſum quemdam tenere, inter deforme obſequium & abruptam contumaciam medium, periculo ſimul & indignitate vacuum.*

Mais

(*a*) Un des *ſept Sages* de *Gréce*.

Mais voici les paroles de l'Hiſtorien : (*a*) *Unde dubitare cogor, fato & ſorte naſcendi, ut cætera, ita Principum inclinatio in hos, offenſio in illos; an ſit aliquid in noſtris conſiliis, liceatque inter abruptam contumaciam, & deforme obſequium, pergere iter ambitione ac periculis vacuum.* „ Cela me fait douter, ſi la faveur des „ Princes envers les uns & leur haine pour les „ autres, ſont, comme tout le reſte, un ef- „ fet du Deſtin & de ce qui préſide à la Naiſ- „ ſance de chacun ; ou s'il y a là quelque „ choſe qui dépende de nôtre conduite, & ſi „ l'on peut, en tenant le milieu entre une „ contradiction ouverte & inflexible, & une „ baſſe complaiſance, ſuivre une route égale- „ ment ſûre & éloignée de flatterie.

Revenons à nôtre Recueil. Il y a encore, dans le *Sixiéme Volume*, diverſes *Oeuvres poſthumes* de l'Auteur, *Philoſophiques*, *Politiques*, & *Théologiques*. Le Docteur GUILLAUME RAWLEY, Chapelain du Chancelier, & enſuite du Roi JAQUES I. publia ces Opuſcules, & y joignit la *Vie* de ſon défunt Maître. On peut juger, que cette Vie eſt toute ſur le ton d'éloge; & perſonne certainement n'a mieux mérité, que ce Grand Homme, qu'on tirât le rideau ſur ſes foibleſſes, inſéparables de l'Humanité, & qu'on plaignît ſes malheurs, qui lui firent finir ſes jours dans une grande pauvreté. Le Chapelain ſe contente de (*b*) dire, que *Bacon* paſſa les cinq derniéres

(*a*) *Annal.* Lib. IV. Cap. 20. (*b*) In Vit. *pag.* 9.

niéres années de ſa Vie, *retiré des Affaires Politiques & des Occupations du monde, & uniquement attaché à l'Etude & à la Méditation.* Si ce que je vois dans l'*Hiſtoire d'*ANGLETERRE de feu Mr. de RAPIN, eſt bien vrai, il y aura eû dans ce fameux Chancelier un grand contraſte entre ſes Ecrits & ſa Conduite, un triſte mêlange de mauvaiſes qualitez avec des dons excellens; & ce ſera un des exemples les plus mortifians pour nôtre Nature. On nous le dépeint, comme (*a*) *un Flatteur outré, rampant avec ceux qui étoient en faveur, & d'un orgueil extrême à l'égard de ceux dont il ne croioit pas avoir beſoin*; comme *faiſant ſon unique* (*b*) *étude de s'accommoder à l'humeur du Roi, & de faire ſa cour au Favori*; comme (*c*) *grand adulateur, extrémement altier, pendant qu'il étoit en fortune, & rampant dans l'adverſité.* On nous dit, (*d*) qu'il fut dépouillé de ſa dignité de Chancelier, avec confiſcation de ſes biens, & déclaré indigne d'avoir jamais ſéance dans la *Chambre des Seigneurs*, pour avoir été atteint & convaincu par ſa propre confeſſion, de s'être diverſes fois laiſſé corrompre par des préſens. Une choſe qui me ſurprend ici, & que je ne ſaurois bien concilier avec ce recit, c'eſt qu'un Anglois, dans une Lettre qu'il écrivoit familiérement peu de tems après la mort de *Bacon*, & ſans penſer ap-

(*a*) *Hiſt. d'Angl.* Tom. VII. *pag.* 105.
(*b*) *Ibid.* pag 108.
(*c*) *Ibid.* pag. 151. (*d*) *Ibid.*

apparemment qu'elle dût jamais être publiée, (a) ſemble avoir ignoré un fait qui devoit être ſi public, & avoir eû en même tems une idée bien différente de celui au ſujet duquel on l'avance. JAQUES HOWEL (c'eſt ainſi qu'il s'appelloit) depuis l'un des Clercs du Conſeil Privé de CHARLES I. écrivoit, dans le tems que j'ai dit, à un de ſes amis, que le Chancelier étoit mort ſi pauvre, qu'à peine avoit-il laiſſé de quoi l'enſévelir ; & là-deſſus il jugeoit, qu'encore que ce fût un grand génie pour les Sciences, il n'étoit pas fort judicieux. Il attribuoit néanmoins la pauvreté de *Bacon* ou au mépris des Richeſſes, ou à une exceſſive libéralité. Si les biens de ce Chancelier avoient été confiſquez, falloit-il aller chercher d'autres cauſes de la pauvreté, où il mourut ? Et ſon avidité ou ſa facilité à recevoir des préſens, qui le rendit capable de tant de corruptions & de concuſſions, dont on l'accuſe, après quelques autres Auteurs Anglois ; eſt-elle bien compatible avec ſon *exceſſive libéralité* & ſon *mépris des Richeſſes* ? Quoi qu'il en ſoit, il n'y a perſonne, qui ne ſouhaittât, avec moi, que, ſans préjudice de la Vérité, on pût effacer ou diminuer des tâches ſi desavantageuſes à la mémoire d'un homme, qui ſera toûjours eſtimé pour ſes hauts talens & ſes Ouvrages exquis.

Je ne croiois pas avoir autre choſe à dire ſur ſa

(a) Voiez la *Bibliothéque Univerſelle*, Tom. XV. pag. 45, *& ſuiv.*

ſa Vie, & me ſouvenant en gros qu'il y avoit un Article là-deſſus dans le *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, j'allois y renvoier le Lecteur tout ſimplement. Mais aiant jetté les yeux ſur cet Article, en feuilletant la nouvelle Edition, qui vient de paroître, j'ai été ſurpris de voir que Mr. BAYLE fût ſi peu inſtruit de ce qui regarde nôtre Auteur. Il n'avoit ſans doute aucune connoiſſance de l'Eloge qui ſe trouve à la tête des *Opuſcules poſthumes*, quoi que ce Volume eût été imprimé à *Amſterdam* chez *Raveſtein*, en 1663. & peut-être n'eſt-ce pas même la prémiére Edition. Il ne cite preſque que quelques Auteurs François, & ne dit qu'un mot ſur les Ouvrages de *Bacon*, & ſur le tems de ſa mort. Ainſi j'eſpére qu'on ne me ſaura pas mauvais gré, ſi, pour ſuppléer à un Article ſi maigre, je donne ici un Abrégé de la Vie du Chancelier, compoſée par ſon Chapelain.

FRANÇOIS BACON nâquit à *Londres*, dans le Palais d'*York*, le 22. de *Janvier* 1560. Son Pére étoit *Nicolas Bacon*, (*a*) Chevalier, & Garde du (*b*) Grand Sceau d'*Angleterre*, ſous

(*a*) *Eques auratus.* C'eſt ce qu'on appelle en Anglois, *Knight Batchelor.* Voïez CHAMBERLAYNE, *Etat préſent de la Grande Bretagne*, Liv. III. pag. 187. de la 24. *Edit. Angloiſe.* BACON dit lui-même, dans ſon *Index Vocabulorum* (après l'Hiſt. d'*Henri* VII.) que les Chevaliers de cet Ordre ſont créez par le Roi, ou par ſon Lieutenant, & ornez d'Eperons dorez.

(*b*) Voiez RAPIN, *Hiſt. d'Angl.* Tom. VI. pag. 155. 185. où on le louë beaucoup, & on dit, qu'il avoit été Secrétaire d'Etat ſous *Edouard* VI.

pas à lui ouvrir la porte. Dans la fleur de son âge, il s'attacha au parti du Comte d'*Essex*, ce Favori aussi célébre par sa malheureuse fin, que par son grand crédit à la Cour. On nous dit, que *Bacon*, qui étoit bien avant dans la confidence de ce Seigneur, n'oublia rien pour lui faire goûter des conseils sages & salutaires. Cependant, quoi qu'il ne fût encore qu'Avocat, sa naissance & son mérite lui donnoient beaucoup plus d'accès, qu'à tous les autres de sa profession, auprès des Grands de la Cour, & il en conservoit toûjours auprès d'*Elizabeth* même. Cette Princesse avoit quelquefois avec lui des entretiens particuliers, non seulement sur les matiéres de Jurisprudence, mais encore sur les affaires d'Etat: & souvent elle suivit ses avis avec beaucoup de satisfaction. Mais, pour toute reconnoissance, elle ne lui donna jamais que la survivance, sans gages, d'une Charge de Greffier dans la *Chambre Etoilée*. Il exerça cette Charge environ vingt ans sur ce pié-là, & n'en eut la pleine possession que sous JAQUES I. On attribuë cette indifférence de la Reine aux mauvais offices de quelcun de ses Favoris, qui ne vouloit pas du bien à *Bacon*. Mais le Successeur d'*Elizabeth* repara bien largement le peu d'attention qu'elle avoit eû à se faire honneur à elle-même en élevant ce grand Homme. *Jaques* combla *Bacon* de Charges & d'Honneurs, comme celui-ci le disoit lui-même avec reconnoissance dans une Lettre, que son Chapelain

lain dit avoir vuë. *Bacon* fut ſous ce Prince, prémiérement, *Conſeiller Savant Extraordinaire*, comme il l'avoit été d'*Elizabeth*, puis *Solliciteur Général*; enſuite (*a*) *Procureur Général*. Pendant qu'il exerçoit encore le dernier Emploi, le Roi le fit Membre de ſon *Conſeil Privé*. Après quoi *Bacon* fut *Garde du Grand Sceau*, & enfin *Grand Chancelier* d'*Angleterre*. Outre tout cela, il fut fait *Baron* de *Vérulam*, & puis *Vicomte* de *St. Alban*. Le Roi joignit de tems en tems aux Honneurs, des libéralitez réelles, & des préſens magnifiques. *Bacon* épouſa (on ne nous dit pas en quel tems préciſément) une Fille de *Benoît Barnham*, Ecuier & *Alderman* de *Londres*; laquelle lui apporta une aſſez riche dot, & en Terres, & en Argent: mais il n'en eut point d'Enfans. Il mourut âgé de ſoixante-ſix ans, le 9. d'*Avril* 1626. cinq ans après ſa diſgrace, dont nous avons parlé ci-deſſus, & dans une Maiſon du Comte d'*Arundel* à *High-Gate*, près de *Londres*, où il étoit allé, comme il faiſoit ſouvent, pour ſe recréer. On porta ſon corps, pour être enſeveli, ſelon ſa derniére volonté, dans l'Egliſe de *St. Michel* près de *St. Alban*. Là le Chevalier *Thomas Meutes*, ſon Exécuteur Teſtamentaire, lui érigea un Monument ſuperbe de Marbre blanc, où l'on voit le Défunt aſſis & en poſture d'un homme qui étudie; avec une Epitaphe, compoſée par le Chevalier *Henri Wotton*. C'eſt au

(*a*) *Attorney General.*

au loisir des derniéres années de la Vie de *Bacon*, que nous sommes redevables de la plûpart des Ouvrages qu'on a de lui. Il avoit eu dessein de donner une Vie d'*Henri* VIII. mais on n'en trouva qu'un commencement d'Essai, composé en une matinée. Il avoit été quelquefois Membre de la *Chambre des Communes*, & y avoit souvent harangué avec beaucoup d'applaudissement. Son régime de vie a quelque chose de remarquable. Pendant qu'il étoit jeune, il usoit principalement d'alimens délicats & legers, comme la Volaille : mais il trouva ensuite par l'expérience, que les alimens plus solides, sur tout la Viande de Boucherie, convenoient mieux à la Santé, comme produisant des Sucs moins sujets à dissipation. Trente ans avant sa mort, il prenoit tous les jours le matin, environ trois grains de *Nitre*, dans un bouillon clair & tiéde. On avoit cru, qu'il s'étoit fait une habitude des Remédes de la Médecine : mais le Chapelain nous assûre, que tout se reduisoit à prendre tous les six ou sept jours un peu avant le Diner ou le Souper, une demie drachme de Rhubarbe, infusée pendant une demie heure dans de la Biére & du Vin blanc mêlez ensemble. Il étoit sujet à la Goutte, & il se soulageoit par un Remède de son invention, qu'il a publié à la fin de son (*a*) *Histoire Naturelle*. Voici quelque chose de fort singulier. Toutes les fois qu'il y avoit Eclipse de Lune, encore même

(*a*) Dans les deux dernières pages.

même qu'il ne l'eût pas prévuë, ou qu'il n'y pensât point, il tomboit tout d'un coup en défaillance, d'où il revenoit aussi-tôt que la Lune recommençoit à reprendre sa lumiére. Le Panégyriste a ici recours à l'Astrologie, pour expliquer ce phénoméne par le point où se trouvoit, dit-il, vraisemblablement la Lune, au moment de la naissance de *Bacon*. En voilà assez pour nôtre dessein : on pourra s'instruire plus amplement dans l'Original. Il est tems de revenir à ce que nous devons dire sur le contenu du Volume des *Oeuvres Posthumes* de nôtre Auteur.

Le prémier & le plus étendu des Ouvrages qui s'y présentent, est l'*Histoire de la Densité & de la Rareté*, dont il avoit publié, comme nous avons vû ci-dessus, un échantillon. Il y a ensuite des *Recherches Historiques* sur le *Son*, & les *choses qui frappent l'oreille*; sur l'*Aimant*; & sur quelques autres matiéres de *Physique :* & une petite Lettre au P. FULGENCE, où il lui rend compte des Ouvrages qu'il a publiez, & de ceux qu'il médite.

Après cela vient un Eloge de la Reine ELIZABETH, sous ce titre: *In felicem memoriam* ELIZABETHÆ, Angliæ *Reginæ*. L'Auteur la représente d'abord, comme *une Princesse admirable, entre les Femmes, & Illustre entre les Souverains, tant par la nature, que par la fortune.* Il dit néanmoins, qu'il se borne à décrire le *bonheur de son Régne*, & qu'il laisse à d'autres le soin de peindre ses *Vertus*, comme elles le mériteroient. Entr'autres

traits de la prudence de cette grande Reine, il rapporte celui-ci. Peu de jours après qu'elle fut montée sur le Trône, après qu'elle eût, selon la coûtume, fait sortir des Prisons plusieurs personnes qui y étoient détenuës ; un Courtisan, qui s'étoit mis sur le pié de suivre le panchant naturel qu'il avoit à la raillerie, attendit *Elizabeth*, dans le tems qu'elle alloit à sa Chapelle, & soit de son pur mouvement, ou étant poussé par quelque autre plus sage, lui présenta une Requête, & ajoûta en même tems d'une maniére à se faire bien entendre de la suite nombreuse de la Reine: (*a*) *Il reste encore quatre ou cinq Prisonniers, détenus injustement. Je prie Vôtre Majesté de leur donner la liberté, comme aux autres qu'elle vient de faire relâcher. Ce sont les* EVANGE'LISTES, *& même l'Apôtre St.* PAUL, *qui, depuis long tems, renfermez, comme en prison, dans une Langue inconnuë, ne peuvent point avoir de commerce avec le Peuple.* Mais *Elizabeth*, qui ne s'attendoit pas à une telle demande, quoi qu'elle lui fût au fond fort agréable, & qui ne jugeoit pourtant pas à propos de s'expliquer encore là-dessus, l'éluda par une promte & ambiguë réponse: *Il faut*, dit-elle, *demander auparavant à ces Prisonniers, s'ils veulent bien être délivrez.* Nôtre Auteur fait voir aussi, qu'en matiére de Religion, quelque attachée que fût *Elizabeth* à la *Protestante*, elle avoit néanmoins des sentimens de Modération envers

(*a*) Pag. 218.

vers ceux d'une Religion differente. Et comme on ſe plaignoit fort de la ſévérité des Loix qu'elle fit faire contre les *Catholiques-Romains*, (*a*) il montre qu'elle y fut forcée par le ſoin naturel & légitime de ſa propre conſervation. Tant que les *Catholiques-Romains* ſe tinrent aſſez en repos, ou qu'elle ſe crut en état de rendre aiſément leurs attentats inutiles ſans aucune violence, c'eſt-à-dire, pendant les vingt-deux prémiéres années de ſon Régne, elle les traita auſſi avec beaucoup de douceur; malgré les foudres de l'Excommunication que PIE V. avoit lancé contre elle. Mais quand elle vit les Cabales & les Conſpirations ſe former de tous côtez, au dehors & au dedans de ſon Roiaume, & des Prêtres ſéditieux y venir en foule perſuader à ſes Sujets de cette Religion, qu'ils étoient déliez de l'obligation de lui obéir, comme étant *Hérétique*, & proſcrite par le Pape; elle ne crut pas devoir ſacrifier ſa Couronne & ſa Vie à un faux prétexte de Conſcience. Encore après cela ne fit-elle exécuter les Loix que ſur un petit nombre de gens, en comparaiſon du grand nombre de ceux qui en avoient encouru les peines.

A l'occaſion de la naiſſance d'*Elizabeth*, nôtre Auteur dit quelque choſe de ſa Mére, *Anne de Bollen*, qui, comme l'on ſait, avoit été décapitée. HENRI VIII. Mari de cette infortunée Princeſſe, ne penſa à l'accuſer, qu'après

(*a*) Ceci eſt traité au long, dans le VII. Vol. *pag.* 226, *& ſeqq.* en refutant un Libelle publié alors.

prémiers. Pour le montrer, ſelon les principes du *Droit de la Nature*, & *des Gens*, il dit, qu'il y a trois Queſtions à examiner. 1. S'il peut y avoir quelque Nation, ou quelque Societé d'Hommes, à qui il ſoit juſte de faire la Guerre, ſans en avoir reçû aucune injure ? 2. Quelles ſortes de violations du Droit de la Nature & des Gens, y autoriſent. 3. Enfin, s'il y a quelque Nation qui ſoit véritablement coupable de ces violations, & ſi on peut le prouver en particulier de l'Empire des *Ottomans*. On décide la prémiere Queſtion affirmativement, & ſans balancer. Mais le Catholique Romain fonde ſa déciſion ſur un principe bien creux, c'eſt une fauſſe explication de ce que DIEU dit dans la (*a*) GENE'SE: *Faiſons l'Homme à nôtre image & à nôtre reſſemblance, & qu'il domine ſur les Poiſſons de la Mer, ſur les Oiſeaux du Ciel, & ſur les Bêtes de la Terre.* Voilà, dit-il, la Donation primitive & originale de l'*Empire*: Il n'eſt fondé que ſur l'*image de* DIEU: Donc tous ceux en qui elle ne ſe trouve point, n'y ont aucun droit. Par cette *Image* on entend la *Raiſon Naturelle*; de ſorte que ceux en qui cette Raiſon eſt défigurée & corrompuë, ou entierement, ou en grande partie, ſont par là déchus de tout Empire; & d'un Corps de Nation, dégenérent en une multitude d'Hommes ſans liaiſon civile, dont les Poſſeſſions ſont alors ſimplement *de fait*, & non plus de *droit*. On allé-

(*a*) Chap. I. vs. 26.

allégue là-dessus l'exemple des *Nations Cananéennes*, dévouées autrefois à être exterminées; & celui des Peuples, qui font le métier de *Pirates*, tels qu'on en a vû autrefois, & qu'on en voit encore aujourd'hui. On y joint les *Américains*, mais seulement ceux qui avoient accoûtumé de sacrifier des *Victimes Humaines*; & à plus forte raison, les *Anthropophages*. Ces Coûtumes abominables, dit-on, jointes à d'autres très-mauvaises, ont autorisé les *Espagnols* à les subjuguer, & à s'emparer de leur païs; quoi qu'on ne puisse approuver les cruautez horribles qu'ont exercées les prémiers qui y sont allez. On conclut néanmoins cet Article, en disant, que la pratique de tout ceci doit être réglée, non tant sur les principes des Jurisconsultes, que sur la *Loi de la Charité*, sur l'*Amour du Prochain*, qui s'étend au *Samaritain*, aussi bien qu'au *Lévite*; & sur la Loi commune aux Enfans d'*Adam*, descendus d'une même tige: toutes Loix primitives, qui doivent être le fondement des décisions, & dont on ne sauroit s'éloigner, sans être, pour ainsi dire, Schismatique en matiére du Droit Naturel. Là finit le Fragment, où il y a du vrai, mêlé avec du faux: & il seroit à souhaitter que l'Auteur fût allé jusqu'au bout, pour que nous fussions le résultat, auquel il s'en tenoit.

VII. Le dernier Volume sera le plus nouveau pour les Lecteurs, qui n'entendent pas l'Anglois, d'où il est tout traduit. Cette Traduction n'a vû le jour, qu'en 1694. dans une

Edition *in folio* de toutes les Oeuvres de *Bacon*, publiée à *Coppenhagen*. Le Traducteur s'appelle SIMON JEAN ARNOLD, & se dit *Inspecteur* de l'Eglise de *Sonnenburg* dans la *Nouvelle Marche* de *Brandebourg*. L'année suivante 1695. *Henri Wetstein* rimprima cet Ouvrage, pour être joint aux autres Oeuvres du Chancelier d'*Angleterre*; sous le titre d'*Opuscules Historiques & Politiques*; & son Edition eut l'avantage, non seulement d'être infiniment plus belle, que celle de *Danemark*, dont le papier & les caractéres sont des plus mauvais, mais encore corrigée en une infinité d'endroits, qui étoient couverts de fautes d'impression. C'est dommage qu'il y en reste encore, comme le Libraire le reconnoît, & que le Traducteur n'écrive guéres bien en Latin; car les Piéces de ce Volume sont des plus intéressantes & des plus curieuses pour la plûpart des Lecteurs. Nous allons les indiquer en gros.

On trouve donc ici 1. Une *Dissertation* où l'Auteur montre, *combien l'union de l'*ECOSSE *avec l'*ANGLETERRE *seroit avantageuse*. *Bacon* adresse son Discours à JAQUES I. qui, comme on sait, sollicita fort (*a*) cette affaire, mais inutilement.

2. Des *reflexions* sur la même matiére, faites aussi pour l'usage du Roi.

3. Une *Harangue* de l'Auteur, prononcée dans la *Chambre Basse* du *Parlement*, la cinquiéme

(*a*) Voiez *Rapin*, *Hist. d'Angl.* Tom. V. pag 54, *& suiv.*

quiéme année de *Jaques* I. où il montre, que l'on doit accorder le droit de Naturalité à tous les *Ecoſſois* qui ſeront en *Angleterre*, & il répond aux Objections de ceux qui étoient d'avis contraire. Il étoit alors *Solliciteur Général*, & c'eſt pourquoi il fut chargé de propoſer l'affaire au Parlement. Mais toute ſon habileté & toute ſon éloquence ne put la faire réuſſir; non plus que l'ardeur avec laquelle le Roi s'y prit. Il étoit reſervé à un tems beaucoup plus éloigné, de voir l'*Ecoſſe* unie en un même Corps avec l'*Angleterre*; & c'eſt un des événemens les plus remarquables du Régne de la Reine ANNE.

4. *Penſées ſur l'utilité d'envoier des Colonies en* IRLANDE. Cet Ouvrage eſt à peu près du même (*a*) tems; & il eſt encore adreſſé au Roi.

5. *Propoſition de faire réduire en un Corps, & corriger, les Loix d'*ANGLETERRE. C'eſt un projet, dont nôtre Auteur, qui étoit alors du *Conſeil Privé* de JAQUES I. & encore *Procureur Général*, veut perſuader à ce Prince l'utilité & la néceſſité. Mais cette Collection n'a jamais été faite; & ſelon ce que l'on dit, les choſes ſont encore aujourd'hui ſur le même pié, pour l'embarras & l'obſcurité des Loix, qui laiſſent à la Chicane un très-vaſte champ.

6. *Remarques ſur les Diſputes de l'*EGLISE ANGLICANE. Il n'y a point ici de datte: mais

(*a*) Il eſt datté de l'année 1606.

mais cette Piéce, qui eſt aſſez longue, fut apparemment écrite, & préſentée à JAQUES I. depuis la Requête (*a*) que les PURITAINS, ou PRESBYTERIENS d'*Angleterre* lui préſentérent, pour demander une réformation de divers Articles de la *Religion Anglicane*; en conſéquence dequoi ce Prince ordonna une Conférence entre les deux Partis. Nôtre Auteur traite la matiére ſolidement, & en homme qui paroît libre de tout eſprit de Faction. Quoi qu'il témoigne être fortement attaché à l'Epiſcopat, & à la Communion Anglicane en général; il ne laiſſe pas de reconnoître divers défauts & divers abus, dans les *Evêques*, dans la *Diſcipline*, & dans les *Rites*; & il indique les moiens d'y remédier, auſſi bien que de procurer la Paix de l'Egliſe, qu'il ſemble avoir fort à cœur. Il le fait encore au long, dans les *Conſidérations*, qui ſuivent, *ſur la meilleure maniére de pacifier & d'édifier l'Egliſe Anglicane.*

7. *Avis préſenté au Roi, touchant le Legs fait par Mr.* SUTTON. L'Auteur veut perſuader au Roi, de ſuivre dans l'explication & l'application du Legs, dont il s'agit, l'intention du Teſtateur en général, plûtôt que les termes de ſa diſpoſition. Il s'agit ſans doute du Chevalier THOMAS SUTTON, qui avoit legué un ſuperbe Bâtiment, digne d'un Prince, à ce que dit nôtre Auteur, avec ſix mille Livres ſterlings de revenu, pour en faire un Hôpital,

(*a*) Voiez *Rapin*, Tom. V. *pag.* 13.

pital, & entretenir un Maître d'Ecôle, & un Miniſtre. Nôtre Auteur croioit, qu'au lieu de cela, on devoit emploier le Legs à fonder pluſieurs Hôpitaux en divers lieux, qui en auroient le plus de beſoin; à augmenter les gages des Profeſſeurs de l'une & l'autre Univerſité d'*Angleterre*; à l'entretien des *Proſélytes* de l'*Egliſe Romaine*, & de quelques Curez de l'Egliſe Anglicane, qui avoient de très-petits Bénéfices &c. Mais il paroît, que ſes repréſentations furent inutiles. L'*Hôpital de* SUTTON ſubſiſte encore à *Londres*; ſur quoi on peut voir l'*Etat préſent de la* GRANDE BRETAGNE (*a*) par J. CHAMBERLAYNE, qui dit, que le Fondateur mourut le 12. Décembre 1611. Ainſi voilà la datte du petit Ouvrage de nôtre Auteur.

8. *Obſervations ſur un Libelle, intitulé*, Des véritables cauſes des grands mouvemens qu'il y a dans un Roiaume; *Ouvrage publié en* 1592. *& que l'on croit être écrit contre la Couronne d'*ANGLETERRE. Ce Libelle, qui n'attaquoit en apparence, que le Baron (*b*) BURGHLEY, fidéle Miniſtre & principal Confident de la Reine ELIZABETH, depuis trente-quatre ans, & enſuite juſqu'à la fin de ſa Vie; portoit au fond contre la Reine même, & contre ſon Gouvernement. *Bacon* le réfute aſſez au

(*a*) *Etat préſent de la Grande Bretagne*, Liv. III. pag. 264, 265. de la 24. Edit. Angloiſe.
(*b*) *Guillaume Cecil.*

au long, ſur tous les points qu'il contenoit.

9. *Véritable Rélation de la Conſpiration abominable de* RODERIC LOPEZ, *Médecin, contre la perſonne Sacrée de la Reine, que ce malheureux, gagné par le Roi d'*ESPAGNE, *voulut empoiſonner; avec certaines circonſtances remarquables de la maniére dont on trama le complot, & dont il fut découvert.* Cette Rélation fut écrite, dit-on, pendant qu'*Elizabeth* étoit encore en vie. On ſait que ce *Lopez* étoit Juif, & Médecin de la Reine, & qu'il fut (*a*) exécuté, avec ſes Complices, en 1594.

10. *Apologie de* FRANÇOIS BACON, *contre certaines choſes dont on le charge, par rapport à l'affaire du Comte d'*ESSEX. *Adreſſée au Lord, Comte de* DEVON, *Vice-Roi d'*Irlande. La fin tragique du Comte d'*Eſſex*, qui avoit été fort en crédit auprès d'*Elizabeth*, eſt connuë de tout le monde. Nôtre Auteur avoit aſſez d'accès auprès de la Reine, quoi qu'il ne fût alors, & qu'il n'ait été durant la Vie de cette Princeſſe, que *Greffier* de la *Chambre Etoilée*, ſans appointemens, & en ſurvivance d'un autre. On l'accuſa d'avoir deſſervi le Comte, ſon ancien Patron, auprès de ſa Souveraine. C'eſt dequoi il ſe juſtifie ici, proteſtant que, de toutes les actions de ſa vie, il n'y en a aucune ſur laquelle il ait ſa conſcience plus en repos. Il nous apprend bien des

(*a*) Voiez *Rapin*, *Hiſt. d'Angl.* Tom. IV. pag. 447.

des choſes, qui regardent la conduite de ce Comte, & ſon procès.

II. *Conſidérations ſur la Guerre contre l'*ESPAGNE : *écrites à* CHARLES, *Prince de* GALLES. On lira avec plaiſir cette Piéce, qui tend à montrer, que l'*Angleterre* avoit juſte ſujet de déclarer la Guerre à l'*Eſpagne*, & lieu de s'en promettre un bon ſuccès. Elle fut écrite, comme il paroît par l'état où l'Auteur ſe repréſente, depuis qu'il fut réduit à vivre en retraite, & loin des affaires. Il y fait voir, entr'autres choſes, qu'indépendamment des griefs que l'*Angleterre* avoit contre l'*Eſpagne*, pour les torts qu'elle en avoit actuellement reçûs ; la Puiſſance & l'Ambition de cette dernière Couronne, ſuffiſoit pour autoriſer l'autre à en prévenir les effets dangereux. Et à cette occaſion, il prouve la théſe générale, par l'autorité des Anciens & des Modernes.

12. On voit enſuite pluſieurs *Harangues* ſur divers ſujets, faites dans le *Parlement*, ou dans la *Chambre Etoilée*, ou dans la *Cour du Banc du Roi*, ou dans la *Chancelerie* ; ſelon les divers Emplois, qui obligérent l'Auteur à parler dans les occaſions. Il y en a de curieuſes.

13 Le reſte de ce Volume, où finit le Recueil, ne contient que quelques Fragmens très-courts, avec une *Priére*, fort dévote, que nôtre Auteur avoit compoſée pour ſon uſage.

Dans les ſix préméiers Volumes, on n'a preſque vû que le Savant : mais dans celui-ci on trou-

trouve l'Homme d'Etat, & le Savant, joints enſemble

Au reſte, le Traducteur de ces derniers Opuſcules promettoit de donner auſſi en Latin les *Lettres* Angloiſes de nôtre Auteur. Ce deſſein n'a point été exécuté, au moins que je ſâche.

ARTICLE II.

LES OEUVRES DE THE'ATRE *de Mr.* DE LA MOTTE, *de l'Académie Françoiſe, avec pluſieurs* DISCOURS *ſur la* TRAGEDIE. A Paris, chez Greg. Dupuis. 2. Vol. *in* 8. Le I. de 334. pagg. Le II. de 404. pagg.

LE premier de ces deux Volumes comprend un Diſcours preliminaire, quatre Diſcours ſur quatre Tragédies de l'Auteur, une comparaiſon de la 1re. Scene de *Mithridate* avec la même Scene reduite en Proſe, une Ode en Proſe, *Oedipe* Tragédie en Proſe, une Harangue au Roi ſur la naiſſance du Dauphin, une autre à la Reine & une du Dauphin, enfin une Ode à la loüange de Mad. *Dacier*. Le ſecond Volume contient les Tragedies des *Machabées*, de *Romulus*, d'*Inès de Caſtro*, & d'*Oedipe*, deux Comedies, une Ode de Mr. de la *Faye* en faveur des vers & la même Ode

de réduite en Proſe avec les reflexions de l'Auteur en faveur de la Proſe.

Mr. *de la Motte* a écrit dans preſque tous les genres de Poëſie, & à chacun de ſes Recueils, toujours égal dans ſa Conduite, il a mis des Diſcours ſur le genre de Poëſie qu'ils contenoient. Ainſi nous avons de lui un Diſcours ſur l'Ode à la tête de ſes Odes, un Diſcours ſur la Fable à la tête de ſes Fables, un Diſcours ſur le Poëme Epique à la tête de ſa Traduction d'*Homere*, & aujourd'hui nous trouvons à la tête de ce Recueil de ſes Oeuvres de Théatre un Traité complet de la Dramatique.

Mr. *de la Motte* n'eſt pas le premier qui ſoit entré dans cette difficile & dangereuſe carriere, le grand *Corneille* l'a precedé, & nous a laiſſé trois Traitez ſur cette matiere, un du Poëme Dramatique, un de la Tragédie, & un des trois Unitez. Ce ſont en même tems des reflexions ſur ſes propres Ouvrages. Mais cet Illuſtre reſtaurateur de nôtre Théatre, n'a pas crû avoir épuiſé la matiere, ni que l'Art Poëtique fût encore tellement perfectionné de ſon tems qu'on ne pût plus y ajoûter aucune Règle ou en reformer quelques-unes des Anciens, quoiqu'on puiſſe dire à ſa gloire que, comme *Homere* a été le modele ſur lequel *Ariſtote* a formé les regles de la Poëtique pour le genre Héroïque, les meilleures règles du genre Dramatique ſont les Ouvrages de *Corneille*. C'eſt le jugement qu'en a porté le judicieux *Baillet* (*a*). C'eſt auſſi le jugement qu'en porte

(*a*) Jugemens des Savans T. 3. in 4. pag. 309.

Mr. *de la Motte*, qui ne cite dans ſes Diſcours que *Corneille* & *Racine*, mais encore plus le premier que le ſecond, puis qu'effectivement *Racine* n'eſt, comme Mr. *de la Motte*, que le Diſciple de ce grand Maitre.

Il nous paroît aſſez inutile de rapporter ici la liſte des Auteurs qui ont écrit avant *Corneille*, des règles de Théatre, & de citer *Galluzci*, *Heinſius*, *Sarazin*, *Menage*, *la Menardiere*, *d'Aubignac*, &c. ce ſeroit faire un étalage d'érudition aſſez ſuperflu; puisque tout ce que ces Auteurs ont pû dire ſe trouve réüni, augmenté & appuyé de raiſonnemens ſolides dans les quatre Diſcours que nous examinons, car „ quoiqu'ils ayent été faits chacun à l'occa„ ſion d'une ſeule Tragédie, dit Mr. *de la* „ *Motte* (*a*), je n'ai pas laiſſé de menager aux „ matieres à peu près le même arrangement „ que je leur aurois donné dans un Traité plus „ regulier. Dans le premier, je m'arrête au „ choix de l'action, à l'amour qu'on trouve trop „ dominant dans nos Tragedies, aux bornes „ de l'invention, aux grandes règles des Uni„ tez qu'il me ſemble qu'on a jugées juſqu'i„ ci trop fondamentales, & enfin à ce qui „ conſtitue le vrai merite de la Verſification.

„ Dans le ſecond, après avoir parlé de la „ ſimplicité & de la multiplicité des incidens, je „ deſcends aux differentes parties de la Trage„ die; à l'expoſition, aux ſituations, aux Caracte„ res, & à tout ce qui y touche de plus „ près.

„ Dans

(*a*) Tom. I. pag. 15.

„ Dans le troiſieme, j'entre encore dans „ des détails plus particuliers. J'y parle de „ l'artifice de la Conduite, des Confidens, des „ Monologues; & j'y examine les conditions „ d'un bon Dialogue par rapport au Poëme „ Dramatique.

„ Dans le quatrieme enfin, après quelques „ remarques ſur l'Oedipe, j'établis que la ver- „ ſification n'eſt pas néceſſaire à la Tragedie; „ & qu'il y auroit à gagner pour le public d'en „ diſpenſer ceux qui avec une belle imagina- „ tion, n'auroient ni l'habitude, ni le talent „ des vers; à quoi j'ajoûte un nouveau Diſ- „ cours ſur les Vers mêmes, & ſur le degré „ de Poëſie qui convient à la Tragedie.

On peut juger de la ſolidité des règles établies dans ce Traité par l'Ecôle où Mr. *de la Motte* les a puiſées; c'eſt le Théatre même, „ C'eſt-là, *dit-il*, qu'il faut étudier ce qui „ plaît & ce qui doit plaire; & comme l'Art „ eſt le fils de l'Experience chacun auſſi ne „ parvient à ſe rendre l'Art propre en quelque „ façon, qu'à proportion de ſon experience „ particuliere.

„ Les repréſentations des Tragedies, ont „ pour former de bons Diſciples trois grands „ avantages ſur les Traitez. Le premier: elles „ mettent ſous les yeux ce que les autres ne „ preſentent qu'à l'Eſprit; & elles convain- „ quent par ſentiment de ce qu'ils ne font „ que perſuader par raiſon. Le ſecond, les „ reflexions que nous faiſons nous-mêmes ſont

(a) Tom. I. pag. 17.

„ tout autrement profondes & durables que „ celles qu'on nous fait faire: comme elles „ ſont nôtre Ouvrage, elles nous ſont auſſi „ plus cheres; & de cela même elles nous demeurent plus preſentes. Le troiſieme, les „ exemples ſont multipliez au Théatre, au lieu „ qu'ils ſont néceſſairement rares dans les Traitez: dans les cas à peu près égaux, on remarque des differences fines qu'une Diſſertation „ confond ſous des vuës generales; & enfin „ des reflexions mille fois renouvellées ſans contention d'eſprit, & même avec agrément, „ il ſe forme en nous des principes habituels, „ qui s'apliquent d'eux-mêmes à nos idées, & „ qui nous les font rejetter ou adopter avec „ autant de promptitude que de confiance. A „ génie égal, n'attendez pas les mêmes ſuccès d'un homme, qui ſans ſortir de ſon „ Cabinet, ne ſe ſeroit formé que ſur la lecture des Tragedies, & des Traitez faits ſur „ cette matiere; que d'un autre, qui aſſidu au „ Théatre, y auroit étudié & ſenti par lui-„ même toutes les impreſſions que l'Art y peut „ produire.

Dans le premier Diſcours Mr. *de la Motte* traite du *choix de l'Action*, de *l'Invention*, des *trois Unitez*, & de la *Verſification*. Ce qu'il dit ſur ces quatre parties eſt appuyé de raiſons auſſi ſolides que démonſtratives; il touche en paſſant un reproche qu'on fait aux Auteurs de Tragedies, de *n'avoir d'autre reſſource que l'amour pour étendre une action Théatrale*. Il avouë que c'eſt un défaut general dans les Pièces Fran-

Françoiſes, mais que c'eſt un défaut néceſſaire & dont il n'y a point d'apparence qu'on ſe corrige. „ Un Poëte, dit-il, (*a*) veut „ réüſſir, & pour reüſſir il faut plaire. Les „ femmes forment une grande partie des ſpec„ tateurs, & même c'eſt cette partie qui attire „ l'autre. Or pour les émouvoir, quelle paſ„ ſion plus puiſſante que l'amour, leur cœur „ n'eſt bien exercé que de ce côté-là, & leur „ vie déſocupée ajoûte encore à leur penchant. „ Quelle part veut-on qu'elles prennent dans „ les fureurs d'une Conſpiration, ou dans les „ raiſonnemens politiques d'un ambitieux? „ Voulez-vous exciter leur pitié? Peignez les „ malheurs d'une Amante, voila ceux qu'el„ les craignent; voulez-vous flater leur or„ gueil? établiſſez-les ſouveraines des plus „ grands hommes; rendez-les le mobile & le „ centre de tout; qu'à la honte de l'Héroïſ„ me, Titus diſe de Berenice qu'il ne doit ſes ver„ tus qu'à l'envie de lui plaire; que Céſar di„ ſe de Cléopatre, qu'il n'a conquis l'Uni„ vers que pour la meriter; voilà leur ambi„ tion & leur triomphe; hors de là vous ne „ leur expoſeriez que des ſentimens étrangers, „ & indifferens pour elles.

„ Ainſi comme les Poëtes ne ſont pas Phi„ loſophes au point de préferer la perfection „ au ſuccès, ils ſongeront toujours à l'appuyer „ de cette ſorte d'interêt qui doit toucher la „ plus belle partie de leurs Spectateurs, & ſans „ laquelle ils ſavent bien qu'ils n'en auroient „ gueres d'autres.

(*a*) Tom. I, pag. 31.

„ Ajoutez que l'Amour qui, à parler en „ général, eſt preſque la ſeule paſſion qui „ puiſſe intereſſer les femmes, ne laiſſe pas „ d'être encore d'un grand effet ſur les hom- „ mes. Combien qui n'ont jamais ſenti de „ grands mouvemens d'ambition ni de ven- „ geance? A peine quelques-uns ſe ſont-ils „ ſauvez de l'Amour. Les jeunes aiment „ peut-être actuellement, avec quel plaiſir ſe „ reconnoiſſent-ils dans les ſentimens que „ l'Acteur étale? les vieillards ont aimé, quel „ goût pour eux que d'être rapellez à leurs „ plus belles années par la peinture de ce qui „ les occupoit davantage? ce ſeul ſouvenir „ eſt pour eux une ſeconde Jeuneſſe; enfin „ tout avertit les Poëtes de ſe tourner du côté „ de l'Amour qui, dès qu'il eſt bien peint, „ leur eſt un garant preſque aſſuré de tous les „ ſuffrages.

Après ces réflexions tirées du ſein même de la nature & de l'Experience du Théatre il avouë (a) „ qu'une adreſſe dont naîtroit de „ la diverſité à cet égard ſeroit de combiner „ l'Amour avec d'autres paſſions & d'autres „ interêts avec differents Caracteres nationaux „ ou particuliers, de maniere que ſelon les „ cas il reſultât dans les perſonnages des mou- „ vemens & des déterminations ſinguliè- „ res qui ne fuſſent pas l'effet ſeul de l'Amour, „ mais de pluſieurs autres cauſes reünies avec „ lui, de maniere qu'on ne vît pas des Amans „ en

(a) Pag. 34.

„ en general, mais tels & tels hommes a-
„ moureux.

Il avoue après cette remarque, que dans cette partie *Corneille* eſt bien ſuperieur à *Racine*. „ Celui-ci, *dit-il*, plus attentif au ſuc-
„ cès a toujours pris la route la plus ſûre pour
„ réüſſir, ſans s'embaraſſer que ce fût la mê-
„ me, au lieu que l'autre plus fidelle au ca-
„ ractere de ſes ſujets, s'eſt laiſſé conduire au
„ vrai & aux convenances, aux riſques d'en
„ plaire moins.

Le Chapitre de l'invention lui fournit naturellement l'occaſion de parler des changemens que le Poëte eſt obligé de faire dans les faits Hiſtoriques pour les adapter à la Scene; & en cela il laiſſe un champ libre au Poëte à cette condition, qu'il laiſſe dans leur entier les faits & les caracteres principaux, & que le reſte ne ſoit que des *préparations & des accompagnemens vraiſemblables*. Ceci le conduit aux précautions que l'on doit garder à cet égard dans les ſujets tirez des Livres ſacrez. „ Ne
„ diſſimulons rien, *dit-il*, (*a*) les faits des Li-
„ vres Saints demandent infiniment plus de
„ reſpect; & à la rigueur, j'avoüerai de bonne
„ foi que nous n'y devrions pas toucher. Il
„ y a ſans doute quelque choſe d'irreligieux
„ à mêler ainſi nos imaginations avec ces mo-
„ numens ſacrez; & le vraiſemblable, qui en
„ toute autre matiere s'allie ſi raiſonnablement
„ avec le vrai, ne ſuffit pas ici pour nous ex-
„ cu-

(*a*) Tom. I. pag. 36.

„ cuſer de témérité. Les faits de l'Ecriture, „ non ſeulement ſont certains, ils ſont encore choiſis pour nôtre inſtruction; ce qu'elle nous en taît, ne nous étoit pas néceſſaire; & ce n'eſt point à nos vaines fictions de „ ſupléer à un ſilence ſi reſpectable.

Ces règles ſont très-ſages, & en faiſant une aplication à ſa Tragedie des Machabées où il a introduit une violente paſſion de Miſaël pour Antigone, il avouë qu'il ſe ſeroit bien gardé de prendre le premier une telle licence; mais il avoit devant lui de grands Exemples, & quand on eſt bien tenté de quelque choſe, *on ſe contente d'Exemples au défaut de bonnes raiſons*; il faudroit ajoûter qu'au moins c'eſt l'uſage François.

Mr. *de la Motte* ne ſe contente pas des *trois Unitez* établies & ſuivies juſqu'à preſent par tous les Maitres de l'art. Il y en ajoûte une quatrieme qui eſt l'*Unité d'Interêt*, la vraye ſource de l'émotion continue, ſans laquelle les trois autres ſont inutiles. Il ſe déclare, avec aſſez de raiſon, ce me ſemble, contre *l'Unité de lieu* qui ôte toute la vraiſemblance à l'action, & qui oblige le Poëte à violer une infinité de convenances pour y ſatisfaire. Voici un argument *ad hominem* contre cette règle. (*a*)

„ En vain, allegue-t-on, pour en établir la „ néceſſité, que les Spectateurs qui ne changent point de place, ne ſauroient ſupoſer „ que les Acteurs en changent; mais quoi, ces

(*a*) Tom. I. pag. 29.

„ ces Spectateurs, pour ſavoir qu'ils ſont au „ Théatre, s'en tranſportent-ils moins aiſé„ment dans Athénes ou dans Rome, où a„giſſent les Héros qu'on leur repreſente? Croit„on que leur imagination reſiſtât beaucoup „ davantage au changement de lieu d'Acte „ en Acte? l'experience répond parfaitement „ à la queſtion. On change ſouvent de Sce„ne dans les Operas; & c'eſt même une re„gle de cette ſorte d'Ouvrage. L'Action en „ paroît-elle moins vraye, & l'imagination s'a„viſe-t-elle d'en être bleſſée? Au contraire, „ l'illuſion loin d'y perdre n'en devient que „ plus forte; & cela prouve bien que nous „ prenons les plis qu'il nous plaît, & que „ nous nous faiſons des principes de fantaiſie, „ puiſque nous condamnons à un Théatre ce „ que nous aprouvons à un autre dans le mê„me genre.

Il n'aprouve pas davantage l'*Unité de tems*, & il prouve encore par l'Exemple des Operas qu'inſenſiblement cette règle pourroit faire place à une liberté plus ſenſée qui n'émouſſeroit en aucune maniere l'interêt qu'on prend aux perſonnages. „ Le Cœur, ajoûte„t-il bien agréablement, n'eſt pas l'Eſclave „ des règles que l'Eſprit a imaginées ſans ſon „ aveu, & il ne lui coûte rien de ſe faire toutes „ les illuſions néceſſaires à ſon plaiſir". Il va plus loin & il ſoûtient, ce qu'on ne peut deſaprouver ſans ſe déclarer eſclave de la prévention, qu'un peuple ſenſé, mais moins ami des règles, pouvoit s'accommoder de voir l'Hiſtoire

de *Coriolan* distribué en plusieurs Actes, dont chacun renfermeroit une action.

Après avoir ainsi declaré son sentiment, il lâche un correctif necessaire pour faire tomber la plume des mains de ses Critiques. (*a*) „ Qu'on ne s'imagine pas, *dit-il*, aux réflexions que je fais sur ces regles, que je les „ juge absolument inutiles. Je conviens „ qu'elles forment un Art; & leur premiere „ utilité, c'est que la contrainte qu'elles imposent, détourne de la carriere des esprits „ médiocres qui ne craindroient pas d'y entrer, si elle étoit plus libre. C'est proprement la pierre de touche du talent nécessaire.

En parlant de l'*Unité d'Action*, contre laquelle il n'a rien à dire, il la distingue de l'*Unité d'Interêt*. (*b*) „ Si plusieurs personnages sont diversement interessez dans le „ même évenement: & s'ils sont tous dignes „ que j'entre dans leurs passions, il y a alors „ *Unité d'Action* & non pas *Unité d'Interêt*, „ parce que souvent en ce cas je perds de vuë „ les uns, pour suivre les autres, & que je „ souhaite & que je crains, pour ainsi dire, „ de trop de côtez.

L'art de conserver cette *Unité d'Interêt* dans une Pièce, consiste, selon Mr. *de la Motte*, (*c*) „ à savoir dès le commencement d'une „ Pièce, indiquer à l'esprit & au cœur, l'objet principal dont on veut occuper l'un & „ émou-

(*a*) Tom. I. pag. 43. (*b*) Pag. 44. (*c*) Pag. 45.

„ émouvoir l'autre. Enſuite à n'employer de
„ perſonnages que ceux qui augmentent le
„ danger ou qui le partagent avec le Héros; à
„ occuper toujours le Spectateur de ce ſeul
„ interêt, de maniere qu'il ſoit préſent dans
„ chaque Scene, & qu'on ne s'y permette
„ aucun diſcours, qui ſous prétexte d'orne-
„ ment, puiſſe diſtraire l'eſprit de cet objet;
„ & enfin à marcher ainſi juſqu'au dénouement
„ où il faut ménager le plus haut point du
„ péril, & le plus grand effort de la vertu qui
„ le ſurmonte. Tout cela ſoutenu d'une va-
„ riété de circonſtances, qui en ſervant à l'u-
„ nité, ne la laiſſent pas dégenerer en répéti-
„ tion & en ennui.

Le Chapitre de la *Verſification* eſt digne d'un Maitre de l'Art, il la conſidere ſous deux vuës, ou comme un aſſujetiſſement aux conditions qui conſtituent le Vers, ou comme les diſcours & les penſées mêmes réduites à ces conditions. Dans le premier cas il y a peu de Loix, & tous les Poëtes parlent de même dès qu'ils obſervent le petit nombre de ces conditions, quoique d'ailleurs ils ſoient très-differens entre eux. Mais la Verſification entant que Diſcours, demande plus de réflexions, & l'Auteur fait voir qu'à cet égard la Verſification eſt bien differente aujourd'hui, de ce qu'elle étoit au tems de *Corneille*, de *Rotrou*, & de *Du Rier*, où l'on aimoit les pointes, les figures; des ſingularitez, des bizarreries qu'on ne ſouffriroit plus aujourd'hui. Mr. *de la Motte* en raporte des exemples très-frapans, tirez

tirez du *Cid*, de *Venceslas*, & de *Scevole*, Pièces eſtimées à bon droit. Il veut que la Verſification entant que diſcours ait quatre qualitez. 1. Qu'elle ſoit pure, c'eſt-à-dire que la Langue y ſoit exactement obſervée pour l'emploi des termes, pour l'alliance des expreſſions, pour la conſtruction des Phraſes. 2. Qu'elle ſoit claire, & pour cela qu'on évite les tranſpoſitions violentes, les équivoques, les entaſſemens d'Idées, la profuſion des figures, & la ſupreſſion de mots qu'on laiſſe ſous-entendre. 3. Elle doit être noble, ce qui dépend de la penſée & de l'expreſſion. 4. Elle doit être convenable, c'eſt-à-dire, d'un ton qui réponde à la matiere, aux Caracteres des perſonnages & aux ſituations; d'où naiſſent pluſieurs differences de Stile, ou plutôt de ſentiment & d'idées, le *Sublime*, l'*Héroïque*, le *Pathétique*, le *Simple*, que Mr. *de la Motte* dévelope avec beaucoup d'art, & dont il fait l'aplication à ſes quatre Tragédies, enſorte que les *Machabées* ſont dans le Sublime, *Romulus* dans l'Héroïque, *Inès* dans le Pathetique, & *Oedipe* dans le Simple. Il conclut par remarquer, (*a*) „ que la convenance généra-
„ le & qui renferme toutes les autres, eſt
„ d'être naturel, & de ne faire tenir aux
„ perſonnages que des diſcours tels que la
„ Nature les inſpireroit à des hommes qui
„ ſeroient dans l'état & agitez des paſſions
„ qu'on repreſente.

Le

(*a*) Tom. I. pag. 59.

Le Diſcours ſur la Tragédie de *Romulus* renferme les remarques de l'Auteur ſur les Critiques, ſur la Multiplicité & la Simplicité d'incidens, ſur l'Expoſition, ſur les Situations, ſur les Reconnoiſſances, ſur les Caracteres, & ſur les actions d'apareil & de ſpectacles. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces Articles, nous remarquerons ſeulement qu'ils ſont traitez avec autant de juſteſſe que de goût & de délicateſſe. Il fait une Remarque ſur les Critiques, dont l'experience de tous les jours prouve la juſteſſe. C'eſt que, „ les Ouvrages „ critiquez durent, & leur réputation s'affermit „ & croît tous les jours, parce qu'un meri- „ te dominant en couvre les défauts qui ne „ s'aperçoivent gueres que quand on les cher- „ che; & on ne les cherchoit alors que par en- „ vie. Les Critiques diſparoiſſent bien vîte & „ ſans retour, ou faute d'aſſez de ſolidité & „ d'agrément, ou parce que la partialité feu- „ le les décredite ". J'ajouterai qu'il en eſt des Critiques comme des traîtres & des monſtres; on aime la trahiſon, mais on hait les traîtres; on court les premiers jours voir un monſtre arrivé dans une Ville, mais le troiſiéme on en eſt dégoûté. On aime la Critique, la médiſance, les Chroniques ſcandaleuſes, mais on regarde avec un ſouverain mépris leurs Auteurs; on lit la Critique dans ſa primeur, mais bien-tôt on la ſacrifie à Vulcain ou à.... C'eſt leur ſort ordinaire, & rarement, pour ne pas dire jamais, une Critique n'a fait tomber un bon Ouvrage, nous pourrions en donner

Romanesque le plus bas. Un troiſiéme i
convenient c'eſt, qu'il eſt à craindre que
mode des parodies n'empêche bien des ge
qui auroient les talens néceſſaires, de s'ap
quer à la compoſition de Pièces ſérieuſes.

On croit communément que l'Amour Co
jugal n'eſt pas propre au Théatre; & on
fonde ſur ce que la poſſeſſion refroidit les d
ſirs, & que les ſentimens ne ſauroient êt
auſſi vifs que ceux qui ſont irritez par les obſt
cles. Mr. *de la Motte* prétend qu'on ſe trom
pe, fondé ſur l'experience; & il cite trois Pi
ces qui tiennent un beau rang parmi les me
leures, *Inès*, *Manlius*, & *Abſalom*. Il do
ne, pour l'introduire avec ſuccès ſur la Sc
ne, une règle qui paroît infaillible, c'eſt q
l'Amour de deux Epoux doit être reciproqu
(*a*) „ Si l'un des deux n'étoit pas aimé auta
„ qu'il aime, il en ſeroit en quelque ſorte
„ vili; & l'autre paroîtroit injuſte. Il fa
„ qu'ils ſoient tous deux dignes de ce qu'i
„ ſont l'un pour l'autre; & le témoignag
„ mutuel qu'ils ſe rendent, devient pour
„ Spectateur le gage aſſuré de ce qu'ils o
„ d'intereſſant & d'eſtimable. J'ajoûtero
volontiers à ces trois Tragédies celle de *Rho
damiſte & Zenobie*, où l'on voit, dirai-je l'A
mour ou les fureurs de l'Amour conjugal, in
tereſſer extraordinairement les Spectateurs.

L'Article des *Monologues* nous arrêtera u
moment. Il eſt certain que toute perſonn
qu

(*a*) Tom. I. pag. 141.

qui raiſonne un peu, eſt choqué de voir un Acteur parler ſeul ſur la Scene, quelquefois ſe parler à lui-même, & ſouvent parler ainſi très-longtems; les défenſeurs de cette eſpece de folie ne ſe ſauvent que par une defaite, c'eſt, que cet Acteur eſt ſupoſé ne point parler. Mr. *de la Motte* trouve un autre expedient, c'eſt que quoique le perſonnage qui parle ſoit ſupoſé ſeul, il y a pourtant une aſſemblée qui nous frape, ce qui nous le fait paroître moins ridicule à la verité, mais pour cela il ne l'eſt pas moins en effet. Mr. *de la Motte* veut que le Poëte ſe permette des Monologues le moins qu'il eſt poſſible, & d'y éviter la longueur.

Il fait une remarque très-curieuſe, au ſujet des contradictions, ſur un endroit de la Tragédie de *Phedre* de *Racine*. Hippolite ſollicitant Aricie à fuir avec lui, ſur ce que ſa vertu s'en allarme, il lui promet de lui donner ſa foi avant toute choſe (*a*).

Aux portes de Treſenne, & parmi ces tombeaux
Des Princes de ma Race antiques ſépultures,
Eſt un Temple ſacré, formidable aux Parjures;
C'eſt là que les mortels n'oſent jurer en vain;
Le perfide y reçoit un châtiment ſoudain;
Et craignant d'y trouver la mort inévitable,
Le menſonge n'a point de frein plus redoutable.
„ Si

(*a*) Tom. I. pag. 179.

„ Si ce qu'Hippolite dit de ce Temple e
„ véritable, ſi jamais un mortel n'y a juré in
„ punément, ſi le menſonge y reçoit un ch
„ timent ſoudain ; comment Hippolite ne di
„ il pas à ſon Pere prevenu contre lui, qu'
„ reſte encore un moyen infaillible d'éclairc
„ la verité. Venez dans ce Temple, devoit-i
„ dire à Theſée ; venez m'entendre ſur c
„ Autels redoutables, déſavoüer avec ſer
„ ment le crime dont on m'accuſe. Un in
„ ſtant va décider de mon innocence, ou d
„ ma perfidie ; & ma mort va vous veng
„ d'un traitre, ou les Dieux vont vous rend
„ un fils digne de vous. Theſée lui-même
„ qui ce Temple n'étoit pas inconnu, puiſqu
„ c'étoit le tombeau de ſes ayeux, ne devoit-
„ il pas s'aviſer de cet expedient, pour déci
„ der entre ſa femme & ſon fils? Racine n'
„ pas ſenti la contradiction ; il n'a imagin
„ ſans doute, qu'après coup le privilége d
„ Temple comme un Ornement de la Pièc
„ & pour le beſoin préſent d'Hippolite ; & i
„ n'a pas aperçû les conſequences qu'on en
„ pouvoit tirer contre Hippolite, & contre
„ Theſée même ".

Le Quatrieme Diſcours n'eſt, pour ainſi dire, qu'une Apologie de l'*Oedipe* de l'Auteur, qu'il n'a entrepris qu'après le ſuccès prodigieux de celui de Mr. *de Voltaire*. Mr. *de la Motte* ne parle pourtant point de ce dernier Poëte, mais il n'oublie pas de prévenir le reproche d'orgueil qu'il ſembleroit meriter, de traiter un ſujet après le grand *Corneille*. Il

avoüe

avoué que ſon entrepriſe a l'air de préſomption, mais il proteſte qu'elle n'en a que l'air. Et pour le prouver, il déclare expreſſément que voici comme il penſe de *Corneille.* (*a*)

„ L'opinion établie de la ſuperiorité de *Cor-*
„ *neille* ſur tous les Auteurs Dramatiques, n'eſt
„ pas le fruit de chacune de ſes Pièces en par-
„ ticulier ; c'eſt le tribut légitime du merite
„ ſurprenant répandu dans tous ſes Ouvrages;
„ & c'eſt au génie conſideré en ſon entier, &
„ non pas ſéparement, à aucune de ſes pro-
„ ductions, qu'eſt dû le prix de la Poëſie Dra-
„ matique.

„ Quand on penſe de combien *Corneille*
„ s'eſt élevé au deſſus de ſes prédeceſſeurs,
„ quelle nouvelle richeſſe l'art a acquiſe en-
„ tre ſes mains, quelle eſt ſa fécondité pour
„ les deſſeins & pour les Caracteres, quelle
„ eſt la force de raiſon, l'abondance & le
„ choix des ſentimens, le ſublime de l'expreſ-
„ ſion qu'il étale en tant d'endroits, il y au-
„ roit de l'extravagance à préſumer de l'éga-
„ ler; on ne pardonneroit pas même à un gé-
„ nie ſuperieur au ſien, s'il en naiſſoit, de ſen-
„ tir trop tôt ſon avantage; il devroit atten-
„ dre modeſtement qu'à force de preuves, le
„ Public en convînt, & douter encore après
„ cela de ſon ſuccès.

Que ce témoignage eſt brillant pour *Corneille*, ſortant de la bouche de ſon Rival! pourroit-on décider à qui il fait plus d'honneur,

(*a*) Tom. I. pag. 198.

neur, à ce grand homme, ou au Poëte Moderne?

C'eſt dans ce quatrieme Diſcours & dans la pièce qui le ſuit que Mr. *de la Motte* expoſe ſes idées ſur la Proſe & les Vers; donnant par tout la préference à la Proſe, non ſeulement pour le Poëme Dramatique & pour l'Epique, mais même pour l'Ode, & ſuivant la même conduite qu'il a gardée dans tout ce Volume, il prouve ſon ſentiment papiers ſur table, en expoſant aux yeux du Lecteur ſa Tragédie d'Oedipe en Proſe comparée avec la même en Vers, la premiere Scene de *Mithridate* reduite en Proſe, & une Ode de Mr. *de la Faye* auſſi reduite en Proſe, qu'on trouve à la fin du Vol. II. où il revient encore au même ſujet. Cependant il avouë qu'il n'a oſé être le premier à hazarder ſur le Théatre une Tragédie en Proſe, tant il connoît la force de l'habitude; habitude dans les Spectateurs, habitude dans les Acteurs qu'il auroit fallu obliger à plier ſous cette nouveauté. Mais Mr. *de la Motte* s'eſt trompé en ceci; il n'a pas été le premier; *De la Serre*, & l'*Abbé d'Aubignac* l'ont précedé dans cette carriere, le prémier en donnant ſa Tragédie de *Thomas Morus*, & l'autre ſa *Zénobie*, qui toutes deux ſont en Proſe.

Il faut avouër que Mr. *de la Motte* s'eſt terriblement expoſé en publiant le volume dont nous venons de rendre compte. C'étoit attirer ſur lui la foudre de tout le Parnaſſe François, habité par la Nation la plus orgueilleuſe & la plus

plus récalcitrante aux Loix qu'on veut lui imposer. Le moindre reproche auquel il devoit s'attendre étoit celui d'un Orgueil insuportable. Mais il l'a prevenu dans son Discours préliminaire où il déclare & ses veritables intentions & le but qu'il s'est proposé. Malgré cette sage précaution ses Amis ont tout craint pour lui de la part des Critiques; cependant il n'en a encore paru aucune que nous sachions.

Le II. Volume ne renferme que des Pièces que le Public connoît, dont il a déja porté son jugement, & dont il a vû des Extraits lorsqu'elles ont paru; ainsi nous nous croyons dispensez d'en donner ici une nouvelle Analyse.

ARTICLE III.

GOTHA NUMARIA, sistens Thesauri FRIDERICIANI Numismata antiqua, aurea, argentea, ærea, ea ratione descripta, ut generali eorum notitiæ exempla singularia subjungantur; Auctore CHRISTIANO SIGISMUNDO LIEBE. Accedunt ex ANDREÆ MORELLII Specimine, universæ Rei Numariæ antiquæ Excerpta, & Epistolæ tres EZE. SPANHEMII, quibus rariores ejusdem Thesauri Numi illustrantur. *Amstelædami*, apud *R.* & *J. Wetstenios* & *G. Smith.* 1730.

C'eſt-à-dire:

Notice du Threſor d'anciennes MEDAILLES, *qui appartient au Sereniſſime Prince* FREDERIC II. *Duc de* SAXE-GOTHA. *Par Mr.* CHRETIEN SIGISMOND LIEBE, *qui y a ajouté un Extrait de l'Eſſai d'*ANDRE' MOREL *ſur toutes les Antiquitez de ce genre, & trois Lettres de feu Mr.* EZECH. SPANHEIM, *où ſont expliquées les Medailles le plus curieuſes qui ſe trouvent dans ce Cabinet.* A Amſterdam. 1730. *Fol.* Pagg. 26. pour la Preface, & 544. pour le corps de l'Ouvrage, ſans parler de l'Epître dedicatoire, d'un court Avis au Lecteur, & de deux Indices.

CE Livre fait tout à la fois l'éloge du Sereniſſime Duc de *Saxe-Gotha*, & de Mr. *Liebe* ſon Bibliothecaire. Ce Prince qui depuis 40. ans a fait le bonheur de ſes Sujets, n'eſt pas moins recommandable par la protection qu'il accorde aux Sciences que par ſes autres Vertus. C'eſt de lui-même qu'eſt venu le deſſein de rendre publiques, par cet Ouvrage, les richeſſes de ſon Cabinet de Medailles, & l'execution n'en pouvoit tomber en des mains plus habiles que celles qu'il y a employées. La Méthode que l'Auteur y a ſuivie eſt celle d'un homme qui a lui-même beaucoup de goût & de ſavoir, & qui ne travaille auſſi que pour l'utilité de la Republique des Lettres. Ayant obſervé, comme il nous le dit

dit dans un *Avis*, que Mrs. les Antiquaires, font ordinairement la faute, ou de fatiguer le Lecteur par une deſcription detaillée de chaque Medaille, comme s'il n'y en avoit point qui ne fût importante, ou de l'amuſer par le choix du rare, & de l'extraordinaire, comme ſi la connoiſſance de tout le reſte étoit inutile, il a pris un juſte milieu entre ces deux extrémitez oppoſées. D'abord il donne une Notice générale des diverſes Claſſes, après quoi vient celle de quelques Medailles ſingulieres qui s'y rapportent. Mais nous expliquerons mieux ceci dans la ſuite. Il faut auparavant rendre compte de la *Preface*, parce qu'elle contient certaines choſes qui doivent être ſuës.

Mr. *Liebe* dit que les Perſonnes qui font des Collections de Medailles par un principe de ſavante curioſité, meritent beaucoup de louanges; mais il ajoute, qu'il n'y a guere de Particuliers qui puiſſent porter fort loin les dépenſes qui y ſont néceſſaires, & que comme les Princes ſont presque les ſeuls qui ſoient en état d'y fournir, il n'y a qu'eux auſſi qui ayent le moyen de rendre leur Cabinet utile au public, de l'enrichir par de nouvelles aquiſitions, & d'empêcher qu'il ne ſe diſſipe. Les Princes ſont donc exhortez à ne ſe pas negliger en ce genre, & pour cet effet on leur met devant les yeux divers motifs qui doivent les y animer. L'Exemple n'eſt pas le moindre de ces motifs, & l'Auteur, à cette occaſion, fait l'Eloge des Cabinets, de la Reine *Chriſtine*, de l'Empereur *Charles* VI. de *Louïs* XV. des

Ducs de *Florence*, & de *Parme*, ce qui le conduit naturellement à celui du Duc de *Saxe-Gotha*. Le Duc *Erneſt* en jetta les fondemens; *Frederic* I. l'amplifia conſiderablement, & *Frederic* II. l'a porté à un point de grandeur qui l'égale aux plus beaux de l'*Europe*. L'achat de celui du Prince de *Schwartzbourg*, n'y a pas peu contribué, puis qu'au jugement de MM. *Tentzelius*, & *Morel* ce dernier étoit deja par lui-même d'une rareté ſinguliere. Ainſi poſſeſſeur d'un Thréſor auſſi conſiderable par la quantité que par la qualité des Medailles, le Duc le plaça dans un Appartement de ſon Château de *Fridenſtein*, où il ne manque rien de ce qui peut le rendre commode ou le faire paroître brillant. Mais parce que la vuë ſe perd aiſément dans une ſi grande abondance, s'il n'y a pas un ordre connu, Mr. *Chrétien Schlegelius*, qui étoit Bibliothecaire du Prince, fut chargé d'en faire une *Notice* que la Mort ne lui permit pas de pouſſer fort avant. Ce Travail a donc reſté tout entier à Mr. *Liebe*, ſon Succeſſeur, qui par la mediation de Mr. *Erneſt Salomon Cyprianus* a fait aquerir à ſon Maître toutes les Medailles que Mr. *Thomaſius* avoit amaſſées pendant quarante ans, avec autant de choix que de peine. Enfin le Sereniſſime Duc de *Saxe-Gotha*, voulant pourvoir à la conſervation d'un ſi riche Threſor, il l'a mis en Fidei Commis par un Inſtrument daté du 14. Septembre 1712.

L'Ouvrage de Mr. *Liebe* eſt partagé en XII. Chapitres, ſous les Titres ſuivans. I. *Medail-*

dailles d'Or des Rois, & des Villes. II. *Medailles d'Or des Familles Romaines.* III. *Medailles d'Or des Empereurs Romains.* IV. *Medailles d'Argent & de Bronze des Rois.* V. *Medailles des Peuples & des Villes.* VI. *Medailles des Familles Romaines que l'on nomme Conſulaires.* VII. *Medailles d'Argent des Empereurs.* VIII. *Medailles des Empereurs en Bronze de la premiere grandeur.* IX. *Medailles des Empereurs en Bronze de la ſeconde grandeur.* X. *Medailles des mêmes en Bronze de la troiſieme grandeur.* XI. *Medaillons des Empereurs tant en Or, qu'en Argent & en Bronze.* XII. *Medailles choiſies du Cabinet de Mr. Thomaſius, ou quelques autres ſemblables.* Le reſte du Volume contient quelques Pieces de deux autres Savans, mais qui ſe rapportent au même ſujet. La premiere eſt un Extrait de l'Eſſai d'*André Morel* & les trois autres ſont des Lettres de Mr. *Ez. Spanheim.* Tout cela concerne principalement des Medailles qui ſe trouvoient dans le Cabinet du Prince de *Schwartzbourg*, dont le premier de ces Illuſtres étoit l'Antiquaire, & en commerce de literature avec l'autre. Il n'y a donc ici du nouveau que l'Ouvrage de Mr. *Liebe*, & par conſequent c'eſt à cela que nous devons nous borner.

Par l'Indice que je viens de donner des Chapitres, on voit quelle eſt la diſtribution generale des Claſſes qui partagent le Cabinet dont il s'agit dans ce Livre. On y voit auſſi que la premiere diſtribution ſe fait par la difference

des Matieres d'Or ou d'Argent, ou de Bronze, qui tiennent chacune, autant qu'il ſe peut, une place diſtincte. Nous devons ajoûter que la Methode de l'Auteur, eſt de commencer par une Notice générale, qui eſt d'ordinaire fort courte, & de ſpecifier enſuite quelques Medailles de cette Claſſe-là, ſoit afin de les expliquer, s'il en eſt beſoin, ſoit afin de critiquer ou d'appuyer les obſervations des autres Antiquaires, & dans tout ce qu'il fait ſur ces deux Points on ne peut également que louer ſa Politeſſe ou qu'applaudir à ſon Erudition. Nous ne ſaurions en donner une Idée plus juſte qu'en entrant en quelque détail.

I. CHAP. *Medailles d'Or des Rois & des Villes.* Celles-ci ſont à peu près au nombre de mille, parmi leſquelles il s'en trouve pluſieurs de *Philippe*, fils d'*Amyntas*, Roi de *Macedoine*, & de ſon fils *Alexandre* le *Grand*. Il y en a une particulierement de ce dernier Prince qui eſt du poids de quatre Dragmes, ce qui détruit le ſentiment de *Sperling* (*a*) qui avance hardiment que l'Antiquité n'en connut jamais de pareilles. Ce ſentiment eſt encore démenti par une Medaille de *Lyſimaque*, Roi de *Thrace*, qui peſe quatre Stateres, c'eſt-à-dire huit Dragmes. On en voit une de cette eſpece dans le Threſor de *Saxe-Gotha*, & il s'en trouve une autre dans le Cabinet du Duc d'*Etrées*. Mais à propos de ce Roi de *Thrace*, on doit obſerver que Mr. *Begerus* n'en a pro-

(*a*) De Num. non cuſis. C. 21. p. 142.

produit, dans le Threſor de Brandebourg, que deux Medailles d'Argent, ce qui ſuppoſe qu'il n'y en a point d'Or. Cependant Mr. *Liebe* nous apprend que ces dernieres ſont à preſent en aſſez grand nombre, & nous en découvre la raiſon hiſtorique tirée de (*a*) *Lazius*. Il n'en eſt pas de même de celles des Rois de *Syrie*, d'*Egypte*, de *Pont*, & de *Syracuſe*, dont il s'en voit peu de ce Metal. L'Auteur en produit cependant quelques-unes ſur leſquelles il fait de ſavantes Remarques. Quoique les Peuples Libres ayent plus negligé la fabrique des Monnoyes d'or que les Monarques, & que par conſequent les premieres qui ont paſſé juſqu'à nous ne ſoient pas en ſi grande quantité que les autres, il ne laiſſe pas d'y en avoir, & le Cabinet du Duc de *Saxe-Gotha* en renferme même pluſieurs de la ſeule Ville de *Syracuſe*. Il y en a particulierement une des *Cyrénéens*, qui differe de toutes celles dont les autres Antiquaires ont parlé, en ce que le *Jupiter* de ce Peuple y eſt repreſenté tout entier. Mais je paſſe là-deſſus pour venir à une Medaille qui a donné beaucoup d'exercice aux Savans. C'eſt celle de *Coſes*, qui a été déja citée en pluſieurs autres Recueils, mais que Mr. *Liebe* publie encore ici ſur l'Original. On y voit trois figures d'hommes, en longue Robe, dont la premiere & la derniere tiennent à la main ſur l'épaule une Hache & un Faiſceau & dont celle du milieu a tout l'air d'un Con-

(*a*) Com. Rei. Rom. Lib. XII. C. 1. p. 1094.

Conſul, ou de quelque autre Magiſtrat, qui marche entre deux Licteurs. On y voit auſſi dans l'Aire le Monogramme B-, & au bas l'Inſcription ΚΟΣΩΝ. Au revers eſt une Aigle qui poſe le pied gauche ſur un Sceptre, & qui du droit tient une Couronne de Laurier. Quelques Savans l'ont rapportée à la Claſſe des Conſulaires, & l'ont attribuée à la Famille *Junia* à cauſe de la conformité de ſon Type avec celui d'une Medaille où ſe lit le nom de *Brutus*. Mais *Patin* frappé de ce que ce nom ne paroit point dans celle-ci, a mieux aimé ſuivre *Nonnius*, & *Triſtan*, qui veulent qu'il ne s'y agiſſe que de la Colonie de *Coſa*, ou *Coſes*, fondée, ou retablie par des Triumvirs, & dont le *Jupiter* eſt deſigné par l'Aigle du revers. Il y a néanmoins peu d'accord entre eux ſur le temps auquel ceci ſe rapporte, *Triſtan* a cru ſur l'Inſcription d'une Medaille de *Nerva*, où il liſoit *Col. Jul. Coſſa*, que cette Colonie avoit été fondée par *Auguſte*, qui lui donna ſon nom, & qui eſt repreſenté en perſonne entre deux Licteurs comme marchant pour quelque expedition militaire, l'Aigle du revers marquant la protection viſible du Ciel qui avoit élevé & ſoutenu ce Prince. Le P. *Hardouin* donna d'abord dans cette penſée, mais il changea d'avis dans l'Edition de ſes Oeuvres choiſies. Il y nie que cette Medaille ſoit de la Ville de *Coſes* dans l'*Etrurie*, & les raiſons qu'il en donne, ſont que *Pline* appelle cette Ville, *Coſſa*; que les Colonies Romaines n'auroient pas emprunté la Langue

des

des Grecs; qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'une ſi petite Ville ait fait frapper de la Monnoye, en Argent ou en Or; & que l'on ne ſauroit deviner ce que fait Auguſte entre deux Licteurs dans une Monnoye de ce lieu-là. Ce Pere a donc cru qu'il s'agit ici de la Syrie, diviſée en haute & baſſe, & dont les deux Parties ſont repreſentées par les Figures qui portent la Hache & le Faiſceau pour faire honneur à Auguſte qui marche précedé de l'une & ſuivi de l'autre. Mais que faire alors de ΚΟΣΩΝ? Ce ne ſont là, dit-il, que des Lettres Initiales, qui marquent le bien qu'Auguſte avoit fait à la haute & à la baſſe *Syrie*. Καῖσαρ ὅλην Συρίαν ἐπίστωσε: c'eſt-à-dire, *Ceſar a donné de l'aſſiſtance à toute la Syrie.*

Mr. *Liebe* obſerve, fort judicieuſement, là-deſſus, que cette explication du P. *Hardouin* eſt en danger de plaire à peu de Savans. D'abord à quoi paroit-il que la Medaille eſt du temps d'*Auguſte*, & qu'elle fut frappée à ſon honneur? En quelle autre de ce temps-là voit-on l'Aigle qui tienne une Couronne de Laurier? D'où vient que contre toute raiſon, les deux Parties de la *Syrie*, conſiderées comme deux Provinces, paroiſſent ſous des figures d'homme? Se peut-il rien enfin de plus arbitraire que l'interpretation des Lettres prétendues Initiales, qui ſert de preuve à tout le reſte? Quant à la conjecture de *Triſtan*, elle ſe detruit par l'Inſpection de cette Medaille de *Nerva* qui la fonde. Car on y lit, non, *Col. Jul. Coſſa*, comme cet habile homme l'a fait, mais

mais *Col. Jul. Aug. Caſſandren*, c'eſt-à-dire, *Colonia Julia Auguſta Caſſandrenſis*, de ſorte qu'il n'y a rien qui ſoit relatif à celle de *Coſes*. Reſte le ſentiment de *Nonnius* & de *Patin*, qui eſt inſoutenable à cauſe de la differente attitude des trois Figures, n'y ayant aucune apparence que deux Triumvirs portaſſent une Hache & un Faiſceau, pendant que le troiſieme n'en auroit point. Tout cela bien peſé, Mr. *Liebe* ſe range à l'avis de ceux qui rapportent cette Medaille à la Claſſe des Conſulaires, & particulierement à la famille *Junia*. Il penſe donc qu'elle fut frappée à l'honneur de *Brutus* après qu'il eut ôté la vie à *Ceſar*, & rendu la liberté à ſa Patrie, la Ville de Coſes étant peut-être ſous la protection particuliere de *Brutus*, dont il ſemble que le nom eſt deſigné par le Monogramme B-. Il ajoûte que les raiſons du P. *Hardouin* ne démontrent nullement que la Pièce ne ſoit pas d'une Ville de l'*Etrurie*. Car ſi *Pline* appelle cette Ville *Coſſa*, *Virgile* la nomme *Coſæ*, il n'eſt pas ſans exemple que l'uſage de la Langue *Greque* ſe ſoit conſervé dans les Lieux où les *Romains* avoient conduit des Colonies, & quelque peu conſiderable que fût cette Ville, ou plûtôt qu'on la faſſe, on ne voit pas qu'il y ait aucune impoſſibilité dans la ſuppoſition qu'elle a frappé quelques Medailles en certaines occaſions ſingulieres.

CHAP. II. *Medailles d'Or des Familles Romaines.* Les *Romains* ne connurent, pendant près de cinq cens ans, d'autre monnoye que celle

celle de Cuivre. L'an 485. de leur Ville, ils en frapperent d'argent, & 62. ans plus tard ils commencerent d'en battre d'Or, n'y ayant pas eu de ce metal parmi eux, qu'en très-petite quantité, pendant fort long-temps, ainſi que *Pline* le dit dans (*a*) ſon Livre 33. On ne doit donc pas s'étonner de ce que nous avons un ſi petit nombre de Medailles de cette Matiere avant les Empereurs. Celles qui ſe nomment ordinairement *Conſulaires*, à cauſe de la forme du Gouvernement precedent, ſe rapportent indifferemment à toutes les Familles *Romaines*. Il y en a ſi peu d'Or, pour la raiſon que nous avons dite, que Mr. *Vaillant* qui en a recherché par tout avec toute la diligence poſſible, n'en a produit qu'en très-petit nombre. Auſſi n'en voit-on dans le Cabinet de *Saxe-Gotha* que des Familles *Antonia*, *Aquillia*, *Caſſia*, *Ceſtia*, *Cœlia*, *Cornelia*, *Durmia*, *Hirtia*, *Julia*, *Livineia*, *Maulia*, *Munatia*, *Norbana*, *Plancia*, *Pompeia*, *Servilia* & *Vibia*. Mr. *Liebe* nous en donne ici quelques-unes, ou pour corriger l'inexactitude des Antiquaires qui en avoient parlé, ou pour répandre un nouveau jour ſur ce qu'ils en avoient dit. Mais comme en ſe bornant à cela ce Chapitre auroit été trop court, il y donne, par voye de Supplément, l'Idée d'un Ouvrage que Mr. *Morel* préparoit ſur cette Matiere, & dont ce Savant avoit lui-même expliqué le Plan dans une Lettre qu'il écrivit à M. *Perizonius*. Il ſe pro-

(*a*) Cap. I. Sect. V.

propoſoit d'y faire entrer tout ce que les Antiquaires précedens avoient recueilli en ce genre, en y ajoutant des Notes de ſa façon, pour corriger ou pour éclaircir, comme auſſi des Medailles que les autres n'avoient pas connuës, ou n'avoient pas produites. On ne ſait ce qu'eſt devenu ce travail dont il ne reſte plus qu'un Volume qui de la Bibliotheque de Mr. *Schlegelius* a paſſé, par achat dans celle de *Saxe-Gotha*. Ce Manuſcrit même a diſparu, depuis trois ans, ſans qu'on ſache où il peut être. Mais Mr. *Liebe* en avoit heureuſement fait quelques Extraits qu'il publie à preſent avec les Obſervations judicieuſes & ſavantes qu'il y a faites. Ces Extraits regardent les Familles *Abaria*, *Acilia*, *Æbutia*, *Ælia*, *Æmilia*, *Afrania*, *Annia*, *Anteſtia*, *Antiſtia*, *Antia*, *Antonia*, *Appuleia*, *Aquillia*, *Arria*, *Aſinia*, *Attia*, *Auſidia*, *Aurelia*, *Axſia*, *Bæbia*, *Bellia*, & pluſieurs autres, faiſant en tout le nombre de 88.

CHAP. III. *Medailles d'Or des Empereurs Romains.* Le P. Jobert fait monter (*a*) à environ mille & deux cens les Medailles qui ſont neceſſaires pour completer la ſuite des *Imperiales*, en Or. Il ne s'en faut pas de beaucoup que le Threſor de *Saxe-Gotha* n'en approche, ou du moins on peut aſſurer qu'à cet égard il ne le cede à aucun des plus riches. Afin de mettre le Lecteur en état d'en juger, Mr. *Liebe* nous donne une Table à trois Colomnes, dont

(*a*) Scien. des Med. p. 27. Edit. Amſt.

dont la premiere contient l'Indice & le nombre de chaque Medaille *Imperiale* qui étoit dans le Cabinet du Duc d'*Arſchot*, la ſeconde celles qui ſont dans celui du Duc de *Parme*, & la troiſieme celles qui ſe trouvent dans celui de *Saxe-Gotha*. En voici le commencement.

ARSCHOT.

Julius Cæſar	VI.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Auguſtus	XIX.
Tiberius	V.
Nero Claudius Druſus	II.
Antonia.	II.
Germanicus	I.

PARME.

Julius Cæſar	IV.
. . . . .	
Sextus Pompeius	I.
M. Antonius	III.
Auguſtus	XII.
Tiberius	IV.
Nero Claudius Druſus	I.
Antonia	I.
. . . . .	

SAXE-GOTHA.

Julius Cæſar	VII.
Pompeius M.	I.
Sextus Pompeius	I.
M. Antonius	I.
Auguſtus	XXVIII.
Tiberius	V.
Nero Claudius Druſus	II.
Antonia	II.
Germanicus	I.

Je remarquerai là-deſſus, que la ſuite du Cabinet de *Saxe-Gotha* deſcend juſqu'à *Andronic Commene*, au lieu que celle des deux autres finit à *Heraclius* inclusivement; & je dois obſerver auſſi que ce qui manque à celle du premier eſt (*a*) *Albinus*, *Julia Mammæa*, *Maximinus*, *Maximus Cæſar*, *Gordianus Africanus* ſenior, *Balbinus*, *Pupienus*, *Q. Herennius*, *Æmilianus*, *Mariniana*, *Valerianus* junior, *Quietus*, *Aureolus*, *Claudius Gothicus*, *Quintillus*, *Severina*, *Carus*, *Helena*, *Licinius* jun. *Fauſta*, *Julianus*, *Flaccilla*, *Lic. Eudoxia*, *Olybrius*, *Juſtinus* junior. Mr. *Liebe* avertit auſſi le Lecteur qu'à cette ſuite des *Imperiales* eſt ajoûtée une grande quantité de Medaillons, ou

(*a*) Il y manque auſſi un *Peſcennius Niger*. Mais Mr. *Liebe* avertit qu'il y a ſubſtitué une fauſſe Medaille, parce que celle qui eſt du même Prince dans le Cabinet d'Arſchot eſt auſſi de ce genre.

ou de Medailles non *Romaines*, qui forment avec le reſte une Collection des plus rares, & des plus éblouïſſantes que l'on puiſſe voir en ce genre. Mais parce qu'en ces ſortes de choſes la qualité des Pieces augmente conſidérablement le prix de la quantité, l'Auteur ne neglige pas de faire valoir le Cabinet qu'il décrit, par la rareté de certaines Medailles qui s'y trouvent, ſoit parce qu'elles ſe rencontrent difficilement en Or, ſoit parce qu'il n'y en a preſque point en aucune Matiere. Telles ſont, dit-il, *Domitia*, *Marciana*, *Matidia*, *L. Ælius Cæſar*, *Didius Julianus*, *Manlia Scantilla*, *Diadumenianus*, *Julia Mæſa*, *Otacilia Severa*, *Philippus Jun.*, *Herennia Etruſcilla*, *Hoſtilianus*, *Saloninus*, *Marius*, *Tetricus Jun.*, *Julianus*, *Nigrinianus*, *Fl. Val. Severus*, *Gal. Valeria*, *Delmatius*, *Jovinus*, *Leontius*, & peut-être auſſi quelques autres.

Après ces conſiderations générales, Mr. *Liebe* entre dans un détail, où nous ne pouvons le ſuivre. Contentons-nous de quelques Exemples. Il commence par une Medaille d'*Auguſte*, que Mr. *Vaillant* dit être fort rare, & dont il n'a pourtant donné que le revers. On la trouve ici toute entiere. D'un côté eſt la tête de Jules Ceſar couronné de Laurier avec cette Legende *C. Cæſar Dict. Perp. Pont. Max.* De l'autre eſt la tête d'*Auguſte* toute nue avec ces mots *C. Cæſar Coſ. Pont. Aug.* On y remarque qu'*Auguſte* ne porte que le nom de ſon Pere adoptif, deſorte qu'il y a lieu de s'étonner que Mr. *Vaillant*, qui avoit vû cette

Medaille (*a*), ait écrit que ce Prince après l
mort du Dictateur ſe fit nommer *Cæſar Divi F*
Mais à cette occaſion ſe preſente un endroi
d'Appien dont le ſens n'eſt pas des plus clair
Καὶ ἐυθὺς, dit cet Hiſtorien en parlant d'*Auguſ*
te, ἀνομάζετο Καῖσαρ. Ἐθος γὰρ ἦν Ῥωμαίοις, τὰ
θετὰς τὰ τῶν θρεψάντων ὀνόματα ἐπιλαμβάνειν. Ὁ δ
σὺν ἐπίλαβεν, ἀλλὰ καὶ τὸ αὐτῶ καὶ τὸ πατρῶον ὅλο
συνάλλαξεν, ἀντὶ Ὀκταβίου, Καῖσαρ εἶναι καὶ Καίσαρο
υἱὸς, καὶ διετέλεσεν ὕτω χρώμενος. C'eſt-à-dire
auſſi-tôt il fut nommé Ceſar; car c'eſt la coutu
me chez les Romains, que les Adoptez prennen
le nom de ceux qui les adoptent. Or celui-ci n
le fit point, mais il changea tout à fait & ſon nom
& celui de ſon Pere, deſorte qu'au lieu d'Octa
vius fils d'Octavius, il ſe fit appeller juſqu'à l
fin, Ceſar, & fils de Ceſar. Mr. *Spanheim* trou
vant de la contradiction dans ces paroles,
ſoupçonnoit une erreur de Copiſte, & croyo
que l'addition d'un ſeul mot remedioit à tou
Il vouloit donc que l'on lût, Ὁ δὲ σὺν ἐπίλαβ
μόνον, c'eſt-à-dire, *Or celui-ci ne le fit pas ſeu*
lement. Mais Mr. *Liebe* eſt d'avis que ſan
rien changer au paſſage, & le laiſſant tel qu'
eſt, l'obſcurité ne vient que de ce que la tra
duction ne repond pas à l'Original par rappo
au Verbe ἐπιλαμβάνειν. Selon lui, ἐπιλαμβάν
ὄνομα ne ſignifie pas ſimplement *prendre un nom*
mais *ajouter un autre nom à celui que l'on po*
toit auparavant. Ainſi *Appien* aura dit, que
coûtume étant chez les *Romains* que les A
dopte

(*a*) Numiſm. Famil. T. I. p. 526.

doptez ajoutaſſent à leur nom celui des perſonnes qui les adoptoient; *Auguſte* ne le fit pas, & qu'au lieu de ſe faire nommer Octave fils d'Octave, il s'appella Ceſar, & le fils de Ceſar. On avouera ſans peine que la ſolution eſt ingenieuſe, & nouvelle.

Les deux fils de *Veſpaſien* ſont repreſentez en diverſes attitudes dans les Medailles de cet Empereur. Mais ſouvent auſſi le Graveur n'en a donné que les têtes, & c'eſt ainſi que ces trois Princes paroiſſent dans une Monnoye d'or que renferme le Cabinet de *Saxe-Gotha*. D'un côté l'on voit la tête du Pere couronné de laurier, avec cette Inſcription *Imp. Cæſ. Veſp. Aug.* & de l'autre ſont celles de Tite & de Domitien avec cette legende; *Cæſar Aug. tr. p. Cæſ. Aug. f. Coſ.* Comme ce n'eſt que depuis *Antonin* le *pieux*, que l'on a vû deux Empereurs ſurnommés *Auguſtes*, il eſt clair qu'on doit lire ici, *Cæſar Augur Tribunitia poteſtate*, ce qui convient à l'ainé qui, ſelon *Suetone*, fut Tribun conjointement avec ſon Pere, & ceci eſt confirmé par une Medaille du Cabinet du Duc d'Arſchot, où la legende eſt exprimée de la maniere ſuivante, *Augur Pont. Tr. P. Coſ. II. Cenſor.*

Il a plu au P. *Hardouin* de mettre au nombre des fables (*a*) la guerre cruelle que les Hiſtoriens nous diſent qu'*Adrien* fit aux *Juifs*, il a même pouſſé le paradoxe juſqu'à ſoutenir que le regne de cet Empereur fût ſi paiſible, que

(*a*) Opp. ſelec. pag. 76.

que l'on n'y vit point de guerre. C'eſt en dire un peu trop. *Adrien* s'appliqua certainement bien plus à faire fleurir la paix dans ſes Etats qu'à faire des Conquêtes. Cependant il fut obligé plus d'une fois à prendre les armes ou pour repouſſer les Ennemis, ou pour mettre des rebelles à la raiſon. Auſſi trouve-t-on quelques Medailles où il eſt fait mention de ſes Expeditions ou de ſes Victoires. Il y en a particulierement, dans le Cabinet que Mr. *Liebe* decrit, une d'or où l'on voit la tête de ce Prince avec cette legende *Hadrianus Aug. Coſ. III. P. P.* & au revers eſt une Victoire qui tient à la main droite une Couronne de Laurier, & à la gauche une Palme, avec cette Inſcription, *Victoria Aug.* A ce dernier Symbole on conjecture, avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il s'agit ici d'une Victoire qu'*Adrien* avoit remporté ſur la *Judée*. Le P. *Hardouin* oppoſe à cela diverſes raiſons auxquelles Mr. *Liebe* répond avec ſolidité, & je croi que les Lecteurs qui le conſulteront en jugeront comme moi. C'eſt le malheur des Extraits qu'on fait des Livres les plus curieux qui ſont un peu gros, que l'on eſt contraint de paſſer legerement ſur les Matieres les plus importantes.

CHAP. IV. *Medailles d'Argent & de Bronze des Rois.* Le Cabinet de *Saxe-Gotha*, ſi riche en Medailles d'Or qu'il ne le cede à cet égard à nul autre, l'eſt encore bien plus dans celles des autres Metaux. Mais comme l'Argent & le Bronze y ſont confondus pour les ſuites,

ſuites, l'Auteur eſt ici dans l'obligation de les conſiderer enſemble, en ayant ſoin néanmoins de diſtinguer l'un de l'autre dans la Notice qu'il donne des Medailles dont il a occaſion de parler. Il commence par les Rois, ou Princes ou Princeſſes, qui ſont au nombre de 69. dans l'Ordre Alphabetique qui ſuit; *Agathocles* Roi de *Sicile*; *Agrippa*, R. de *Judée*; *Alexandre*, fils d'*Amyntas* R. de *Macedoine*; *Alexandre* le Grand; *Alexandre Bala*, & *Zebinas* RR. de *Syrie*; *Amyntas* II. R. de *Macedoine*; *Antigonus* R. de *Macedoine*; RR. de *Syrie* *Antiochus* I, II, III, IV, VII, VIII, IX, XII. *Antiochus* Roi de *Commagene*; *Antipater* R. de *Macedoine*; *Aretas* R. d'*Arabie*; *Arſaces* R. des *Parthes*; *Arſinoë* Reine d'*Egypte*; *Aſander* R. du *Boſphore*; *Berenice* Reine d'*Egypte*; *Caſſander* R. de *Macedoine*; *Cleopatre*, Mere d'*Antiochus Grypus*; III. & VI. Reines d'*Egypte*; *Demetrius* I. & II. RR. de *Syrie*; *Demetrius* R. de *Macedoine*; *Gelon* R. de *Sicile*; *Herode l'Ethnarque*; le *Tetrarque*; *Hieron* I. & II. RR. de Syracuſe; *Hieronymus* R. de *Syracuſe*; *Juba* Pere & Fils RR. de Mauritanie; *Lyſimaque* R. de *Thrace*; un Roi de *Carie* dont le nom eſt effacé; *Mithridate Eupator* R. de *Pont*; *Nicomede Epiphanes*, R. de *Bithynie*, (a) *Ninnius*; *Perſée* R. de *Macedoine*;

(a) Mr. *Liebe* nous renvoye au Threſ. de Brandeb. T. I. pag. 301. pour ſavoir qui eſt ce Ninnius; mais il avertit que Mr. Beger a mal lu la legende du Revers, où il y a *Manc*, & non *Manr.* comme il le rapporte.

ne ; *Pharnaces* II. R. de *Pont* ; *Philetærus*, R
de *Pergame* ; *Philippe*, Pere d'*Alexandre*
Grand ; *Philippe* penultieme R. de *Macedoin*
Philippe Epiphanes R. de *Syrie* ; *Philiſtes* Re
ne de la *Grande Grece* ; *Pruſias* le Boiteu
& le Chaſſeur RR. de *Nicomedie*. *Ptolom*
I, II, III, V, VII, VIII, XI. R
d'*Egypte* ; *Ptolomée* R. de *Mauritanie* ; *Rh*
metalces I. R. de *Thrace* ; *Sauromates* R.
Boſphore ; *Seleucus* I, II, IV, VI. RR.
Syrie ; *Tigranes* R. d'*Armenie*, & *Tryphon*
de *Syrie*.

Mr. *Liebe* commence ſes exemples par u
petite Medaille d'*Alexandre* le Grand ; elle
d'argent, & d'une gravûre achevée. D'un c
té eſt la tête de ce Prince, nuë & les chevel
rejettez negligemment en arriere. Au reve
eſt un Lion que monte un Cupidon ailé, &
l'Exergue, on lit ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Cette a
breviation de la Diphthongue OY engage l'A
teur à parler d'une Medaille en Bronze
même Prince ; mais qui a été viſibleme
frappée ſous, ou après l'Empire de *C*
racalla. Ce fut alors que cette abbreviation,
autrefois aſſez rare, devint très-commune.
Mr. de *Spanheim* qui en a fait l'obſervation
ſur diverſes Medailles d'*Eliogabale*, d'*Alexandre Severe*, de *Gordien*, & de *Voluſien*, ſe fonde auſſi ſur une petite Monnoye de Cuivre où il dit que ſont les paroles ſuivantes ΤΑ ΤΥΔΕ ΕΛΑΦΡΟΤΕΡΟΝ. Cette petite Piece étant par hazard dans le Cabinet de *Saxe-Gotha*, l'Auteur nous la donne ici pour marquer ſa ſur-

priſe

priſe de l'inattention de l'illuſtre Savant que je viens de nommer. On lit à la tête ✠ΗΛΙΟ-CЄΛΗΝΑΤΟΝ, & au revers ΤΟΔΕ ΕΛΑΦΡΟΤΕ-ΡΟΝ ΤϵΤϵ ΑΡΓϵ. Il eſt viſible que c'eſt une Monnoye du bas Empire; que peut-être elle tira ſon nom du Soleil & de la Lune qui y furent d'abord gravez pour ſymboles, & que la legende du Revers veut dire que, *ce qui eſt plus leger que cette Piece ne vaut rien.* Mr. de *Spanheim*, qui ne ſe ſouvenoit que des premiers mots ne mit que ceux-là dans ſon Edition d'*Amſterdam*, & quand il fit réimprimer ſon Ouvrage à *Londres*, ayant ſans doute oublié cette bagatelle, & voulant raccommoder l'affaire, il mit l'abbrevation dans le premier mot ΤΟΔΕ, où elle n'eſt point. Enfin dans cette petite Monnoye on voit une ✠ qui précéde ἡλιοσελήνατον, & ceci rappelle à Mr. *Liebe* une autre petite pièce de Cuivre, dont la Legende eſt d'un côté ✠ΤΕΤΑΡ, & de l'autre ΤΕΡΟΝ. C'eſt un ſeul mot τετάρτερον, partagé en deux, & cette Monnoye fut de l'invention de *Nicephore Phocas*, pour hauſſer la valeur nominale des Eſpeces courantes, dans les payemens qui ſortoient du Threſor. Le *Tetarteron*, ou *Tartaron* étoit donc une Monnoye de peu de prix intrinſeque, & de là vient que les Hiſtoriens l'oppoſent aux Beſants d'Or, ainſi que le fait *Albert d'Aix.* (*a*) *A tempore Dominicæ Incarnationis*, dit-il, *uſque ante paucos dies Penteſoſtes per ſingulas hebdomadas quatuor viri* Byzan-

(*a*) Hiſt. Hieroſ. Lib. II. C. 16.

zantiis aureis *onerati cum decem modiis Monetæ Tartaron de domo Imperatoris Duci mittebantur, quibus Milites ſuſtentari poſſent.* C'eſt-à-dire: *Depuis les fêtes de Noël, juſqu'à celles de la Pentecôte, à peu de jours près, quatre hommes venoient toutes les ſemaines, de la Maiſon de l'Empereur au General des Troupes, chargez de Beſants d'or avec dix Boiſſeaux de la Monnoye* Tartaron, *afin que les Soldats euſſent de quoi ſubſiſter.* *Fulger* de *Chartres*, dit de même; *Pecunia illa retenta juſſit Imperator de auro ſuo & argento atque palliis proceribus noſtris dari; peditibus quoque diſtribui fecit de numis ſuis æneis quos vocant Tartarones.* C'eſt-à-dire: *l'Empereur ayant retenu ces Eſpeces, il fit donner aux plus conſiderables de nos gens, de ſon Or, de ſon Argent, & de ſes Vêtemens; & il fit auſſi diſtribuer aux gens de pied, de ſa monnoye de Cuivre qu'on nomme des Tartarons.*

De cette eſpece de digreſſion l'Auteur revient aux Antiques, & tout ce Chapitre eſt rempli de choſes qui intereſſent les unes plus que les autres. Il en eſt de même du Chapitre V. où il donne les *Medailles des Peuples & des Villes.* On ne peut ignorer de quelle utilité générale ſont celles-ci pour connoitre le nom, la ſituation, l'origine, la Religion le Gouvernement, les mœurs, &c. des anciens habitans de la terre, dans l'*Europe*, l'*Aſie* & l'*Afrique*. Ce qu'en contient le Cabinet de *Saxe-Gotha* ſe rapporte à 144. Articles, rangez par ordre Alphabetique, mais qu'il ſeroit

roit trop long de transcrire. Il seroit encore plus mal aisé d'extraire tout ce qui merite attention dans les exemples que l'Auteur a choisis, & commentez selon sa Methode. Je me bornerai à un seul, à cause de sa singularité.

Il y a, dans le Cabinet de *Saxe-Gotha*, une Medaille d'argent de moyenne grandeur. D'un côté est une Tête sans barbe, couverte d'une Couronne, qui est ornée de fleurs, les cheveux frisez autour du Visage, & pendant sur le derriere du Cou, telle à peu près qu'est celle de *Juno Lucinia* sur les Monnoyes de *Crotoniates*, dans le Recueil de *Goltzius*; Au revers il y a une figure nuë, qui tient quelque chose aux deux mains, & devant laquelle est un Arbuste, avec la Legende ΜΟΙΧΙΑΥΤ. Que veulent dire ces Lettres? car c'est par là qu'il faut commencer. Elles sont renversées, ou plûtôt écrites à la *Phenicienne*, de la droite à la gauche. Cela se voit sur d'autres Medailles. On lit ΝΩΙΧΟΧΑΟΥΧ pour ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ, ΧΑΛΑΥ pour ΓΕΛΑΣ; à s'y prendre ainsi ΜΑΥΛΛΥΤ sera Τυλισιων, c'est-à-dire, Τυλισιων, ou des *Tylisiens*, car l'Omicron pour l'Omega, & le Mu de la fin pour le Nu ne peut arrêter personne. Rien n'est plus commun que cela. *Tylis* étoit une Ville de *Thrace*, comme le remarque *Etienne de Byzance*; mais ce Lexicographe Geographique ajoute que de *Tylis* se fait *Tylites*, pour dire un homme de cette Ville-là, comme de *Memphis* se fait *Memphites*. Cela est incommode. Mr. *Liebe* le sent bien; mais

mais il dit que la Medaille en doit être cr preferablement à *Etienne*; que ce dernier a j gé ſur l'Analogie Grammaticale d'un Uſ qui lui étoit inconnu, & que cet uſage ét de faire Τυλίσιος & non Τυλίτης de Τύλις. Ay découvert le peuple dont il s'agit, l'Aute conjecture, avec beaucoup de fondement qu la Tête eſt celle de *Cotys*, Déeſſe de *Thrac* & dont les Ceremonies, au rapport de *Str bon*, ſe repandirent dans la *Grece*, & firen fortune dans la Ville d'*Athenes*. Quant à la f gure du Revers, c'eſt vrai ſemblablement u Bacchante, qui de la main droite tient un p tit Tambour & de la gauche un Masque, parce que les Bacchantes avoient coûtume d pendre leurs Maſques à des Arbres, on vo devant celle-ci un Arbuſte. Si vous daigne recourir à *Virgile*, vous y trouverez ces deu Vers (*a*).

Et te, Bacche, vocant per carmina læta, ti
bique
Oſcilla ex alta ſuſpendunt mollia pinu.

& vous n'avez qu'à conſulter *Servius* ſur l'e droit.

CHAP. VI. *Medailles Conſulaires, ou des Familles Romaines*, tant en Argent qu'en Bronze. Le nombre des Familles, dont le Cabinet de *Saxe-Gotha* poſſede des Monumens dans ces deux Metaux, eſt ſi grand qu'il tien-

droit

(*a*) Georg. Lib. II. v. 388.

roit ici trop d'eſpace. Il y en a en tout cent ſoixante & trois, qui donnent mille & ſoixante & quinze Medailles, bien entendu pourtant que la Claſſe des *Incertaines* en fournit 46. Inquons une ſeule des Obſervations que l'Auteur fait ſur un Article ſi vaſte.

Il y a, dans le Cabinet du Roi de *France*, ne Medaille au revers de laquelle on lit en ſix gnes L. Ruſti || Celius || Cordus || Vir. || Quinq. || D. D. Là-deſſus Mr. *Pa-* a imaginé une famille Romaine qui s'appelloit *Celia*, parce qu'il a lu, *Lucius Ruſtus*, *Celius*, *Cordus duumviri*, *Quinquennales*, *Decreto Decurionum*. Mr. *Fabretti* voyant que *Ciceron* parle d'un Orateur de *Bologne*, nommé *Ruſticelius*, a conçu d'un autre côté que *Ruſticelia*, devoit être le nom d'une famille de *Rome*. Ces deux Illuſtres Antiquaires ſe ſont également trompez, comme il paroit par une Medaille du Threſor de *Saxe-Gotha*. Autour de la tête de *Tibere* ſe liſent ces mots *Ti. Cæſar Aug. f. Auguſtus*, & au revers *L. Bæbius P. f. Ruſticelius Caſ. Terna IIVir Quinq. D. D.* Il eſt évident que ce *Ruſticelius* étoit de la Famille *Bæbia*, & que les Duumvirs étoient ce *Bæbius Ruſticelius*, & *Caſſius Terna*.

CHAP. VII. *Medailles d'Argent des Empereurs.* On ne peut pas dire que cette ſuite ſoit complete dans le Threſor du Duc de *Saxe-Gotha*. Il y a des lacunes, mais il y en a auſſi de même dans tous les Cabinets ſans exception, & par tout on eſt obligé de recourir à l'Or, ou au Bronze pour remplir certains Vuides.

AY. KOMOΔOC, c'eſt-à-dire, *Αὐτοκράτωρ Μάρκ[ος] Αὐρήλι[ος] Κόμοδ[ος]*, & au revers ΗΓΕ. ΙΟΥ. ΚΑ[Π]ΤΟΥ ΟΥΛΠΙΑC. ΠΑ. c'eſt-à-dire, *ἡγέμων Ἰουλ[ίου] Κάπτου Ὑλπίας Παντ[αλίας]*. *Pantalia* étoit une Ville de *Thrace* qui fit frapper cette Piece pendant que la Province avoit pour Gouverneur *Julius Caſtus*, ſur le nom duquel pluſieurs ſavans Antiquaires s'étoient trompez juſqu'ici. Le Symbole eſt un Serpent qui entortille ſa queuë, & qui leve la tête. Une autre Medaille *Greque* du même Prince a auſſi les graces de la nouveauté. On y voit ſa Tête ceinte de Laurier, avec ſon nom AYΡΗ. ΚΟΜΟΔΟC, & le Revers a pour Symboles deux figures, l'une de femme & l'autre d'homme, la derniere tenant de la main gauche un Thyrſe & toutes les deux avançant l'une la gauche & l'autre la droite pour ſoutenir un Autel, avec cette Legende ΕΠΙ CΤΡ. CΕΠΤ. ΑΡΙΑΝΟΥ ΚΟ[Σ] ΛΕCΒΙΩΝ. Au bas eſt une figure dont la moitié du Corps eſt un homme. Mr. *Liebe* croit que la femme eſt l'Illuſtre *Sappho*, que les *Lesbiens* graverent ainſi avec *Bacchus*, ſur leur Monnoye, pour y joindre les monumens de leur gloire avec ceux de leur Religion. Voici enfin une troiſieme Medaille qui avoit auſſi échapé aux recherches des autres Antiquaires. Elle eſt encore de *Commode*; & d'une Vi[lle] *Greque*. La Tête de l'Empereur y eſt accompagnée de ces mots M. ΑΥΡ. ΚΟΜΟΔΟC Κ[ΑΙ]CΑΡ. & au revers ſont deux femmes dans un Chariot trainé par deux Grifons, l'une de ces femmes tenant les Renes, l'autre ayant un bâton

bâton à la gauche, & toutes les deux levant la droite comme quand on fait signe à quelqu'un pour lui donner un avis, la legende eſt, ΣΤΡ. ΠΟ. ΑΙΑ. ΑΡΙΖΗΛΟΥ ΣΜΥΡ. ΝΑΙΩΝ, c'eſt-à-dire, *Des Smyrnéens, pendant le Gouvernement de Publius. Ælius Arizelus.* Ces deux femmes ſont deux *Nemeſis*, ou *Déeſſes de la Vengeance*, car à *Smyrne* on en admettoit plus d'une, à ce que *Pauſanias* obſerve. Leur attitude eſt celle qu'on donnoit à la Divinité de ce nom, pour la raiſon myſtique qui eſt exprimée dans ces deux Vers de l'*Anthologie.*

Ἡ Νέμεσις πῆχυν κεκόκω· τίνος ἕνεκα; λέξω,
Πάσι παραγγέλλω, μηδὲν ὑπὲρ τὸ μέτρον.

C'eſt-à-dire, *Moi, Nemeſis je leve le coude, pourquoi? Vous direz, que j'avertis tout le monde, d'éviter tout excès.* Les Grifons enfin trainent le Chariot, parce que cet Animal étoit conſacré au *Soleil* ou à Apollon, entre lequel & la Déeſſe de la Vengeance les Payens concevoient une relation très-étroite, ainſi qu'on l'apprend de (*a*) *Macrobe.*

CHAP. IX. *Medailles des Empereurs en Bronze de la ſeconde grandeur.* Cette ſuite eſt de près de deux mille, & l'on y trouve 115. Princes ou Princeſſes. L'Auteur communique les Obſervations particulieres qu'il a faites ſur une Medaille de *Tibere* avec cette Inſcription

(*a*) Satur. I. Cap. 22.

tion C. VI. Ex. Pr. T. G. Rufus Sor. Cae. Q.
Pr. T. G. Rufus F. C. ſur une autre *Greque* de *Druſus* ayant au revers les têtes de *Tibere* & de *Germanicus*, & ſur les ſuivantes, de *Druſus* le jeune; ayant au revers *Imp. T. Caeſ. Divi Veſp. F. Aug. P. M. Tr. P. P. Coſ. VIII. Reſtitu. S. C.* De *Claude* avec la legende *Greque* ΓΑΖ, & l'Ere μ, du même avec ſes Enfans *Britannicus*, *Antonie* & *Octavie*; de *Veſpaſien*, ayant au revers un Jupiter ſans Inſcription; Du même avec le revers d'une Fortune & du mot ΤΥΧΗ; de *Trajan* avec le Temple de *Jupiter Caſius*, & la legende CΑΒΙΤΩΝ ΠΙΕΡΙΑC A. d'*Adrien* avec le mot ΑΣΚΑΛΩ & l'Ere ΕΙC. d'*Antoine* avec les lettres ΓΕΚ. Τ. ΑΔ. d'*Antonin le pieux* avec les mots Co. Ae. C. de *Lucius Verus* avec le mot CΕΙΔΩΝ: de *Commode* par les *Andrinopolitains*, & du même par les *Theſſaloniciens*; de *Peſcennius Niger* avec le nom de la Ville Καισαρεια Γερμανικης; de *Caracalla* avec le nom du lieu Κρηνων Φλαυιοπολιτων. Du même & de *Plautille*, ayant au revers un *Hercule*, & pour legende, Επι Κ[illegible] Σπουδαιων; du même avec l'Inſcription *Munic. Stobe.... um.* De *Julia Domna*, & de *Geta* avec les lettres I. M. A. K. Γ. Και I. A. A. De *Macrinus*, & de *Diadumenianus*, ΥΠ. ΠΟΝΤΙΑΝΟΣ ΚΑΙ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ; de *Tranquillina* avec l'Inſcription Θεσσαλονικεων νεωκορων, & de *Gallien* avec la legende CΜΥΡΝΑΙΩΝ Γ. ΝΕΩ ΚΗ Μ. ΑΥΡ. CΕΒΕΤΟΥ.

J'ai cru que je devois donner ici toutes les ma-

matieres de ce Chapitre, afin que l'on pût ſe faire plus aiſément une idée du choix, & de la Methode de Mr. *Liebe* dans tout cet Ouvrage. Le peu de matieres que je touche dans cet Extrait pourroit faire croire à quelques perſonnes que l'Auteur n'en fournit pas à proportion davantage ailleurs & l'on ſe tromperoit beaucoup à en juger de la ſorte. On doit s'en convaincre par l'Indice que je viens de tranſcrire, & je puis même ajouter que ce Chapitre n'eſt ni le plus curieux, ni le plus abondant. Il a pourtant ſon merite, ou plutôt on doit dire que c'eſt le même merite qui ſe repand par tout. Voions-en quelque choſe.

La premiere Medaille, dont Mr. *Liebe* fait mention pourroit être rapportée à celles de la premiere grandeur, ſi elle n'étoit pas trop petite pour cela. La legende en eſt fort chargée. Autour de la Tête de *Tibere*, elle porte, *Ti. Caeſar Divi Aug. F. Auguſt. Imp. VIII.* Au revers eſt *Livie* aſſiſe & voilée, y ayant dans l'Aire ces quatre lettres *D. D. P. P.* & autour *C. VI. expr. t. g. Rufus Sor. Cae. Q. Pr. T. G. Rufus F. C.* On remarque d'abord que *Livie* y eſt repreſentée en *Junon*. Telle fut la lâcheté des *Romains* de ce tems-là. Quelque defenſe que fit *Tibere* (*a*) d'appeller *Livie*, Mere de la Patrie, ou de lui rendre des honneurs extraordinaires, on porta la flaterie à ſon égard juſqu'à en faire une Déeſſe. Mais ſans s'arrêter à cela, ſuivons Mr. *Liebe* dans l'expli-

(*a*) *Sueton.* Tib. C. 50.

cation qu'il nous donne de la legende que nous venons de rapporter. *C. VI.* doit être *Caius Vibius*, qui dut avoir le surnom de *Marsus*, quoiqu'il n'en paroisse rien par cette Medaille. Après avoir accompagné *Germanicus* en *Syrie*, il fut envoyé Proconsul en *Afrique*, où il demeura trois ans en cette qualité, comme il paroit par des Medailles d'*Utique*. Mr. *Vaillant* conjecture qu'il obtint cet emploi l'an de *Rome* 779, desorte qu'il seroit mort l'an 782 qui est aussi celui de la mort de *Livie*; c'est-à-dire que ce *Vibius* mourut avant la fin de la troisieme année, & que par conséquent il y eut quelque Magistrat subalterne qui tint sa place jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Proconsul. Ce Magistrat, substitué par son rang, s'appelloit *Titus Geminius Rufus Soranus*, & voilà ce que nous découvre la maniere dont les premieres lettres de cette legende doivent être luës. *Caio Vibio Excito Provinciæ Relictus Titus Geminius Rufus Soranus.* C'est-à-dire, *Caius Vibius étant mort, Titus Geminius de Sora fut laissé à la Province. Relinqui Provinciæ*, se dit des Magistrats qui gerent les Emplois dans l'absence de leurs Superieurs, ou en attendant qu'il en vienne. C'est un terme de *Ciceron* (a) *Statueram*, dit-il, *fratrem relinquere, aut etiam Reipublicæ causa contra Senatusconsultum ipse remanere.... Videbam sermones: hui! fratrem relinquit. Num est hoc non plus annum obtinere provinciam?* Quant au nom du Successeur

(a) Ad *Attic.* Lib. VI. Ep. 6.

leur substitué à Vibius, on ne lit de son nom tout de long que le mot *Rufus*; mais comme le surnom de *Rufus* étoit commun dans la famille *Geminia*, on ne sauroit douter que les lettres T. G. qui précedent, ne fassent *Titus Geminius*, & cet homme étant ou natif ou originaire de *Sora*, il est encore designé par cet endroit, la chose étant assez commune parmi les Romains de prendre plus d'un surnom. Les lettres suivantes Cae. Q. Pr. veulent dire *Cæsar quinquennalis Præfectus*, comme le (*a*) P. *Hardouin* les a très-bien expliquées. Le reste n'est plus difficile à entendre. Il s'y agit de la statue de *Livie*, T. G. *Rufus feci curavit*, c'est-à-dire, *Rufus la fit faire*. Ce *Rufus* étoit peut-être le même que le précédent ou quelque autre qui portant le même nom, & étant de la même Famille n'en étoit distingué que par le second surnom de *Soranus* qu'avoit le premier. Au reste les quatre lettres D. D. P. P. qui sont dans l'Aire, signifient *Decuriones posuere*.

CHAP. X. *Medailles des Empereurs en Bronze de la troisieme Grandeur.* Cette suite est de 120. Princes, ou Princesses, commençant par le Dictateur *Cesar*, & finissant par *Alexius Ange.* Mr. *Liebe* y est toujours le même, & cet Article de son Ouvrage n'est pas moins rempli que les autres. La maniere dont il y explique une Medaille de l'Empereur *Claude II.* est dans le goût du P. *Hardouin*. Le Revers repre-

(*a*) Opp. sel. p. 177.

repreſente Mars le Caſque en tête tenant de la droite une Lance, & de la gauche une branche d'Olivier, avec cette legende *Martipatori*. L'attitude dans laquelle eſt ce Dieu marque aſſez que c'eſt Mars le Paiſible, ou *Mars Pacifer* comme il eſt appellé en pluſieurs autres Medailles. Mais que ſignifie ce mot *Pator*? Il faut avoir recours aux Initiales pour le deviner. A l'aide de ce ſecret le P. *Hardouin* a trouvé que *Regi Artis* ſur une Medaille de *Claude* vouloit dire, *Redacti Ex Gothia Imperatori Arcum Triumphis inſignem ſtruxit*, & que ſur une Medaille de *Julien*, *Genio Antiochen* ſignifioit, *Genio primæ Narbonenſis Tutatori Imperii, Odio Chriſtianorum Etiam Nobis Fre*. A ſuivre cette Méthode il n'y aura plus tant de difficultez dans l'Antiquariat qu'il y en avoit autrefois, & pour peu que l'on cherche on trouvera toujours la ſolution des Enigmes. Il en ſera de ceci comme de la Théologie Typique où l'on ne demeure jamais court pour peu que l'on ait d'Imagination & de lecture. Mais il y a ceci d'incommode que tout devient arbitraire & que le caprice ſeul decidant, les mêmes choſes ſeront ſuſceptibles d'autant d'explications differentes qu'il y aura d'interprêtes. Auſſi faut-il avouer que ſi quelque choſe a contribué de nos jours à faire moins eſtimer l'Etude des Medailles, c'eſt le tour que lui a donné le P. *Hardouin* qui s'en eſt ſervi pour appuyer mille Paradoxes tous contraires aux Monumens de l'Hiſtoire, parce qu'il y liſoit toujours les choſes autrement que

le

le reste du monde. Il est pourtant vrai que dans les legendes qui sont uniques, & dans lesquelles on rencontre des mots ou qui ne sont point dans la Langue ou qui ne font aucun sens, il n'y a pas moyen de se tirer d'affaire autrement que ce Pere l'a fait. Aussi Mr. *Liebe* y recourt d'une maniere fort ingenieuse pour expliquer le *Putor* de cette Medaille. L'Empire de *Claude* fut sujet à de grands mouvemens. Il y eut des guerres en plusieurs Provinces, & les *Gothi* qui portoient par tout la terreur avec eux, furent aussi defaits en diverses rencontres. *Pugnatum*, dit Pollion, *in diversis regionibus, & ubique auspiciis Claudii victi sunt Gothi.* Dans un temps si tumultueux il étoit donc fort naturel que tout l'Empire fit des vœux au Dieu Mars non pour continuer la guerre, mais pour rendre la paix, & c'est, selon l'Auteur, ce que veulent dire ces Lettres, *Marti Pacifero Vota Terrarum Orbis.* On voit dans ce sens *Vota Orbis* sur une autre Medaille du même Prince, & quant à la Phrase *Terrarum Orbis* au lieu d'*Orbis Terrarum* qui est plus commune, elle ne doit point surprendre, puis qu'elle se trouve en de bons Auteurs, & particulierement dans *Pline* le Naturaliste, (*a*) *Terrarum Orbis*, dit-il, *universus in tres dividitur partes.*

CHAP. XI. *Medaillons des Empereurs, tant en Or, qu'en Argent & en Bronze.* Cette Classe contient des Monumens qui n'ont été frappez que

(*a*) Lib. III, fub init.

que pour conſerver la memoire des Evenemens & des perſonnes Illuſtres. Quelques Antiquaires ont pretendu, à la verité, que tout ce qui s'appelle Medailles Romaines n'avoit point d'autre uſage dans ſa deſtination primitive, & que toute la Monnoye, en eſpeces courantes, s'eſt ſi bien perduë qu'il n'en a rien paſſé juſqu'à nous. Le Chevalier *Erizzo*, Noble *Venitien*, avança le premier ce paradoxe, dans lequel le P. *Hardouin* a donné de nos jours, tête baiſſée, avec cette aggravation qu'il a crû que les *Medaillons* circuloient dans le commerce, & s'y prenoient au poids. Qui n'admireroit en ceci l'eſprit de ſingularité? La bizarrerie en eſt ſi viſible qu'elle merite à peine une refutation ſérieuſe. Cependant quelques ſavans Antiquaires s'en ſont donné la peine, & le P. *Chamillard* s'eſt ſignalé, entre les autres, par la demonſtration qu'il a fournie de l'opinion commune, que les Medailles n'étoient que des Monnoyes, & que les Medaillons ne furent fabriquez, que pour ſervir de monumens à la Poſterité.

Ce qu'il y a de ces derniers, dans le Cabinet de *Saxe-Gotha*, n'approche ni de ce qui s'en trouve dans le Threſor du Roi de *France*, ni dans celui du Duc de *Parme*. Il eſt même beaucoup au deſſous de la Collection que l'Abbé de *Camps* en avoit faite. On y en voit pourtant d'*Auguſte*, de *Caligula*, de *Neron*, de *Veſpaſien*, de *Domitien*, de *Trajan*, d'*Adrien*, d'*Antinous*, d'*Antonin*, de *Fauſtine*, de *Marc Aurele*, de *Verus*, de *Commode*, de *Severe*, de *Cara-*

Caracalla, de *Julia Mammæa*, de *Severe Alexandre*, de *Maximin*, de *Gordien*, d'*Otacilia*, de *Decie*, de *Poſtume*, de *Probus*, de *Macrinus* & de *Diadumenianus*, de *Conſtantin*, de *Conſtans*, de *Conſtance*, de *Valens* & de *Gratien*. Mr. *Liebe* en fournit ici divers Exemples ſur leſquels nous ne ſaurions nous étendre. Nous n'en indiquerons qu'un ſeul; il regarde un Medaillon d'Argent où l'on voit la Tête d'Auguſte, avec cette legende Greque, ΘΕΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΚΡΗΤΩΝ ΕΠΙ ΚΟΡΝΗΛΙΟΥ, & ſur le revers eſt la tête de Jupiter avec la barbe, & ces mots dont le temps a effacé une partie ΙΕΡΑ .... ΤΑΝ. ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ. Il n'y a que l'Inſcription du Revers qui ait quelque difficulté. Mr. *Liebe* croit que les mots qui reſtent indiquent ceux qui ſont effacez & qu'il y avoit originairement ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ ΙΤΑΝΩΝ ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ. C'eſt-à-dire que le *Jupiter*, que le Medaillon repreſente eſt le *Cretagene*, ou celui qui étoit né en *Crete*. *Itanus* étoit une Ville de cette Ile-là, dont le Senat, appellé *Saint* ſelon la coutume de pluſieurs Villes Greques, fit fabriquer cette Piece, à l'honneur d'*Auguſte*. Le nom de *Cretagenes*, donné à Jupiter, ſe trouve auſſi ſur une Medaille de *Tite*, dont le P. *Hardouin* a parlé, après *Triſtan*. Mais ces deux Savans ſe ſont trompez en ce qu'ils ont crû que cette Piece fut frappée à *Gaza*. Les habitans de *Gaza* n'auroient pas manqué d'appeller leur Dieu *Marnas*, puis que c'étoit le nom qu'il portoit chez eux & non *Cretagene*,

Portus Fructif. P. R. C. P. De *Galba*, frappée à *Corinthe* par le Duumvir *Caninius Agrippa*; de *M. Aurele*, de *Plautilla*; de *Tranquilline* avec les lettres II. II. & de *Hoſtilianus*. Auſſi toutes en Bronze des trois diverſes grandeurs. Mr. *Liebe* n'a pas manqué les occaſions de faire de ſavantes Remarques; il y examine le ſentiment de Mr. *Vaillant* ſur la non exiſtence des *Aſſes librales*, celui du P. *Hardouin* ſur les noms terminez en *anus* parmi les *Romains*; celui de pluſieurs Antiquaires qui attribuent à la Ville de *Patras* les Medailles où l'on lit ΠΑΤΡΕΩΝ, que l'Auteur ſoutient être le nom d'un Particulier, celui du P. *Banduri* qui veut que *Hoſtilianus* ſoit le fils, & non le Gendre de *Decie*, & quantité d'autres choſes ſemblables, qui chargeroient trop un Extrait. Nous finirons celui-ci en diſant que les Libraires n'ont rien negligé de ce qui dependoit de leurs ſoins pour rendre cette Edition des plus belles, & qu'ils y ont parfaitement réüſſi.

ARTI-

ARTICLE IV.

Second Extrait (*a*) *de l'*HISTOIRE DE POLYBE, *Traduite par* D. V. THUILLIER, *& commentée par le Chev. de* FOLARD.

NOtre tâche dans cet Extrait eſt de rendre compte du *Traité de l'attaque & de celui de la defenſe des Places*, de la *Diſſertation ſur les Mines*, & des *Obſervations* ſemées çà & là dans le corps de l'Ouvrage; nous devons y ajouter l'Examen du Sentiment du Commentateur ſur *les Machines militaires des Anciens*.

I. Le Traité de l'attaque des Places eſt dans le ſecond Volume, dont il occupe plus de la moitié. Il eſt diviſé en 37. Articles ou Chapitres; mais en ſuivant l'ordre des matieres, on peut le diviſer en trois parties: dans la premiere qui contient 12. Articles, l'Auteur examine avec ſoin & par des recherches curieuſes la conduite des Anciens dans le commencement des Sieges: dans la ſeconde qui comprend 17. Articles, il traite des Machines qui ſervoient aux Siéges; & dans la troiſieme, qui a 8. Articles il entre dans la diſcuſſion des travaux ſoûterrains, comme mines & ſapes: il finit par les ſorties & les aſſauts. Reprenons ces trois parties. Après

(*a*) Le premier Extrait eſt dans le Tom. IV. premiere Partie, pag. 44.

Après avoir établi qu'il y a moins d'art & de ſcience à attaquer qu'à défendre une Place, ce qu'il prouve par divers exemples, que lui fourniſſent les Romains & les Carthaginois, il raporte les diverſes methodes des Anciens dans l'art de prendre les Places. Il en trouve ſix. La 1. eſt l'Attaque par ſurpriſe. La 2. celle qui ſe fait d'emblée. La 3. par eſcalade generale qu'on apelloit *corona*. La 4. eſt celle qui ſe fait pendant un aſſaut pour faire diverſion des forces des aſſiegez pendant qu'on donne ſur toutes les brêches. La 5. eſt le Blocus. La 6. eſt le Siége dans les formes & pié à pié. Mr. *Folard* nous decrit enſuite les Circonvallations & Contrevallations des Anciens, dont il va chercher l'origine dans les Auteurs Sacrez, & chez les Aſſiatiques, le Chap. XX. du Deuteron., & le XXIV. des Rois lui fourniſſent des preuves, & il releve à cette occaſion le P. Daniel, D. Calmet, & Grotius. Après avoir établi l'origine de ces travaux, il fait voir que les Grecs & les Romains ne les ont pas beaucoup perfectionnez; (*a*) d'où on conclud naturellement qu'il faut qu'ils aïent été très-conſiderables chez les Aſiatiques, car ce qu'il nous raporte des Circonvallations de Platée, de Lilybée, de Numance & d'Alexia ſont des travaux immenſes & qui paroiſſent fabuleux & incroyables. „ *La circonvallation de Platée*, „ (*b*) qui eſt la moindre de celles qu'il rapor„ te, *étoit compoſée*, dit Thucydide, *de deux* „ *mu-*

(*a*) Rem. des Journaliſtes. (*b*) Tom. II. pag. 151.

„ *murailles à ſeize pieds de diſtance*, & les Sol-
„ dats logeoient dans cet intervalle, qui étoit
„ diſtingué par Chambres; de ſorte qu'on eût
„ dit que ce n'étoit qu'un ſeul mur avec de
„ hautes tours d'eſpace en eſpace, qui occu-
„ poient tout cet entre-deux, pour pouvoir ſe
„ defendre en même tems contre ceux du dedans
„ & contre ceux du dehors. On ne pouvoit faire le
„ tour des chambres qu'en paſſant à travers les
„ tours, & le haut de la muraille étoit bordé d'un
„ parapet de bois d'oſier, où l'on faiſoit la garde
„ ordinairement; mais, durant la pluye, les
„ Soldats ſe mettoient à couvert dans les tours
„ qui ſervoient comme de Corps de garde.
„ Voilà l'état de la circonvallation, qui avoit
„ un foſſé de part & d'autre, dont la terre
„ avoit ſervi pour faire la brique du mur ".

Celles de Numance étoient bien d'une autre conſidération, & pour l'étenduë & pour les travaux. L'une ſervoit de circonvallation, l'autre de contrevallation, l'armée campoit entre les deux, elles étoient flanquées de tours à cent pieds l'une de l'autre, & garnies de paliſſades en maniere de faize, on fit deux jettées dans une flaque d'eau pour joindre les lignes, & l'on dreſſa quatre ponts ſur le Duéro que traverſoit la Ville, pour empêcher les barques & même les plongeurs d'entrer dans la Place. Celles d'*Alexia* l'emportent encore ſur tout cela, nous renvoyons le Lecteur à la deſcription même qu'en donne Ceſar.

Mr. de *Folard* pretend que les Anciens avançoient comme nous vers le corps de la place par

par tranchées & même qu'ils tiroient des paralleles, il en donne même un plan avec le profil de la tranchée. (*a*) Ce ſont des efforts de l'imagination du Chevalier de *Folard* aſſez ſemblables aux plans des Batailles des Iſraëlites, qu'on trouve de ſa façon & de ſon invention dans le Suplément de D. Calmet.

Il n'en eſt pas de même des remarques qu'il fait ſur la nature de l'*Agger* des Anciens; & l'on peut dire qu'il prouve que ce mot ne ſignifie pas toujours un *Cavalier*, ſur tout lorſqu'il eſt au pluriel, car alors il ſignifie l'élevation des terres qui ſont le revers de la tranchée, & il ſeroit abſurde de ſoutenir qu'on élevât un grand nombre de Cavaliers ou de Terraſſes, qui coutoient une peine infinie, & un travail fort incommode. Tout ce qu'il dit des tours, & des plate-formes ou terraſſes ſur leſquelles on conduiſoit celles-ci, eſt très-recherché, & il n'avance rien qui ne ſoit prouvé par des faits tirés des Auteurs anciens. (*b*) Peut-être trouvera-t-on avec raiſon qu'il polit, rabote & perfectionne trop ces énormes machines, qui, ſelon toutes les aparences, étant l'ouvrage du Soldat, étoient groſſierement fabriquées, content qu'on étoit qu'elles fuſſent ſolides. On ne peut pas, ce ſemble, lui paſſer de même ce qu'il dit, ou plûtôt ce qu'il conjecture ſur *les forces mouvantes des Tours*, (*c*) machines énormes, ſelon lui. Il pretend qu'*on les élevoit ſur des Cylindres mis de travers ſur une plate-*

(*a*) Rem. des Journ. (*b*) Rem. des Journ. (*c*) Art. 16.

plate-forme compoſée de poutres couvertes de Madriers, & que pour les faire avancer on creuſoit pluſieurs petits foſſez diſpoſez en quinconce de 3. à 4. pieds de longueur ſur autant de largeur, & paralleles à la Tour, dans chacun desquels on étendoit une groſſe piece de bois de chêne apuyée de 4. pieux enfoncez obliquement & bien avant en terre. Je paſſe les precautions qu'il prend pour empêcher le cable d'entrainer le bout de bois hors de ſa place. (*a*) „ On atachoit de fortes amarres au milieu du bois de travers, où l'on „ accrochoit des mouffles à pluſieurs rangs de „ rouets, garnies de cables, il y en avoit encore d'autres oppoſées : ces mouffles devoient avoir des crochets à leur écharpe, afin qu'elles puſſent s'ôter & ſe remettre ; ces „ crochets prenoient aux poutres de Saillie, „ ou du bas de la tour, & à la charpente de „ la tour.

„ Après avoir attaché les mouffles aux amarres des gros bouts de bois de travers, & contre „ la tour avec leurs cables autour des rouets, „ on les laiſſoit lâches & ſans être tendus juſqu'à ce que les cables paſſaſſent chacun par „ autant de Vindas ou Cabeſtans, & par un „ plus grand nombre, ſelon la grandeur de „ la machine, où il y avoit pluſieurs hommes „ qui viroient à chaque barre ; mais il falloit „ qu'ils s'accordaſſent de telle ſorte, qu'en „ virant, on ne fît pas davantage de tours à „ un Vindas qu'à l'autre, afin que les cables „ fiſ-

(*a*) *Ibid.* pag. 212.

„ fiſſent leur effet tout d'un tems & d'un mê-
„ me mouvement : car ſans cet accord dans
„ les forces, la machine eût tourné tantôt
„ d'un côté & tantôt de l'autre.

„ Elle étoit pouſſée ſur pluſieurs cylindres à
„ meſure qu'elle avançoit. Il y avoit des hom-
„ mes en dedans, & d'autres en dehors qui
„ enlevoient le rouleau que la tour laiſſoit der-
„ riere elle en avançant ; il y en avoit d'autres
„ qui le pouſſoient ſur le devant de la tour ;
„ de ſorte qu'elle rouloit toujours ſur le mê-
„ me nombre de cylindres. Lorsque la tour
„ étoit arrivée juſqu'aux bois de travers, on
„ decrochoit les mouffles de leurs amarres ;
„ on lâchoit & on filoit les cables juſqu'aux
„ autres rigoles pratiquées à la même diſtance
„ des premieres, où l'on accrochoit les mouf-
„ fles, comme on avoit fait aux autres, après
„ avoir aproché les Vindas, & l'on faiſoit la
„ même manœuvre juſqu'à ce que la tour fut
„ arrivée juſques ſur le bord du foſſé de la
„ Ville, ſans aucun danger pour les travail-
„ leurs, & ſans que ceux de la place s'aper-
„ çuſſent des forces qui faiſoient aller la ma-
„ chine, les Vindas ſe trouvant derriere ; car
„ lorſqu'ils approchoient des murailles, ceux
„ qui viroient travailloient à couvert & der-
„ riere les claies d'approches.

„ Voilà ce que nous avons penſé & con-
„ jecturé du principe du mouvement des gran-
„ des tours ; il me paroit non ſeulement très-
„ ſimple, mais l'on peut encore s'appercevoir
„ du *tanta celeritate* de Ceſar.

Pour

Pour faire marcher l'Helepole de Demetrius Mr. de *Folard* place 8. de ces Cabeſtans ou Vindas à chacun deſquels il donne 8 hommes, ainſi à chaque fois qu'il falloit changer les amarres ou les pieces de bois, il falloit creuſer de nouveau 8. de ces foſſez en quinconce &c. (*a*) Je ſai que ſi l'on demande à Mr. de *Folard*, ſi les aſſiegez laiſſoient tranquillement creuſer ces foſſez neceſſaires pour trainer, juſques ſur leurs murailles, ces tours qui devoient les reduire bientôt à capituler, il ne manquera point de mantelets ou de claïes d'approche pour couvrir d'abord ces foſſoïeurs; on pourroit encore lui objecter avec raiſon la difficulté de faire virer également ces 8. Vindas, & même les 4? de chaque côté; car on ſait comment les Commandemens s'executent dans ces occaſions, où le travailleur eſt diſtrait par le ſoin de ſa propre conſervation. Mais voici une petite difficulté, dont je doute que toute la fertilité inventive du Commentateur aura peine à renverſer la force. Quand les travailleurs avoient creuſé leurs dernieres rigoles en quinconce juſques ſur le bord du foſſé, où alloit-on attacher les mouffles à pluſieurs rangs de rouets, & ces aſſiégez, qui, ſelon le Commentateur, avoient des machines dont ils lançoient des pierres énormes & des poûtres effroyables, ſans compter leurs traits de baliſte, ſupoſé qu'ils n'euſſent pû empêcher le creuſement des rigoles éloignées, ſoufroient-ils celui de celles qui étoient, pour ainſi dire, ſur la

(*a*) Rem. & objection des Journaliſtes.

Contreſcarpe? Enfin ces Vindas couverts de la tour, quand on les poſoit, ne ſe découvroient-ils pas aux aſſiegez, à proportion que la tour avançoit des murailles & s'éloignoient des Vindas? Mr. de *Folard* a-t-il trouvé chez les Anciens des *Plutei* ou Mantelets aſſez forts & aſſez vaſtes pour couvrir 4. Vindas virez chacun par 8 hommes, & défendre ceux-ci des traits de la place lorſqu'ils n'étoient qu'à 15. ou 20. pieds de la Contreſcarpe, expoſez ſi non aux coups de ceux qui étoient vis à vis de la tour mouvante, au moins à ceux des défenſeurs, qui occupoient ſoit le reſte de la Courtine, ſoit une des deux tours de la place, contre leſquelles on avançoit. Je ne dis rien de l'embaras du changement de ces Cylindres qu'il ſubſtituë aux Rouës, & qui étoient propres à la moindre faute qu'auroient fait ceux qui les dirigeoient, à renverſer l'énorme maſſe de la Tour.

Je pourrois ajouter que le vuide qu'il eſt obligé de pratiquer ſur la baſe de la tour pour repaſſer ſur le devant, les poutres cylindriques affoiblit extraordinairement l'édifice de la tour, qui n'eſt plus ſoutenu que ſur les deux côtés. Si ces difficultez ne ſe peuvent reſoudre, qu'il nous permette de replacer les rouës qu'il a ôtées de ſa pleine autorité, & qu'il avouë que ce n'eſt ni nôtre faute ni celle des Anciens ſi nous avons perdu la figure des leviers, dont on ſe ſervoit pour faire avancer ces Tours ſur des Rouës qui étoient bien graiſſez, & qui pouſſées ſur de bons madriers, pouvoient avan-

vancer à force continuelle de bras avec autant & même plus de celerité qu'avec ces cabestans qu'on ne pouvoit changer & transporter ainsi que les mousles, sans perdre beaucoup de tems, quand même on suprimeroit les accidens de quelques mantelets renversés de quelque travailleur tué &c. Ce que Mr. de *Folard* dit des roues de nos moulins de Hollande pour detruire l'usage des Roues sous les Tours, n'a rien de solide ni de vrai, il ne les avoit apparemment vuës qu'en passant & sans les examiner à fond : on peut s'en convaincre dans tous les Moulins à scier le bois.

Enfin nous en appellerons à l'experience, de laquelle il n'y a point d'apel, pour refuter la pretendue *tanta celeritas*, que Mr. de *Folard* croit trouver dans la force mouvante de ses Vindas. Nos Architectes transportent quelquefois de hauts moulins à vent d'une place à une autre, ils se servent de cabestans, la manœuvre se fait tranquillement, sans crainte d'Ennemi &c. Cependant ces lourdes masses avancent à peine 30. à 40. pas en un jour. Qu'on juge par là de la célérité des tours conduites à travers les obstacles des assiégez suivant le systeme de Mr. de *Folard*.

Après les Tours vient le *Belier*. Quoique cet Engin de guerre ait été fort connu, le fertile Commentateur de Polybe en fait trois Chapitres remplis de raisonnemens très-sensez. Après avoir raporté les sentimens de divers Auteurs comme *Diodore*, *Plutarque*, *Vitru-*

ve, &c. ſur l'origine du Belier, il la trouve dans l'Ecriture Sainte (*a*) & en donne la gloire aux Aſiatiques. Il entre enſuite dans le detail de la grandeur, de la figure, de la force des beliers, & raporte des exemples de beliers d'une longueur prodigieuſe. Le tranſport des beliers à la ſuite des armées l'embaraſſe & il invente une machine ou affut pour les porter; (*b*) il y auroit des gens auſſi familiers avec la mechanique que Mr. de *Folard* qui ſe ſeroient contentez du tranſport de l'armure du belier, c'eſt-à-dire la tête avec les chaines & les cordages, qu'il n'étoit pas difficile de trouver ſur les lieux des arbres propres à fabriquer cette machine comme les autres, & il ſemble, malgré tout ce que dit nôtre Auteur, que vû la conſtruction du belier, rien n'empêchoit qu'il ne fût fait de deux & même de trois arbres. Ce ſentiment ſemble même autoriſé par ces lieures faites de gros Cordages mis comme autant de cercles ou de ceintures d'Eſpace en Eſpace. L'Art. XX. où Mr. de *Folard* nous donne la deſcription, la figure, la proportion & la conſtruction du belier non ſuſpendu, merite d'être lû, on y trouve une force d'imagination à laquelle on ne peut refuſer de juſtes éloges.

Nous n'entrerons point dans le detail de tout ce que l'Auteur dit au ſujet de la Catapulte, de la Baliſte & des Bateries des Anciens. Il y employe utilement 9. Chapitres, & traite cet important ſujet à fond, & après avoir établi

(*a*) Pag. 218, 219. (*b*) Rem. des Journ.

bli l'origine, la conſtruction, la force & les uſages de ces terribles machines, il fait voir qu'aujourd'hui même la Catapulte ſeroit d'une plus grande utilité que nos Mortiers pour le jet des Bombes & des Pierres. Tout ce qu'il dit ſur ce ſujet eſt très-judicieux; en parlant des batteries des Anciens qu'il prouve n'avoir pas differé des nôtres, il trouve en ſon chemin le P. Daniel, Jeſuite, qui ſoutient dans ſon Hiſtoire de la Milice Françoiſe, que les Anciens ne ſavoient pas couvrir leurs machines, & il l'accable ſans miſericorde ſous le poids des Anciens, qui ont dit tout le contraire.

Ce que l'Auteur dit de la force de ces deux Machines, la Baliſte & la Catapulte, eſt curieux autant qu'admirable. Procope & Athenée, qu'il cite, ſont ſes garants qu'il y avoit de petites Baliſtes de 3. ou de 4. palmes qui portoient trois Stades & demi, & quatre Stades, qu'on juge de là du tir & de la force des groſſes; Ceſar, parlant de celles de Marſeille, dit, qu'elles lançoient des poutres de 12. pieds de long, armées d'une pointe de fer qui perçoient 4. rangs de clayes & s'enfonçoient encore en terre; quant aux Catapultes, il ne faut que conſulter Plutarque dans la deſcription du Siege de Syracuſe, il y en avoit, dont Archimede lançoit un Rocher qui peſoit 10. quintaux, ce qui eſt au moins un corps peſant 1250. Livres. Avons nous aujourd'hui des machines de cette force?

L'Auteur nous donne une grande idée des

Galeries ſouterraines, que les Anciens creuſoient pour aller miner les tours de la Place aſſiegée, & des contregaleries des aſſiegez. A cette occaſion il ſe plaint, avec beaucoup de raiſon, de la preference que certains eſprits ſuperficiels donnent aux Modernes ſur les Anciens, & il demontre que l'on rencontre ces Modernes dans tous les Arts ſur le chemin des Anciens.

Le Chapitre XXXI, qui traite des mines & des contremines, eſt très-vif, on y voit chez les Anciens les mêmes évenemens que chez nous à cet égard, mais ce à quoi on ne s'attend pas, c'eſt une Anecdote qu'on trouve à la page 294, où l'Auteur nous aprend à qui la Chirurgie doit le ſecret de l'uſage du mercure pour guerir les maux Veneriens. Il rapporte un paſſage aſſez long d'Enée, Auteur Grec qui a écrit ſur la defenſe des Places, il y a remarqué que Barcée ayant été aſſiegé, un Chaudronnier decouvrit à l'aide d'un bouclier d'airain qu'il poſoit à terre, l'endroit où les aſſiegeans minoient la Ville, Mr. de *Folard* pourſuit ainſi: „On doit conclure de cet exem„ple, que c'eſt aux Anciens que nous devons „ la methode de découvrir les endroits ſous „ leſquels les mineurs travaillent. Enée en „ donne la gloire à un Chaudronnier de Bar„ cée, ce qui illuſtre fort ces ſortes de gens „ qui font tant de bruit à nos oreilles. Cette „ decouverte eſt utile & fort ingenieuſe, nous „ en connoiſſons une autre qui eſt dûe à la „ Chaudronnerie, laquelle n'eſt pas moins

„ ſalu-

„ ſalutaire au genre humain: on entend bien „ que je veux parler de la verole, & du ſe„ cret de la guerir radicalement. C'eſt un „ Chaudronnier qui trouva cet admirable ſe„ cret. A force de ſe familiariſer avec le mer„ cure, il ſe guerit tout le premier. La Chi„ rurgie lui doit un temple, elle s'empara de „ ſon ſecret, qui eſt pour elle une ſource de „ biens au grand detriment de la Medecine, „ qui voudroit bien la detourner ſur ſes ter„ res". De quel avantage n'eſt pas une vaſte lecture & une ample memoire! on en trouve une nouvelle preuve à la page 315. Il s'agit des ſorties, & l'Auteur en parle en homme du métier, il en étale tous les avantages, & donne des regles ſur ces operations militaires. Il [illegible]e des exemples, entr'autres celui de la d[illegible]de Belgrade contre Mahomet en 1456. par [illegible]de. Il prend ce trait d'Hiſtoire dans celle [illegible] Malthe par l'Abbé de Vertot, & tout d'un coup trouvant la ſote credulité en ſon chemin, il la fronde agréablement; „ Je crains „ fort, *dit-il*, (*a*) que Mr. l'Abbé de Vertot „ ne ſe faſſe une affaire avec les Recolets, „ d'avoir negligé de fourrer dans ſa relation „ le nom du celebre Pere Jean Capiſtran, qui „ a été mis au nombre des Saints depuis quel„ ques années, & qui fit une infinité d'exploits „ de ſainteté & de bravoure dans cette ſortie; „ non pas qu'il tuât perſonne, mais par ſon „ zele à animer les Soldats dans la mêlée, de „ la

(*a*) Ibid. pag. 315.

„ qu'ils en aient : lorſqu'on eſt brave par néceſſi-
„ té, & qu'il n'y a point d'autre voie de ſalut qu
„ celle d'aller, la fureur ſe joint à l'audace
„ Cette remarque qu'on auroit dû faire, & qu
„ ſe preſente ſi naturellement à tout homm
„ experimenté & capable de reflexion, n'én
„ jamais fourni aucune, comme je l'ai déj
„ dit. Voilà pourtant l'unique cauſe de l'opi
„ niatreté & de la violence de ces ſortes de com
„ bats, qui ſont moins rares que ne le ſon
„ les aſſauts au corps d'une Place aſſiegée, car
„ peine en trouvons-nous trois ou qu
„ puis plus d'un ſiécle. Ces ſortes d'action
„ ſont toujours vives, impetueuſes & violen
„ tes : c'eſt là leur propre, elles partent d
„ même principe que les autres, parce qu'o
„ ne ſauroit combattre que ſur un fron
„ à la largeur de la brêche, ou plûtôt
„ du pont ou du comblement du foſſé
„ à-dire en Colonne ; de ſorte qu'on
„ dans l'abſoluë neceſſité de ſe ranger ſur une
„ plus grande profondeur qu'on ne le fait or-
„ dinairement : mais cette profondeur eſt peu
„ de choſe pour un grand effort, je conclus
„ de là qu'elle eſt fort mauvaiſe. Ce défaut
„ vient de nôtre peu de connoiſſance de l'In-
„ fanterie, & de l'ignorance où nous ſommes
„ de ſa force & de ſa puiſſance, que les Anciens
„ connoiſſoient très-bien, & les Grecs plus
„ que les Romains. J'admire les Macchabées,
„ qui ont pouſſé beaucoup au delà cette con-
„ noiſſance.

„ Le defaut dont j'accuſe les Modernes à
„ l'égard des aſſauts, comme dans le reſte, eſt

„ aiſé

„ aiſé à reconnoître. La raiſon eſt, que les „ détachemens commandés pour l'inſulte de „ la Breche ſont trop éloignez les uns des au„ tres. Bien que cette methode ſoit mauvai„ ſe, elle ſe tourne en bien quelquefois plû„ tôt par l'inſtinct & par la valeur des Sol„ dats, que par l'intelligence des Chefs: car „ ces détachemens étant placés à la queuë les „ uns des autres à une diſtance peu raiſonna„ ble, comme je l'ai dit plus haut, voiant „ leurs Camarades de la tête ſur le haut de la „ [illegible], ou prêts à s'élancer deſſus, ſe ra„ prochent de ceux qui les precedent, ſoit par „ impatience, ou qu'ils y ſoient pouſſez par „ leurs Officiers, & ne forment enfin qu'un „ ſeul corps en maniere de Colonne ſur une „ très-[illegible] profondeur. Cela n'arrive pas „ to[illegible]; mais lorſqu'ils s'aviſent de le fai„ re[illegible] rare que la brêche ne ſoit pas em„ p[illegible] à moins que les aſſiegez n'obſer„ vent la même methode par le même inſtinct „ que les autres.

L'autre, à laquelle les aſſauts donnez à Jotapat par Veſpaſien donne lieu, roule ſur l'emploi de la Cavalerie. Veſpaſien avoit fait mettre pié à terre à la ſienne pour faire diverſion en faiſant de fauſſes attaques. „ On ſe„ ra ſurpris, *dit nôtre Commentateur*, de voir „ de la Cavalerie mettre pied à terre, & com„ battre à la tête de l'Infanterie qui la ſoute„ noit. Tirerions-nous un tel ſervice de la „ nôtre? Je ne parle pas ici de la Maiſon du „ Roi, je la tiens propre à tout, parce qu'on

„ doit

„ doit tout attendre de l'intrepidité & de la va
„ leur. Je repondrai que nous le tirerions
„ Dix mille Chevaux ne ſont que dix mil
„ hommes montez deſſus, dit Xénophon, c
„ les Chevaux ne ſe battent pas, ni contre l
„ hommes, ni contre eux-mêmes. Ces hom
„ mes ainſi haut montez ſont-ils autremen
„ faits & d'une autre nature que les fantaſſins
„ Ils ſont donc capables de faire ce que le fan
„ taſſin fait. Les Grecs & les Romains le ſa
„ voient bien: le ſavons-nous? Il y a tout
„ apparence que non: quelle differen[illegible] c
„ Dragon à ce Cavalier? Aucune: il n'y a qu
„ le nom qui diſtingue l'un de l'autre, & ce
„ lui de botte & de bottine. Mais voiez c
„ ce que c'eſt que l'opinion & ſa puiſſance.
„ Celui qui s'appelle Dragon mettra pied
„ terre au premier ordre, & combattra com
„ me un Grenadier le plus determiné [illegible]tes
„ celui qui s'appelle Cavalier d'en fa[illegible]tan
„ s'il eſt neceſſaire, il n'en fera rien; &
„ l'on prétend l'y obliger, il ne fera rien qui vail-
„ le, quand même on lui donneroit une bot-
„ tine & un fuſil. Créez-le demain Dragon,
„ vous en tirerez tout le ſervice d'un Dragon.
„ Si vous mettez toute vôtre Cavalerie en Dra-
„ gons, car il n'en couteroit pas davantage,
„ vôtre Cavalerie vaudroit vôtre Infanterie,
„ & ne combattroit pas moins à pied qu'à
„ cheval, comme nos Dragons.

II. Le Traité de la defenſe des Places commence le Tome III. Il eſt diviſé en 19. Articles ou Chapitres, & ſert de ſeconde partie au

u Traité dont nous venons de rendre compte. Il commence par un avant-propos, où l'Auteur, après avoir deploré la perte de Mr. *Vauban*, comme l'*unique* (*a*) Ingenieur de nos jours, continue à exalter les Anciens, qui, ſelon lui, en ſavoient beaucoup plus que nous, tant pour l'attaque que pour la defenſe des Places. Il avertit, que par *Anciens* il n'entend pas ſeulement les Romains & les Grecs, mais encore les Aſiatiques, les Egyptiens, les Carthaginois, à l'égard desquels les Romains, & les Grecs n'ont été long-tems que des *Barbares*. Il deplore ſur tout notre ignorance dans la defenſe des Places, que Mr. de *Vauban* même paroit avoir ignorée, il ſe plaint de ce qu'on n'en fait aucune étude, (*b*) apparemment qu'il n'a lu ni le grand Traité de Fortification de Mr. de *Coehorn*, ni le Traité de la defenſe des Places de Mr. *Coulon*, deux ouvrages qui prouvent que cette Science a été étudiée au moins chez nos Hollandois, & la belle defenſe de Douay par le General Comte de Hompech, à la fin de la derniere guerre, auroit pu le convaincre, que cette partie de l'art n'eſt pas *generalement* autant negligée qu'il ſe l'imagine.

On

(*a*) Sans doute que l'Auteur a cette idée de Mr. *Vauban*, ſuivant ce principe, que *rien n'eſt eſtimable qu'autant qu'il eſt François*, autrement il auroit donné une petite place à côté de cet habile Ingenieur, au ſavant *Coehorn*, dont le Syſtême de Fortification & de Defenſe eſt ſi beau, &, j'oſe dire, l'emporte tant ſur celui de Mr. de *Vauban*.

(*b*) Remarq. des Journal.

On peut diviſer tout ce Traité en 4. Pa
ties: dans la premiere Mr. de *Folard* traite
la defenſe des Places attaquées d'emblée
par Eſcalade; dans la ſeconde, il parle de
defenſe contre les machines; la troiſieme ro
le ſur la defenſe par ſorties, & la quatrie
traite de la reparation des Brêches.

Après avoir employé le Chap. I. à don
une idée des fortifications des Anciens,
étoient fort ſimples, ne conſiſtant que dans
foſſé & des tours de diſtance en diſtance p
defendre la muraille où le corps de
l'Auteur fait voir dans le Chap. II. que
Places fortifiées à la moderne ſont infinim
au deſſus de celles-là, d'où il tire cette co
quence naturelle, qu'il eſt plus facile de
bien defendre, & qu'ainſi il eſt
les rende au bout d'une attaqu
durée.

La preiniere maniere d'attaque
(*a*) fut de les bloquer, & d'attendre
ment que la famine obligeât les aſſiegez
rendre; l'Auteur pretend qu'il faut que Sar
napale ait été ainſi aſſiegé dans Ninive po
avoir tenu ſept ans, & que c'eſt ainſi
Pſammeticus aſſiege Azoth pendan vingt
(*b*) Si cela eſt, où étoit donc alors cette ane
ne Science des Aſiatiques & des Egypti
dans l'attaque des Places, dont Mr. *Folard*
fait ailleurs un ſi grand merite, pour les
ver au deſſus des Romains & des *Barb*
Gr

(*a*) Chap. III. (*b*) Remarq. des Journaliſtes.

Grecs. L'incommode longueur de ces blocus fit inventer quelque moyen plus court, & le premier qu'on mit en œuvre fut l'Eſcalade, qui étoit dificile chez les Anciens à cauſe de la hauteur de leurs Murailles, outre que tout l'avantage, dans cette ſorte d'attaque eſt du côté des aſſiegez, puiſque le nombre ne peut rien faire pour les aſſiegeans, n'y ayant qu'un homme ſur chaque échelle qui puiſſe combattre, & qui en tombant renverſe tous ceux qui l'ont ſuivi; les moyens de defenſes étoient de rouler de longues poutres en travers ſur les Echelles ou des tonneaux remplis de terre, qui non ſeulement renverſoient tous ceux qu'ils trouvoient montant; mais accabloient encore ceux qui étoient dans le foſſé. L'Auteur rapporte dans ce Chapitre une *Sambuque* de ſon invention aſſez plaiſamment imaginée, & avec laquelle il pretendoit reprendre en 1712. le Fort de Knoque, où les Alliez n'avoient que 60. hommes. Son projet qu'il croyoit infaillible, fut desaprouvé dans un Conſeil de guerre, dont il fait une deſcription chagrine pag. 17, qui a ſon merite; nous ajouterons aux raiſons de ſes Antagoniſtes, qu'il ne connoiſſoit pas le Colonel *Carpenter*, à qui les Hollandois avoient confié la garde de ce Fort, & qui étoit un Officier hardi & actif, qui n'auroit pas laiſſé aprocher ſes Belandres, encore moins, les agrafes de fer de ſa *Sambuque*.

Le Chap. IV. eſt une critique judicieuſe de pluſieurs traits d'Hiſtoire, dont les Auteurs ont confondu les aſſauts avec les Eſcalades.

(a) Avouons qu'il y a un peu de jeu de mot ici; car n'eſt-il pas vrai, que toute *Eſcalade* eſt un *aſſaut*? Mais il eſt vrai que tous les aſſauts ne ſont pas Eſcalades, auſſi les Auteurs ne s'y ſont pas mepris, & s'ils nomment quelquefois les Eſcalades un aſſaut, ils ne donnent jamais aux aſſauts le nom d'Eſcalade.

La defenſe des aſſiegez contre les machines donne lieu à des recherches plus profondes. Ces machines étoient le Belier, les Tours ambulantes, les Baliſtes. Les aſſiegez (b) n'avoient que deux moyens d'empêcher l'effet du Belier; le premier étoit des balots ou matelas de laine, ou de paille, qu'on deſcendoit à la hauteur, où portoit la tête du Belier, & qui en rompoit le coup; l'autre étoit des cordes à nœuds, avec leſquelles on atrapoit la tête du Belier, qu'on tiroit alors à force de bras à droit ou à gauche, ou un *loup*, qui étoit une eſpéce de gros Ciſeaux courbes & dentelés avec leſquels on pinçoit le Belier, pour le detourner à droit ou à gauche. Enfin les aſſiegez deſcendoient quelquefois, le long de la muraille, une poutre attachée par les deux bouts avec de longues chaines de fer aux extremitez de deux Mateaux, comme les deux fleches d'un pont-levis; & lorsque le Belier venoit à jouer, ils faiſoient tomber cette poutre ſur la poutre Beliere, dont elle rompoit le coup. L'Auteur raporte ſur ce ſujet quelques exemples, entr'autres celui du Siege de Jota-

pat

(a) Rem. des Journaliſtes. (b) Chap. VII.

at, où, après l'usage de ces moyens de defenſe, Joſeph eut recours au feu qu'il mit aux ortues & galeries Belieres.

On n'avoit que deux defenſes pour rendre utile l'attaque des tours ambulantes (*a*). La emiere conſiſtoit en de longues poutres armées de pointes de fer, que l'on gliſſoit ſur le rapet, contre le pont de la tour, qu'elles mpêchoient ainſi les aſſiegeans de baiſſer, ors la tour devenoit inutile; l'autre expedient oit d'y mettre le feu, ou dans une ſortie geerale, ou à l'aide des artifices. Mais, diſent uelques Auteurs, on avoit le ſecret de rendre s tours incombuſtibles en les enduiſant ou frottant bien d'*Alun*. Cet expedient donne lr. de *Folard* une occaſion de critiquer, qu'il ſe ſouvient rs aux cheveux; mais par malheur u Pelangon des Critiques qu'il s'en prend. r. *Bayle* ſe moque de cette vertu incombuſ- des bois ts d'Alun dans la Note P. de rticle *Ariſtolaüs* Roi de Cappadoce. Mr. de *Fo*ard, pour avoir occaſion de critiquer, fait dire à lr. *Bayle* ce qu'il n'a ni dit ni penſé. (*b*) „ Il blâme fort Cl adegarius, dit notre Commentateur, d'avoir dit que l'Alun avoit une ſi grande vertu, & qu'il eſt le ſeul Hiſtorien qui en ait parlé d'une maniere ſi preciſe, pendant que le ſilence de tous les Hiſtoriens de l'antiquité eſt tout manifeſte ſur ce point-là ". lr. de *Folard* allegue enſuite Ammien Marcellin & Enée, qui ont beaucoup parlé de cet-

te

(*a*) Chap. VIII. (*b*) Tom. III. pag. 32.

te vertu de l'Alun. Tout cela eſt poudre tirée aux moineaux, Mr. *Bayle* n'a pas blâm*Quadrigarius* d'avoir donné cette vertu à l'Alun, ni d'en avoir parlé ſeul, mais d'avoir parlé ſur ce ton de la tour de bois d'Archelaü qui defendoit le Pyrée, & d'en avoir parl ſeul : écoutons Mr. *Bayle*, ſon texte ſeul prouve combien la critique tombe à faux. „ L„ ſecret de preſerver *ſa* Tour de bois conſi„ toit à la bien frotter d'Alun ; je penſe qu„ *Quadrigarius* eſt le ſeul Hiſtorien qui en a„ parlé. Les autres diſent que *ſes* tours & *ſe*„ machines furent ruinées par les aſſiegean„ Il eſt bien certain, que l'Alun n'a point„ vertu, dont Quadrigarius parle . . . D„ choſes m'étonnent ; l'une, que puiſque *Q*„ *drigarius* a parlé d'un accident peu ord„ naire, tous les autres Hiſtoriens n'en ayen„ pas fait mention ; l'autre que puiſque t„ d'Hiſtoriens n'en ont dit mot, Quadrig„ en ait parlé d'une maniere ſi préciſe. „ ſortes de faits frapent de telle maniere les e„ prits, que la tour de bois incombuſtible eû„ été la derniere choſe que les relations a„ roient oubliée, Sylla l'eût infailliblement i„ ſerée dans ſes Memoires. Plutarque, q„ les cite ſi ſouvent, l'y auroit vue, & n'au„ roit eu garde de s'en taire. Continuons d„ ſon ſilence, & de celui de tant d'autres Hi„ toriens, que le fait eſt faux. Mais, d'o„ eſt-ce que Quadrigarius l'a voit pris ? Je croi„ qu'il n'eſt pas poſſible de determiner l'origi„ ne de ſon erreur.

S'agit-

S'agit-il là de l'Alun? le Pronom *ſa*, *ſes* ne devoit-il pas ſeul ſufire pour épargner à Mr. *Folard* la depenſe de cette critique ſi mal placée, & qu'il feint de faire à regret; il s'agit du fait ſeul, ſi un autre que Quadrigarius en a parlé, que Mr. *Folard* le cite & Mr. *Bayle* aura tort.

L'Abbé de Vertot paroit avoir été tourné en ridicule avec autant d'injuſtice à la pag. 41. La tour roulante des Turcs au Siege de Malthe, de *Mr. Folard*, coupée en deux d'un coup de Canon chargé de chaines de fer, approche fort du conte à Fées, ou tout au moins du miroir ardent d'Archimede. Je ne ſai comment l'Abbé de Vertot a pu adopter cette chimére ſans quelque correctif. Je ne doute nullement de l'exiſtence de la tour; mais qu'elle ait été coupée en deux de la façon qu'il rapporte, on ne peut s'empêcher d'en rire. Citons l'exemple.

„ Le Bacha, qui commandoit ce Siége, voyant qu'il échouoit à chaque pas qu'il faiſoit, & ne ſachant quel parti prendre; *il aſſembla tous les Ingenieurs*, de ſon armée, & les exhorta *à inventer une machine qui facilitât un nouvel aſſaut & qui mit fin à une entrepriſe ſi longue & ſi difficile. Ces Ingenieurs* „ *lui repondirent qu'ils avoient juſqu'alors épuiſé tous les ſecrets de leur art, que le reſte dependoit du courage & de la valeur de ſes troupes. Cependant pour le contenter, ils firent* „ *conſtruire une tour de bois, qu'à force de rouleaux on pouſſa juſqu'au pied de la breche du Fort*

„ *St. Michel. Cette tour ſemblable à ces*
„ *ciennes machines, dont avant l'invention*
„ *Canon on ſe ſervoit dans les Sieges, avoit*
„ *ſieurs étages. Le plus haut & qui voioi*
„ *découvert dans la Place, étoit rempli d'*
„ *quebuſiers qui foudroioient tout ce qui ſe*
„ *couvroit; & pour mettre ce dernier étage*
„ *d'inſulte des batteries du Château, ſitôt*
„ *les Infideles avoient fait leur decharge, pa*
„ *moien des roues qui étoient en dedans de*
„ *machine, & peut-être par la peſanteur*
„ *contrepoids, & le ſecours des poulies, le h*
„ *de cette tour s'abaiſſoit, & ſe trouvoit à c*
„ *vert par la muraille même de la Place, c*
„ *laquelle elle étoit appuiée: mais un Charpe*
„ *Malthois, appellé* André Caſſar, *habile d*
„ *ſon art, ayant examiné la conſtruction de c*
„ *te tour, fit ouvrir dans la muraille, & dir*
„ *tement vis-à-vis de ce Château de bois,*
„ *canoniere, où il plaça une coulevrine ch*
„ *de chaines de fer; & au moment que les T*
„ *faiſoient remonter cette machine, il fit mett*
„ *le feu au Canon, qui la prit par le milieu*
„ *la mit en piéces: en ſorte que les Soldats*
„ *étoient au plus haut étage furent precipitez*
„ *bas, ou écraſez ſous ſes ruines & ſes*
„ *bris.*

Ce Savant a rapporté un fait, qu'il n'a
inventé, mais qu'il a puiſé dans quelqu'A
teur digne de foi. Si ce fait eſt au deſſus de
penetration de Mr. de *Folard*, l'Abbé de Ve
tôt en doit-il ſoufrir? J'ai vû au Siege d
Tournay un moulin, qui étoit dans un d
ba

bastions de la Citadelle, si je ne me trompe, & d'où les ennemis examinoient ce qui se passoit dans nos tranchées, renversé d'un coup de Canon que je fis tirer d'une batterie de l'attaque du Comte de Lottum, où j'étois Ingenieur; qui empêchoit que la Coulevrine, dont parle l'Abbé de Vertot, n'ait été chargée de boulets enchainez, qui auront frapé la tour dont il s'agit dans le défaut qui devoit se trouver à l'endroit où elle se baissoit ou se haussoit, c'est ce qui est insinué par la remarque que le Canon *la prit par le milieu*, c'est-à-dire à la jointure des deux parties, dont elle étoit compoſée, dans le tems que la partie superieure étoit haussée, ou élevée. Il faut ne critiquer, sur tout les grands hommes, qu'avec beaucoup de menagement, & sur tout avec beaucoup de precautions.

Mr. de *Folard* pretend que la Baliste étoit la seule machine, dont on se servit pour attaquer une place. On en rompoit les coups au moyen des *Cilites*, qui étoient des especes de Matelats, ou pour mieux dire des tissus de crin de Cheval & de poil de Chevres piquez & remplis de bourre ou d'herbe marine entre deux Etoffes que les Assegez suspendoient devant les Parapets ou sur les Breches, pour rompre la violence des traits ou fleches lancées par les Balistes. Ceci donne occasion à l'Auteur de rechercher de quelle matiére on se servoit quand les cordes manquoient, & il établit que les cheveux de femme étoient ce qu'il y avoit de meilleur pour faire des cordes.

La troiſieme partie de la defenſe roule ſur les *ſorties*; Mr. de *Folard* pretend que les Anciens ne connoiſſoient pas les ſorties à dupes ſi ordinaire chez les modernes, & qui conſiſtent en une attaque ſubite de 40. ou 50. hommes de la garniſon, qui ſe jettent ſur des travailleurs qu'ils diſſipent, après quoi ils ruinent leurs travaux. Comme chez les Anciens, les travailleurs étoient auſſi armez, ils laiſſoient leurs outils dans ces occaſions pour prendre d'abord les armes & faire tête. C'eſt pourquoi les Anciens ne faiſoient que des ſorties nombreuſes des deux tiers ou des trois quarts de leur garniſon. L'Auteur s'étend ſur l'ordre de ces ſorties, qui ſe faiſoient, ſelon lui, en *Colonne*, ſa methode favorite; mais ces groſſes ſorties ont des inconveniens, ſur tout celui, de voir cette meilleure partie de la garniſon coupée & reduite à l'impoſſible de rentrer dans la Ville qu'en ſe faiſant paſſage à travers les ennemis; Mr. de *Folard* raporte pluſieurs exemples de ces ſorties temeraires, & dans cette occaſion, après avoir rapporté une maxime de *Tite-Live*, qu'il dit derobée de Polybe, ſavoir que *certaines entrepriſes paroiſſoient temeraires d'abord, qui ne ſont dans le fond que hardies*, il enfante une nouvelle maxime, dont il ſe declare le pere, ſavoir, qu'*il n'y a rien de temeraire à la guerre que ce qui eſt réellement impoſſible*. Et enſuite, l'expliquant, il ajoute „ que cette temerité, dans le ſens „ qu'il l'entend, ſeroit moins un vice qu'une „ vertu, quelque choſe de divin & d'inſpiré

„ d'où

„ d'où la prudence n'eſt pas chaſſée". Il appuye cette maxime de pluſieurs exemples qui lui fourniſſent des ſorties temeraires, & heureuſes.

Il rapporte à cette occaſion les efforts de l'imagination de Démetrius dans l'attaque de Rhodes. Rien n'eſt ſi brillant que le recit qu'il en fait; ces tortues & ces tours Belieres flotantes divertiſſent l'imagination du Lecteur, mais ne pourroit-on pas dire de ſa *Galerie avec des Poternes*, (*a*) bâties ſur un nombre de Vaiſſeaux du dernier rang & enfilez les uns aux autres, comme ſi ce n'étoit que des poutres, ce que lui-même a dit (*b*) de la tour roulante de l'Abbé de Vertot, que cela approche aſſez d'un conte des Fées, ou du moins du miroir ardent d'Archimede.

La defenſe des Breches eſt le quatrieme Article de la defenſe des Places. Elle conſiſte à reparer les Breches, à ſe retrancher derriere elles, ou à empêcher, l'épée à la main, que l'ennemi en tire avantage. Ce que nôtre Auteur dit de la *reparation* dans le Chap. 12. eſt aſſez ſterile & même aſſez obſcur, & ce Chapitre eſt plûtôt une declamation contre nôtre ignorance ſur cet Article, & un éloge de la Science des Anciens, qu'une compilation de faits & de regles. „ On ſe ſervoit ordinaire„ ment, *dit-il*, pour reparer les brêches, d'ar„ bres coupés, dont on épointoit le bout des „ branches, qu'on brûloit enſuite pour rendre „ leurs

(*a*) Pag. 54. (*b*) Pag. 41.

„ leurs pointes plus dures & plus fortes. On „ les étendoit tout de leur long sur tout le „ front de la brêche fort près à près les uns „ des autres, pour que les branches s'entre- „ laſſaſſent enſemble; ce qui formoit comme „ une haie impenetrable qu'on ne pouvoit a- „ border ſans temerité. Les troncs tenoient „ les uns aux autres par de fortes lambourdes; „ de ſorte qu'il étoit impoſſible de ſeparer ces „ arbres, & de les détruire même par le feu, „ ou par les machines, & encore moins aiſé „ d'en approcher, le derriere étant garni d'une „ foule d'archers & de gens armez de piques „ & de longues perruiſannes ". *L'autre expedient étoit* „ un grand nombre de longues poutres que les aſſiegez deſcendoient debout „ ſur les debris, qu'ils poſoient à côté & près- „ à-près les unes des autres, & qu'ils lioient „ enſemble par un fort lambourdage de plu- „ ſieurs ſolives chevillées & cloüées fort- „ ment ". On pourroit dire de ce paſſage ce que l'Auteur dit (*a*) d'un autre de Joſeph, „ qu'il „ eſt de la nature des éclairs dans la nuit la „ plus obſcure qui ébloüiſſent & nous laiſſent „ enſuite dans les tenebres les plus épaiſſes ". Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. *Folard*, qui loüe ſi éperdument les Anciens, eût cité ceux de leurs Auteurs, où il a apris ces conſtructions extraordinaires. On fait ſur tout ce ſouhait lorſqu'on jette les yeux ſur la planche IV. pag. 65. & qu'on voit cette belle retirade, où ce re-

(*a*) Pag. 66.

retranchement à angle rentrant avec un large fossé. Mr. de *Folard* avouë qu'aucun Auteur dogmatique, ni Vegece, ni Onozander, ni Enée n'ont parlé des retranchemens derriere la brêche & quatre lignes plus bas, il en donne une description & un plan que son imagination vive lui fournit, cela s'appelle raporter les choses comme elles auroient du être, mais non pas comme elles étoient. Si nôtre remarque n'est pas fondée, qu'il cite un seul Auteur, nous passons condamnation.

Les Chapitres 14. & 15, qui traitent de la defense de la brêche, ne sont remplis que d'exemples de Brêches defenduës, l'épée à la main, après que l'Auteur a posé pour principe, que dans ces occasions les Anciens defendoient les brêches par colonne, comme ils les attaquoient par colonne. Il est vrai que Mr. de *Folard* ne raporte aucun exemple de ceci, & que dans tous ceux des brêches defenduës qu'il cite, il n'y en a pas un qu'on puisse interpreter en faveur de sa Colonne, mais c'est son système favori, & quand même aucun Historien n'en auroit parlé, il est aisé, selon Mr. de *Folard*, qui a l'imaginative très-fertile, de comprendre que cela ne peut être autrement; il faut être entêté, ignorant, sans usage de raison, pour être d'un autre sentiment.

Le Chapitre 16. traite des Capitulations. Mr. de *Folard* se plaint de ce que *Grotius* ni les autres Auteurs, qui ont traité des Droits de la paix & de la guerre, n'ont rien dit des Capitulat

tulations, & il ajoute, qu'*il n'a garde de ſupléer à ce defaut.* Effectivement il tient parole; car après avoir poſé le principe que les Capitulations ſur tout *doivent être gardées avec une fidelité inviolable, ſans dol ni malice*; il ne dit rien des Capitulations, de leur forme, ni de la maniere dont elles ſe faiſoient. Il ſe contente de raporter pluſieurs exemples de Capitulations violées, ou de Conventions interpretées de mauvaiſe foi, comme celle des Campaniens, qui ayant promis de livrer à leurs ennemis la moitié de leurs armes; ils les couperent par la moitié & ne laiſſoient à leurs ennemis que les moitiez retranchées.

Les Chapitres 17. & 18. ſont deſtinez aux conjurations & cabales ſecretes, pratiquées dans une Ville aſſiegée. Mr. de *Folard*, comme Officier experimenté, & très-judicieux, donne de beaux preceptes ſur ce ſujet; mais où trouver des Gouverneurs tels qu'il les demande.

Le dernier Chapitre de ce Traité agite la queſtion: *Si un Commandant de Place, qui a des ordres precis de la Cour de ſe defendre juſqu'à la derniere extremité, perd tout droit de commander, s'il n'agit conformément à ces ordres.* Mr. de *Folard* s'étant trouvé dans le cas, dans la Citadelle de Modene, où Mr. de *Bar* commandoit en 1706. il avoit pris parti avec tous les Officiers de la Garniſon contre ce Gouverneur malhabile & craintif, qui vouloit rendre la Citadelle, où il n'y avoit ſeulement pas de brêche, quoiqu'il eût un ordre du Prince de Vaudemont de *la defendre juſqu'à*

la

la derniere extremité. Ainſi on ne doit pas être étonné que Mr. de *Folard* prenne l'affirmative dans la déciſion de cette queſtion, à l'occaſion de laquelle il fait un ample narré du Siége de la Citadelle de Modéne, & par occaſion de certaines circonſtances qui firent perdre l'Italie aux François dans la derniere guerre.

III. La *Diſſertation ſur les mines, & les avantages qu'on en peut tirer pour la defenſe des Places*, n'eſt pas du Chevalier de *Folard*; il nous avertit à la fin de ſa Preface du Tom. III. qu'elle eſt de Mr. *de la Valiere*, Maréchal des Camps & Capitaine general des Mineurs. Elle eſt à la fin de ce Tom. III. & ne contient que 9. pages.

L'Auteur declare dès la premiere ligne, qu'il ne pretend donner ni la conſtruction des mines, & de contre-mines, ni la poſition des Ecoutes, ou des fourneaux, ni leurs charges, ni la maniere de s'en ſervir; que pretend-il donc faire? prouver la dificulté de faire un bon Traité ſur cette matiere & en même tems démontrer les avantages qu'on en peut tirer pour la defenſe des Places, au lieu que juſqu'à preſent on ne s'en eſt ſervi que pour leur attaque. Cette Diſſertation part de main de Maître, & ſuffit pour faire juger que Mr. *de la Valiere* ſeroit très-capable d'executer ce Traité qui nous manque, & qu'il avouë être ſi dificile.

IV. A l'égard des *Obſervations* ſemées dans le Corps de l'Ouvrage, voici comme l'Auteur s'explique dans ſa Préface generale: „ A la „ ſuite de chaque Chapitre du Texte viennent des

„ des Obſervations ou des Diſſertations ſur les
„ évenemens que l'Auteur raporte, ſans au-
„ cun autre ordre que ces évenemens, & tout
„ cela embraſſe differentes matiéres; car elles
„ ne regardent point toutes la guerre, quoi-
„ que je la traite dans toutes ſes parties. Dans
„ ces ſortes d'Ouvrages, le droit de paix &
„ de guerre, la politique, & tout ce qui regar-
„ de le Gouvernement des peuples, dont l'Au-
„ teur parle, & leurs differentes methodes
„ d'attaquer & de ſe defendre, ne ſont pas
„ negligées. Je coule quelquefois legerement
„ ſur certaines choſes pour les reprendre &
„ les approfondir, lorſque l'occaſion s'en of-
„ fre dans le cours de cet Ouvrage: car quoi
„ que mon Auteur poſſede tout dans un ex-
„ cellent degré, il n'a pas tout dit, & nous
„ ne ſommes pas toujours de ſon avis. Bien
„ que je place ce grand homme au deſſus de
„ tous les Hiſtoriens Politiques & Militaires,
„ quelque eſtime même que j'en faſſe, je ne
„ crois ſi peu exempt de tout defaut que j'en
„ fais obſerver, que j'en releve même un aſ-
„ ſez bon nombre.

C'en eſt aſſez que cette periode pour donner une juſte idée de ces Obſervations, & après ce que nous avons deja raporté de la fecondité d'une imagination hardie, nourrie par une immenſe lecture, & ſecondée par une experience de pluſieurs années dans les diverſes parties de l'art militaire, on ne peut s'attendre qu'à des reflexions, des objections, des corrections & des commentaires auſſi intereſſans

que

que curieux. Les 44. Obſervations qui ſont entrelaſſées dans les quatre Volumes, dont nous rendons compte au public, ne ſont pas d'une nature à en faire l'Analyſe, & il ſufit d'en avoir donné une idée. Nous ajouterons que comme la plûpart roulent ſur quelques Siéges ou Batailles, ſoit ſur terre ſoit ſur mer, raportées par Polybe, Mr. de *Folard* ne manque pas d'en donner le plan ſur le papier, où, comme s'il avoit été ſur les lieux, il exprime les diverſes parties du terrain, les plaines, les colines, les bois, les ruiſſeaux; il range les armées, en dirige la marche & les diviſions, marque le fort du combat & les retraites; le tout, à la verité, peut être plûtôt comme les choſes auroient dû être que comme elles étoient en effet. Je renvoye pour preuve de ces efforts de ſon imagination au beau Suplément du Dictionaire de D. Calmet, dont les planches ne le cedent pas, pour l'invention, à celles de Polybe.

V. Enfin nous voici à la derniere borne de notre courſe; l'examen du ſentiment du Commentateur ſur les Machines militaires des Anciens. Si Mr. de *Folard* n'a pas toujours donné dans le vrai à cet égard, toujours peut-on dire, qu'on lui a de grandes obligations, & qu'il en a peut-être aproché plus que tous ceux qui ont travaillé avant lui ſur le même ſujet; au reſte nous nous contenterons de raporter ſur cette matiere une Lettre qui nous a été écrite d'une Ville des Païs-Bas par une perſonne

ne qui n'eſt pas moins curieuſe de l'antiquité que Mr. de *Folard*.

LETTRE

Sur les Machines Militaires des Anciens expliquées, par Mr. de Folard *dans ſon Commentaire ſur Polybe.*

MONSIEUR,

Comme c'eſt vous qui m'a conſeillé de lire l'Hiſtoire de Polybe, nouvellement réimprimée à Amſterdam, avec un Commentaire de Mr. le Chevalier de *Folard*; je ne puis m'empêcher de vous marquer, que j'ai rencontré quantité de faits, pluſieurs planches & leur explication, qui m'ont preſque determiné à abandonner cette lecture avant de paſſer au ſecond Volume; mais comme vous pourriez me reprocher d'avoir en cela fait une grande perte, j'ai crû vous devoir propoſer mes difficultez.

Tom. I. pag. 65. Polybe donne la deſcription d'une machine, qu'on appella enſuite *Corbeau*, dont le Conſul Duillius ſe ſervit contre Annibal dans le combat naval de Myle, pour accrocher les Vaiſſeaux des Carthaginois. Voici ce que c'étoit ſelon Polybe: „ Une „ piéce de bois ronde, longue de quatre aû„ nes, groſſe de trois palmes de diametre, é„ toit plantée ſur la proüe du Navire: au haut „ de la poutre étoit une poulie; & autour u„ ne échelle clouée à des planches de quatre „ pieds de largeur, ſur ſix aûnes de longueur,

„ dont

„ dont on avoit fait un plancher percé au mi-
„ lieu d'un trou oblong, qui embraſſoit la
„ poutre à deux aûnes de l'échelle. Des deux
„ côtés de l'échelle ſur la longueur, on avoit
„ attaché un garde-fou qui couvroit juſqu'aux
„ genoux. Il y avoit au bout du mât une eſ-
„ pèce de pilon de fer pointu, au haut duquel
„ étoit un anneau; de ſorte que toute cette
„ machine paroiſſoit ſemblable à celles dont
„ on ſe ſert pour faire la farine. Dans cet
„ anneau paſſoit une corde, avec laquelle, par
„ le moyen de la poulie qui étoit au haut de
„ la poutre, on élevoit les corbeaux lorſque
„ les Vaiſſeaux s'approchoient, & on les jettoit
„ ſur les Vaiſſeaux ennemis, tantôt du côté de la
„ proue, tantôt ſûr les côtés, ſelon les differentes
„ rencontres. Quand les corbeaux accrochoient
„ un navire, ſi les deux étoient joints par leurs
„ côtez, les Romains ſautoient dans le Vaiſſeau
„ ennemi d'un bout à l'autre; s'ils n'étoient
„ joints que par la proüe, ils avançoient deux à
„ deux *au travers du corbeau*. Les premiers ſe de-
„ fendoient avec leurs boucliers des coups qu'on
„ leur portoit en devant; & les ſuivans pour
„ parer les coups portez de côté, appuyoient
„ leurs boucliers ſur le garde-fou. Après s'é-
„ tre ainſi preparé, on n'attendoit plus que le
„ tems de combattre.

Voilà une machine très-ſimple & très-naturelle, & qu'on peut facilement déchifrer; ne voit-on pas clairement, que ce Corbeau n'étoit autre choſe qu'un pont mobile à l'entour de la poutre, dont le bout élevé étoit garni de

griffes propres à accrocher; que ce pilon de fer & ſon anneau étoit attaché au haut du mât du navire, & que cette corde paſſant par cet anneau & par la poulie de la poutre, ne ſervoit qu'à hauſſer & baiſſer ce pont mobile, pour le laiſſer tomber ſur les Vaiſſeaux ennemis, & ſervir de paſſage aux Romains. Qui eſt celui qui ne comprend pas cela? L'Auteur confirme cette verité pag. 66. lig. 5, où il dit que „ lorſqu'on fut à l'abordage, que les „ Vaiſſeaux furent accrochez les uns aux autres par les corbeaux, les Romains NB. *entrerent au travers de cette machine* dans les „ Vaiſſeaux ennemis & qu'ils ſe battirent ſur „ leurs Ponts ". Cela ne denote que trop que ce corbeau ne conſiſtoit que dans un Pont. Mais tout cela a paru un Myſtere à Mr. de *Folard*, ce corbeau lui étoit trop ſimple & de trop facile conſtruction; c'eſt pourquoi il a trouvé bon d'en ſubſtituer un de ſa façon, qui n'a aucun raport avec ce que l'Auteur nous dit, & qui n'a même pu exiſter dans la circonſtance où les armées ſe trouvoient. La deſcription que Mr. de *Folard* en fait pag. 73. eſt tout à fait differente, il nous repreſente une forme de grue, (machine qui n'étoit pas inconnuë à Polybe) poſée ſur un mât élevé ſur le château de prouë: cela ne convient pas avec la poutre de Polybe. Sur ce mât Mr. de *Folard* établit le Rancher d'une gruë, au bout duquel étoit un cone de fer, piece de fonte, dit-il, des plus peſantes, lequel tombant de ſon propre poids perçoit le pont de prouë. Voilà

là ce que Mr. de *Folard* appelle Corbeau, c'eſt-à-dire ce Cone de fer. L'Auteur au contraire veut que les Romains ayent paſſé *au travers* de ſon Corbeau, je ne penſe pas que Mr. de *Folard* les veuille à preſent faire paſſer au travers de ſon Cone de fer. Outre le ridicule de s'imaginer, qu'en (*a*) pleine mer, & à la veille de livrer bataille, on auroit trouvé le ſecret de jetter en fonte une quantité de ces pretendus Cones de fer d'une peſanteur extraordinaire, & qu'on auroit eu le tems de conſtruire des machines propres à cet uſage. Neanmoins Mr. de *Folard* dit pag. 72. lig. 5. que ce n'eſt pas ſon metier de deviner, après avoir dit auparavant page 68, qu'un Pilote doit raiſonner des vents, un Bouvier de ſes bœufs & un Berger de ſon troupeau; la penſée eſt belle; mais à vous dire la vérité, Mr de *Folard* l'auroit du ſuivre dans ſes Commentaires, & ne pas deviner comme il fait au ſujet des machines qu'il ne connoit pas.

Mais paſſons à la page 75, où Mr. de *Folard* donne une repreſentation d'une machine, qu'il nomme *Corbeau à tenaille* & que Vegéce appelle *Loup*. N'importe quel nom on donne à cette machine, pourvû qu'elle ſoit propre à nous inſtruire, & de quelque uſage; mais il ne ſuffit pas pour moi, que de pareilles repreſenta-

(*a*) Car, ſelon Polybe on imagina de mettre ces Machines aux Vaiſſeaux Romains en attendant Duillius, qui commandoit l'armée de terre, & à qui on avoit envoyé un Exprès.

ſentations & deſſeins ne peuvent ſervir que po
la vuë, & à donner une idée fauſſe de ſa puiſ
ſance à ceux qui ſe contentent de la regarde
comme un tableau, ſans approfondir ſi ſo
effet apparent eſt poſſible. Pour moi, en r
gardant ce Balancier (car ce n'eſt pas un co
beau) au bout duquel je vois une corde & un
eſpece de Ciſeaux dentelez, pincer & enlev
le Belier, j'ai d'abord la curioſité de demand
le nom du brave qui a été le long de cet
corde attacher les ciſeaux au Belier, certain
ment un coup auſſi hardi, en preſence de l'en
nemi, & un ſervice ſi extraordinaire, mer
roit une penſion, l'expedition faite; mais
ſuis aſſuré par avance, que cela n'a jamais ét
& comme les Ciſeaux dentelez ne s'attach
ront pas d'eux-mêmes, Mr. de *Folard* a enc
re deviné mal-à-propos ſur ce ſujet.

Enfin, Monſieur, pour ne pas vous enn
yer par le grand nombre de pareilles inve
tions, je finirai par la figure que Mr. de *F*
lard nous donne de la fameuſe machine d'A
chimede, qu'il appelle auſſi Corbeau, car to
eſt corbeau pour lui. Cette planche ſe trou
entre les pag. 82. & 83. C'eſt une nouvel
decouverte du Commentateur. Voyez le § 7.
80. Vitruve n'y eſt pas moins traité que d'un ſ
& d'un ignorant en matiere de machines; M
Perrault, ſelon Mr. de *Folard*, ne ſait ce qu'
dit, parlant du Polyſpaſte; enfin il n'y a, pa
82. lig. 38. que l'eſprit inventif, les recherch
& une mediocre meſure de mechanique, q
conduit Mr. de *Folard* à nous repreſenter c
ch

chef-d'œuvre ſous la figure d'un levier énorme. A cette vue je reſte dans l'incertitude, ſi j'oſerois penſer qu'on en put conſtruire un, capable d'enlever un navire, & je veux bien vous aſſurer, que je tiens pour la negative. Un Balancier pareil ſuſpendu à un ſeul arbre par quelques chaînes, en fait aſſez voir la foibleſſe; mais ce qui eſt admirable, c'eſt la decouverte du Machiniſte, qui place au bout de ce levier un homme à califourchon, la hache à la main, pour couper la corde, après que ce levier auroit enlevé le Vaiſſeau, (voyez pag. 83. derniere ligne) je demande ce que ce miſerable ſeroit devenu à la ſeparation du navire qui avoit obligé par ſa peſanteur, le levier de ſe courber en arc, & ſi le rejailliſſement du levier ne lui auroit pas fait décrire la parabole d'une bombe jettée en l'air. Il n'y a perſonne qui en puiſſe douter (*a*).

Enfin, Monſieur, ſi le reſte continue de la ſorte, je compte avoir des volumes de remarques à vous envoyer, qu'on pourroit intituler Commentaire du Commentaire de Mr. de *Fo-rd*, peut-être le mien ſeroit-il plus ſimple & plus naturel, & par là aprocheroit plus du vrai, au moins n'y trouveroit-on pas un ſtile dragon, un éloge continuel de mes pretendues

(*a*) Excepté Mr. de *Colard*, qui repondra à l'Auteur de la Lettre, qu'il n'y entend rien & que quatre braſſes de cordes pour lier cet homme ſur la poutre reſoudront ſa difficulté; car il a des remedes à tous maux. *Rem. des Journaliſtes.*

dues connoiſſances, ni un mepris general des Anciens auſſi bien que des Modernes.

Je ſuis &c.

ARTICLE V.

The HISTORY of ENGLAND during the Reigns of the Royal Houſe of STUART; wherein the Errors of late Hiſtories are diſcovered & corrected; with proper Reflections, and ſeveral Original Letters from King CHARLES II, King JAMES II, OLIVER CROMWELL &c. As alſo the Lord *Saville's* famous forged Letter of Invitation, which brought the Scots into England in the Year 1640. and gave occaſion to the beginning of the Civil Wars. This Letter being never before published, led the Earl of CLARENDON, Bishop BURNET, Mr. ECHARD, Dr. WELWOOD, & other Writers, into egregious Miſtakes, upon this Head. To all which is prefixed ſome Account of the liberties taken with *Clarendon's* Hiſtory, before it came to the Preſs; ſuch liberties as make it doubtfull, What part of it is *Clarendon's* & what not. The Whole collected from the moſt authentic Memoirs, Manuſcript and Printed. By the Author of the *Critical Hiſtory* of *England*. *London. Printed for John Pemberton, in Fleetſtreet, Richard Ford, Richard Heſt, & John*

John Gray in the Poultry; and Thomas Cox, under the Royal Exchange. 1730.

C'eſt-à-dire:

*Hiſtoire d'*ANGLETERRE *ſous le Regne des* STUARTS, *tirée des Memoires les plus authentiques tant Manuſcrits, qu'Imprimez, & des Pieces Originales, dont pluſieurs ſont produites toutes entieres, telles que peuvent être les Lettres de* CHARLES II, *celles de* JAQUES II, *& celle dont la ſuppoſition par Mylord* Saville, *attira les* Ecoſſois *en Angleterre, & donna le commencement aux Guerres Civiles. Par l'Auteur de l'*Hiſtoire Critique d'Angleterre. A Londres. 1730. *fol.* Pagg. 781. fort petit Caractère.

IL y a vingt ans que Mr. *Oldmixon* ſignala ſon zèle pour la Patrie, dont les libertez étoient alors menacées. La faction qui changea le Miniſtere Anglois en 1710. n'en vouloit pas à moins qu'à changer la Conſtitution de l'Etat. Une de ſes grandes Machines fut de prevenir le peuple contre ſes plus chers intérêts en lui rendant odieux le Parti qui le ſervoit avec le plus de fidelité. On fit revivre les Diſputes ſur l'obéiſſance Paſſive; on exalta le merite des Monarques *Stuarts*; on noircit la reputation des grands hommes, qui s'étoient oppoſez à leurs Uſurpations; on peignit l'Egliſe en danger ſous la ſucceſſion prochaine de la Maiſon Proteſtante, & ſi la Pro-

vidence n'y avoit mis la main, une Nation libre & Reformée alloit d'elle-même se replonger dans le Papisme, & dans l'Esclavage.

Quantité d'Ecrivains s'opposerent à ce Torrent, & firent de leur mieux pour dissiper les illusions populaires. Mr. *Oldmixon* prit à tâche en particulier, de développer certains points de l'Histoire dont on se servoit avec avantage pour éblouïr les esprits. Faire voir que les *Stuarts*, entêtez du Despotisme, ne l'avoient jamais perdu de vuë, & que le gros du Clergé *Anglican* avoit presque toujours eû la foiblesse de favoriser ces pretentions tyranniques, c'étoit fournir un puissant Antidote contre le poison funeste que semoit, avec tant d'artifice, la Faction dominante. C'est aussi par-là que cet Auteur entama son Attaque, tant en certaines Feuilles volantes qui se debitoient alors periodiquement, que dans l'*Histoire secrette de l'Europe*, dont il donna successivement trois Parties. Voyant ensuite que l'Autorité des deux Historiens, *Clarendon*, & *Echard*, en imposoient à quantité de personnes, il entreprit de montrer le peu de fond qu'on y doit faire, & cela produisit l'*Histoire Critique d'Angleterre*, où l'on trouve une Censure raisonnée de quantité de faits rapportez par ces deux Auteurs, ou par d'autres semblables. Enfin mettant à profit, ses Materiaux & ses Veilles, & pour ne nous laisser plus rien à desirer là-dessus, il publie à present cette Histoire des *Stuarts* depuis qu'ils ont possedé le Throne de la *Grande Bretagne*. Il la dedie aux *Anglois qui aiment*

la

la Conſtitution preſente de leur Etat, & nous apprend que les premiers mouvemens qu'il ſe donna, pour la liberté, ſous le dernier Miniſtere de la Reine *Anne*, vinrent de quelques perſonnes de diſtinction qui l'y animerent.

Sa *Préface* commence par un ſouhait que font indifferemment presque tous les *Anglois*; c'eſt que les Diviſions s'éteignent chez eux, & que l'on n'y connoiſſe plus les noms de diſtinction qui y ont cauſé juſqu'ici tant de maux. Mais quand & comment cela pourra-t-il arriver? Ce ne ſera que dans le temps où l'*Angleterre* ſera toute *Whig* ou toute *Tory*. En attendant chacun s'en tient à ſon Syſtême, & s'il en faut croire les uns & les autres, il n'y a de *faction* que dans le Parti oppoſé. Les reproches qu'ils ſe font mutuellement ſont fondez ſur des faits Hiſtoriques, qu'ils ne manquent point d'alleguer, mais les Hiſtoriens auxquels ils recourent ſont-ils eux-mêmes exempts de partialité?

L'Auteur, qui s'en pique, n'a pas laiſſé de ſentir que bien des gens le tiendroient pour ſuſpect, & ne neglige point de prevenir ſes Lecteurs là-deſſus. Il convient que les apparences pourront être contre lui à la premiere vuë; mais il ajoûte que l'on reviendra de ce préjugé, ſi l'on conſidere que ſon but unique ſe rapporte au bien general de l'Etat, ce qui ne peut jamais être un Eſprit de faction, parce que le terme de *faction* emporte néceſſairement l'Idée d'un interêt particulier qui eſt préferé à celui du public, lors même qu'il lui eſt le plus

favorable. Sur ce Principe il fait tomber tout le crime de partialité ſur les perſonnes qui ont ſervi les *Stuarts* au prejudice de leurs Peuples, & ſur les Hiſtoriens qui faiſant l'Eloge de ces Princes, ont eû l'indigne lâcheté de flêtrir des Illuſtres qui ſe diſtinguerent, dans les occaſions, par leur zèle pour la Religion & pour la Patrie.

Il remarque à ce ſujet que l'Hiſtoire de Mylord *Clarendon* ne paroit être autre choſe qu'une eſpece de *factum* pour le Droit du pouvoir abſolu des Rois, contre la liberté du Sujet. La Conjoncture, que l'on choiſit pour la publier, répondoit merveilleuſement à cette fin générale. Les Ennemis de la Revolution n'imaginerent rien de plus propre, pour regagner le terrain qu'ils avoient perdu depuis 1689, que l'impreſſion de ce Livre. Ils oſerent même dire à la Reine, dans leur *Préface*, que le *ſoin induſtrieux avec lequel on repandoit les Principes de rebellion qui avoient cauſé tant de deſordres dans le dernier ſiecle, obligeoit cette Princeſſe à y prendre garde.*

L'Auteur va plus loin au ſujet de cette Hiſtoire de Mylord *Clarendon*; car il aſſure que ce que nous en avons n'eſt point entierement de ce Comte, & que les Editeurs la falſifierent en la publiant. *Je ne le ſai*, dit-il, *que par oüi-dire, à la verité; mais ce que je ſai je l'ai oüi dire à une perſonne qui eſt au-deſſus de tout ſoupçon, & trop illuſtre pour être nommée à moins qu'elle ne me le permette.* Outre ce Temoin, il en appelle à un Gentilhomme, qu'il

qu'il ne nomme point non plus, mais qui avoit lû le Manuſcrit de l'Auteur, & à un Théologien qui a vû la Copie ſur laquelle l'Ouvrage fut imprimé, & qui y remarqua les changemens, & les Interpolations qu'y avoient faites des mains étrangeres. Il ajoûte qu'une perſonne de Diſtinction a un Exemplaire de la premiere Edition in *folio*, dans lequel on voit marquées de la propre main d'*Edmond Smith*, les Alterations que ce dernier y avoit faites par ordre, ſelon la confeſſion qu'il en fit à quelques perſonnes avant ſa mort. Mais pour donner à tout ceci plus de poids & plus d'évidence, l'Auteur inſere une Lettre qu'il venoit de recevoir dans l'inſtant même qu'il écrivoit ſa *Préface*. Voici cette Lettre dont l'Original a déja été montré à bien des gens, & que celui qui l'a écrite ne desavouera point quand il faudra qu'il ſe montre.

„ MONSIEUR,

„ Jettant par hazard les yeux ſur quelques „ feuilles de votre Hiſtoire d'Angleterre pen„ dant le regne des Stuarts, j'ai remarqué „ qu'en parlant de l'Hiſtoire de Mylord Cla„ rendon, vous mettez en doute qu'elle ſoit „ veritablement de lui. Pour faire voir que „ votre doute eſt fondé je vous fais part de „ ce que j'en ſai.

„ Mr. Edmond Smith, fort connu parmi „ les Savans, vint paſſer quelque temps chez „ moi où il arriva vers le mois de Juin 1710,

„ 1710,,& y demeura juſqu'à ſa mort, envi-
„ ron ſix ſemaines après.

„ Nos Converſations roulant principale-
„ ment ſur des ſujets d'Erudition ou d'Hiſtoi-
„ re, vous pouvez bien croire que l'Ouvrage
„ de Mylord Clarendon ne fut pas oublié.
„ Lors que je lui parlai de ce Livre, il me
„ dit avec ingenuité, que l'*Hiſtoire que My-*
„ *lord Clarendon avoit écrite étoit fort belle*,
„ *mais que celle qui avoit été publiée ſous ſon nom*
„ *n'étoit qu'un morceau de Pieces rapportées*, &
„ *qu'on devroit l'appeller avec autant de juſtice*
„ *l'Hiſtoire de Mrs.* ALDRICH, SMAL-
„ DRIDGE & ATTERBURY, *qu'il ſa-*
„ *voit très-bien qu'elle avoit été falſifiée*, & *que*
„ *lui-même avoit été employé pour interpoler*, &
„ *pour changer l'Original.*

„ Enſuite il me demanda *ſi j'avois le Li-*
„ *vre*, ajoutant, *que ſi je l'avois il me donne-*
„ *roit des preuves de ce qu'il venoit de me dire*,
„ *par cet Exemplaire même imprimé.* Je lui
„ preſentai auſſi tôt l'Edition *in Folio*, & le pre-
„ mier endroit qu'il chercha fut le Portrait de
„ Mr. *Hambden* où l'on trouve ces mots, *il*
„ *avoit un Eſprit à imaginer*, *un cœur à entre-*
„ *prendre*, & *une main à executer ce qu'il y a*
„ *de plus ſcelerat.* En liſant ces paroles, il
„ me dit qu'elles étoient de ces trois Théolo-
„ giens.

„ Je n'ai plus, Monſieur, qu'un mot à di-
„ re; c'eſt que non ſeulement il ſoûligna cet
„ endroit pour marquer la falſification; mais
„ qu'il

„ qu'il en fit de même à quelques Centaines
„ d'autres ſemblables. Je ſuis &c.

Cette decouverte fait peu d'honneur aux trois Théologiens qui ſont nommez dans la Lettre, & qui ont pourtant tenu un grand rang dans l'*Angleterre*, & dans la Republique des Lettres. Comme Mr. *Atterbury*, ci devant Evêque de *Rocheſter*, l'un des trois, eſt encore vivant, il ne ſera pas apparemment inſenſible à une accuſation ſi grave, & le Public attend de lui les éclairciſſemens que l'interêt ſeul de ſa reputation ſemble en exiger. S'il ſe tait dans cette rencontre, il n'y a point de doute que la falſification eſt prouvée, & quand même il ne ſe tairoit pas, il faut que les Eclairciſſemens ſoient bien forts pour détruire des faits.

Quoi qu'il en ſoit de ce que fera ce Savant, nôtre Auteur, qui a mis dans une eſpece de decri l'Hiſtoire de Mylord *Clarendon*, par ce ſoupçon d'infidelité de la part des Editeurs, met auſſi fort bas celle de Mr. *Echard* en la repreſentant comme une mauvaiſe Copie de l'autre. Il paſſe enſuite à l'Idée que l'on doit ſe faire de la ſienne & ſe ſouvenant d'avoir ouï dire à quelques perſonnes, avant qu'elle parût, qu'il étoit à craindre qu'il n'y mît trop de feu, il conçoit qu'on a voulu la decrier d'avance par l'eſprit de Satire, & de malignité, qui, ſelon ces gens-là, devoit y regner. Il dit donc la-deſſus, diverſes choſes dont les Lec-

Lecteurs jugeront avec diverſité ſelon leur penchant.

Il eſt certain en general que ce qui nous paroit vif & malin dans une Hiſtoire, nous plaît ou nous choque au gré de nos paſſions. Si nous ſommes prevenus en faveur des Perſonnes ou des Partis dont l'Hiſtorien nous fait une peinture peu favorable, ſon Ouvrage eſt pure Satire, & ſi nous ſommes dans une diſpoſition contraire, nous portons de cet Auteur un jugement oppoſé. Ainſi tel Hiſtorien entierement partial eſt élevé juſqu'aux nuës, que l'on ne pardonne pas le moindre petit trait deſobligeant dans un autre, qui peut-être ne dit rien que de vrai. Si vous banniſſez la liberté de l'Hiſtoire, vous en banniſſez la verité. La verité en fait le tout, & ce qu'elle dit eſt toûjours bien dit. De là le merite des Hiſtoriens de l'Antiquité *Greque* & *Latine*. Ils écrivirent bien, parce qu'ils écrivirent librement, & qu'ils ne ſe gênerent ni pour Archontes, ni pour Conſuls, ni pour Rois, ni pour Pontifes. *Charles* II. demandant un jour à *Iſaac Voſſius* pourquoi les Anciens ont mieux écrit que ne font les Modernes, *c'eſt*, repondit ce grand Critique, *c'eſt que les Anciens vivoient en des Etats libres & qu'il n'y a que ces Etats où les Sciences fleuriſſent.* Ce goût de liberté, qui fait ou tout le ſel ou tout le prix de l'Hiſtoire, fut tout ce que les Romains conſerverent du Gouvernement Republicain long-temps après la diſſolution de la Republique. Ils y étoient ſi bien faits, ou plutôt ſi natu-

naturaliſez que *Tibere* lui-même n'oſa pas toûjours s'en facher, & que juſqu'au temps de *Domitien*, *Tacite* regarde comme un bonheur très-rare pour lui de vivre dans un ſiecle où l'on pouvoit penſer ce que l'on vouloit, & dire ce que l'on penſoit, *rara temporum felicitate, ubi ſentire quæ velis, & quæ ſentias dicere licet.*

En continuant ſur ce ton, l'Auteur repond aux reproches qu'on lui fait de remuer les cendres des Morts, & de toucher irreligieuſement aux choſes ſacrées, lors qu'il dit ſans détour, & même avec vivacité, certaines choſes qui ſont peu avantageuſes aux Monarques *Stuarts* ou qui peuvent expoſer le Clergé au mépris. Son retranchement general, & dans lequel il eſt bien difficile qu'on le force jamais, c'eſt la Verité de l'Hiſtoire. Il dit en particulier ſur le premier Article ce que diſoit la Princeſſe d'*Orange* à Mr. *Burnet*, que ſi *les Princes font mal, ils doivent compter que le monde s'en vengera ſur leur memoire, puis qu'on ne l'a pû faire ſur leur perſonne*, & quant aux Eccleſiaſtiques il les diſtingue de l'Égliſe pour laquelle il ne manquera jamais de reſpect, mais qui n'a que trop ſouvent des Miniſtres très-peu reſpectables.

Au reſte il indique en gros les ſources où il a puiſé, les fins qu'il s'eſt propoſées, les Cenſeurs auxquels il s'attend, le ſtile qu'il a employé, & quelques raiſons qui l'ont determiné à ne pouſſer pas encore plus loin ſon Hiſtoire. Elle commence à l'avenement de *Jaques* I. à la Couronne d'*Angleterre*, & finit au jour

jour où *Guillaume* III. & *Marie* II. monterent ſur le Throne de la *Grande Bretagne*; mais l'Auteur en promet la ſuite juſques à la mort du defunt Roi *George* I.

La *Preface* eſt ſuivie d'une *Introduction* aſſez longue où l'on trouve l'Etat du Royaume par rapport aux affaires Eccleſiaſtiques, & à la ſucceſſion des Stuarts juſqu'à la mort d'*Elizabeth*. L'Auteur remonte aſſez haut pour montrer que tous ceux qui demanderent autrefois la Reformation de l'Egliſe, en vouloient ſpecialement à la Hierarchie. Les *Albigeois*, les *Vaudois*, les *Wicleſiſtes*, les *Bohemiens* étoient tous dans cet Eſprit. Ce même Eſprit regna dans la *Grande Bretagne* dès qu'on y vit jour à reformer l'Egliſe. Il gagna l'aſcendant en *Ecoſſe*; & ſembloit auſſi l'emporter ſous *Edouard* VI. en *Angleterre*, les Chefs les plus éclairez du Parti reformé penchoient presque tous au Presbyterianiſme, & la Prudence ſeule les empêcha d'y paſſer trop rapidement parce qu'ils vouloient y amener le peuple d'une maniere inſenſible. On ne mit pas d'abord les choſes ſur le pied où l'on ſe propoſoit de les mettre, dans l'eſperance de les y conduire avec plus de ſureté en le faiſant avec plus de lenteur. Le regne ſanglant de *Marie* mit fin à tous ces projets. *Elizabeth* montant ſur le Throne fit pancher la balance en faveur de la Pompe & des Ornemens qu'elle aimoit. Le Point où elle porta la Reformation ne contenta pas à beaucoup près tout le monde. Le Parti qui la demandoit plus entiere, & qui s'y at-

attendoit ſous *Edouard*, marqua les mêmes deſirs ſous cette Princeſſe. Il ne ſe ſepara pourtant point de l'Egliſe regnante, parce qu'il ſe flatta toujours de parvenir à ſes fins par ſes repreſentations & par ſa patience. Les Evêques d'un autre côté prirent peu à peu gout à l'empire, & ſentant leur pouvoir ils en firent un abus qui ne fit qu'irriter les Eſprits. On y trouva de nouvelles raiſons de plaintes contre le Gouvernement Epiſcopal, & contre la Liturgie Anglicane. On preſſa plus que jamais la neceſſité ou d'abolir ou de reformer l'un & l'autre. La Reine tenant ferme pour ſon Ouvrage & les Mecontens n'en étant que plus revoltez, le Schiſme ouvert commença ſous ſon regne, & les *Puritains*, ainſi nommez parce qu'ils vouloient une Reformation plus pure & plus entiere, faiſoient partage dans le ſein de l'Egliſe *Epiſcopale* elle-même, presque tout le peuple étant contre elle. Les diviſions allerent toujours en augmentant tant que cette Reine vécut. Il ſembloit que le Roi d'*Ecoſſe*, devenant ſon ſucceſſeur, devoit à ſon tour faire triompher le *Presbyterianiſme* dans lequel il avoit été élevé, & pour lequel il avoit montré quelquefois un grand zèle. Mais ce Prince étoit peu connu des *Anglois*. Ils étoient eux-mêmes incertains qu'il dut être un jour leur Monarque, & l'inclination de quantité de gens, bien intentionnez pour l'Etat, les portoit à l'exclure. Le Parti qui vouloit cette excluſion ne fut pas le plus fort ou n'eut pas le temps de concerter ſes meſures.

Elizabeth mourante ayant désigné son Cousin pour porter la Couronne après elle, les Episcopaux & les Presbyteriens se hâterent de lui faire leur Cour. Les derniers vinrent trop tard, & n'auroient rien gagné quand ils auroient fait plus de diligence. *Jaques* avoit reçu des dégoûts, de l'Eglise d'*Ecosse*, qui l'avoient fortement prévenu contre tout Gouvernement Ecclesiastique de la même nature. Il ne laissa pas de faire, en partant d'*Edimbourg*, des Protestations qui annonçoient autre choſe. Il partit le cinquieme d'Avril accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, & de Gentilshommes *Ecossois*, & c'est ici que commence l'Histoire dont nous tâcherons de donner un Extrait qui puisse remplir la curiosité des Lecteurs, parce qu'il y a quelque apparence que de long-temps l'Ouvrage ne sera traduit en *François*. Mais il faut avertir que l'Auteur cite toûjours ses garands à la Marge, ce que je ne saurois faire, à cause des discussions où ceci pourroit m'engager.

Jaques VI. de ce nom Roi d'*Ecosse*, & I. d'*Angleterre* arriva le 7. d'Avril 1603, à *Berwick*, qui étoit la premiere Ville *Angloise* sur la frontiere. *Henri Howard*, Seigneur Papiste, & fils du Duc de *Norfolk* décapité, pour ses intelligences avec la Mere du Roi, étant allé rencontrer là le nouveau Monarque, fut aggregé au Conseil Privé avec plusieurs autres personnes. Ce fut aussi là que *Jaques* tira un fusil pour la premiere fois de sa vie. A mesure qu'il avançoit dans sa route il fut tout surpris

pris de la magnificence de cette nombreuſe Nobleſſe dont la Troupe groſſiſſoit tous les jours, & il ne put s'empêcher de dire qu'*il ne croyoit pas qu'il y eût tant de Rois en Angleterre.* On croit que ce fut cette raiſon qui le porta bien-tôt à prodiguer les Titres de Nobleſſe, afin de les rendre plus vils en les proſtituant en quelque maniere. Le premier Acte de juſtice qu'il fit tomba ſur un Coupeur de bourſe, qu'il fit pendre ſans aucune forme de procès, contre les loix du païs.

Arrivé à *Theobalds*, il éleva à la Pairie pluſieurs *Ecoſſois* de ſa ſuite. Les Chevaliers *Ramſay*, *Hay*, *Hume*, *Ereskin*, & *Preſton*, furent créez Comtes de *Holderneſs*, de *Carlile*, de *Dunbar*, de *Kelley*, & de *Kildare*, & pour les mettre en état de ſoutenir ces dignitez, ils partagerent entre eux tout ce qui provenoit des Confiſcations ou des Amendes, bien entendu que ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour *Dunbar*, le premier favori. Le Roi entra dans *Londres* le 7. de Mai, où la Reine le vint joindre au Mois de Juillet avec le Prince *Henri*, & la Princeſſe *Elizabeth*, ayant laiſſé en Ecoſſe *Charles* Duc d'*Albanie*, qui n'étoit que dans ſa troiſiéme année. Tous les Princes voiſins lui envoyerent auſſi-tôt des Ambaſſadeurs, tant pour le feliciter de ſon avenement à la Couronne, que pour ſonder ſes inclinations. L'Ambaſſade des *Etats Generaux* ne pouvoit être mieux entenduë pour faire honneur au Monarque. Il y avoit à la tête le Prince *Frederic Henri* de *Naſſau*, accompagné de Mrs.

de *Brederode*, de *Barneveldt*, & de *Valk*. Ils proposerent une ligue contre l'Espagne, demanderent la continuation des secours accordez par *Elizabeth*, avec la permission de faire des recrues pour les Regimens Anglois, qui étoient à leur paye, & dirent qu'ils avoient équippé les Vaisseaux de Guerre que la defunte Reine leur avoit demandez pour agir de concert avec sa Flotte contre les *Espagnols*. Le Roi leur repondit froidement, qu'il n'avoit pas encore eu le loisir de prendre conseil sur l'état present des affaires, que la Paix néanmoins lui paroissoit preferable à la Guerre, & qu'il cultiveroit l'Amitié des Provinces-Unies. Le Connétable de *Castille*, Ambassadeur d'Espagne, fut reçu à bras ouverts, & la Paix, qu'il venoit proposer, fut sans delai acceptée & concluë.

Lorsqu'il fallut rendre les Ambassades, la Republique de *Venise* ne fut pas oubliée. Elle étoit alors en different avec le Pape *Paul* V. Tout y tendoit à une rupture ouverte avec *Rome*, & par consequent à une Reformation. *Jaques* avoit promis à *Justiniani* l'Ambassadeur *Venitien*, de les appuyer de toutes les forces de son Royaume, & de celles de ses Alliez. Le Chevalier *Wotton* dit la même chose de sa part à *Venise*, & les choses prenoient un air si serieux, que le Nonce en fit de reproches au Doge qui lui repondit vertement, *Le Roi d'Angleterre croit en Jesus-Christ, mais je ne sai en qui d'autres gens croyent*. *Wotton* étoit chargé d'un Ecrit de son Maitre sous le Titre d'*Avis*

à tous les Etats & Princes Chrétiens. Le Pere *Paul* & les autres Théologiens de la Republique, demanderent fortement que cet Ouvrage fut delivré par l'*Ambaſſadeur Anglois* à ſa premiere audience. Ses ordres ne le lui permirent point, parce que le Roi ſe nommant *Jaques*, il avoit commandé poſitivement que l'Ecrit ne fût donné que le jour de la St. *Jaques*, & avant ce jour-là la Cour de *Rome* s'étoit racommodée avec la Republique.

A peine le Roi fut-il arrivé que Mylord *Cobham*, & le Chevalier *Raleigh* reçurent defenſe de paroître à la Cour, & bien-tôt après furent mis en Priſon comme Criminels de leze Majeſté. On les accuſa, conjointement avec pluſieurs autres Perſonnes de marque, d'avoir formé une Conſpiration pour ôter à *Jaques* la Couronne & la vie, & pour placer Myledy *Arabelle Stuart* ſur le Throne. Il étoit vrai que *Raleigh* entra dans les vuës des Miniſtres d'*Elizabeth* qui ſongeoient à l'excluſion du Monarque *Ecoſſois*. Mais que depuis la mort de cette Princeſſe il eût rien tramé contre ſon Succeſſeur, c'eſt ce qui paroit peu croyable, ou plûtôt c'eſt ce que l'on n'a jamais pû prouver. Il eſt ſeulement vrai-ſemblable que *Raleigh* déplut par ſon obſtination à crier contre la paix avec l'*Eſpagne*, & qu'ayant apperçu qu'on ne le regardoit pas de bon œil à la Cour, il en marqua quelque reſſentiment avec trop de liberté. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette pretenduë Conſpiration fut alors un profond Myſtere, & l'eſt encore à preſent davan-

tage. *Cecil*, autrefois intime Ami du Chevalier, le crut peut-être un Rival redoutable, & profita des Diſpoſitions du Roi pour le perdre. L'Inſtruction, & les ſuites du procès dechiffrerent un peu cette énigme. *Raleigh* defendit ſon innocence avec tant de force, malgré la partialité de ſon Juge, qu'enfin on n'eut à produire contre lui qu'une Depoſition de Mylord *Cobham*, écrite de la main d'une autre, mais que ce Seigneur avoit ſignée à la Tour où il étoit priſonnier. A la vuë de cette Piece le Chevalier tomba dans la derniere ſurpriſe, & ſe recria vainement. Il fut condamné là-deſſus, & paſſa pour coupable. Pendant ſa Priſon, il eût le bonheur d'être utile à la Reine par le moyen d'un Remede Chymique qui rendit la ſanté à cette Princeſſe Malade. Il en obtint pour recompenſe qu'on interrogeroit, par des Commiſſaires de diſtinction, Mylord *Cobham* ſur la depoſition qui avoit paru ſous ſon nom. *Cecil* eût l'adreſſe de ſe faire mettre à la tête de la Commiſſion decernée à ces fins. *Cobham* repondit que *ſouvent ſollicité par* WADE, *le Gouverneur de la Tour, à dépoſer contre Raleigh, il n'en avoit rien voulu faire, & qu'ayant eû l'imprudence de mettre ſon ſeing ſur un morceau du Papier blanc, il falloit qu'on y eût écrit la depoſition, à ſon inſçu & ſans ſon conſentement.* Quand il fallut faire rapport de cette Reponſe, Cecil dit au Roi d'un ton ferme, *Sire, Cobham a ſoutenu tout ce qu'il a toujours dit.* Les Seigneurs preſens n'oſerent ouvrir la bouche pour expliquer cette indigne

digne équivoque, & l'infortuné Chevalier demeura encore en priſon 12. à 13. ans avant que de perdre la tête.

Jaques fut couronné le 25. de Juillet, dans le fort d'une Peſte qui emportoit à Londres 3000. perſonnes toutes les ſemaines, & fit celebrer comme une fête anniverſaire le 5. d'Août, pour rendre graces à Dieu de ce qu'il l'avoit delivré ce jour-là de la Conſpiration tramée contre lui par les deux Comtes *Gowrys*. Cette Conſpiration eſt encore un de ces myſteres de Cour que l'on ne ſauroit approfondir. On ſait bien que ces deux Seigneurs, Pere & Fils, y perdirent la vie; mais on n'a jamais ſu quelle en fut la cauſe ou quel en fut le prétexte. Cette obſcurité rend croyable ce qu'ont dit quelques Hiſtoriens, qu'il s'y agiſſoit de quelque Galanterie où la Reine fut mêlée. Auſſi les *Ecoſſois* furent-ils ſi perſuadez en général que ce n'étoit dans le fond que peu de choſe ou rien du tout, qu'ils ſe ſcandaliſerent extremement de ce que le Roi fit intervenir la Religion dans cette affaire en inſtituant une fête pour celebrer par des Sermons & des Prieres la memoire de ce qu'il appelloit une delivrance. Les Puritains *Anglois* n'en jugerent pas plus favorablement que leurs Freres d'*Ecoſſe*, & trouverent fort mauvais que l'Egliſe Epiſcopale ſe ſoumît ſi tranquillement à un ordre qui faiſoit un jeu public des Devotions ſolemnelles.

L'ouverture de l'année 1604. ſe fit par la fameuſe Conference d'*Hampton-Court*. Le Roi

la voulut pour humilier le Presbyterianiſme, & il y reüſſit en quelque façon. Nommant lui-même les Perſonnes qui devoient parler ſous ſes yeux, & devant les plus grands Officiers de l'Etat, il s'y conduiſit ſans aucun menagement de decence. Il nomma ſept ou huit Evêques, avec quatre ou cinq Doyens, tous conſiderables ou par leurs dignitez ou par leur ſavoir, contre quatre Miniſtres Presbyteriens qui n'étoient pas tous des plus importans du parti. Ceux-ci, ſe voyant en ſi petit nombre contre tant d'Adverſaires, & devant une ſi auguſte Aſſemblée, perdirent aiſément contenance. Ce qui acheva de les demonter ce fut le malheur qu'ils eurent de n'avoir presque affaire qu'au Roi, qui dès le commencement juſqu'à la fin de la Conférence, ſe porta pour le Tenant principal en faveur de la Hierarchie. Il paroiſſoit, évidemment à ſa conduite, que la cauſe étoit préjugée. Dans le Diſcours qu'il fit pour ouvrir l'Aſſemblée, il *benit Dieu de ce qu'il l'avoit conduit dans la Terre de promiſſion, où la Religion étoit profeſſée avec pureté, où il étoit aſſis entre des gens graves, venerables, & ſavans, & non, comme il étoit ailleurs auparavant, Roi ſans pouvoir, ſans honneur, ſans rang, dans un Etat où des gens, qui n'avoient point encore de barbe au menton, avoient l'audace de le braver en préſence.* Toute la ſuite repondit à ce debut. On n'entendit que des Complimens flatteurs que le Roi, & les Evêques ſe faiſoient reciproquement, *Point d'Evêque, point de Roi*, diſoit le Monarque; *point de*

de Roi, point d'Evêque, disoient à leur tour les Prélats. Ainsi les Puritains eurent tort en tout ce qu'ils dirent. Leurs demandes furent reduites au nombre de quatre. 1. *Que la Doctrine de l'Eglise fut preservée dans sa pureté selon la Parole de Dieu.* 2. *Que l'on donnât à toutes les Eglises de bons Pasteurs qui y prêchassent.* 3. *Que le Gouvernement Ecclesiastique fût administré sincerement selon la Parole de Dieu.* 4. *Que le Livre des Prieres Communes fût mis dans l'état le plus convenable pour le plus grand accroissement de la Pieté.* On traita du haut en bas ces demandes & ceux qui les firent.

Au lieu de calmer les esprits cette Conference ne fit donc que rendre les Disputes plus aigres. D'un côté les Puritains se plaignirent de la partialité du Roi qui avoit joint les menaces au mauvais traitement, puis qu'en certaines rencontres il lui étoit échappé de dire à leurs quatre Théologiens, *si c'est là tout ce que vos gens ont à dire, je les obligerai bien à se conformer, sinon je leur ferai vuider le païs, ou pis encore.* De l'autre côté le Roi tint parole, & lâcha la bride aux Evêques, qui profitérent merveilleusement de tout leur avantage. Une Proclamation, qu'il publia contre les Jesuites, auroit pû donner le change au public si l'on n'y avoit pas vû les complimens qu'il y faisoit, d'une maniere lâche, au Pape siégeant. *Nous avouons*, y disoit-il, *avoir tant d'obligation personnellement au Pape d'aujourd'hui, pour les bons services qu'il nous a rendus, que nous serons toujours prêts à lui en marquer notre recon-*

noiſſance. On peut juger de l'effet que ceci dut produire dans une circonſtance ſemblable. Il n'y eut point de bon Proteſtant qui n'en fût allarmé.

Les Reflexions qu'on y fit, de même que ſur les Vexations auxquelles les Puritains ſe virent expoſez, donnérent de l'impatience pour un Parlement. Cette Aſſemblée ne fut convoquée que pour le 19. de Mars 1604. Mais les Lettres de convocation cauſérent beaucoup de ſurpriſe, parce que le Monarque y découvrit, avec peu de ménagement, ſon eſprit deſpotique. Il indiquoit au Peuple la qualité des Membres qu'ils devoient choiſir pour leurs Députez, & regloit la maniere dont les Elections devoient être faites, ou certifiées. Cette nouveauté fit ouvrir les yeux à quantité de perſonnes, & ces mêmes perſonnes ouvrirent bien autrement les oreilles quand elles entendirent le Roi qui dit dans ſa Harangue, qu'*il reconnoiſſoit l'Egliſe de Rome, pour nôtre Egliſe Mere, quoiqu'elle eût quelques taches.* Quelques jours après il ſurvint un incident qui ne put qu'indiſpoſer la Chambre des Communes. Au ſujet d'une Election conteſtée, la Chambre décida ſelon ſes privileges, & ſon ancienne Coûtume. Le Membre, admis par cette déciſion, n'étoit pas agréable au Roi, qui commanda que l'affaire fût portée à une reviſion par devant les Pairs & les Juges. Ce conflit de jurisdiction pouvant avoir des ſuites facheuſes, le Deputé renonça volontairement à ſon Titre, & l'on fit une nouvelle élection ſelon l'uſage ordi-

ordinaire. Il reſulta de tout ceci qu'après avoir fait bien des complimens au Monarque, & lui avoir accordé tout ce qu'il demandoit, les Communes finirent leurs ſeances par une *Apologie* qui n'étoit proprement qu'un expoſé de Griefs à l'occaſion de leurs Privileges, ou violez ou peu reſpectez. Tel fut le levain de diſſenſion qui commença dès le premier Parlement de ce Prince entre lui & ſon peuple. Le peuple ſe plaignit du Gouvernement de ſon Roi dès qu'il fut ſur le Throne, & le Roi conçut auſſi dès lors pour les Parlemens un dégout dont il ne revint de ſa vie. Les Aſſemblées du Clergé n'eurent pas le même malheur. Le Parti Epiſcopal, plus ſouple ou plus adroit, fonda ſur la Religion la domination abſoluë à laquelle ce Prince aſpiroit. Le droit divin du Deſpotiſme devint, à la Cour & ailleurs, le ſujet commun de la Chaire, & *Jaques* de ſon côté ne manqua pas d'appuyer de ſi fideles Sujets. Il leur permit de faire un Corps de *Canons*, ou de Loix Eccleſiaſtiques, dont le but principal étoit de rendre ce Clergé formidable à force d'anathemes contre les Non-Conformiſtes. Ajoûtez à ceci les profuſions du Monarque en faveur de ſes *Ecoſſois*, & les baſſeſſes qu'il fit pour la paix avec l'*Eſpagne*, & vous aurez une Idée des flames ſecrettes qui allumerent peu à peu l'affreux incendie où ſa Maiſon entiere faillit à perir.

Rien ne paroit plus incomprehenſible, en tout cela, que l'acharnement du Parti Papiſte contre cette Maiſon, qui lui fut toûjours favo-

vorable, & toûjours odieuſe. *Jaques* I. les aimoit plus qu'il ne les craignoit, & ne reüſſit pourtant qu'à s'en faire craindre ſans pouvoir jamais gagner leur amour. On dit que les effets de ſa bienveillance ne leur parurent pas aſſez prompts. Ils comptoient ſur un Edit de Tolerance dès le commencement de ſon regne, & le delai de cette douceur devint, à leurs yeux, un crime à n'être point pardonné. Si ce n'eſt pas à cette raiſon que l'on doit imputer le deſſein de la *Conſpiration des Poudres*, ce dut être au moins à quelque autre ſemblable. Ce deſſein infernal devoit s'executer le 7. de Fevrier 1605. qui étoit indiqué pour l'Ouverture du ſecond Parlement de ce Prince. La Convocation de cette Aſſemblée ayant été renvoyée au 5. de Novembre ſuivant, les Conſpirateurs furent obligez de differer auſſi leur entrepriſe. On ſait comment la découverte s'en fit, & quelle fut la fin des coupables. Quoiqu'en diſe le P. *D'Orleans*, il ne parut dans cette trahiſon que des *Catholiques Romains*, & quoiqu'en diſent bien d'autres Hiſtoriens pour rendre cette affaire équivoque, la confeſſion des Criminels ne permet point de douter qu'elle n'ait été très-réelle. Un Evenement de cette nature preſentoit au Monarque une juſte occaſion de porter dans ſes Etats un Coup mortel à l'Egliſe Romaine qui lui marquoit tant de deſir de le perdre. Il eut pourtant la clemence, en haranguant ſon Parlement, de juſtifier le Corps des Catholiques, qu'il declara incapables d'une action ſi noi-

noire, & pour rendre la faveur plus touchante, il decocha un trait envenimé contre les *Puritains*, desquels il dit, *qu'ils meritoient d'être brûlez tout vifs, parce qu'ils excluoient du ſalut les Papiſtes.*

On ne fit autre choſe, dans ce Parlement, que fonder une Fête pour celebrer l'Anniverſaire de la delivrance. Mais dans le ſuivant, qui ſe tint le 18. Novembre 1606. on paſſa en loi, un nouveau Serment de fidelité. On y declaroit que le *Pape ne peut ni depoſer le Roi, ni diſpoſer de ſon Roiaume, ni autoriſer aucun Prince à s'emparer de ſes Etats, ni diſpenſer ſes Sujets de lui obeir*, & l'on y promettoit, *d'être fidele & loyal à ſa Majeſté, de découvrir toutes les trahiſons & Conſpirations qui ſe trameroient contre elle, & de reconnoitre que le Pape n'a pas le pouvoir d'abſoudre celui qui violeroit ce Serment.* Les paroles en furent couchées avec tant de prudence, que les Catholiques Romains pouvoient prêter ce ſerment ſans bleſſer leur Conſcience, & qu'en effet la plûpart le prêtèrent. *George Blackwell*, établi Archi-Prêtre en *Angleterre* par le Pape *Paul* V. ne ſe contenta pas de montrer l'exemple de cette ſoumiſſion. Il écrivit même, pour engager tous les gens de ſa Religion à ne s'en faire aucun ſcrupule. Ces Nouvelles étant portées à *Rome*, il en vint auſſi-tôt un *Bref*, qui defendoit aux Catholiques de prêter le Serment, comme *étant incompatible avec le ſalut.* Ce Bref ne faiſant pas impreſſion, parce qu'on le crut ſuppoſé, le Pape ne tarda pas d'en expe-

dier

dier un autre, & donna, en même temps, ordre au Cardinal *Bellarmin* d'écrire à *Blackwell*. Dans la Lettre du Cardinal il y eut certaines expreſſions qui deplurent au Roi, & pour s'en vanger le Monarque écrivit à ſon tour. Il auroit mieux fait de laiſſer cette diſpute à d'autres; car l'honneur qu'il y gagna n'auroit pû que mortifier un Prince judicieux, & dans le fond le ſavoir, dont il faiſoit parade, étoit peu de choſe. On raporte à ce ſujet un mot de *Buchanan* qui nous apprend ce que c'étoit que ce Roi ſi fier de ſes Connoiſſances, & ſi vanté par cet endroit dans ſon ſiecle. *Jaques* étant encore en *Ecoſſe*, vouloit que l'Ambaſſadeur de *France* lui parlât *Latin* quand il venoit à ſon petit lever. Un jour ce Seigneur fit un ſoleciſme; & voilà de grandes huées. L'Ambaſſadeur tout honteux gagne la porte au plus vite, & rencontrant *Buchanan* ſur ſes pas il lui reprocha de n'avoir fait de ſon Eleve qu'un miſerable *Pedant*. Un *Pedant*? repondit ce dernier en levant au Ciel les mains & les yeux; *je benis Dieu de ce que j'en ai pû faire au moins quelque choſe.*

Depuis 1606. deux ou trois ans ſe paſſerent ſans Parlemens & ſans affaires. Car on ne doit pas donner ce nom à certaines choſes qui furent pourtant de grandes occupations pour ce Prince. Un Projet de Naturaliſation pour tous les *Ecoſſois* échoua; un autre pour l'union des deux Royaumes n'eut pas un meilleur ſuccès, l'*Ecoſſe* ayant été miſe au delà de ſa juſte valeur; quelques commencemens de Sedi-

tion

tion en deux ou trois Provinces, firent plus de peur que de mal; le Comte de *Tyrone*, n'ayant pû venir à bout de soûlever l'*Irlande* se retira en *Espagne*, où tous les Ennemis de *Jaques* trouvoient un asyle; une Proclamation pour empêcher que la Ville de *Londres* ne s'aggrandît davantage en terrain, fournit le pretexte d'inquieter plusieurs familles, & fut mal soûtenuë; un Prêtre, un Jesuite, & quelques Ecumeurs de mer furent executez; ajoutez à cela le jeu, les Parties de chasse, la Comédie, le vin, & vous aurez l'Histoire complette de ces trois années. Ce ne fut qu'en 1609. que *Jaques* fit pour la premiere fois, quelque figure au dehors de la *Grande Bretagne*, & la figure qu'il y fit alors ne fut pas des plus glorieuses. On peut dire au contraire qu'il s'y fit trop connoitre pour être jamais estimé des Nations étrangeres. Ayant offert sa Mediation, conjointement avec *Henri* IV. pour faire la paix entre le Roi d'*Espagne*, & les *Provinces-Unies*, il parut se soucier très-peu de la liberté & de la Religion de ces dernieres, temoignant même que l'exemple d'un Peuple qui avoit secoué le joug de son Souverain n'étoit point de son goût. Ce fut donc uniquement à la *France* que l'on eut l'obligation de la Trêve qui se conclut alors entre les *Etats Generaux*, & la Monarchie *Espagnole*.

L'assassinat de *Henri* IV. arrivé en 1610. & imputé aux Jesuites, repandit la plus vive terreur dans une ame aussi foible que l'étoit celle du Monarque *Anglois*. Il fit aussi-tôt publier

une

une *Proclamation* pour faire ſortir du Royaume tous les Prêtres, & tous les Jeſuites, & pour defendre à tous les Papiſtes de s'approcher de dix milles de la Ville de *Londres*. Le Parlement étoit dans les diſpoſitions les plus favorables pour l'appuyer dans ces vuës; mais les murmures au ſujet des griefs revenant ſur le Tapis dans la Chambre Baſſe, le Roi ne put y tenir, & rompit l'Aſſemblée en ſe plaignant d'une maniere publique, qu'on y avoit mal reconnu ſes bontez. Avant que de diſſoudre ce Parlement il leur fit une Harangue où ce Prince ne parla jamais avec plus de fierté, & ne déguiſa moins les pretentions du pouvoir deſpotique. *Comme Dieu*, diſoit-il, *peut créer & détruire, faire & defaire à ſon bon plaiſir; ainſi les Rois peuvent donner la vie & la mort, jugent tout le monde, & ne peuvent être jugez de perſonne. Ils peuvent élever les choſes baſſes, & abaiſſer les choſes hautes, faiſant de leurs Sujets comme des Pieces d'un jeu d'Echecs, où le Pion prend le Fou & le Cavalier. Comme c'eſt un blaſpheme de diſputer contre Dieu, c'eſt auſſi ſedition, de la part des Sujets, de mettre en doute ce qu'un Roi peut faire dans toute l'étendue de ſon autorité.*

L'année 1611. ne fut pas plus brillante en évenemens que celle qui l'avoit précédée. *Jaques* ſe mit triſtement en compromis auprès des *Etats Generaux* au ſujet de *Vorſtius*. Il réüſſit mieux dans les Diſputes Théologiques de ſon propre Royaume, car il eut le pouvoir d'y faire brûler *Wightman* & *Legat* accuſez

&

& convaincus d'Hereſie. S'étant apperçu néanmoins que le peuple ne voioit pas de bon œil des Executions de cette nature, il n'y revint plus dans la ſuite, ſe bornant ou à la priſon perpetuelle, ou à d'autres châtimens ſemblables, dans les cas de ce genre. Ce fut auſſi cette année que ſe fit l'établiſſement d'un nouvel Ordre de Chevalerie, ſous le Titre de *Chevaliers Baronets*. On en prit pour prétexte, la néceſſité de trouver de l'Argent, pour payer les Troupes qu'il falloit entretenir en *Irlande* pour arrêter les Rebelles. Chaque Chevalier payoit 1095. Livres Sterling, & comme le nombre fut d'abord de deux cens, le Roi leva de groſſes ſommes par ce moyen-là. Il y prit goût, & bien-tôt tous les Titres de Nobleſſe furent mis en vente, celui de ſimple Chevalier à 300. Livres Sterling; celui de Baron à 10000. celui de Vicomte à 15000, & celui de Comte à 20000. A cet Expedient, pour faire venir l'argent au Threſor, ſe joignirent *mille* autres reſſources où l'on fit valoir je ne ſai combien de pretentions ou douteuſes ou ſurannées. On en murmura fort, & les Finances n'en allerent pas mieux, parce que tout cela ſe diſſipoit entre les Favoris, & que ces Favoris étoient toûjours en grand nombre, ou ſe ſuccedoient avec une rapidité merveilleuſe.

Jaques les vouloit jeunes, & ſa coûtume étoit de les careſſer comme un Galant feroit ſa Maitreſſe. Le Comte de *Montgommery* fut le premier *Anglois* qui eût part à ſes bonnes

graces. Le Comte de *Carlile* en jouïſſoit en l'abſence de l'autre; les *Ecoſſois* l'emportoient ſur ceux-là, lors que tout à coup il en parut un qui les effaça tous. Il ſe nommoit *Robert Carr*, jeune Gentilhomme d'*Ecoſſe*, qui avoit ſuivi le Roi à *Londres* en qualité de Page. Un Voyage dans les Païs étrangers, & quelque ſejour en *France*, lui avoient aquis cette politeſſe, & cet air de Cour qui eurent toujours des charmes irreſiſtibles pour le Monarque. Ce jeune homme, revenu en *Angleterre*, eut le malheur, dans un Tournoi, de tomber de Cheval, & de ſe caſſer une jambe. Le Roi, touché de cet Accident, alla viſiter le Malade, & fut ſi épris de ſa jeuneſſe, de ſa beauté, de ſa douceur, & de ſes Manieres tout à fait engageantes, qu'il conçut pour lui l'affection la plus tendre. Dès que *Carr*, rétabli de ſa chute, put paroitre à *Whitehal*, il y parut comme un Soleil levant, & tout le monde l'y adora, perſonne ne pouvant ignorer l'eſtime que le Roi en faiſoit. Ce Prince daigna lui enſeigner, lui-même, la Langue *Latine*, &, le comblant d'honneurs, il le fit ſucceſſivement Grand Threſorier d'*Ecoſſe*, Chevalier de la Jarretiere, Baron de *Brandſpech*, Vicomte de *Rochefter*, Comte de *Sommerſet*, & Secretaire d'Etat. La conduite de ce Seigneur ne fit pas honneur à celui qui le combla de tant de bienfaits, comme on le verra dans la ſuite.

Au mois d'Octobre 1612. on vit arriver à *Londres* l'Electeur *Palatin*, qui y venoit épouſer la Princeſſe *Elizabeth*, fille ainée du Roi

de

de la *Grande Bretagne*. *Henri*, Frere de cette Princeſſe, & qui avoit été un des plus zelez promoteurs de ce Mariage, n'eût pas le plaiſir d'en voir la concluſion. Ce Prince tomba malade le 1. de Novembre, & mourut le ſixieme. Sa mort ne parut point naturelle, & les ſoupçons, qui firent croire qu'on l'avoit empoiſonné, ſe trouvent fondez ſur diverſes choſes qui ne les rendent que trop legitimes. Mais on ne s'accorde pas ſur les Auteurs & ſur les motifs de ce crime. On ſait ſeulement que le merite de ce jeune Prince cauſoit de la jalouſie à ſon Pere ; que *Henri* témoignoit beaucoup d'averſion du Papiſme ; qu'il favoriſoit ouvertement le Parti Puritain ; qu'il ne pouvoit ſouffrir le Favori *Carr* ; qu'il y avoit eû entre eux quelque rivalité de Galanterie, & que le Prince avoit lâché certains mots qui devoient faire trembler ce Rival & tous ſes Adherans ſi jamais la Tête qui portoit la Couronne venoit à changer. Ce qu'il y a de certain c'eſt que cette mort mit en deuil tout le Royaume, n'y ayant guere eû de Prince ni plus aimable, ni plus aimé que l'étoit celui-ci.

On donna quelques mois aux larmes que ce triſte accident fit répandre, & le Mariage de l'Electeur ne ſe fit qu'en Fevrier 1613. Il eſt impoſſible d'exprimer la joye univerſelle que cette Union cauſa dans tout le Royaume. La Princeſſe elle-même s'étoit rendue extremement chere à toute la Nation par ſes Vertus, & l'Epoux ne pouvoit être plus agréable au peuple à cauſe de ſa Religion, ſans parler des

autres qualitez brillantes de cet Electeur. On fit à cette occaſion d'affreuſes dépenſes, & les moyens, auxquels on recourut pour y fournir, auroient paru onereux en toute autre rencontre. Le plaiſir, que cette Alliance faiſoit aux *Anglois*, les rendit inſenſibles aux nouveaux ſujets de plaintes que la Cour leur donnoit par l'établiſſement de pluſieurs Monopoles. On eût dit que dès lors ils prévoyoient le bonheur qu'ils auroient un jour de trouver dans le ſang de ces Princes l'unique eſperance de leur Religion, & de leur liberté. Mais il faut dire tout. Dès que l'on fut revenu des tranſports de la joye on ſentit vivement le poids des Monopoles, & *Jaques* ſe vit contraint de les abolir ; d'une maniere qui n'incommoda pas peu ſes finances.

Un autre Mariage, qui ſe fit cette même année, cauſa tant de bruit, & donna tant de ſcandale, que l'on ne doit pas le paſſer ſous ſilence d'autant plus que le Rôle, que le Monarque y joua, nous peint ſingulierement ſon vrai caractère. Mais pour démêler ceci nous devons remonter plus haut. On ſaura donc que *Cecil*, Comte de *Salisbury*, cherchant à s'appuyer contre le Favori, s'unit à la Famille *Howard*, par l'alliance de ſon Fils ainé qui épouſa *Catherine*, fille du Comte de *Suffolck*, & que pour ſe reconcilier avec la Maiſon d'*Eſſex*, il fit en ſorte que *Françoiſe*, ſœur de cette Dame, qui n'avoit encore que treize ans fut promiſe au Comte de ce nom, qui n'en avoit que 14. *Eſſex* alla voyager après les Fiançail-

çailles, & ſa *Fiancée*, qui étoit d'une grande beauté, fit bientôt mille & mille conquêtes. Le Prince *Henri* fut du nombre, & rencontra *Carr* parmi ſes Rivaux. La Comteſſe de *Suffolck*, mere de la Belle, appuya ce dernier auprès de ſa fille, parce qu'un Favori régnant lui parut préferable à un Prince qui étoit encore bien loin de regner. *Henri* s'en apperçut, & le mépris, qu'il avoit conçu pour ſon Rival, lui en inſpira tout autant pour cette jeune Coquette. *Eſſex* revint après trois ans de voyage, & brûlant d'impatience de poſſeder ſa femme, il fut tout ſurpris des obſtacles qu'il y rencontra de ſa part. Le Comte de *Suffolck* obligea enfin ſa fille, de recevoir ſon Mari dans ſon lit. Peu de jours après, ce jeune Seigneur fut ſaiſi d'une Maladie qui ſembloit être l'effet du Poiſon, & qui faillit à le mettre au Tombeau. Il en revint pourtant, & les intrigues galantes de la Comteſſe étant venuës à ſa connoiſſance, il l'éloigna de la Cour. Il n'y gagna rien ſur ſa femme. Elle employa le ſortilege & le Poiſon, pour rendre ſon Mari impuiſſant & pour ſe delivrer par là d'un amour importun. Pendant que les charmes ou plûtôt que les remedes operoient, elle ſe preſentoit à tous ſes deſirs & quand la ſanté du Comte commençoit à lui rendre ſa vigueur naturelle, ce n'étoit plus du côté de la Comteſſe que glace & que haine.

Eſſex accablé de ſes ſouffrances permit enfin à cette Furie de retourner à la Cour. Elle s'y livra ſans retenue, aux paſſions de ſon Amant,

& forma de concert avec lui le deſſein de ſe marier enſemble à la faveur d'une ſentence de divorce que l'on devoit obtenir. Mylord *Northampton*, oncle de la Dame, approuva ce projet; mais le Chevalier *Overbury*, Confident intime du Favori, ne negligea ni raiſons ni remontrances pour l'en détourner. Les deux Amans choquez de l'oppoſition, que le Chevalier mettoit à l'accompliſſement de leurs deſirs, ſongerent à s'en defaire & ſa perte étant reſolue entre eux, ils lui tendirent un Piege qui leur reüſſit. Le Roi cherchoit un homme de confiance qu'il pût envoyer en Ambaſſade au Gouverneur des *Païs-Bas Catholiques*. *Carr* & *Northampton* y firent nommer *Overbury* dans le Conſeil, & le même *Carr*, conſulté par ce Chevalier là-deſſus, le diſſuada d'accepter l'emploi qui lui étoit offert, ſous prétexte que ce n'étoit là qu'un exil honorable. *Jaques* irrité du refus, fit mettre *Overbury* à la *Tour*, pour le punir de ſa desobeiſſance, & tout ce qu'il y avoit de gens dans cette Priſon étant dans la dependance de *Northampton*, l'infortuné Chevalier perit enfin à force de Poiſons lents que l'on mêloit dans ſes repas, & dans ſes Medicamens.

Délivrez de ce desagréable Cenſeur, le Favori & la Comteſſe ne garderent plus de meſures, & peu contens des rendez vous amoureux, qu'ils ſe donnoient tous les jours, ils ſe déterminerent entierement au mariage. Pour y parvenir, la Comteſſe preſenta Requête au Roi demandant la ſeparation d'avec ſon Epoux. Le Comte de *Suffolck*, Pere de la Dame, appuya

puya cette demande auprès du Monarque. On la fonda ſur l'impuiſſance d'*Eſſex*, & le Roi nomma tout auſſi-tôt des Deleguez pour juger cette affaire. A la reſerve de trois Docteurs en Droit Civil, tous les autres Juges étoient des Evêques, dont aucun ne fit ſcrupule de ſe prêter à cet indigne miniſtère, à l'exception d'*Abbot* Archevêque de *Cantorbery* qui depuis ce temps-là fut toûjours regardé de mauvais œil à la Cour. Cette venerable Aſſemblée ordonna le congrès avec toutes les obſcenitez que l'on n'en peut détacher, dans les cas de cette nature. La Dame fut viſitée par des Matrones jurées pour faire preuve de ſa Virginité, & le rapport des Matrones lui rendit un honneur qu'elle auroit été bien fachée d'avoir gardé ſi longtemps au milieu de tant d'occaſions qu'elle avoit offertes à ſon Galant de le lui ravir. La faveur, que lui accorderent les Juges, de ſubir cette épreuve avec un voile ſur le viſage, pour épargner ſa pudeur, la tira d'affaire dans cette rencontre. Une Fille y tint ſa place, & y paſſa pour la Comteſſe à la faveur de ſes habits dont elle la traveſtit. Les Juges, à la reſerve de l'Evêque de *Londres*, prononcèrent pour le divorce, & le Mari fut condamné à rendre toute la Dot de ſa femme. *Carr*, créé Comte de *Sommerſet* pour faire plus d'honneur à la Maiſon où il alloit entrer par cette alliance, épouſa donc ſa Maitreſſe que le Roi lui donna de ſa Main. La Ceremonie s'en fit en preſence de la Reine, & de toute la Cour y compris quantité de Pre-

lats. Ce fut pour le Monarque une nouvelle occaſion de folles dépenſes, qui ajoutées à tant d'autres, mirent ſes finances dans un desordre incroyable.

Tous les Projets, & tous les Monopoles ne ſuffiſant point pour remedier à cet embarras, il fallut ſe reſoudre à la Convocation d'un nouveau Parlement, pour en obtenir des Subſides. Ce fut en 1614. qu'il s'aſſembla. La Cour fit jouer mille reſſorts pour ſe rendre maîtreſſe des Elections. Elle échoua preſque par tout. Le mécontentement étoit trop général. Auſſi ne manqua-t-il point d'éclater fort haut dans la Chambre des Communes. Elle fit Remontrances ſur Remontrances. Elle ſe plaignit des Monopoles, de la diſſipation du Threſor, de l'alienation du Domaine, de l'accroiſſement du Papiſme, de la ſuſpenſion de pluſieurs Miniſtres Proteſtans, des negotiations de Mariage pour les Princes *Henri*, & *Charles*, avec des Princeſſes Papiſtes, & de quantité d'autres choſes ſemblables. *Jaques* ne put digerer ces affronts, & caſſa ce Parlement incommode. Le Peuple, qui fondoit ſes eſperances ſur cette Aſſemblée, fut irrité au dernier point de la voir diſſoudre avant qu'elle eût rien fait pour le ſoulagement du public. Le Roi mépriſa ſi fort ces murmures, qu'il marqua ſon reſſentiment aux Deputez qui s'étoient declarez avec le plus de chaleur pour la Patrie. Les plus conſiderables, par leur naiſſance & par leur merite, furent mis en priſon, & c'eſt ici la premiere Epoque marquée

des

des attentats des Princes *Stuarts* ſur les libertez du Royaume, comme celle des maux que ce Royaume eut à eſſuyer pour ſe défendre. On peut dire que dès ce Parlement il y eut comme une guerre ouverte entre le Monarque & le peuple. L'empriſonnement des principaux Membres de la Chambre Baſſe, & la prompte diſſolution d'une Aſſemblée qui ne pouvoit avoir déplu que par ſon attention à l'interêt public, ces deux choſes, dis-je, firent une impreſſion que rien ne put effacer. Ce fut bien pis quand on vit que le Roi ſe mit ſur les voyes de lever de l'Argent ſans le ſecours des Etats. L'Expedient qu'il mit en œuvre excita de grandes clameurs, & ne fut qu'une foible reſſource. Il obligea les Sujets à ſe taxer eux-mêmes à proportion de leurs forces, deſorte que l'impôt étoit dans la forme d'un Don gratuit & portoit le titre de *Bienveillance*; mais il étoit onereux en ce que les Chefs de famille, qui refuſoient le Preſent, étoient notez ſur un Regitre, afin de choiſir les uns pour leur conferer des emplois penibles ſans benefice, & les autres pour être enrolez involontairement, ou pour être vexez en mille autres manieres. Le Roi n'en tira que 52904. Livres Sterling, & pour cette bagatelle il acheva d'indiſpoſer tout ſon peuple.

Ce peuple, prevenu par des endroits ſi piquans, fit plus d'attention que jamais à la licence qui regnoit dans la Cour pour les Mœurs. *Jaques* peu devot, & grand blaſphémateur, ſe jettoit auſſi dans la Crapule quand les occa-

ſions s'en offroient. Il s'y abandonna tout à fait en faveur du Roi de *Danemarc*, ſon Beau-frere, qui vint, cet été, lui rendre viſite. Ce Monarque *Allemand* beuvoit à l'excès, & ſe retiroit rarement de Table que dans un état d'ivreſſe; & l'*Anglois*, qui n'aimoit que les vins de *Grece*, ne pouvoit naturellement que tomber dans le même defaut, en tenant compagnie à un ſi terrible Beuveur. Tant de vices ne l'empêchoient point de faire toujours l'habile homme en Théologie. Il voulut être l'Arbitre des Differens qui partageoient alors les Proteſtants des *Provinces-Unies*, au ſujet de la Grace. Il écrivit & on lui écrivit là-deſſus. Les *Etats Generaux* lui envoyerent même l'illuſtre *Grotius*, en qualité d'Ambaſſadeur pour l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſoit. Cette Ambaſſade ne changea point l'eſprit du Monarque, qui perſiſta dans ſon premier Avis d'interdire cette Matiere à tous les Predicateurs juſqu'à ce qu'un Synode en eût décidé.

Des diviſions, d'une autre nature, l'occupèrent bien plus vivement dans le ſein de ſa Cour. Ceci regarde ce qu'il y eut de plus remarquable dans l'année 1615. Le Comte de *Suffolck*, Beau-Pere du Favori, étant devenu Grand Threſorier du Royaume par la mort de *Cecil*, ces deux Seigneurs devinrent ſi puiſſans par leur Union & par leur Credit, que la Reine elle-même s'en trouva éclipſée. Cette Princeſſe s'apperçut qu'il y avoit dans le Miniſtere des gens qui ne vouloient pas de bien à *Sommerſet*. Le Chevalier *Winwood*, deve-

devenu Secretaire d'Etat lorsque ce Comte avoit été fait grand Chambellan, étoit de ce nombre, irrité de ce qu'il ne poſſedoit que les apparences du Secretariat pendantque le Favori en conſervoit toute la réalité. La Reine & *Winwood* n'eurent donc pas beaucoup de peine à s'unir par la confidence de leurs chagrins, & bien-tôt ils y firent entrer l'Archevêque de *Cantorbery*, qui avoit auſſi de ſon côté de grands ſujets de ſe plaindre. Ils conclurent tous trois la perte de *Sommerſet*, & comme cela ne ſe pouvoit faire que par la ſubſtitution d'un Favori, parce que le Roi ne pouvoit abſolument s'en paſſer, ils jetterent les yeux ſur *George Villiers*, qui, commençant alors de paroitre à la Cour, y avoit déja merité l'attention du Monarque. Ce jeune Gentilhomme avoit tous les charmes qui pouvoient plaire à ce Prince. Il ne lui manquoit que du bien pour ſe mettre en état de paroitre. Son Pere avoit eû deux femmes. La premiere étant riche & de qualité, les Enfans du premier Lit eurent presque tout le bien de la Maiſon en partage. La ſeconde, qui avoit ſervi dans la Cuiſine, & qui par conſequent n'eut que la beauté pour Dot, eut trois Garçons dont *George*, qui en étoit le ſecond, n'herita de ſon Pere qu'environ 30. à 50. Livres Sterling de rente. Quelque ſéjour à la Cour de *France*, n'avoit pas ajoûté peu d'agrémens à ceux de la Nature. Il étoit preſque indubitable que ce Rival debusqueroit *Sommerſet*, s'il pouvoit être introduit par la route ordinaire. Cette

route

route étoit la recommandation de la *Reine*; car le Roi qui vouloit paſſer pour bon mari, ſe faiſoit un merite de ne recevoir des Favoris que de la main de ſa femme. Elle ſe ſentit d'abord de la repugnance à rendre ce ſervice à *Villiers*. L'Experience du paſſé l'auroit plutôt portée à écarter tous les mignons, s'il eût été poſſible d'y réüſſir. Elle trouvoit même dans la Phyſionomie du jeune Gentilhomme certain je ne ſai quoi qui lui faiſoit redouter l'avenir. Les ſollicitations de l'Archevêque l'emporterent enfin ſur ces raiſons, & ſur ces preſſentimens; mais elle ne ſe rendit point ſans avertir le Prelat de ſes craintes. *Vous vous en repentirez à quelque heure*, lui dit-elle, *car je demêle dans ce jeune homme, s'il devient Favori, quelque choſe qui le rendra plus inſupportable qu'aucun de ceux qui l'auront été avant lui.* On l'habilla donc magnifiquement, & on lui fit un Equippage, car *Jaques* avoit la foibleſſe de ſe laiſſer prendre par les yeux, & ſans cela l'on tentoit vainement de lui plaire. Le ſuccès repondit à l'attente, & *Villiers* ne tarda pas à ſe mettre fort avant dans les bonnes graces du Roi. Ce Prince auroit pourtant bien voulu que *Sommerſet* n'en eût pas conçu de jalouſie, & ſuggéra, lui-même, au nouveau venu d'aller rendre viſite au Comte, & lui demander ſa protection comme devant être de ſes Créatures. *Villiers* obeit, & abordant *Sommerſet*, lui dit, *Mylord, je ſouhaite d'être un de vos ſerviteurs & vous prie de vouloir prendre ſoin de ma fortune à la Cour, vous aſſurant de*

la

la fidelité la plus reſpectueuſe, & la plus ſoumiſe. Sommerſet ne put diſſimuler ſon chagrin, & le marqua même avec beaucoup d'imprudence. *Je n'ai pas beſoin de vôtre ſervice*, lui repondit-il, *& vous ne devez pas compter ſur moi. Au contraire je vous tordrai le cou ſi je le puis, & c'eſt tout ce dont vous devez être aſſuré de ma part.* Cette declaration de guerre obligea *Villiers* à ſe faire d'autres appuis, de même qu'à donner tous ſes ſoins à la ruine d'un Rival, dont la haine étoit ſi peu équivoque.

Il s'en preſenta bien-tôt une occaſion qu'on ne laiſſa pas échapper. *Winwood* déterra, par le moyen de l'Archevêque, les horreurs auxquelles on avoit recouru pour faire perir *Overbury*, il y avoit près de deux ans. Muni de toutes les preuves requiſes, le Secretaire d'Etat en inſtruiſit le Monarque qui trouva l'affaire ſi circonſtanciée & ſi noire qu'il ne pût reſiſter à la demande qui lui fut faite de laiſſer agir la juſtice. *Sommerſet* crut ſe mettre efficacement à couvert en obtenant du Roi, une Amniſtie ſi ample que quand il ſe ſeroit agi de mille Aſſaſſinats, tout étoit aboli. *Jaques* en ſigna l'Acte, mais le Chancellier *Elleſmer* refuſa d'y appoſer le grand Sceau. Le Comte ſentant alors tout le danger qu'il couroit, & ſe ſervant de tout le pouvoir qui lui reſtoit encore, il fit enlever de tous les Bureaux, Lettres, Papiers, Memoires, en un mot tout ce qui pouvoit fournir des Indices à ſon desavantage.

On commença les procédures de la Juſtice con-

contre differentes perſonnes qui avoient été les Inſtrumens, ou les complices de la triſte mort du Chevalier *Overbury*. Toutes les Dépoſitions, & toutes les Confeſſions parloient de ſortilege & d'empoiſonnement. Il parut que cet infortuné Gentilhomme, pendant qu'il fut à la *Tour*, n'avoit presque ni rien mangé ni rien bû, ni même pris aucun remede où il n'y eût du poiſon. Le Roi qui fuioit toûjours le chagrin, s'éloigna de la Capitale pendant que cela ſe paſſoit. Le bruit en étant porté néanmoins à ſes oreilles, quoique *Sommerſet* l'obſédât continuellement, il fit venir à *Theobalds* où il s'étoit retiré, tous les Juges du Royaume auxquels il adreſſa les paroles ſuivantes, en preſence d'une Cour très-nombreuſe. *Meſſieurs les Juges, j'ai appris, depuis peu, que vous avez à preſent devant vous des Cauſes criminelles d'empoiſonnement. O Dieu! quelle ne ſera pas la condition deplorable de ce Royaume, ſi l'on ne peut plus s'y mettre à table ſans être en peril de ſa vie, & ſi cette Coûtume Italienne vient à s'introduire chez nous! Je vous donne donc en charge, Meſſieurs, ſur le compte que vous devez en rendre au dernier jour, de faire vos pourſuites ſans faveur, ſans pitié, & ſans partialité. Et s'il vous arrive, d'épargner quelqu'un des Coupables, que la Malediction de Dieu repoſe ſur vous, & ſur vôtre poſtérité. Et ſi de mon côté je fais grace auſſi à quelqu'un des Criminels, que la même malediction de Dieu ſoit ſur moi & ſur ma poſterité.*

De *Theobalds* le Roi paſſa à *Royſton*, où *Som-*

Sommerſet qui l'avoit toujours accompagné, prit congé de lui pour quelques affaires qui demandoient ſa preſence à *Londres*. L'Adieu fut des plus tendres de la part du Monarque. Il embraſſa le Comte, qui lui baiſoit la main, & lui dit, *au nom de Dieu dis moi quand je te reverrai. Sur mon ame je ne mangerai ni ne dormirai juſqu'à ce que tu viennes.* Enſuite ſe jettant ſur ſon cou, il le baiſa, & lui dit, *pour l'amour de Dieu donne, de ma part, ce baiſer à ta femme.* Il reïtera ces baiſers, & ces careſſes à trois diverſes repriſes, & dès que *Sommerſet* fut dans le Carroſſe; le Roi lui tournant le dos, dit tout haut, *Voilà qui eſt fait, il ne me reverra de ſa vie.* Le Procès fut fait au Comte & à ſon Epouſe. Celle-ci confeſſa les Crimes dont elle étoit accuſée. Le Mari fut jugé par ſes Pairs, qui le déclarerent coupable. Ils furent donc condamnez à perdre la vie. *Jaques* oubliant les imprecations qu'il avoit faites peu de jours auparavant, ne put conſentir à l'execution d'une Sentence ſi juſte. Il eſt vrai que la Confiſcation eut lieu, mais, à cela près, les deux Criminels vêcurent, & même la Comteſſe obtint une Amniſtie qui aboliſſoit tous ſes crimes, de quelque ordre qu'ils fuſſent. Se pouvoit-il que le Ciel ne punît pas, ſur le Pere & ſur les Enfans, un mépris ſi affreux de la redoutable majeſté du Serment?

Ce fut au mois d'Avril 1616. qu'arriva la chute de *Carr*. Cet Evenement apporta de grands changemens dans le Miniſtère. *Villiers*, qui n'a-

n'avoit plus de Competiteur dans les bonnes graces de ſon Maître, diſpoſa de tous les Emplois à ſon gré. Les affaires du dehors allerent le même train qu'auparavant. On y vit toûjours la même foibleſſe & la même lâcheté. Un Projet d'Union, entre les Proteſtans, fut propoſé avec parade, & abandonné ſans décence. Le Prince de *Condé* qui demandoit du ſecours eut pour toute reponſe que l'on tâcheroit de le reconcilier avec le Roi ſon Couſin. Pendant que les Gouverneurs des *Pais Bas Catholiques* s'emparoient de *Cleves*, & de *Juliers*, on alla rechercher la Republique de *Veniſe* pour lui propoſer, contre la Maiſon d'*Autriche*, une Ligue, que le mepris, pour le Roi de la *Grande Bretagne*, fit mepriſer au Senat. Le Chevalier *Edmunds*, Ambaſſadeur d'*Angleterre*, à la Cour de *France*, ſe porta pour Mediateur entre *Louis* XIII. & le Prince de *Condé*, mais ne put obtenir en grace de ſigner le Traité. Les Villes, hypothequées à la Reine *Elizabeth* par les *Hollandois*, leur furent rendus pour une dixieme partie de ce que l'on devoit à cette Couronne. On commença les intrigues avec l'*Eſpagne* pour marier l'*Infante* avec le Prince de *Galles*, & *Villiers*, s'élevant avec rapidité, fut fait ſucceſſivement Baron, Vicomte, Grand Ecuyer de la Reine, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Membre du Conſeil Privé, Chevalier de la Jarretiére, Comte de *Buckingham*, Grand Maître des Eaux & Forêts, Maître de la Cour du Banc du Roi, Bail-

Bailli de *Weſtminſter*, Connétable du Château de *Windſor*, & grand Admiral d'*Angleterre*.

Dès l'année ſuivante 1617. le Favori remplit la Cour de ſa famille ſur laquelle il fit pleuvoir à droite & à gauche les Honneurs, les Penſions, & les Charges. Ses Parentes entrerent dans les plus grandes Maiſons, & lui-même prit alliance, dans celle de *Rutland* dont il épouſa l'Heritiere, qui étoit auſſi une des plus belles Dames comme des plus riches de tout le Royaume. Ainſi l'on vit bien-tôt le Palais inondé de la race, & *Jaques*, qui autrefois ne pouvoit voir près de lui ni ſa femme ni ſes Enfans, fut contraint de ſe faire à la vuë de ce grand nombre de Dames, & de petite jeuneſſe que le Favori trainoit par tout à ſa ſuite. Quel horrible fardeau ne fut-ce pas pour les Finances? Le Threſor ne pouvant y ſuffire, tous les Emplois, & tous les Honneurs furent mis à l'enchere. On vendit les Charges de Juſtice, on vendit les Dignitez de l'Egliſe, on reſerva des penſions ſur les Salaires des Juges, on en reſerva ſur les Evêchez & ſur les Doyennez, & l'on peut dire en un mot que tout fut au pillage.

L'attention que l'on donnoit à l'agrandiſſement de cette Famille, ne rallentit point le zèle du Roi contre les Puritains. Il s'aviſa d'un moyen tout à fait ſingulier pour les noter d'un caractère de diſtinction qui les rendît odieux. Le pretexte en fut pris de quelques plaintes, qu'il diſoit lui avoir été faites par certains Proteſtants de *Lancaſtre*. Ces pré-

tendus Protestans lui avoient dit, que l'étroite observation du Dimanche leur étoit onereuse; que les Papistes se divertissoient ce jour-là pendant que les gens de la Religion étoient obligez de le passer dans les exercices de pieté tant dans l'Eglise que dans la Maison; & qu'un grand nombre des derniers se faisoient *Catholiques Romains*. *Jaques*, prenant pied là-dessus, publia un Edit dans lequel il ordonnoit, à tous ses Sujets Protestans, de s'assembler tous les Dimanches après-midi pour prendre certains Divertissemens qu'il marquoit, comme celui de danser, de voltiger, de tirer, de planter le Mai, &c. Il déclaroit que ceux qui ne comparoitroient point à ces Assemblées, ou qui refuseroient de prendre part à ces recréations, seroient censez Ennemis de l'Eglise, & il ordonnoit à tous les Evêques, & à tous les Curez de faire lire, & de lire publiquement, en Chaire, cet Edit, afin que personne n'en pût prétendre ignorance. Il y avoit déja de grandes disputes sur la maniere d'observer le Dimanche. Tout ce qu'il y avoit de bons Protestants s'en faisoient un jour de dévotion, & n'y concevoient point de jeux qui fussent innocens. L'Ordonnance du Roi aigrit horriblement la querelle. Quelque danger qu'il y eût pour les Ministres d'être suspendus & mis en prison s'ils ne publioient pas l'Edit, il y en eut, en grand nombre, qui ne voulurent point se soumettre à cet ordre, ils prêcherent même fortement contre cette profanation du Sabbath. *Abbot*, Archevêque de *Cantorbery*, & plusieurs Evê-

Evêques, se mirent à leur tête, & le gros des Protestants les suivit, desorte que le Parti Puritain, que l'on vouloit affoiblir par ce piege, n'en devint que plus fort. L'Autorité du Roi ne fit pas plus d'impression que son Exemple, car on peut dire qu'il ne recommandoit à son peuple que ce qu'il pratiquoit lui même. Le jour du Dimanche étoit pour lui le plus profane de la semaine, & s'il avoit quelque voyage à faire, ce n'étoit d'ordinaire que ce jour-là que son Train partoit. Peu de temps après la publication de l'Edit, la Ville fut émuë au bruit que faisoient ses Equipages pendant les Exercices sacrez. Le Maire dépêcha ses Officiers pour arrêter tous ces gens, & toutes ces voitures. On courut en informer le Monarque, qui jurant comme un possédé, s'écria en fureur, qu'*il croyoit qu'il n'y avoit de Roi que lui en Angleterre*, & signa un Mandement au Maire de donner un libre passage à ses gens. Ce dernier obeït, en disant au Porteur du Mandement; *Tant que la chose a dependu de moi, j'ai fait mon devoir, mais une autorité superieure parlant, c'est aussi mon devoir d'obeïr.* Cette réponse fit faire de serieuses reflexions à *Jaques*, & l'on dit qu'il en fit faire des remerciemens au Maire.

Pendant que ce qui se passoit, au dedans du Royaume, augmentoit le mécontentement général, ce qui se negocioit, au dehors, n'étoit nullement propre à dissiper les murmures. On agit sans mystere pour avoir l'*Infante d'Espagne*. La mort de *Raleigh* en fit naître les Oc-

vertures. Ce Chevalier, mis en liberté depuis deux ans, mais depouillé de ſes biens, avoit concerté le deſſein d'une Expedition, contre les *Eſpagnols*, dans leurs Etats d'*Amerique*. Le Roi, qui en avoit approuvé le deſſein, avoit même honoré ce Gentilhomme d'une Commiſſion qui lui donnoit le Titre de *bien aimé*, & *de fidele Sujet*. Les vuës étoient ſur la *Guiane*, où *Raleigh* crut avoir lieu de croire qu'étoient des Mines d'Or très-abondantes, en vertu de certains indices qu'il en avoit eus dans un Voyage qu'il y fit en 1595, & de certaines Marques qu'il avoit miſes aux Endroits qu'il eſtimoit les plus riches. Quantité de gens contribuerent aux fraix de cet Armement dans l'eſpoir des retours. La Flotte compoſée de 12 Vaiſſeaux, de differentes grandeurs, eut à eſſuyer beaucoup de facheux Contretemps. Quand on fut arrivé, les Marques ſur leſquelles on comptoit, n'étoient plus. On ne trouva point la Mine que l'on cherchoit. On voulut ſe dedommager par le pillage de St. Thomas; mais cela ſe fit à l'inſu du Chevalier qui avoit ordre du Roi de n'attaquer aucune Place *Eſpagnole*, & de ne ſaiſir aucune partie des Etats du Roi d'*Eſpagne* à la reſerve des lieux où pouvoit être la Mine. D'ailleurs on auroit vainement tenté des Conquêtes. Les *Eſpagnols* étoient par tout ſur leurs gardes. Ils avoient eû, à temps, avis de l'Entrepriſe. *Jaques* lui-même en avoit communiqué le Memoire à l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne*. *Raleigh* n'ayant rien fait que perdre une partie

partie de ſes Vaiſſeaux, la plupart de ſes gens, & toute ſa reputation, revint triſtement à *Plymouth* en 1618.

La Cour d'*Eſpagne* ayant fait ſes plaintes au ſujet du ſaccagement de St. *Thomas*, le Chevalier ne fut pas plûtôt à terre, qu'on le conduiſit à la Tour le 9. d'Août. Ayant fait une tentative qui ne fut pas heureuſe pour s'évader, on le fit comparoitre devant le Banc du Roi, pour lui lire la Sentence de Mort en vertu des procedures criminelles qui avoient été faites contre lui il y avoit 15. ans. Quelque choſe qu'il pût dire pour démontrer, que la Commiſſion, dont le Roi l'avoit honoré en dernier lieu, emportoit une abolition entiere du Crime pour lequel il avoit été alors condamné, & ſans égards pour l'Ambaſſadeur de *France*, qui s'intereſſa vivement pour cet infortuné Gentilhomme, on lui ôta la vie dès le lendemain de ſa Comparution, & quelque prétexte apparent qu'on en prît, il n'y a point lieu de douter que ce Sang illuſtre ne fût ſacrifié aux reſſentimens de l'*Eſpagne*.

Comptant ſur le prix de cette victime, *Jaques* s'imagina qu'il devoit tout attendre de la Cour de *Madrid*. *Digby* y propoſa, de ſa part, une étroite Alliance, dont le Mariage du Prince de *Galles* avec l'*Infante* devoit être le ſceau. L'*Eſpagne* fit mine d'y donner les mains, & fit même luire quelque eſperance de deux Millions qui devoient ſervir de Dot à cette Princeſſe; mais comme il falloit une Diſpenſe de *Rome*, on fit entrer la Religion

dans l'affaire. On promit de la part de l'Angleterre un Edit de Tolerance pour l'Egliſe *Romaine*, & le Roi lui-même écrivit au Pape, pour s'y engager. Ce Prince n'en faiſoit pas moins le zélé Proteſtant, & même le zélé Calviniſte. Il ſe déclara, ſans detour, contre les *Arminiens* de *Hollande*; & ſes Deputez, au Synode de *Dort*, eurent ordre de ſe conformer aux Confeſſions de foi des Egliſes Reformées, & d'entretenir une bonne intelligence avec elles. Mais pendant qu'il travailloit à la ſuppreſſion de l'*Arminianiſme* dans les *Provinces-Unies*, il l'appuyoit, ſous main, dans ſes propres Etats, pour contrecarrer le Parti *Puritain* qui y étoit le plus oppoſé. Dès lors le nom de *Puritain* qui n'étoit auparavant qu'un Titre de diſtinction pour la Diſcipline, devint un Titre de diſtinction pour la Doctrine, *Antoine de Dominis*, Archevêque de *Spalatro*, étant le premier qui y eût attaché cette idée.

Ce *Dominis* étoit arrivé depuis peu dans la *Grande Bretagne*. Un chagrin conçu contre *Paul* V. lui fit abandonner l'*Italie*. Ne goûtant pas le Gouvernement Presbyterien de *Hollande*, il paſſa en *Angleterre*, où le Roi le reçut à bras ouverts, & le croyant ſincerement converti, lui donna le Doyenné de *Windſor*, la Cure d'*Iſleſly* du *Oueſt* dans la Province de *Berks* & la Maitriſe de la *Savoye*. *Gondomar*, l'Envoyé d'*Eſpagne*, ne negligea pas de le rendre ſuſpect au Monarque *Anglois*, & le convainquit même d'Hypocriſie. Cet Envoyé fit tant, à la Cour de *Madrid*, qu'on obtint du Pape

Pape l'Amniſtie du Prélat, accompagnée de grandes promeſſes, s'il vouloit abjurer la Religion Proteſtante, & chanter la palinodie. Le Pape expédia le Bref; *Gondomar* le preſenta à l'Archevêque, celui-ci ſigna ce que l'autre voulut, & *Jaques* en fut auſſi-tôt informé. Dans ce temps là *Dominis* ſollicitoit l'Archevêché d'*York* vacant par la mort de *Matthews*. Le Roi, convaincu de ſa perfidie, lui refuſa le Siege; l'*Italien* menaça de ſe retirer; on l'attendoit là; il eut ordre de ſortir du Royaume en trois ſemaines; il gagna la *Flandre*, d'où il paſſa à *Rome*, où il vécut d'une petite Penſion d'*Urbain* VIII. la Penſion ayant été ſupprimée par *Gregoire* XV. *Dominis* lâche, en colere, quelques Mots qui le firent mettre à l'Inquiſition. Il y mourut, & ſon Corps fut brûlé après ſa mort dans le Champ de Flore. Tel étoit l'homme de qui l'on emprunta l'idée odieuſe que l'on attacha dans la ſuite au Titre de *Puritain*.

Nous avons rapporté tout de ſuite un abregé des avantures de cet Archevêque de *Dalmatie*, quoi que cela ſe rapporte à diverſes années. Ce fut en 1618. qu'il ſortit d'*Angleterre*, & ce fut auſſi celle de la mort de la Reine. Elle étoit née Princeſſe de *Danemarc*, & ſe nommoit *Anne*. Une Comete, qui parut pendant 28. jours dans le Signe de la Balance, paſſa, dans l'eſprit du Vulgaire, pour un preſage de malheur qui menaçoit quelque Tête illuſtre, & l'on ne manqua point d'en faire l'application à la Reine, quand on la vit au

Cercueil. Ce fut pourtant moins la Comete qui l'y conduisit que l'Hydropisie. Les Historiens parlent diversement de cette Princesse, les uns lui donnent beaucoup de merite, & vantent extrémement sa vertu. Mais il y en a qui la peignent galante, coquette, & même si abandonnée qu'elle fut la premiere à presenter à son fils *Henri* des occasions & des objets de débauche.

Que cette mort fut une perte ou non pour *Jaques*, c'est ce que nous ne voulons point decider. Mais il est sûr qu'elle fut bien-tôt suivie d'Evenemens qui rendirent bien amer le reste de ses jours, si l'interêt de sa famille, & celui de l'honneur lui furent sensibles. En 1619. un grand feu s'alluma dans l'*Allemagne*, à l'occasion de la Couronne de *Boheme* contestée entre la Maison d'*Autriche*, & l'Electeur *Palatin*. Ce Royaume, autrefois électif, fut rendu héréditaire par l'Empereur *Charles* V. en faveur de *Ferdinand*, son Frere, qui avoit épousé *Anne* Sœur de *Louïs* dernier Roi de *Boheme* & de *Hongrie*. En vertu de ce Titre, la Couronne passa successivement sur la tête de *Maximilien* I. de *Maximilien* II. & de *Rodolphe*, & de *Matthias*, Empereurs d'*Allemagne*. Le dernier la ceda volontairement à son Cousin *Ferdinand*, Archiduc d'*Autriche*, au prejudice d'*Anne* Reine d'*Espagne*, fille ainée de *Maximilien* II, & sans demander le consentement des Etats de *Boheme*. Ce Peuple d'ailleurs avoit de grands sujets de se plaindre, & sur tout en ce qui concernoit la Religion;

fit

fit des Remontrances à l'Empereur. Des Remontrances mepriſées il paſſa bien-tôt à la reſiſtance ouverte. Au milieu de ces diviſions l'Archiduc devint Empereur, par le ſuffrage de *George* Electeur de *Saxe*, comme s'il y avoit quelque fatalité qui voulût que les Electeurs de cette Maiſon ſervent d'appuis ou d'inſtrumens aux plus grands ennemis de la Religion Proteſtante. Les *Bohemiens*, qui ne reconnoiſſoient pas *Ferdinand*, pour leur Roi, lui conteſterent auſſi les droits à l'Empire, parce que la voix de l'Electorat de *Boheme* lui manquoit, ſelon leurs principes. Ils proteſterent donc contre ſon Election à l'Empire, & declarerent leur Throne vacant.

Ils ſongerent d'abord à y placer *Charles* Duc de *Savoye*, ſorti du ſang de leurs Rois, puis que ſa Mere étoit une des filles de *Maximilien* II. Aux inſtances du Pape & de l'*Eſpagne*, ce Duc refuſa la Couronne qui lui étoit preſentée. *Frederic*, Electeur *Palatin*, à qui les Etats l'offrirent enſuite, s'en laiſſa éblouïr, & l'accepta ſans conſulter ſon Beau-Pere. Il lui notifia pourtant la choſe dès qu'elle fut concluë, & le ſupplia par le Baron de Dona, ſon Ambaſſadeur, de la vouloir approuver. Dix mille hommes, & 100. mille Livres Sterling accordez de bonne grace, auroient ſuffi pour ſoutenir un coup de cette importance. *Jaques* qui craignoit jusqu'aux apparences de la Guerre, & qui avoit pour Maxime qu'*aucun Peuple n'eſt en droit de diſpoſer de la Couronne*, n'eut garde de donner le moindre ſigne de joye ou d'approbation, quand on lui porta cette gran-

de nouvelle. Au contraire il desavoua cette action de son Gendre, par ses Ambassadeurs tant à *Madrid* qu'à *Vienne*.

On sait quel fut le succès de ce grand démêlé. *Frederic*, couronné à *Prague*, fut mis au Ban de l'Empire, & sa Dignité Electorale passa en 1620, de sa Maison, à celle de *Baviere*, qui en jouït encore aujourd'hui. Le Duc de *Saxe* envahit la *Boheme* à la tête d'une armée de 20000. hommes, pendant que *Spinola* envahissoit le *Palatinat*. La bataille décisive se donna sous les murailles de *Prague*. *Frederic* la perdit, le 18. Novembre, & se vit tout d'un coup depouillé de tous ses Etats. Il ne lui resta que la ressource des Negociations. *Jaques* ne s'y prêta qu'à regret, & ne s'en acquita qu'avec une extrême froideur. L'ardent desir d'avoir l'*Infante* pour son Fils, & la crainte de manquer ce coup en pressant trop pour autre chose étoit la regle unique de tout ce qu'il faisoit pour son Gendre. Ce qu'il y avoit de plus triste pour *Frederic*, c'est que *Gondomar*, l'Envoyé d'*Espagne*, étoit un des plus grands favoris du Roi d'*Angleterre*. Ce adroit *Espagnol* faisoit tout ce qu'il vouloit de ce Prince. Il en connoissoit parfaitement tous les foibles, & savoit merveilleusement en tirer avantage. Il ne connoissoit pas moins celui de Ministres, & sur tout celui du Favori, qu'un homme, aussi rusé qu'il l'étoit, ne devoit pas regarder comme un redoutable Genie. En effet ce Favori d'ailleurs encore fort jeune, & fort vicieux, prenoit en tout le Conseil de sa Mere, desorte que cette Dame ambitieuse, inte-

intéreſſée, & Papiſte regnoit véritablement ſous le nom de ſon fils. Auſſi étoit-ce par ſon moyen que le Papiſme ſe fortifia dans le Royaume, & que toutes les graces étoient obtenuës; ce qui fit dire à l'*Eſpagnol*, écrivant à *Madrid*, qu'*il n'y avoit jamais eu plus de jour à eſperer la Converſion de l'Angleterre, puis que l'on y étoit tout accoutumé à faire plus de prieres, & d'offrandes à la Mere qu'au Fils.*

Sous un Miniſtère ſemblable, les Finances ne pouvoient pas ſe retablir. Au contraire elles étoient entierement épuiſées, & mille Projets, où l'on avoit donné, n'avoient pas eû plus de bonheur les uns que les autres. Il n'y avoit plus de reſſource que du côté d'un Parlement. On conçut que la Conjoncture étoit favorable. On demanderoit les Subſides pour le recouvrement du *Palatinat*. La Reine de *Boheme*, chere de tout temps aux Anglois, les avoit tous extraordinairement attendris par ſes malheurs, & cet intérêt, joint à celui de la Religion Proteſtante, ne devoit-il pas operer des Merveilles?

Le Parlement s'aſſembla donc le 13. de Janvier 1621. Le Roi en fit l'ouverture par une longue harangue, où il étala ſes brillantes idées ſur la Monarchie, & ſur les Parlemens. Il y parla pêle mêle des Jeſuites, & des *Puritains*. Il blâma ſon Gendre d'avoir accepté la Couronne de *Boheme*, que le peuple n'étoit pas en droit de donner. Il expoſa les depenſes où les disgraces de *Frederic* l'avoient engagé, & demanda des ſecours pour recouvrer le Palatinat.

En

En un mot il fit ſi bien, qu'on ſe confirma dans la penſée, où l'on étoit déja que le Roi avoit beſoin d'argent, & que le *Palatinat* en étoit le prétexte.

On agit ſur ce Principe dans la Chambre des Communes. C'eſt-à-dire que l'on entama les affaires par les Griefs du Royaume. Les Auteurs, & les Fermiers des Monopoles furent recherchez à toute rigueur. Ce ne fut pas ſans menacer indirectement *Buckingham* qui étoit à leur tête. Une partie de l'Orage tomba ſur Mylord *Bacon* Chancelier d'*Angleterre*, qui avoit eû la lacheté d'appoſer le grand Sceau aux Etabliſſemens des Monopoles, & qui fut accuſé lui-même de corruption dans l'exercice de ſon Miniſtere. On le depouilla de ſa Charge, & l'on ne toucha pas à ſes biens, parce que vivant ſans œconomie il n'avoit rien amaſſé. *Williams*, autre Creature de *Buckingham*, & Doyen de *Weſtminſter*, lui ſucceda dans la Chancelerie, à la grande ſurpriſe des Juriſconſultes qui murmurerent fort de voir un Théologien élevé à ce Poſte.

Des Monopoles on paſſa tout droit à l'accroiſſement du Papiſme, & aux negociations avec l'*Eſpagne* pour marier le Prince de Galles. Mais ces deux Points étoient ſi delicats, que la Cour trouva, dans les deux Chambres, de zelez partiſans qui diſputerent courageuſement le terrain. Le feu s'y mit quelquefois. On en jugera par un ſeul Fait qui devint un incident d'importance. Mylord *Spencer*, parlant pour la Patrie, crut devoir animer les Pairs, auxquels

quels il s'adreſſoit en leur rappellant la memoire de leurs Ancêtres, en certaines Circonſtances d'éclat. Mylord *Arundel* l'interrompit alors pour lui dire, *Mylord, dans le temps que vous dites, vos Ancêtres gardoient les Brebis.* L'Apoſtrophe étoit vive, & l'on en cherchoit le ſens parce que la Pairie étoit entrée dans la Maiſon *Spencer* avant que l'autre en fût honorée. Le Seigneur attaqué repliqua vertement ſur le champ, *Mylord, lors que mes Ancêtres gardoient les Brebis, les vôtres traiſoient des trahiſons*, ce qui portoit ſur le Comte de *Surrey* & ſur le Duc de *Norfolck*, décapitez pour crime de leze Majeſté, ſous les regnes de *Henri* VIII. & d'*Elizabeth*. Là-deſſus grand bruit dans la Chambre; on fit ſortir les deux Seigneurs, on jugea qu'*Arundel*, comme l'Aggreſſeur, devoit ſatisfaction à l'autre; on lui en preſcrivit les termes, & ſur le refus qu'il fit de ſe ſoumettre, on l'envoya à la Tour, d'où il ne ſortit que ſur la promeſſe de ſoumiſſion qu'il fit à la Chambre.

Il ne regnoit pas moins de vivacité dans les Debats des Communes. Mais de peur que leur chaleur ne fût mal interpretée, la Chambre fit une Declaration de ſes ſentimens qui ne laiſſoit aucune équivoque dans la ſincerité de ſes vuës, pour l'honneur de la Couronne, & de la Famille Royale. Les termes en étoient forts, & touchans. Voici ce qu'on y exprimoit. *Les Communes, aſſemblées en Parlement, ayant pris ſerieuſement en conſideration l'état preſent des Enfans du Roi dans les pais E-*

tran-

trangers ; & la condition généralement déplorable de ceux qui professent sincerement la Religion Chrétienne, telle qu'elle est professée par les Membres de l'Eglise Anglicane quand ils sont hors du Royaume, & étant touchées d'une vive compassion de leurs souffrances, declarent, d'une voix unanime, tant en leur nom, qu'en celui de tout le Corps du Royaume, qu'elles representent, elles le declarent, disent-elles, à sa Majesté & à toute la Terre, qu'elles en sont penetrées de la plus vive douleur, & protestent solemnellement, qu'elles seront toujours disposées, dans toute l'étendue de leur pouvoir, à soûtenir le Roi aux dépens de leurs biens & de leur vie. La *Déclaration* ne deplut nullement au Monasque qui crut y entrevoir une certitude d'obtenir les Subsides où buttoient tous ses Vœux. Mais comme il manquait, dans les Négociations du dehors, certains arrangemens que l'on attendoit, pour fermer la bouche aux Ennemis de la Cour, il fut trouvé à propos d'ajourner le Parlement pour avoir le loisir de faire ces arrangemens nécessaires.

On renvoya donc les Seances jusqu'à l'Année suivante, & l'on destina ce qui restoit de celle-ci en Ambassades en diverses Cours *Allemandes*. *Digby*, qui en fut chargé, alla par tout, & par tout ne rencontra que mepris. Rien n'égala les insultes que la Nation *Angloise* eut à essuyer à *Bruxelles*. Sur le Théatre, on vit, dans une Farce, un Acteur habillé en Courrier, qui vint annoncer pour nouvelle, qu'une Armée formidable alloit rétablir l'Electeur

cent *Palatin*, *que le Danemarc y fourniſſoit cent mille Harangs*, *la Hollande cent mille Barrils de Beurre*, *& l'Angleterre cent mille Ambaſſadeurs*. Dans les Groteſques, on peignoit *Jacques* tantôt avec un Fourreau ſans Epée, tantôt avec une Epée cadenaſſée au Fourreau; tantôt avec des Poches vuidées, & la Reine de *Boheme* étoit peinte en pauvre *Irlandoiſe*, dechevelée, portant ſon fils au Cou, & ſuivie de ſon Mari qui trainoit le Berceau. Ne pouvant rien gagner ni auprès de l'Empereur, ni auprès du Duc de *Baviere*, ni auprès des Gouverneurs de la *Flandre Eſpagnole*, *Digby* paſſa en *Eſpagne* où il perdit, comme ailleurs, ſes pas & ſa peine, deſorte qu'il revint en *Angleterre*, dans la ferme perſuaſion qu'il ne reſtoit d'autre moyen que les armes. On raſſembla donc au plus vite le Parlement, & comme la conjoncture ne ſouffroit point de delai, on anticipa le temps auquel cette Aſſemblée avoit été ajournée.

Digby y fit rapport du triſte ſuccès de ſes Negociations, & là-deſſus on reſolut de faire des *Remontrances* au Roi, ſur l'état préſent du Royaume. On s'y plaignit de l'*accroiſſement du Papiſme*, de l'*abandon des Proteſtans*; de la *deſtitution de l'Electeur Palatin*, des *Inſultes* que cette partie de la Famille Royale eſſuyoit, des *negociations avec l'Eſpagne*, de l'*audace* des Eccleſiaſtiques Romains, du *grand nombre* des Chapelles Papiſtes, de la permiſſion que l'on accordoit pour l'*impreſſion des Livres* Catholiques, & de la grande quantité de *Jeſuites* qui

qui inondoient l'*Angleterre*. On y prioit enſuite le Roi de *prendre au plutôt l'Epée* en main pour vanger tant d'inſultes; d'apporter à tant de maux *un remede prompt* afin qu'il fût efficace, & de *ſecourir les Proteſtants* de *France*, qui ne ſe ſoutenoient plus qu'à peine dans la *Rochelle* & dans *Montauban*. Le Roi, qui ſelon ſa coûtume, s'étoit éloigné de la Capitale pour n'entendre pas de trop près des choſes qui ne pouvoient lui plaire, écrivit à l'Orateur de la Chambre Baſſe, qu'il avoit appris ce que faiſoient les Communes, que *la Remontrance qu'on lui preparoit, étoit dictée par des Eſprits fougueux, & qui ſe mêloient de choſes fort au deſſus de leur lumieres*; que *c'étoit entreprendre ſur les privileges de la Couronne que d'approfondir les Myſteres du Cabinet*, & qu'il *défendoit* à la Chambre de *s'ingerer dans les affaires d'Etat, & de toucher ni aux propoſitions de Mariage entre ſon Fils & l'Infante, ni à l'honneur du Roi d'Eſpagne, ces Points étant ſi delicats, que ſi la Remontrance en parle, il ne la recevra pas.*

La Lettre intimida ſi peu les Communes qu'elles deputerent douze Membres pour porter au Roi la *Remontrance*, accompagnée d'une *Requête* où la Chambre expoſoit que l'*intérêt de la Religion & de l'Etat étoit l'Objet des Deliberations Parlementaires*; qu'*il ne pouvoit être mieux connu du Roi que par leur canal*; que *la liberté qu'on avoit de dire ſon avis dans la Chambre étoit un de leurs anciens Privileges*; *que ſa Majeſté ſembloit neanmoins vouloir l'en priver, & qu'ils demandoient des Eclairciſſemens*

ſur

sur cet endroit de sa Lettre. Jaques fut fort piqué de cette *Requête*, & dit aux Membres qui la lui presenterent, que c'étoit *un crime de Leze-Majesté que lui donner des avis sur le Mariage du Prince de Galles*, & que les Privileges dont la Chambre faisoit tant la fiere *étoient une grace dont elle avoit toute l'obligation aux Monarques* qui l'avoient précédé.

Le Roi reçut aussi des déboires de la part des Seigneurs. Ils lui firent des plaintes du grand nombre de familles qu'il avoit élevées à la Pairie, & representerent que le Pas que l'on donnoit aux Vicomtes d'*Irlande* & d'*Ecosse* deshonoroit les anciens Barons du Royaume. Trente-trois Seigneurs signerent la Requête, qui fut presentée à ce sujet. Elle mit le Roi dans une grande colere. Il éclata particulierement contre le Comte d'*Essex* qui se trouva parmi les Plaignans. *Essex*, lui dit-il, *je ne te crains point, fusses-tu aussi aimé que l'étoit ton Pere, & même à la tête de quarante mille hommes.* Malgré son courroux il promit d'avoir égard à la Requête pour l'avenir, le passé étant sans remede.

Jaques effrayé de l'esprit, qui regnoit dans le Parlement, tâcha de calmer les choses. Il écrivit à l'Orateur une seconde Lettre, pour adoucir certaines expressions qui avoient déplu dans la précédente. Pour lui rendre soupleſſe pour soupleſſe on lui octroya quelques foibles subsides; mais le levain de la mauvaise humeur augmenta plutôt que de se dissiper, & dans la crainte d'une dissolution precipitée les Com-

munes convinrent d'une *Proteſtation* ſolemnelle. On y déclara que *les Libertez, Franchiſes, Privileges, & Juriſdictions des Parlemens, appartiennent, par le droit de la naiſſance, à tous les Anglois*; que *les grandes affaires de l'Etat, comme celles de faire des Loix & de remedier aux Abus, relevent de la connoiſſance des Parlemens*; que *chaque Membre eſt en droit de dire librement ſon avis*; que *les Communes ſont auſſi en droit de traiter les affaires ſelon l'ordre qu'elles jugent le plus convenable*, & que *tous les Membres doivent être exempts de toute accuſation, détention, ou moleſtation, au ſujet de ce qui ſe dit dans l'Aſſemblée, à moins que cela ne vienne de la Chambre elle-même.*

Jaques fut ſi irrité de cette *Proteſtation* qu'il caſſa le Parlement le 6. de Janvier 1622. Il le fit par une *Proclamation*, dans laquelle il rejetta tout le blâme ſur la Chambre Baſſe, & ſur les mauvais Eſprits dont elle étoit compoſée. Huit jours auparavant le Roi étoit revenu à Londres, & y avoit aſſemblé ſon Conſeil, auquel on manda les douze Juges du Royaume. Là *Jaques* déclara que la *Proteſtation* des Communes étoit nulle, & s'étant fait apporter le Journal de la Chambre, il en arracha de ſa propre main cette Piece. La *Proclamation* ſe reſſentit de la fureur dont il étoit animé. Les Expreſſions n'en pouvoient être ni plus rudes ni plus hautaines. Auſſi l'indignation que le Peuple en conçut ne ſe peut exprimer. L'infraction de leurs privileges; le mepris auquel la Nation *Angloiſe* étoit expoſée

au

au dehors; l'interêt du Parti Protestant négligé d'une maniere honteuse; l'Electeur *Palatin* abandonné avec une honte encore plus grande; tout cela, & mille autres choses semblables penetroient un peuple également libre & fier. *Jaques* entreprit inutilement de le reduire au silence par une autre *Proclamation* qui faisoit défense aux Particuliers de parler des affaires d'Etat. Cette défense ne servit qu'à faire parler davantage. Les clameurs augmenterent à la vuë de plusieurs Membres du Parlement qui furent inquietez en diverses façons à cause de ce qu'ils avoient dit ou fait contre la Cour dans l'une & dans l'autre des Chambres. Les Comtes d'*Oxford*, & de *Southampton*, Mrs. *Selden*, *Pym*, *Phillips*, *Mallory*, *Crew*, *Diggs*, *Perrot*, *Haymon*, & *Coke*, furent ou mis en prison, ou éloignez de leur Patrie, ou même bannis en quelque sorte pour les punir de leur fermeté. Pour couronner l'œuvre le Roi fit écrire aux Juges, & aux Magistrats de Police, dans les Villes & dans les Provinces pour leur demander des Contributions volontaires, & pour leur donner ordre de demander les mêmes Contributions à tous les Aisez, enjoignant de plus que l'on notât les personnes qui refuseroient ce Don gratuit, comme mal intentionnées, sous couleur que cet Argent étoit destiné au recouvrement du *Palatinat*.

On ne renonçoit pourtant point à l'esperance d'éviter la guerre par le Mariage qui traînoit depuis si longtemps. *Digby* fut renvoyé

en *Eſpagne*, & pour donner plus de poids à cette Ambaſſade, on la fit préceder d'une Lettre très-obligeante que le Roi écrivit au Pape, *Gregoire* XV. Ce Prince l'y appelloit *Très-ſaint Pere*, & lui diſoit, *qu'il ne doutoit point que ſa Sainteté ne fût portée, par ſa pieté ſinguliere, à favoriſer l'affaire qui étoit ſur le Tapis*; & que *ce qui reſtoit à dire ſur la choſe, lui ſeroit expoſé plus au long par le Sieur George Gage, auquel il le prioit de donner une entiere créance*, le Monarque, *priant Dieu de tout ſon cœur, de proteger ſa Sainteté, & de la benir en toutes choſes.* La conduite repondit alors aux Expreſſions. Le Garde des Sceaux manda à tous les Juges, & Officiers de Juſtice d'ouvrir les Priſons à tous les Papiſtes qui y avoient été mis en vertu des Loix pénales, & lors que certains Courtiſans oſerent ouvrir la bouche en preſence de *Jaques*, au ſujet de cette démarche, il leur repondit, que *ſa Mere avoit été Catholique Romaine, & qu'elle avoit ſouffert le Martyre pour* cette Religion-là.

Tout conſpirant à l'embraſement qui devoit bientôt conſumer le Royaume, il arriva cette année deux choſes, qui, n'étant presque rien elles-mêmes, ne laiſſerent pas d'avoir une grande influence ſur les affaires publiques. L'Archevêque de *Cantorbery*, que l'on pouvoit dire le Chef du Parti *Puritain*, acheva de perdre le peu de credit qu'il avoit, & le fameux *Laud* qui pouſſa ſi loin les droits de la Hierarchie, ſe vit ſur les voyes de l'élevation qui le conduiſit en peu de temps à l'Empire.

Abbot,

Abbot, invité à la Chaſſe du *Daim* ſur les terres de Mylord *Zouch*, eut le malheur de tuer un homme en tirant à quelque Bête du Parc. Ses Ennemis firent de cette faute, très-involontaire, un crime par lequel ils prétendirent qu'il étoit dans le Cas de l'irregularité Canonique, & que par conſéquent il ne devoit plus être cenſé Archevêque, étant devenu inhabile à en remplir le ſacré Miniſtere. L'affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur, & comme il paroiſſoit clairement que l'homicide ne pouvoit lui être imputé, parce que c'étoit purement un coup de malheur, on ſe retrancha ſur la Chaſſe elle-même que l'on ſoutint avoir été interdite, par les Canons, à tous les Eccleſiaſtiques. On prouva le contraire par d'anciens Monumens dont l'authenticité n'étoit point conteſtée. Cependant ce Prelat, plus mortifié que perſonne du ſang qu'il avoit involontairement repandu, ſe mit en retraite dans un Hopital qu'il avoit fondé à *Guilford*, le lieu de ſa naiſſance. Cet Acte de penitence penetra le Roi, qui prit alors le parti de dire à ceux qui lui parloient contre *Abbot*, que le malheur qui lui étoit arrivé pouvoit arriver aux perſonnes même qui exaggeroient le plus cette faute. Peu de temps après l'Archevêque eut ordre de revenir à ſon Palais de *Lambeth*, où il demeura couvert d'un ſombre nuage.

Si les Puritains, ou plutôt ſi les Proteſtants perdirent beaucoup à ce facheux accident, l'élevation de *Laud* au Siege de St. *David* ne leur fut pas moins funeſte. Le Duc de *Bucking-*

ham en fût le premier promoteur, parce qu'il le recommanda à *Williams* le Garde des Sceaux. Ce dernier propoſa le ſujet au Roi qui le connoiſſoit aſſez pour s'en défier. *Jaques* combatit la Propoſition par des conſiderations perſonnelles. *Laud* étoit ouvertement *Arminien*, & pluſieurs choſes le rendoient ſuſpect de favoriſer le Papiſme. Ces ſoupçons étoient de vieille date, & peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'euſſent exclus de la Preſidence du College de St. *Jean à Oxford* lors qu'il ſe mit ſur les rangs pour y être choiſi. On n'ignoroit pas même qu'il avoit pris ſur ſon compte ce que le Docteur *Robert Abbot*, frere de l'Archevêque, avoit dit prêchant dans le Temple de St. Marie, qu'*il y avoit des gens qui ſous prétexte de prêcher contre les Puritains, attaquoient par les fondemens la Religion nationale, & que cette Methode venoit des Jeſuites* PARSONS & CAMPIAN *qui l'avoient pratiquée.* C'étoit là des choſes publiques, & *Jaques* qui devoit en ſavoir bien d'autres, auroit bien ſouhaité que *Williams* ne ſe fût pas intereſſé ſi fortement pour un homme de ce caractère. Le Garde des Sceaux n'en demordant point, *Hé bien!* lui dit le Roi, *vous le voulez; vous l'aurez, mais ſur mon ame vous vous en repentirez:* ce qui ne manqua pas d'arriver, ſans attendre longtemps.

Revenons à l'*Eſpagne*. *Digby*, fait Comte de *Briſtol* par ſon Maitre, fit tant à *Madrid* qu'enfin on y parla tout de bon des Conditions du Mariage entre le Prince & l'*Infante*. On

en

en dressa les Articles, qui furent envoyez à *Rome* pour avoir l'approbation du Pontife. Le Pape n'en fut pas satisfait, & fit lui même un Plan tout nouveau. Ce Plan portoit, que *les Prêtres Catholiques Romains, qui iroient en Angleterre, ne seroient soûmis qu'aux Loix de leur Eglise; que les Enfans qui naîtroient de l'Infante, seroient élevez dans l'Eglise Romaine; que cette Princesse auroit une Eglise, & une Chapelle où viendroit qui voudroit; & que les Papistes ne seroient ni troublez dans l'exercice de leur Religion, ni inquietez en aucune maniere pour ce sujet.* Le Roi qui sentit toute la hardiesse de ces demandes, & qui prévoyoit le peril d'y donner les mains, écrivit Lettres sur Lettres au Comte, pour faire adoucir ce qu'il trouvoit en tout cela de plus rude. Mais enfin, ne pouvant obtenir l'Infante qu'à ce prix, le Roi & le Prince de *Galles*, signerent ces Articles, & portant la lâcheté à son comble, on chargea *Bristol* de ne pas insister sur la restitution du Palatinat, comme Clause du Mariage, si la Cour de Madrid s'obstinoit à n'en vouloir pas entendre parler.

Il étoit impossible de faire plus d'avances qu'on en faisoit du côté de la *Grande Bretagne*. Mais ces avances même accompagnées qu'elles étoient de tant de honte & de tant de bassesse, ne rendirent les *Autrichiens* que plus froids & que plus insolens. Le Roi d'*Espagne* qui ne savoit plus comment reculer, découvrit confidemment sa pensée au Comte Duc d'*Olivarez* son premier Ministre afin qu'il mît tout

en œuvre pour accrocher, par quelque en
droit, la conclusion du Traité. Il s'en expli
qua de la sorte dans une Lettre qu'il écrivit
ce Favori. *Le Roi mon Pere*, y disoit ce Mo
narque, *me déclara, en mourant, que son in
tention n'avoit jamais été de donner ma Sœu
l'Infante* MARIE *au Prince de* Galles: *Do
Balthazar vôtre Oncle, qui étoit dans la Conf
dence, ne traita cette affaire que pour y fair
naître des obstacles: aujourd'hui pourtant la ch
se est allée si loin, que vû l'éloignement qu'y fa
paroitre l'Infante, il est temps de chercher d
Expediens pour differer la Conclusion; je vo
prie de vous y employer, & quelque chose que
soit je vous promets de vous avouer. Tâchez
toutes les autres choses de donner satisfaction
Roi de la* Grande Bretagne *qui a merité de gran
égards; je serai content de tout ce que vous f
rez, pourvû que ce ne soit pas le Mariage.* D
côté de l'*Allemagne* on n'en agissoit pas
meilleure foi. On acheva d'ôter au Roi
Boheme le peu qui lui restoit dans le *Palatina*
Dans la Diete de *Ratisbonne*, l'Empereur
ratifier la Dignité Electorale transferée à l
Maison de *Baviere*, & tout ce qu'obtinren
les Princes Protestants, se reduisit à conclur
que l'investiture, donnée au Duc de *Baviere*,
ne préjudicieroit point aux Enfans du ci-de-
vant Electeur Palatin; encore les Princes Pro-
testans obtinrent-ils cette grace sans que le Roi
d'*Angleterre* s'en mêlât en aucune façon. Tant
s'en faut, que quelques Ministres de *Jaques*
s'intriguoient à *Vienne* pour faire un Traité,

par

par lequel le Prince *Electoral Palatin* ſeroit élevé à la Cour de l'Empereur, pour y épouſer une des Archiducheſſes, c'eſt-à-dire pour s'y faire Papiſte. Je m'étonne que Mr. *Oldmixon* n'ajoûte pas ici ce que rapportent d'autres Hiſtoriens, que cette Propoſition étant pervenuë à la Reine de *Boheme*, elle écrivit à ſon Pere, qu'elle aimeroit mieux mandier ſon Pain que de conſentir à la perverſion de ſon fils.

Le jeu que l'on faiſoit du Roi de la *Grande Bretagne* à *Vienne* & à *Madrid*, étoit ſi fort, qu'il n'en auroit fallu que la centieme partie pour dépiter tout autre que lui. Mais ce Prince étoit le ſeul, en *Europe*, qui ne s'appercevoit point du manege, & le ruſé *Gondomar* n'avoit que trop de raiſon en ce qu'il écrivoit au Duc de *Lerme*, qu'il avoit ſi *bien endormi le Roi Jaques, qu'il eſperoit que ni les cris de ſa Fille & de ſes Enfans, ni les ſollicitations de ſes Parlemens & de ſes Sujets en faveur de cette Famille, ne ſeront capables de le reveiller.* En effet au lieu de voir ce que tout le monde voyoit, dans les delais que l'on apportoit au Mariage, ce Monarque y crut découvrir des Myſteres tout differens. *Buckingham*, auſſi ſubtil Politique que ſon Maître, conçut là-deſſus le Projet le plus romanesque du monde. Il s'imagina que la preſence du Prince de *Galles* leveroit toutes les difficultez que l'on faiſoit à *Madrid*. Ce Voyage, à ſon avis, auroit un rafinement de galanterie qui charmeroit l'*Infante*, & qui flatteroit parfaitement la Vanité *Eſpagnole*. La propoſition plut à *Jaques* dès

qu'elle lui eût été faite, & les Reflexions l'ayant enſuite un peu refroidi là-deſſus, parce qu'il ſentit ou toute l'indignité de cette démarche en cas de refus, ou tout le danger que couroit ſon fils qui s'alloit livrer à l'*Eſpagne*, les menaces du Favori triompherent de ce foible retour de prudence. La faute étoit pourtant bien viſible, & jamais Monarque ou plus ferme ou plus politique n'en auroit fait de pareille. Le Fou de la Cour le lui dit un jour bien ſpirituellement. Voyant le Roi en train de rire, il lui propoſa de changer de bonnet avec lui. *Pourquoi cela?* dit *Jaques*. *Qui eſt-ce de nous deux*, repartit *Archi*, qui a envoyé le Prince en Eſpagne? *C'eſt moi*, repliqua le Roi; *mais que diras-tu ſi le Prince revient? Hé bien alors*, dit le Fou, *je vous öterai mon Bonnet & l'enverrai au Roi d'Eſpagne.* Il avoit raiſon. Les gens ſages furent ſurpris comme lui de ce qu'un Fils unique, heritier preſomptif de la Couronne, avoit été comme mis en ôtage entre les mains d'une Nation peu délicate ſur les coups d'Etat, & le furent encore davantage de ce que l'*Eſpagne* avoit manqué cette occaſion de priver l'*Angleterre* d'une vie qui étoit ſi précieuſe à cette derniere. Mais ces gens-là ne penſerent pas que la Conjoncture étoit plus favorable à *Jaques* qu'il ne le ſavoit lui-même, & que les malheurs de ſon Gendre faiſoient, dans cette rencontre, le bonheur de ſon Fils. Le Prince de *Galles* venant à mourir la Reine de *Boheme* devenoit l'heritiere preſomptive de la Couronne *Angloiſe*, & c'étoit

c'étoit préciſément ce que l'intérêt de la Maiſon d'*Autriche* devoit le plus éloigner.

Le Prince & *Buckingham* partirent le 18. de Fevrier 1623, traveſtis & ſuivis ſeulement de deux Gentilhommes. Ils traverſerent la *France* ſans s'y faire connoître, & y virent pourtant la Cour, au milieu de laquelle *Charles* fut frappé des beaux yeux de la Princeſſe *Henriette Marie*. La diligence qu'ils firent fut ſi grande qu'ils arriverent à *Madrid* le 6. de Mars. Auſſi-tôt qu'on le ſût à la Cour, les Complimens & les honneurs ne furent point épargnez. Deux jours après le Prince fit ſon entrée publique, à la magnificence de laquelle on ne pouvoit rien ajoûter. Mais il demanda vainement à voir l'*Infante*. On renvoya d'un jour à l'autre une faveur ſi legere, jusqu'à ce qu'enfin on lui déclara, ſans façon, qu'on ne pouvoit la lui accorder que la Diſpenſe pour le Mariage ne fût venuë de *Rome*. En attendant on n'oublia rien pour le pervertir, & le Pape lui-même y contribua de ſes ſoins par une Lettre qu'il lui écrivit. Le Prince répondit au Pontife, qu'*il ne ſouhaitoit rien plus que d'être uni avec ſa Sainteté; qu'il avoit toujours été fort éloigné de favoriſer les nouvelles Doctrines, & de prendre parti pour aucune faction contre la Religion Catholique; qu'il éviteroit toutes les occaſions de ſe faire ſoupçonner de rien de ſemblable; qu'il ne vouloit qu'une Religion & qu'une Foi, & qu'il étoit dans la ferme réſolution de n'épargner rien au monde, ni ſon bien, ni ſa vie, pour parvenir à une choſe qu'il avoit tant à cœur que l'u-*

nion

nion avec l'Egliſe de Rome. Cette Reponſe jointe à des Avis ſecrets, ayant fait préſumer au Pape que le Prince pourroit être gagné tout à fait par une femme *Catholique Romaine*, il expedia la Diſpenſe que l'on ſollicitoit depuis ſi longtems. Mais comme tout ſe preparoit en apparence à la ſolemnité du Mariage, on apprit la mort du Pontife, & les *Eſpagnols* prétendant alors que la Diſpenſe étoit nulle, ils ne voulurent point aller plus avant qu'on n'en eût obtenu une autre du Pape ſiegeant, ou du College des Cardinaux aſſemblez en Conclave.

Buckingham ſe piqua de cette derniere difficulté, voyant bien qu'on les jouoit ſans décence. On ajoûte qu'un reſſentiment de galanterie anima celui de la Politique, & qu'ayant été trompé dans une aſſignation que la Comteſſe d'*Olivarez* lui avoit donnée, & dans laquelle une Soubrette tint la place de la Dame, il ſe reſolut de ſe vanger de cet affront au hazard de tout ce qui pouvoit en arriver. On aſſure même que des raiſons domeſtiques l'engagerent à preſſer fortement la reſtitution du *Palatinat*, le Roi & la Reine de *Boheme* lui promettant, à ce prix, leur fille pour ſon Fils. Il écrivit donc au Roi de la *Grande Bretagne* tout ce qu'il put imaginer de plus capable, de le mettre en colere contre la Cour de *Madrid*. Le Monarque prenant feu lui manda de ramener au plus vîte le Prince de *Galles*, ou de le laiſſer ſans cérémonie en *Eſpagne* s'il refuſoit de le ſuivre. Le bruit s'en étant répandu le Miniſtere *Eſpagnol* en parut con-

consterné. On y parut penser enfin tout de bon au Mariage. On vouloit seulement gagner quelques mois, dans l'espérance que le Prince ne pourroit se resoudre à voyager en hiver, & qu'on auroit ainsi le loisir de venir à bout de sa Conversion, car c'étoit là le grand but des retardemens. *Olivarez* reprocha même à *Buckingham* qu'il lui avoit promis que le Prince se feroit Papiste. L'*Anglois* lui en donna le démenti & les deux Ministres se dirent à cette occasion des choses fort dures. Quoi qu'il en soit, *Buckingham* obeït à son Maitre, & pendant qu'il alloit vers les Côtes afin de préparer tout pour le départ, il laissa le Prince à *Madrid*. La Cour profita de son éloignement pour faire mine d'ôter tout moyen de rupture. Le Roi & le Prince s'engagerent par serment à la celebration du Mariage dix jours après que la nouvelle Dispense seroit arrivée, & le Prince remit, entre les mains du Comte de *Bristol*, un Plein Pouvoir, signé de sa main, pour l'accomplissement de cette Promesse, n'y ayant neanmoins que le Roi & son Frere Don *Carlos* qui sussent ce que cet Ecrit contenoit. Il y a pourtant beaucoup d'apparence que la Cour d'*Espagne* n'en agissoit pas alors avec plus de sincérité qu'auparavant. Car le Cardinal *Zapata* qui accompagna le Prince jusqu'au lieu de l'embarquement, lui rendit, en cet endroit-là, toutes les Lettres qu'il avoit écrites à l'*Infante*, ce qui marquoit bien clairement que cette Princesse ne lui seroit jamais rien. Ce Prince s'embarqua sur la même

Flotte

les dispositions les plus favorables. Mais parce que le Roi d'*Angleterre*, & le Prince *Charles* étoient liés par serment avec la Cour de *Madrid*, ils ne pouvoient se dégager que par des raisons d'Etat qui parussent mettre un obstacle invincible à l'exécution de cette Promesse. Il falloit donc faire agir le Parlement, & pour cet effet il fut resolu d'en convoquer un qui s'assembla le 19. de Février 1624. Le Roi en fit l'ouverture par une Harangue où il marquoit trop le besoin extrême qu'il avoit de cette Assemblée, & le ressentiment qu'il conservoit contre celle qui l'avoit précédée. Il leur dit, qu'*il vouloit bien les consulter sur des affaires qui concernoient son Etat & sa Dignité, que tâchant de sa part de meriter l'amour de son Peuple, il esperoit, & comptoit même que son Peuple l'aimoit*, il leur exposa ensuite ce qui concernoit les negociations pour marier son Fils. Il loua le Duc de *Buckingham* par rapport au Voyage d'*Espagne*, & ajoûta ces mots; *comme Dieu me doit juger, je n'ai jamais pensé, ni resolu, ni même exprimé en paroles aucun dessein de tolerer le Papisme.* Renvoyant ensuite au Prince de *Galles* & au Duc de *Buckingham*, le soin d'instruire, plus amplement, l'Assemblée de la rupture avec la Cour de *Madrid*, il finit de la maniere suivante. *Sur la parole d'un Roi Chrétien, jamais Voyageur engagé dans des deserts brûlans, secs, & arides, ne souhaita, avec plus d'impatience, de l'eau pour étancher sa soif, que je ne desire, avec ardeur, un succès heureux de ce Parlement, afin que ces conclusions favo-*

favorables puiſſent expier, & même effacer la concluſion infructueuſe du précédent.

Buckingham eut audience des deux Chambres, en preſence du Prince de *Galles*, pour atteſter plus authentiquement ce qu'il avoit à leur dire. Il rejetta le blâme du mauvais ſuccès des Negotiations, avec l'*Eſpagne*, ſur le Comte de *Briſtol*, qui avoit toûjours donné de faux avis tant ſur le Mariage que ſur la reſtitution du *Palatinat*. Il ajoûta que les délais avoient impatienté le Prince, qui s'étoit déterminé au voyage, dans l'eſperance de réuſſir plus promptement en perſonne que par Procureur, que là le Comte avoit tâché de porter le Prince à changer de Religion; que les *Eſpagnols* avoient offert des Troupes pour tenir l'*Angleterre* en reſpect en cas que l'on fît mine de s'y ſoulever à l'occaſion de la Tolerance accordée au Papisme; que ſon Alteſſe, piquée de ſe voir jouer par la Cour de *Madrid*, avoit pris le parti de ſe dérober, par la retraite, à tant d'indignitez; que pour le faire pourtant avec ſureté, elle avoit laiſſé au Comte un Plein-pouvoir, mais avec un ordre ſecret de ne s'en point déſaiſir; que malgré cette defenſe *Briſtol* l'auroit remis au Roi d'*Eſpagne* ſi un Exprès, arrivé d'*Angleterre* la veille du jour où cela ſe devoit faire, n'eût apporté, à *Madrid* une revocation preciſe de cet Acte, & que *ſi c'étoit une action digne de louange de faire paſſer un peuple des tenebres à la lumiere, on ne pouvoit refuſer cet Eloge au Prince, qui au peril de ſa propre vie, & par de grands travaux,*

avoit procuré cet avantage au Royaume. Ce discours, soûtenu du témoignage du Prince, remplit l'Assemblée & tout l'Etat, d'admiration & de joye. Le Prince, delivré d'un danger si éminent, en devint plus cher à la Nation, & *Buckingham* lui-même eut part à cette revolution des esprits. On oublia toutes ses fautes passées. On ne se souvint plus des sujets de chagrin qu'il avoit donnez. On ne fit attention qu'à la rupture d'un Traité souverainement odieux, & comme l'on crut, que ce Seigneur en avoit été l'Instrument, on lui en donna toute la gloire. Animé par son recit, & par ses Conseils, le Parlement supplia le Roi de rompre entierement avec l'*Espagne*, & de lui déclarer la guerre, offrant leurs biens & leurs vies, pour le recouvrement du *Palatinat*, & de la Dignité Electorale en faveur du Roi de *Boheme*. Pendant que l'on préparoit cette Adresse le Roi, qui avoit déja donné ses ordres pour depêcher, en *Espagne*, un Exprès pour y signifier ses dernieres resolutions, apprit, sur de faux avis, que le Parlement devoit toucher, dans cette Piece, l'Article de la Tolerance accordée au Papisme, & là-dessus il écrivit la Lettre suivante au Secretaire d'Etat *Conway*. „ Vous avez sans doute ouï parler de la Requête piquante contre les Papistes, que la Chambre Basse a envoyée aujourd'hui à la Haute, afin de me la presenter de concert. Vous savez que j'ai fermement resolu de ne point faire de ceci une „ guerre de Religion, & comme je ne vou-

„ drois

„ crois pas que mon Peuple m'attrapât, je „ vous prie de retarder l'Exprès qui doit aller „ en *Eſpagne*, juſqu'à ce que j'aye vû mon „ Fils, qui ſera ici demain matin. Prenez-en „ pour prétexte quelques dépêches que vous „ auriez encore à faire, & ſi l'Exprès eſt „ parti faites courir après lui, pour l'arrêter „ ſous quelque couleur que ce ſoit; mais, je „ vous prie, ſi vous m'aimez, que ceci ſoit ſe- „ cret entre nous, & avant qu'il ſoit deux heu- „ res après midi, vous apprendrez demain de „ mes nouvelles ". Il avoit pris l'allarme ſans ſujet. La Requête lui fut preſentée; il repondit qu'il y aviſeroit, & ne manqua point de faire ſentir l'embarras où le jettoit la propoſition d'une guerre. Afin de l'y animer le Parlement lui accorda de grans ſubſides, & l'on ne parloit à la Cour que des affronts reçus de la part de l'*Eſpagne*, & que de la néceſſité d'en tirer une vengeance d'éclat.

Le Monarque, qui ſe voyoit entrainé malgré lui, ne ſavoit à qui ſe fier, pour arrêter ce torrent. *Buckingham* étoit à la tête des gens qui paroiſſoient les plus ennemis de la paix, & que faire contre lui ſans quelque autre Miniſtre? Le Comte de *Briſtol* étoit le ſeul qu'on put oppoſer au Favori. Mais il étoit en *Eſpagne* & ſa conduite avoit été rendue ſuſpecte. Ce Seigneur, ayant appris ce qui ſe paſſoit à ſon prejudice dans le Parlement, risqua le retour, quelques offres que lui fit la Cour de *Madrid* pour le conſoler de ce qu'il ſembloit avoir perdu dans ſa Patrie. Etant rappellé par

ſon Maître, il aima mieux joûter contre *Buckingham* en *Angleterre*, que de jouïr tranquillement des biens & des honneurs que l'on pouvoit croire qu'il n'avoit meritez en *Eſpagne*, qu'en y trahiſſant les interêts de ſon Maître. Il ne reſtoit qu'à détruire les prejugez que ce Prince pouvoit avoir conçus contre lui, & les *Eſpagnols* eux-mêmes s'y prêtèrent, d'autant plus volontiers que *Buckingham* étoit deſormais l'ennemi le plus redoutable qu'ils euſſent parmi les *Anglois*.

Le Marquis d'*Inoioſa*, & Don *Carlos de Colonne*, Ambaſſadeurs de *Philippe*, dreſſerent tous deux un Memoire, qui devoit être remis ſecretement entre les mains du Roi de la *Grande Bretagne*. On y apprenoit à ce Monarque, que *le Prince de Galles*, & *le Duc de Buckingham le tenoient, par leurs Emiſſaires auſſi étroitement priſonnier, que l'avoit été en Angleterre Jean Roi de France; que le Prince, & le Duc étant encore en Eſpagne y avoient concerté leurs meſures pour ſe rendre les maitres du Gouvernement de la Grande Bretagne; qu'une de ces meſures étoit de lever des troupes ſous prétexte de quelque guerre que l'on ſuſciteroit au dehors, que le D rendoit ſa Majeſté mépriſable en la repreſenta comme un Prince indolent & qui ne prenoit a cun ſoin de ſa propre famille, qu'il avoit au trahi les ſecrets de ſon Maître concernant la Hu lande; qu'il entretenoit des correſpondances cr minelles avec les Ambaſſadeurs de diverſes Pu ſances; & qu'il animoit les Puritains dans deſſein qu'ils avoient de faire paſſer la Couron*

ſur la tête de la Princeſſe Palatine après la mort de ſon Pere. Ces deux Ambaſſadeurs prirent leur temps pour delivrer ce Memoire. Un jour, qu'il y avoit peu de monde à la Cour, Don *Carlos* engagea le Prince & le Duc dans une converſation fort intereſſante, & dans ce moment *Inoioſa*, qui ſe tenoit auprès du Roi, lui mit le Papier entre les mains, en lui faiſant ſigne de le ſerrer dans ſa Poche. Au bas du Memoire on prioit *Jaques* de vouloir bien accorder une audience ſecrette à *François Carondelet* qui lui en apprendroit davantage. *Carondelet* accompagné d'un Jeſuite, fut introduit par le Comte de *Kelly*, & dit au Roi des choſes qui le plongèrent dans une ſombre melancholie.

Il n'eut pourtant pas aſſez de diſſimulation pour cacher ſon chagrin à *Buckingham*. Dès qu'il vit ce Seigneur, il lui échappa quelques mots de reſſentiment, qui firent connoitre au Favori qu'on lui avoit rendu de mauvais ſervices auprès de ſon Maître. Mais le Roi ne voulut point l'en éclaircir, & montant en Carroſſe pour aller à *Windſor*, il chercha quelque mauvais prétexte pour laiſſer *Buckingham* à *Londres*. Le Duc penetré de douleur, & fondant en larmes, le pria de l'informer de ſon crime afin qu'il pût ſe juſtifier ou par les preuves de ſon Innocence, ou par l'aveu de ſa faute. *Jaques* lui refuſa reſolument cette grace; mais ne put reſiſter à ſa tendreſſe, & pleurant à ſon tour, il ſe contenta de dire qu'*il étoit bien malheureux de ſe voir abandonné par les perſonnes*

qui lui étoient les plus cheres. S'étant ainſi ſeparez, le Duc ſe retira chez lui dans un abbatement qui ne ſe peut exprimer. Le Garde des Sceaux n'en eut pas plûtôt l'avis qu'il courut lui rendre viſite. Il le trouva couché ſur un lit de repos, & dans un état de deſordre qui tenoit de l'étourdiſſement. Il ne put en arracher un ſeul mot. Mais n'ignorant point de quelle maniere la ſeparation du Roi & de ce Seigneur s'étoit faite, il lui repreſenta le danger qu'il couroit à ſe tenir loin de ſon Maître, dans un temps où ſes Ennemis oſeroient tout contre lui, il le conjura de partir inceſſamment pour *Windſor*, & d'écarter d'auprès du Monarque tous ceux qui pourroient conſeiller la Diſſolution du Parlement, parce que ſa perte en ſeroit infailliblement une ſuite. Ces paroles firent ſortir *Buckingham* de ſa Lethargie. Il remercia *Williams* de ce conſeil ſalutaire, & prit auſſi-tôt le chemin de *Windſor*.

Le Garde des Sceaux ne ſe contenta pas de lui avoir fait reprendre ſon poſte. Il ſe mit auſſi ſur les voyes de découvrir le myſtere qui cauſoit cette revolution à la Cour. Une Maîtreſſe de *Carondelet*, qu'il deterra, lui apprit tout le ſecret, qu'elle eut l'adreſſe d'arracher à ſon Galant. De la Maîtreſſe il vint au Galant lui-même, & ſans uſer d'aucune violence il en obtint une ample Relation de tout ce qui venoit de ſe paſſer depuis peu entre le Roi, & le Marquis d'*Inoioſa*. *Jaques* fut informé de tout cela par le Prince de *Galles*, & rendit toute ſa confidence à ſon Favori. Le Comte de *Briſtol* ne trouva donc pas les choſes diſpoſées, com-

comme il s'y attendoit en arrivant. Il reçut, à *Douvre*, une Lettre de Cachet qui lui défendoit la Cour, & lui commandoit de se retirer sur ses terres. Ce Seigneur voulut chicaner le terrain. Il se retrancha dans les droits de la Pairie, & presenta requête pour être admis à se justifier devant la Chambre Haute. Afin d'empêcher l'effet de sa demande, on le mit à la Tour, où il ne demeura que peu de temps, mais d'où il ne sortit que sous la promesse de l'obéïssance.

Un autre Seigneur fut aussi la victime du Favori qui abusa plus que jamais de son credit auprès de son Maitre, à cause de l'ascendant que la Conjoncture lui donnoit sur le Parlement. Le Comte de *Middlesex*, Grand Thresorier du Royaume, avoit parlé librement au sujet des sommes immenses qu'avoit coûté le Voyage d'*Espagne*. Il rejettoit cette profusion sur le Duc, qui se vangea de lui par des affaires qu'il lui suscita de la part des Communes. Cette Chambre porta ses plaintes, à celle des Pairs, contre le Thresorier, qu'elle accusa de malversation dans les Finances. Le Roi n'en eut pas plutôt connoissance, qu'il dit au Duc, qu'*à force de se vouloir rendre populaire, il donnoit au peuple des Verges pour le fouetter lui-même à quelque heure*, & se tournant vers le Prince, *lorsque je serai mort*, lui dit-il, *vous aurez vôtre saoul de poursuites parlementaires, & vous vous souviendrez, à votre dam, combien vous aurez contribué à affoiblir la Couronne par ce moyen.*

Quoi qu'il en ſoit, le Parlement, qui faiſoit tout pour la Cour, voulut auſſi faire quelque choſe pour l'Etat. Les Négociations entamées avec la *France*, reveillerent les apprehenſions du Papisme, & pour y oppoſer quelque obſtacle les deux Chambres ſe joignirent, dans la demande qu'elles firent au Roi, qu'*en cas de quelque Traité, ou de quelque Mariage que ce fût, il lui plût de ne point relâcher de la rigueur des Loix pénales contre les Jeſuites, les Prêtres, & les Papiſtes refractaires.* Jaques repondit à cela, que *le cœur lui ſaignoit d'apprendre l'accroiſſement du Papisme; que c'étoit comme des Epines devant ſes yeux, & des chardons piquans dans ſes côtez; qu'il ne ſeroit pas honnête homme, s'il ne deſiroit pas d'empêcher les progrès du Papisme, qu'il les remercioit de leur avis, qu'ils ne pouvoient lui en donner de meilleur, & qu'ils pouvoient s'aſſurer, qu'avec l'aide de Dieu, l'on ne feroit point de Traité dont ils euſſent, à cet égard, aucun ſujet de ſe plaindre.* Quelle Comedie! Un mois ou deux après, fut conclu le Traité avec la *France*, dont les Articles portoient, que l'*on ne rechercheroit plus, en Angleterre, les Catholiques pour cauſe de Religion; qu'on ne les forceroit point à prêter des Sermens qui continſſent rien de contraire, & qu'en general ils obtiendroient plus de faveur & plus de liberté en conſideration de l'Alliance priſe dans la Maiſon de France, qu'il ne leur en avoit été promis en conſideration de celle qui ſe devoit prendre en Eſpagne.* Ce fut en ces termes qu'en parla le P. *Berulle*, pour obtenir

la

la Diſpenſe qu'on l'envoya ſolliciter à *Rome*, & qu'il y obtint aiſément, dans la conviction où l'on y étoit que la Cour d'*Angleterre* exprimoit ſes vrais ſentimens par la bouche de ce Pere de l'Oratoire.

La Conviction, dont je parle, étoit fondée ſur les négociations de l'Archevêque d'*Ambrun*, qui étoit alors dans la *Grande Bretagne*. Ce Prélat y vint en qualité de Voyageur, ſimplement curieux de voir le Royaume, & ſans être revêtu d'aucun caractère. En arrivant à *Douvre*, il y debarqua ſous le nom d'un Conſeiller du Parlement de *Grenoble*. Mais le Duc de *Buckingham* qui alla l'y recevoir, lui dit à l'oreille en le ſaluant, *Monſieur, qui vous dites Conſeiller de Grenoble, mais qui êtes l'Archevêque d'Ambrun, ſoyez le bien venu dans ce Païs. Vous n'avez pas beſoin de changer vôtre nom, ni de cacher vôtre rang, car vous ne recevrez ici que des honneurs, & ſur tout de la part du Roi mon Maitre, qui a une eſtime particuliere pour vous.* L'Accueil, que le Roi lui fit, répondit parfaitement à cette promeſſe. Ce Monarque admit l'Archevêque à pluſieurs audiences ſecrettes, accorda diverſes graces à quantité de Catholiques Romains à ſa recommandation, & lui permit d'adminiſtrer publiquement la Confirmation dans la Chapelle de l'Ambaſſadeur de *France*, à près de dix-huit mille perſonnes. On ſait, par l'Archevêque lui-même, que dans une Conference qu'il eut avec le Monarque à *Royſton*, ce Prince lui confeſſa qu'il *avoit toujours eû bonne opinion de*

la Foy Catholique, & lui proteſta *que le penchant que ſes Tuteurs lui avoient reconnu là-deſſus pendant ſa Minorité, l'avoit mis en danger de perir par leurs mains.* Quant à la Tolerance, que le Prelat lui propoſoit, en faveur du Papisme, il fit l'ouverture d'*une Aſſemblée de Théologiens Anglois Proteſtans en nombre égal avec des Théologiens Catholiques, qui ſe feroit à Bologne, avec le conſentement des deux Rois & du Pape, après la conſommation du Mariage entre le Prince Charles, & la Princeſſe Henriette Marie, &*, ſelon lui, *cette Aſſemblée devoit produire des Evenemens bien extraordinaires & bien admirables.* Enfin il pria l'Archevêque de vouloir bien être le Porteur d'une Lettre qu'il devoit écrire ſur ce ſujet au Pape, *pour lequel il avoit beaucoup d'affection & de reſpect.*

La Lettre fut effectivement écrite. Elle étoit longue, *Jaques* y *faiſoit profeſſion de reconnoître le Pape, pour le Pere univerſel de l'Egliſe Chrétienne, & le Chef de tous les Catholiques*; il lui promettoit *de ſe declarer publiquement dès qu'on ſeroit convenu de certains arrangemens néceſſaires*; il demandoit que *la ſéculariſation des biens Monaſtiques fut confirmée*, & laiſſoit entrevoir qu'*il n'avoit attendu ſi longtemps à ſe découvrir, que dans l'eſperance de gagner ſon Beau-Frere le Roi de Danemarc, dont l'Exemple entraîneroit tous les Proteſtants du Nord.* On ne pouvoit faire de plus grandes avances, & l'Archevêque avoit tout lieu de ſe perſuader de ce qu'il écrivit au Cardinal de *Richelieu* que *ce Monarque ſeroit allé plus loin*

ſi

ſi la mort ne l'en avoit pas empêché. Il eſt vrai que cette negociation ne fut alors connuë que de très-peu de perſonnes, n'y ayant, en *Angleterre*, que le Duc de *Buckingham*, avec un autre Gentilhomme, qui eût part au ſecret. Mais l'Archevêque d'*Ambrun*, & le Sieur *Deageant* ſon Sécrétaire, de qui le public en tient les particularitez que nous venons de marquer, en doivent d'autant plus être crus, que le premier en appelle au temoignage de *Loüis* XIII. qui étoit encore vivant, quand ce Prélat écrivoit.

Si *Jaques* eût vêcu plus longtemps qu'il ne fit, la *Grande Bretagne* avoit donc tout à craindre pour ſa Religion, & pour ſa liberté. Sa mort qui arriva un Dimanche 27. de Mars 1625. mit fin à ſes Entrepriſes. Il ne fut d'abord attaqué que de quelques friſſons qui dégénererent en Fievre Tierce, que l'on prétend n'être pas dangereuſe dans cette ſaiſon de l'année. Certaines Emplâtres que le Duc de *Buckingham* lui appliqua, comme un Spécifique, ſur les Poignets & ſur le Ventre, augmentèrent ſon mal qui ne fut pas diminué par une Potion medicinale que la mere de ce Seigneur lui donna. Les Medecins condamnerent les Emplatres & la Medecine, & leurs Ordonnances ne furent pas plus heureuſes. Cependant ils ſe tirerent d'affaire avec plus d'honneur, & s'ils ne guerirent pas le Malade, ils n'eurent pas au moins la douleur de s'entendre reprocher qu'ils lui avoient ôté la vie. Le Duc n'en fut pas quitte à ſi bon marché; car on

ſoup-

ſoupçonna que ſes ſoins avoient été funeſtes au Roi. On crut qu'il y entroit du Poiſon, & Mr. *Craig*, un des Medecins de ce Prince, s'offrit d'en fournir les preuves, étant en compagnie avec pluſieurs Seigneurs dunombre desquels étoit le Duc de *Lauderdale*. On verra dans la ſuite de cette Hiſtoire que *Buckingham* fut accuſé de ce crime en plein Parlement, mais on ne ſauroit dire que l'on ait encore produit là-deſſus que des ſoupçons qui rendent le fait vraiſemblable. Laiſſons donc ce myſtere dans les ténèbres qui l'ont couvert jusqu'ici, & donnons en racourci le caractère de *Jaques* I.

Il aimoit la Paix, & il s'en faiſoit un merite, quoi qu'il ſoit fort douteux que cette inclination fût en lui une vertu. Peut-être ne craignoit-il que la guerre. Peut-être auſſi qu'il fut trop indolent, trop adonné à ſes plaiſirs, trop occupé du jeu & de la Chaſſe pour ſe prêter à des objets qui le mettroient dans un état violent. Son ſavoir ne fut que pedanterie, ſa bonté que foibleſſe, ſa generoſité que profuſion, ſa prudence que ruſe, & ſa Religion qu'Hypocriſie. Il ſe piquoit d'être fin, caché, impenetrable. Il étoit pourtant la Dupe de tout le monde, ce qui a fait dire à quelqu'un, qu'il étoit le Sot le plus ſpirituel qu'il y eut dans l'*Europe*. On ajouteroit foi à ce que quelques Hiſtoriens ont dit de ſa Chaſteté, ſi ſa Cour n'avoit pas été des plus debordées. Il n'y eût jamais de plus determiné blaſphemateur, & lors ſur tout qu'il étoit en colere, les ſer-

ſermens les plus execrables ne lui coutoient rien. Il négligea toutes les affaires pour ſe livrer aux divertiſſemens, grand dans les petites choſes, petit dans les grandes, haï au dedans, & mepriſé au dehors. Il enrichit tous ſes Favoris, & laiſſa deperir le Royaume. La Marine fut negligée, la Pêche fut abandonnée aux *Hollandois*, les Reformez de *France* furent ſacrifiez à leurs Ennemis, les Proteſtans d'*Allemagne* furent foulez aux pieds par la Maiſon d'*Autriche*, les Finances furent épuiſées, la Couronne fut chargée de dettes, la *Grande Bretagne* fut ſans crédit dans l'*Europe*. Voilà les principaux Evenemens de ce Regne, & le Portrait abregé de ce Roi.

Nous donnerons, dans un autre Extrait, l'Hiſtoire de *Charles* I. celui-ci n'étant déja que trop long.

ARTICLE VI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

ON a publié un Ouvrage poſthume de Mr. Wall: *Brief Critical Notes* &c, c'eſt-à-dire, „ Courtes Notes critiques, ſur les Livres „ du Nouveau Teſtament, particulierement ſur „ les diverſes Leçons. Avec une Préface, tou„ chant les Textes du Vieux Teſtament, qui ſont citez

„ citez dans le Nouveau; & touchant les avantages qu'on peut tirer de la Verſion des Septante. „ Par Guil. Wall, Docteur en Théologie, Auteur de l'*Hiſtoire du Batême des Enfans.*", In 8. Mr. Wall avoit auſſi fait des Notes ſur le Vieux Teſtament: mais comme il ne ſavoit pas à fond la Langue Hebraïque, on n'a pas jugé à propos de les faire imprimer.

Mr. Wright, qui a voyagé avec Mylord Parker fils du Comte de Macclesfield en 1720, 1721. & 1722. a publié les *Obſervations* qu'il a faites dans ce voyage en France, Italie &c. Il s'attache ſur tout à décrire ce qu'il a vû de plus curieux & de plus rare en matiere de Sculpture, Peinture, Architecture, &c. Cet Ouvrage contient deux Volumes in 4: il y a quarante planches.

Voici un nouveau Traité des infiniment petits: *Methodus Differentialis: ſive Tractatus de ſummatione & interpolatione ſierierum infinitarum. Authore Jacobo Sterling, R. S. S.* In 4.

Mr. Rappolt a publié une brochure intitulée, *Conjectura Philoſophica de Colorum in facie Telluris viciſſitudine annua, ubi maxime in viredinis æſtivæ, & hyemalis albedinis, naturam & uſum inquiritur. Auctore Carolo Henrico Rappolt, Boruſſo.* In 8.

On vient de donner deux nouveaux Volumes de Sermons du feu Dr. Clarke. Il en reſte encore quatre à imprimer.

Mr. le Dr. Clarke, ſon frere, s'eſt attaché à éclaircir la Philoſophie de Mr. Newton dans l'Ouvrage ſuivant: *A Demonſtration* &c, c'eſt-à-dire, „ Démonſtration de quelques-unes des principales Sections des Principes de la Philoſophie naturelle de Mr. le Chevalier Newton, où l'on „ explique la Méthode particuliere dont il traite

„ un

„un ſujet ſi utile, & on l'applique à quelques-uns „des principaux Phenomenes du Syſtême du „Monde. Par Jean Clarke Docteur en Théolo„gie, & Doyen de Salisbury ". In 8.

Mr. Lancaſter a abregé le gros Commentaire de feu Mr. Daubuz ſur l'Apocalypſe: *A perpetual Commentary* &c, c'eſt-à-dire, „ Commentaire „ ſuivi & complet ſur l'Apocalypſe de St. Jean; „ avec un Diſcours préliminaire où l'on expoſe „ les principes qui peuvent nous donner l'intelli„ gence de ce Livre. Par Charles Daubuz, M. „ A. Miniſtre de Brotherton dans la Province „ d'York. Diſpoſé d'une maniere nouvelle, a„ bregé, & accommodé à la portée des eſprits „ les plus mediocres, par Pierre Lancaſter A. M. „ Miniſtre de Bowden dans le Comté de Cheſ„ ter ". C'eſt un in 4. de 631. pages. Parmi les divers évenemens qui, ſelon Mr. Daubuz, ſont predits dans l'Apocalypſe, on trouve la Reformation de Luther, la Chute du Papiſme, le regne de mille ans &c.

Mr. Lamotte nous a donné *An Eſſay* &c, c'eſt-à-dire, *Eſſai ſur la Poëſie & ſur la Peinture, par rapport à l'Hiſtoire Sacrée & Prophane. Avec un Appendice touchant les Obſcenitez en écrit ou en peinture.* In 12.

On a traduit en Anglois la *Vie de Vanini* de Mr. Durand; & la *Vie de Mahomet*, par Mr. le Comte de Boulainvilliers.

Un Anonyme nous a donné *An Enquiry* &c, c'eſt-à-dire, *Recherches touchant l'Evidence de la Religion Chrétienne.* C'eſt une brochure in 8. de 143. pages. L'Auteur definit avec ſoin les termes dont il ſe ſert, & par un raiſonnement ſuivi & fondé ſur des principes inconteſtables, il demontre la

Ve-

Verité de la Religion Chrétienne. Il demand
feulement qu'on lui accorde „ que le plaisir e
„ preferable à la douleur ". Il avoue qu'il n
croit pas qu'on puisse prouver l'existence de Die
à priori.

Mr. Woolston a publié une *seconde Partie* de
*Defense de ses Discours sur les Miracles de notre Sa
veur, contre les Evêques de St. Davids & de Lo
dres.* Il a mis dans le titre ce mot de Tertullien
*nec Religionis est cogere Religionem, qua sponte susci
debet, non vi.* Il dit qu'il n'a pas voulu donne
cet Ecrit d'abord après qu'on lui eut prononcé
Sentence, par respect pour le Magistrat; & parc
qu'il attendoit que l'Evêque de St. Davids eût pu
blié le second Tome de sa Refutation, qui de
voit paroitre l'hiver dernier, & qu'on n'a poin
encore vû. Mais qu'enfin il a voulu faire voir à s
Adversaires qu'il ne se tenoit point pour battu,
qu'il esperoit que le Magistrat ne trouveroit pa
mauvais qu'il justifiât son innocence. Il com
mence par des reflexions très-sensées sur l'équit
& la moderation que les Théologiens devroien
avoir dans leurs Disputes. On continue à publie
plusieurs Brochures contre lui.

On a fait une seconde Edition corrigée & aug
mentée de la Reponse à la premiere Lettre Pasto
rale de Mr. l'Evêque de Londres, intitulée: *A
dresse aux Habitans des deux grandes Villes de Lon
dres & de Westminster* &c. Le même Auteur tra
vaille à une Reponse à la seconde Lettre Pastora
le de ce Prelat.

On propose d'imprimer par souscription le *Thre
sor de la Langue Latine* de Robert Estienne. Cet
Ouvrage est devenu si rare, qu'il se vend ici sei
ze livres Sterling. Cette nouvelle Edition sera
faite

faite ſur celle de Lyon, & aura des avantages particuliers. On y citera les Livres & les Chapitres des Auteurs en Proſe, & le nombre des Vers des Ouvrages de Poëſie; en ſe reglant ſur les meilleures Editions. Mr. Martyn, Membre de la Societé Royale, s'eſt chargé de ce travail; & Mr. Ruſſel, Miniſtre, corrigera les épreuves. L'Ouvrage ſera diviſé en quatre Volumes. Le prix de la ſouſcription eſt de ſix Guinées, dont on payera une en ſouſcrivant, deux en recevant le premier Tome, & une en recevant chacun des trois autres Tomes. On en tirera quelques exemplaires en grand Papier, ſur le pied de neuf Guinées; dont on payera deux en ſouſcrivant, deux pour le premier Volume, deux pour le ſecond, une pour le troiſieme, & deux pour le dernier. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront huit Guinées pour le petit Papier, & douze pour le grand. L'argent des ſouſcripteurs ſera depoſé chez un Banquier.

Mr. Miller Jardinier du Jardin de Botanique de Chelſey, & Membre de la Societé Royale, fait imprimer par ſouſcription un *Dictionaire du Jardinage*, qui contiendra tout ce qu'on peut deſirer ſur cette matiere. Le prix de la ſouſcription eſt vingt-cinq Shillings.

Mr. Long, Docteur en Théologie & Membre de la Societé Royale, reçoit auſſi des ſouſcriptions pour un *Syſtême d'Aſtronomie*, dont il aura ſoin d'écarter tout ce qui pourroit faire de la peine à ceux qui ne ſavent pas les Mathematiques. Cet Ouvrage contiendra un grand nombre de planches, bien gravées. Il ſera imprimé in 4. Le prix de la ſouſcription eſt une Guinée pour le petit Papier, & une Guinée & demie pour le grand.

On promet de le mettre inceſſamment ſous la Preſſe, & qu'on n'en imprimera que pour les Souſcripteurs.

Mr. Bedford vient de publier un gros *in folio*, intitulé: *The Scripture Chronology demonſtrated* &c, c'eſt-à-dire, „ La Chronologie de l'Ecriture Sainte démontrée par les Calculs Aſtronomiques, „ auſſi bien que par l'année du Jubilé & l'Année „ Sabbatique des Juifs: ou l'Hiſtoire exacte des „ Temps depuis la Creation du Monde jusqu'à „ la deſtruction de Jeruſalem, telle qu'on peut la „ prouver par les Ecrits du Vieux & du Nouveau „ Teſtament. Diſpoſée d'une maniere que perſonne n'a encore ſuivie, & qui a été premierement propoſée par l'Archevêque Usher. On y defend le Texte Hebreu contre les partiſans du Pentateuque Samaritain & de la Verſion des Septante. On y donne auſſi l'Hiſtoire du Monde depuis la Creation jusqu'au tems, où Mr. Prideaux commence ſa Liaiſon du Vieux & du Nouveau Teſtament ".

Il paroit depuis quelque tems, *The Hiſtory* &c, c'eſt-à-dire, *L'Hiſtoire & les Antiquitez de Harwich & de Dover Court*. Mr. Dale a publié cet Ouvrage ſur les Memoires de Silas Taylor, autrement appellé Domeville; & y a joint des Remarques & des Obſervations ſur l'Hiſtoire naturelle avec des Planches &c. C'eſt un in 4.

Le *Cyrus* de Mr. Ramſay paroit auſſi depuis quelque tems en François, & en Anglois, in 4. Il a galamment profité des Avis qu'on lui a donnez pour perfectionner cet Ouvrage, tant pour les choſes que pour le ſtyle.

Il paroit un nouveau Journal ſous le titre d'*Hiſ-*

teria

teria Literaria. Plusieurs personnes y travaillent, & ne reussissent pas mal.

Mr. Archibald Campbell, Docteur en Théologie, nous a donné *A Discourse* &c, c'est-à dire, „ Discours où l'on prouve que les Apôtres n'é„ toient point des Enthousiastes: Où l'on expli„ que la nature & les effets de l'Enthousiasme Re„ ligieux. Avec une Préface contenant quel„ ques Reflexions sur le Livre intitulé, *Le Chris„ tianisme aussi ancien que la Creation*, & sur ce „ que Mr. Woolston a dit au sujet de la Resur„ rection de Jesus-Christ". In 8. Il y a environ trois ans que Mr. Campbell envoya ici un Manuscrit qui traitoit des fondemens de la Vertu Morale, *An Enquiry into the Original of Moral Virtue.* Ce Manuscrit étant tombé entre les mains du Dr. Innes, il le fit imprimer sous son nom, y ajouta une longue Preface, & le dedia à Mylord Chancelier. Par ce moyen, il a attrapé un bon Benefice. Mr. Campbell avertit le Public qu'il est le veritable Auteur de cet Ouvrage, & promet d'en donner bien-tôt une nouvelle Edition corrigée & augmentée, & où l'on ne verra plus la Préface du Dr. Innes.

Mr. Domckius, Prussien, nous a donné: *Philosophia Mathematica Newtoniana illustrata Tomi duo quorum prior tradit Elementa Matheseos ad comprehendandam demonstrationem hujus Philosophiæ scitu necessaria. Posterior continet* 1. *Definitionem & Leges Motus Generaliores*; 2. *Leges Virium Centripetarum, & Theoriam Attractionis, seu Gravitatis Corporum in se mutuo.* 3. *Mundi Systema. A Georgio Petro Domckio.* In 8. Cet Ouvrage est fort estimé.

Voici un nouveau Livre de Mr. Whiston: *Histori-*

torical Memoirs &c, c'eſt-à-dire, *Memoires Hiſtoriques de la Vie du Dr. Samuel Clarke: pour ſervir de Supplement à ce que le Dr. Sykes & l'Evêque Hoadley ont écrit ſur ce ſujet. On y trouvera auſſi des particularitez curieuſes touchant pluſieurs Amis du Dr. Clarke.* In 8. Il y a bien des anecdotes dans cet Ecrit.

Mr. Buckley vient de publier une *troiſiéme Lettre à Mr. Mead touchant la nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Mr. de Thou.* Il nous aprend qu'elle eſt actuellement ſous la Preſſe; & comme on y travaille dans ſix Imprimeries, on compte que tout l'Ouvrage ſera achevé dans un an & demi. Il nous aprend auſſi que depuis la publication de ſon *Proſpectus*, il a fait certaines aquiſitions, qui le mettront en état de donner beaucoup plus qu'il n'avoit promis. Il nous donnera la *Continuation de l'Hiſtoire de Mr. de Thou*, par Mr. Rigault. Elle s'étend depuis l'an 1607. jusqu'à la mort de Henri IV en 1610, & eſt diviſée en trois Livres. Le premier a été imprimé, mais n'a jamais été rendu public. Il fut ſupprimé. Les deux autres Livres ſont en Manuſcrit. Mr. Buckley a auſſi recouvré pluſieurs nouvelles Lettres de Cambden à Mr. de Thou. Il fait ici des Obſervations très-curieuſes ſur la Vie de ce grand homme, publiée par Mrs. Du Puy & Rigault. Il nomme les perſonnes qui l'ont généreuſement mis à portée de perfectionner cette Edition; & finit par le Caractere de Mr. de Thou, qui vient de main de maitre. Mylord Carteret en eſt l'Auteur. On trouve enſuite la liſte de ceux qui ont ſouſcrit, tant en Angleterre que dans les païs étrangers.

D'AMSTERDAM.

Les Wetſteins & Smith ont ſous Preſſe & publieront bien-tôt, *Les Meditations du Dr.* BEVERIDGE, *Evê-*

Evêque de S. Aſaph, diviſées en deux Parties, dont la I. eſt intitulée Reflexions ſur la Religion, *avec de* Reſolutions pratiques *qui en ſont tirées. La II. Partie a pour titre,* Reflexions ſur la Vie d'un Chréten, &c. Traduites de l'Anglois, en 2. Vol. in 12. dont on a fait onze Editions dans peu de temps.

Item les Voyages & Avantures du Capitaine Robert Boyle; où l'on trouve l'Hiſtoire de Mademoiſelle Villars, avec qui il ſe ſauva en venant de Barbarie; celle d'un eſclave Italien, & celle de Dom Pedro Aquilio, qui fournit des exemples des coups les plus ſurprenans de la Fortune, avec la Relation du Voyage, du Naufrage, & de la conſervation Miraculeuſe du Sr. Caſtelman, où l'on voit une deſcription de la Penſilvanie & de Philadelphie ſa capitale, traduit de l'Anglois. 2 Vol. *in* 12.

Les mêmes Libraires viennent d'imprimer *Hiſtoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Medes, & des Perſes, des Macedoniens, & des Grecs, par Mr. Rollin, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au College Royal, & Aſſocié à l'Academie Royale des Inſcriptions & belles Lettres. Tome premier dont on publiera avec le temps la ſuite.*

Item Le Nouveau Gulliver ou Voyage de Jean Gulliver Fils du Capitaine Gulliver, traduit d'un manuſcrit Anglois, par Mr. l'Abbé D. F. 2 Vol. 12.

Item Memoires du Comte de Forbin Chef d'Eſcadre, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louïs. 2 Vol. *in* 12.

Les mêmes Libraires ont auſſi très-proprement imprimé: *Pub. Virgilii Maronis Opera, ad P. Maaſvici Editionem caſtigata.* in 12.

Nous ſommes obligez de renvoyer à un autre Volume les autres Nouvelles Litteraires.

TABLE DES ARTICLES.

I. OEuvres de François Bacon, *Grand-Chancelier d'Angleterre.* Pag. 5

II. *Oeuvres de Théatre de Mr.* de la Motte, *avec des Discours sur la* Tragedie. 48

III. Chretien Sigismond Liebe, *Tresor d'anciennes* Medailles *&c. avec un Essai d'*André Morel *sur les* Antiquitez, *& trois Lettres de Mr.* Spanheim. 70

IV. D. Vincent Thuillier, *Traduction Françoise de l'Histoire de* Polybe, *avec un* Commentaire *du Chev. de* Folard. Second Extrait. 109

V. *Mr.* Oldmixon, *Histoire d'*Angleterre *sous les Regnes des* Stuarts. 151

VI. *Nouvelles Litteraires.* 237

CA-

CATALOGUE
DE LIVRES
NOUVEAUX.

Libri Latini.

SYnopſis univerſæ Medicinæ Practicæ ſive doctiſſimorum Virorum de Morbis earumque Cauſis ac Remediis Judicia. Auctore J. Allen M. D. Editio quinta dimidia parte auctior. 8.

O. Verbrugge Obſervationes Philologicæ de nominum hebræorum plurali numero &c. accedunt Orationes tres. 8.

N. Leutingeri Opera Omnia, quotquot reperiri potuerunt. Geor. Goth. Kuſterus recenſuit & auxit. 4.

Iſocratis Orationes Septem & Epiſtolæ. Codicib. MSS. nonnullis & Impreſſis melioris notæ Exemplaribus collatis, varias Lectiones ſubjecit, verſionem novam notasque adjunxit Gul. Battie. 8.

F. Fabricii Fides Chriſtiana Patriarcharum ac Prophetarum, exhibita diſſertationibus novem Philologico-Exegeticis ad ſelectos Textus Vet. & Novi Teſtamenti. Adjectæ ſunt orationes duæ. &c. 4.

Inſtitutiones Theologiæ Typicæ, Emblematicæ & Propheticæ in uſum auditorii domeſtici conſcriptæ ac publici juris factæ a Joh. vanden Honert T. H. Filio, &c. 4.

Joh. Marckii Expectatio Gloriæ Futuræ Jeſu Chriſti illuſtrata Libris tribus, &c. 4.

B.

P. Virgilii Opera ex Recenſione Maſvicii E.
Joan. Car. van Wachendorff Diſſertationum tri

Livres François.

L'Art de bien parler François, qui comprend tou ce qui regarde la Grammaire, & les façons de pa ter douteuſes. Quatrieme Edition, augmentée d pluſieurs articles importans, &c. 2 tom.

Memoires du Comte de Forbin, Chef d'Eſcadre, Ch valier de l'Ordre Militaire de Saint Louis. 12. 2 tom.

Le Nouveau Gulliver, ou Voyage de Jean Gulliver, fils du Capitaine Gulliver, traduit d'un Manuſcri Anglois. 12.

Recueil de Litterature, de Philoſophie & d'Hiſtoire.

Idée d'une Republique Heureuſe, ou l'Utopie de Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, &c.

Hiſtoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Medes & des Perſes, des Macedoniens, & des Grecs, par Mr. Rollin. Tom. 1. 12.

Memoires de M. du Gué-Trouin, Chef d'Eſcadre des Armées de S. M. T. C. &c. 8.

Examen de la maniere de prêcher des Proteſtants François, & du Culte exterieur de leur Sainte Religion. 8.

Parnaſſo del Em. Cardinal Delfino. Dedicato al Ill. & Eccel. Sign. il Sign. Gugl. Milord e Marcheſe di Blandford. 8. 2 Tom.

Il Paſtor Fido, Tragicomedia Paſtorale del ſignor Bat. Guarini. 4.

Filli di Sciro del Conte Bonarelli. 8.

F I N.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois

d'OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE,

1730.

TOME CINQUIEME.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXX.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octobre, Novembre & Decembre 1730.

ARTICLE I.

CHRISTIANITY as Old as the Creation: or, The GOSPEL a Republication of the RELIGION OF NATURE. *Volume I. London, Printed in the Year MDCCXXX.*

C'eſt-à-dire:

LA Religion Chrétienne *auſſi ancienne que la Création : Ou Traité dans lequel on montre, Que l'*EVANGILE *eſt une nouvelle publication de la* RELIGION NATURELLE. In Quarto. Tome I. Pagg. 432. A Londres, l'année MDCCXXX.

LA voix publique donne cet Ouvrage à Mr. TINDAL, Auteur du Livre des (a) *Droits de l'Eglise Chrétienne* &c. qui parut en 1706. & qui fit beaucoup de bruit en *Angleterre*. La conformité des idées & des principes sur bien des choses, rend cette opinion fort vraisemblable. Les deux Ouvrages semblent aussi tendre au même but par des chemins différens qui y aboutissent: car on se propose dans le premier de renverser tous les fondemens de la Jurisdiction propre & indépendante, que le Clergé prétend avoir pour le Gouvernement de l'Eglise ; & dans l'autre on combat le pouvoir que les Ecclesiastiques s'attribuent de décider des matiéres de Religion, d'une maniére à imposer aux Peuples la nécessité de se soûmettre à leurs décisions, sous peine de damnation éternelle. Il est vrai que l'Auteur semble aller plus loin dans ce nouveau Livre, & avoir des vuës qui portent indirectement, & quelquefois assez directement, contre la Révelation même, dont les Ecclesiastiques veulent s'autoriser pour défendre leurs prétensions. Mais on pourra croire, qu'irrité contr'eux, & à cause de la maniére violente dont quelques-uns réfutérent le Traité *Des Droits de l'Eglise Chrétienne*, & par-

(a) *The Rights of the Christian Church asserted, against the Romish, and all other Priests, who claim an independent Power over it* &c. Voiez l'Extrait qu'en donna Mr. *Le Clerc, Biblioth. Choisie*, Tom. X. pag. 305, *& suiv.*

parce qu'on trouva moyen d'en faire brûler quelques exemplaires par ordre de la Chambre des Communes; il s'eſt jetté à toute outrance dans une extrémité où il ne penſoit peut-être pas à donner d'abord. C'eſt l'effet malheureux des Diſputes où l'on s'engage par quelque eſprit de parti, qui ſéduit les Hommes ſi aiſément, & ſi imperceptiblement. Quoi qu'il en ſoit, de la maniére que l'Auteur s'y eſt pris, il ne peut que deplaire, par un endroit ou par l'autre, aux Théologiens de toutes les Communions, ſans en excepter les plus moderez, & les plus raiſonnables. On ne manquera pas de dire, que ce qu'il ſemble donner d'une main, il l'ôte de l'autre, en lâchant divers traits contre la vérité, la certitude, ou du moins la clarté ſuffiſante de l'Ecriture, tant du Nouveau Teſtament, que du Vieux; en affoibliſſant beaucoup les plus fortes preuves de ſa Divinité; & rendant la Révélation presque inutile. Il eſt à ſouhaitter, que l'Auteur leve le Scandale dans la ſuite de ſon Ouvrage: & il auroit même dû, s'il a véritablement deſſein de publier quelque autre Volume après celui-ci, que le Titre annonce comme *prémier*, nous donner d'avance un plan des matiéres qui lui reſtent à traiter. Mais on ne trouve rien là-deſſus dans la Préface, qui eſt fort courte: l'Auteur ſe contente d'indiquer en deux ou trois endroits du Livre même, quelques queſtions dont il renvoie l'examen à un autre tems.

Le Livre eſt écrit en forme de Dialogue.

„ Cette méthode, dit (a) l'Auteur, a été re-
„ gardée des Anciens comme la voie la plus
„ propre, auſſi bien que la plus prudente, pour
„ mettre au jour des abſurditez qui ont pris le
„ deſſus dans le monde. Les deux Traitez
„ de CICERON, *De la Nature des Dieux*,
„ & *de la Divination*, qui l'un & l'autre réfu-
„ tent la *Superſtition de ſes Compatriotes*, ſont
„ des monumens vivans de la commodité &
„ de l'utilité de cette maniére d'écrire.

Pour établir ce que le Titre promet, *Que l'Evangile eſt une nouvelle publication de la Religion Naturelle*, l'ordre naturel étoit d'expoſer prémiérement tout ce que l'Evangile enſeigne, comme faiſant partie de la *Religion Chrétienne*; & de montrer enſuite, qu'il n'y a là rien qui ne ſoit conforme à la *Religion Naturelle*, & renfermé dans ſes principes ou ſes maximes, de ſorte que chacun puiſſe le connoître par les ſeules Lumiéres de la Raiſon. Mais nôtre Auteur a jugé à propos de prendre une voie détournée. Il bâtit ſur des raiſons de convenance. Il montre ce que la Religion Chrétienne doit être, plûtôt que ce qu'elle eſt effectivement. Et le réſultat de tous ſes raiſonnemens eſt, autant que j'ai pû le comprendre: Si la Religion Chrétienne eſt véritablement divine, il faut qu'elle ſoit abſolument la même que la Religion Naturelle, & qu'elle ne contienne ni plus, ni moins.

Voici comment (b) l'Auteur entre en matiére.

(a) *Preface*, à la fin. (b) *Chap.* I.

tiére. Un Ami, désigné par la lettre B. vient le voir; lui qui fait l'autre personnage & le principal du Dialogue, marqué par la lettre A. Il lui rend compte d'une conversation où il s'est trouvé le jour précédent, entre un grand nombre d'Ecclesiastiques, assemblez pour la prémière Visite qu'un Evêque faisoit de son Diocèse. Là, dit-il, on s'est plaint généralement de la froideur & de l'indifférence avec laquelle les Hommes regardent aujourd'hui les Points Spéculatifs de la Religion Chrétienne, & ses saints Rites, pour lesquels autrefois ils témoignoient tant de zèle. On a recherché la cause d'un si grand relâchement, & on l'a attribué principalement à ces *Ecclesiastiques* (*a*) *de la Basse Eglise*, qui recommandent la *Religion Naturelle* comme le capital du Christianisme, & qui en même tems exaltent si fort la doctrine de la (*b*) *Sincérité*, qu'ils mettent au fond toutes les Religions de niveau, lors que ceux qui les professent sont également *sincéres*. L'Ami demande à nôtre Auteur ce qu'il pense sur ces deux articles: & l'Auteur lui repond, à l'égard du prémier, qu'on ne sauroit trop presser la nécessité d'examiner sincerement les ma-

(*a*) *Low-Churchmen*, ainsi dits par opposition aux *High-Churchmen*, ou Ecclesiastiques de la *Haute Eglise*, c'est-à dire, comme on l'entend en *Angleterre*, ceux qui ont de hautes prétensions, & qui sont fort jaloux de leur Juriſdiction; au lieu que les *Low-Churchmen* la réduisent à ses justes bornes.

(*b*) Ce que l'Auteur entend par là, est expliqué dans la suite, que je rapporte.

matiéres de Religion, puis que cet examen est le seul moien de découvrir en quoi consiste le véritable Christianisme: Pour l'autre, qu'on ne peut non plus faire trop de fond sur la *Religion Naturelle*, qui, à son avis, ne différe de la *Religion Revelée*, que quant à la maniére dont DIEU la fait connoître aux Hommes; l'une étant une *Révélation intérieure*, & l'autre une *Révélation exterieure*, de la même Volonté immuable d'un Etre, qui est également dans tous les tems infiniment Sage & Bon. L'Ami trouve tout cela fort hétérodoxe. L'Auteur lui soûtient, qu'il n'avance rien sans raison sur ces deux articles, & voici à quoi se réduisent ses raisonnemens, qui renferment une idée générale de tout son Systême. DIEU a sans doute, dès le commencement, donné au Genre Humain quelque *Règle*, ou quelque *Loi*, pour se conduire; & une Loi, dont l'observation eût la vertu de lui rendre les Hommes agréables; en un mot, une *Religion*. Cette Religion devoit être très-parfaite, puis qu'elle venoit d'un Etre dont la Sagesse & la Perfection sont infinies: par conséquent elle n'étoit susceptible d'aucun changement, d'aucune addition ni diminution, & elle devoit être aussi immuable, que son Auteur. Il faut aussi que DIEU, qui a toûjours *voulu que les Hommes parvinssent à la Connoissance de la Vérité*, leur ait donné, de tout tems, des moiens suffisans pour connoître cette Loi; autrement il n'auroit point pû atteindre le but qu'il se proposoit en la leur prescrivant. Les moiens

de

de connoître une telle *Religion universelle, & seule vraie*, ne peuvent être autres, que l'usage des Facultez, par lesquelles les Hommes sont distinguez des Bêtes, en un mot, la *Raison Humaine*, à la faveur de laquelle tous les Hommes, en tout tems, ont pû avoir une connoissance, non pas à la vérité absolument égale, mais suffisante par rapport à leur état, de tout ce que DIEU veut qu'ils sachent, qu'ils croient, qu'ils professent, & qu'ils pratiquent.

„ Mais si les (*a*) Hommes (objecte-t-on) a-
„ près avoir fait tout ce qui dépend d'eux, &
„ tout ce que DIEU exige d'eux, pour dé-
„ couvrir sa Volonté, tombent dans des sen-
„ timens opposez; n'est-ce pas la volonté de
„ DIEU que cela soit ainsi? DIEU peut-il
„ vouloir qu'on examine, sans vouloir aussi
„ ce qu'il prévoit devoir nécessairement s'en-
„ suivre? Il n'y a pas moien (répond l'Auteur)
„ de résoudre cette difficulté, qu'en supposant
„ que DIEU n'exige des Hommes que ce qui
„ est fondé sur la nature même des choses, &
„ sur les rélations immuables qu'elles ont les
„ unes avec les autres; qui est ce qu'ils sont
„ capables de connoître, autant qu'ils en ont
„ besoin. Mais l'objection est insoluble, dans
„ les principes de ceux qui croient que la Vo-
„ lonté de DIEU n'est pas toûjours fondée
„ sur de telles Véritez, & qu'elle peut ren-
„ fermer plusieurs choses purement positives;
„ puis

(*a*) Pag. 6, & suiv.

„ faire voir, Que les Hommes, s'ils travail-
„ lent ſincérement à découvrir la Volonté de
„ DIEU, appercevront qu'il y a une *Loi de*
„ *Nature*, ou de la *Raiſon*; laquelle Loi eſt
„ ainſi appellée, comme étant une Loi com-
„ mune, ou naturelle, à tous les Etres Rai-
„ ſonnables: Que cette Loi, de même que
„ ſon Auteur, eſt abſolument parfaite, éter-
„ nelle, & invariable: Et que le but de l'E-
„ vangile n'a point été d'y rien ajouter, ni
„ d'en rien retrancher, mais de délivrer les
„ Hommes du fardeau des Superſtitions, qu'on
„ y avoit mêlées; de ſorte que le VRAI
„ CHRISTIANISME n'eſt pas une Religion
„ nouvelle, mais ce que DIEU, dès le com-
„ mencement, a dicté & continuë encore de
„ dicter tous les jours aux *Chrétiens*, auſſi
„ bien qu'aux autres Hommes. Si je ſuis aſ-
„ ſez heureux pour réuſſir dans cette entrepriſe,
„ j'eſpére non ſeulement de lever vos doutes,
„ mais encore d'avancer beaucoup l'hon-
„ neur de la *Révélation extérieure*, en mon-
„ trant le parfait accord qu'il y a entr'elle, &
„ la *Révélation intérieure*; & par là en même
„ tems de renverſer une des batteries qu'on
„ ait dreſſées avec le plus de ſuccès contre la
„ Religion, en mettant les Loix de DIEU
„ en oppoſition les unes aux autres. Mais a-
„ vant toutes choſes je dois dire ici, qu'en
„ ſuppoſant une *Révélation extérieure*, je poſe
„ comme une choſe qu'on (*a*) m'accorde,
„ qu'il

(*a*) *I take it for granted.*

„ qu'il y a des preuves ſuffiſantes que DIEU „ a envoié une certaine Perſonne pour publier „ cette Révélation. Je reconnois encore, que „ cette divine Perſonne, en vivant ſelon ce „ qu'elle enſeignoit, nous a donné un bel „ exemple; & que, comme elle a été élevée „ fort haut à cauſe de cela, nous pouvons de „ même, ſi nous faiſons de nôtre mieux, at- „ tendre une récompenſe convenable. J'a- „ vouë cela ingénument, & toute autre cho- „ ſe de même nature, qui n'eſt point incom- „ patible avec mon principe, Que la *Loi* de „ DIEU eſt toûjours la même, ſoit qu'il la „ révéle intérieurement, ou extérieurement.

Ajoûtons ce que l'Auteur dit, en finiſſant le I. Chapitre, dont nous venons d'expoſer le contenu. (*a*) „ Il y a eu ſans doute un grand „ nombre de *Religions* (*b*) *Traditionelles* qui ſe „ ſont ſuccedées les unes aux autres: mais, „ autant que nous le ſavons, il n'eſt aucune „ Religion de cette ſorte, qui ſoit demeurée „ long tems la même, excepté de nom. Et „ quoi qu'il y aît un grand nombre de Sectes, „ qui paſſent ſous la même dénomination „ commune, elles ſont presque auſſi diviſées „ entr'elles, que ſi elles reconnoiſſoient diffé- „ rentes Religions; en conſéquence de quoi „ elles s'accuſent les unes les autres d'errer dans

(*a*) Pag. 11, 12.

(*b*) *Traditional Religions.* C'eſt le mot favori de nôtre Auteur, pour exprimer toutes les Religions, qui ſe fondent ſur quelque Révélation, ſoit reçuë par tradition, ou contenuë dans quelques Ecrits.

„ dans des Points Fondamentaux. Cependant
„ elles s'accordent toutes à reconnoître une
„ *Loi Naturelle*, & l'obligation où elles sont
„ de suivre ses maximes. De sorte que cette
„ *Lumière Naturelle*, semblable au Soleil, est
„ universelle; & que, si les Hommes ne fer-
„ moient pas les yeux de leur Entendement,
„ ou ne souffroient pas que les autres s'aveu-
„ glassent, elle dissiperoit bien-tôt tous les
„ nuages qui s'élévent des *fausses Traditions*,
„ ou des fausses interprétations de la *vérita-*
„ *ble*.

Dans le II. Chapitre, on définit cette *Religion Naturelle* & *Universelle*, dont l'Evangile n'est qu'une nouvelle publication : (*a*) *La créance de l'Existence d'un Dieu, & la pratique des Devoirs, que l'on apperçoit qui résultent de la connoissance que nôtre Raison nous fournit, d'un côté de cet Etre Suprême & de ses Perfections; de l'autre, de nous-mêmes, & de nos propres Imperfections; comme aussi des rélations que nous avons avec lui, & avec les autres Créatures nos semblables*; de sorte, ajoûte-t-on, que la Religion Naturelle comprend tout ce qui est fondé sur la Raison & sur la nature des Choses. On fait voir comment les Devoirs envers DIEU, envers *nous-mêmes*, & envers les *autres Hommes*, peuvent se déduire clairement de ces rélations, qui ont leur fondement dans la nature même des Choses. La matiére a été traitée au long par divers Auteurs, sur tout de la Nation Angloise.

On

(*a*) Pag 18.

On montre enſuite, dans le Chapitre III. que la perfection, & par conſequent le Bonheur de tous les Etres Raiſonnables, ſans en excepter DIEU même, conſiſte à vivre ſelon ce que leur propre Nature leur dicte. D'où l'on infére, qu'il n'eſt pas beſoin d'aller chercher hors de nous-mêmes, ou de nôtre Raiſon, les règles de nôtre conduite. (*a*) „ Quand „ DIEU, dit-on, auroit de tems en tems „ parlé à tout le Genre Humain, dans les „ différentes Langues qui s'y ſont introduites, „ & que par miracle les termes, dont il ſe „ ſeroit ſervi, auroient donné les mêmes idées „ à tout le monde; il n'auroit pû parler plus „ clairement, qu'il n'a fait par la nature même des Choſes, & par les Rélations que la „ Raiſon nous découvre entr'elles. Bien plus: „ il eſt impoſſible, que dans un ou pluſieurs „ Livres, quels qu'ils ſoient, on donne des „ Règles particuliéres pour tous les cas qui „ peuvent ſe préſenter: ainſi nous devons néceſſairement avoir recours à la Lumiére Naturelle, pour apprendre ce qui eſt de nôtre „ Devoir dans la plûpart des cas; vû ſur tout „ le nombre infini des circonſtances qui les „ accompagnent, & qui variant ſans ceſſe, „ peuvent rendre une même Action bonne ou „ mauvaiſe, ſelon qu'elles font differentes impreſſions ſur les Hommes. Ajoûtons, que „ la plûpart des Règles particuliéres de Conduite, qui ſe trouvent dans l'Evangile, ſont „ expri-

(*a*) Pag. 27.

„ exprimées d'une maniére ſi figuré
„ moins que de juger de leur ſens, n
„ ſement par la lettre, mais par ce q
„ Naturelle nous montre auparavant
„ nôtre Devoir, elles ſont ſujettes à n
„ rer. Si donc les Préceptes de Morale
„ propoſez avec tant d'obſcurité, auro
„ puſſent l'être autrement; quelle autre r
„ peut-on donner de cela, ſi ce n'eſt q
„ Sageſſe Infinie a voulu nous renvoier à
„ te Loi Naturelle, pour les expliquer.
„ de quoi je donnerai dans la ſuite bon
„ bre d'exemples. J'avouë néanmoins (
„ tinuë l'Auteur) que je ne ſaurois porte
„ choſe auſſi loin, que fait un Savant
„ Théologien (Anglois) qui repréſente l'E
„ ture comme plus obſcure (ce qui
„ impoſſible) que les *Péres* mêmes
„ Il nous dit, qu'*un certain Auteur*
„ dire, *Flaccus Illyricus*) *a allegué cinq*
„ *une raiſons, pour prouver l'obſcurité*
„ *ture*; & il ajoûte: *Pour moi*,
„ *rer, que les Ecrits des* Prophétes *&* des
„ pôtres *ſont pleins de Tropes & de Méta*
„ *res, de Types & d'Allégories, de Para*
„ *& de Diſcours obſcurs; de ſorte*
„ *des endroits, ils ſont plus inintelligi*
„ *Ecrits des Anciens.* Bien nous pre
„ Auteur (*b*) qui parle de certaines gens co

„ n

(*a*) *Reeve's Preface to* Tertullian. *Apolog.* &c. *pag.*
46.

(*b*) *Pref. concerning the right uſe of the Fathers* [illegible] II.

» me (a) [illegible] arrê[illegible] » Esprit, (c) *Que les* [illegible] *illuminez, sont les plus*

Au[illegible] voir & repeté souvent, que [illegible]me les Créatures ne sauroient rien [illegible] la Felicité de DIEU, ni en rien di[illegible], il ne peut s'être proposé, en créant [illegible] Hommes & leur donnant des Loix, que [illegible] pr[illegible]s, & que toutes ses Loix doi[illegible]t fin par une suite nécessaire [illegible] nature des choses. Il se faut objecter là-[illegible]ssus, dans le Chap. IV. (e) Que la *Gloire de* DIEU [illegible]t un de ses Attributs, & le plus [illegible] *Hommes* (f) disant, Que DIEU *a* [illegible] *toutes choses pour lui-même*, & *le Méchant* [illegible] *le jour du mal*, il s'ensuit, que la Gloire [illegible] plûtôt que le bien des Hommes, [illegible] ce qui l'a porté à créer l'Homme, & à lui [illegible]. A cela on répond, en alléguant les paroles suivantes du fameux TILLOTSON (g), tirées d'un des *Sermons* imprimez après [illegible]. » Si par ces mots, DIEU » *a fait toutes choses pour lui-même*, on entend, » qu'il s'est proposé de manifester sa Sagesse, » [illegible]uissance, & sa Bonté, dans la Création du

[illegible]ble-mad[illegible]

(b) Le Dr. *Swift*, *Tale of a tub.*

(c) *The [illegible]ble illuminated Books are the devil's of all.*

(d) C[illegible] pag. 14. (e) Pag. 36, & *suiv.*

(f) *Salomon*, Proverb. XVI, 4.

(g) Volum. V[illegible] pag. 18.

„ du Monde; il eſt très-vrai, qu'en ce ſens-
„ là DIEU *a fait toutes choſes pour lui-même.*
„ Mais ſi on prétend expliquer le paſſage d'u-
„ ne maniére à y trouver, que la Bonté natu-
„ relle de DIEU ne l'a point porté à créer
„ le Monde, & qu'il a eu deſſein de ſe procu-
„ rer, par le moien de ſes Créatures, quel-
„ que choſe qui lui manquoit; cela eſt bien
„ éloigné de lui convenir. Il y a néanmoins
„ beaucoup d'apparence que ni l'une ni l'au-
„ tre de ces explications ne nous fournit le
„ vrai ſens du Texte, qui peut être ainſi ren-
„ du d'une maniére beaucoup plus juſte, &
„ plus conforme à l'Original Hébreu: DIEU
„ *a ajuſté chaque choſe à ce qui lui eſt convena-*
„ *ble, & le Méchant au jour du mal*; c'eſt-à-
„ dire, que la Sageſſe de DIEU a diſpoſé les
„ choſes de maniére qu'elles ſont bien aſſor-
„ ties l'une à l'autre; la *Peine* au *Péché*, le
„ *mauvais jour* à ceux qui *font mal.* C'eſt ain-
ſi, dit nôtre Auteur, que GROTIUS, & la
plûpart des meilleurs Interprêtes, expliquent
ce paſſage. „ Permettez moi d'ajoûter, con-
„ tinue-t-il, que s'il y a une infinité d'autres
„ paſſages auſſi ſuſceptibles de différentes in-
„ terprétations, entre ceux même où il s'ag-
„ de DIEU & de ſes Attributs, ce n'eſt pas
„ certainement une preuve qu'on ne [illegible]
„ s'en tenir à ce que la Lumiére [illegible]
„ nous enſeigne là-deſſus; puis que, lors qu
„ les Textes peuvent recevoir div[illegible]ns, le
„ choſes ſont laiſſées à déterminer par nôtr
„ Raiſon, tout de même que s'il n'y avoi
poi

„ point de tels Textes. Et quand nous trou-„ vons des expressions, qui marquent que „ DIEU fait quelque chose pour sa Gloire, „ cela peut signifier seulement, que l'excel-„ lence de sa Nature est si transcendante, & „ les caractéres inexprimables de sa Sagesse & „ de sa Puissance si fortement gravez dans ses „ ouvrages, qu'il n'auroit pû en donner de plus „ evidens, quand même il n'auroit eû en vuë „ que sa propre Gloire. Lors aussi que nous „ donnons à DIEU la gloire de tout ce que „ nous faisons envers lui, nous voulons dire „ par là, que nous n'avons aucun Pouvoir, „ qui ne nous vienne de lui; & que nous sou-„ haitons de le reconnoître pour Auteur de „ tout ce qu'il y a en nous qui mérite quelque „ louange.

On s'attache ensuite à montrer, que non seulement ce qui fait la *matiére des Loix de* DIEU, mais encore les *Peines* qui y sont attachées, tendent au bien des Hommes, & de ceux même qui souffrent pour les avoir violées. L'Ami objecte d'abord, qu'on peut distinguer l'*injure* faite à DIEU par la *violation de ses Loix*, d'avec le *mal* que s'attirent par là *ceux qui les violent*; & par conséquent dire que DIEU punit aussi pour venger sa propre gloire, & la dignité de ses Loix & de son Gouvernement. L'Auteur s'étend beaucoup à lever cette difficulté. Voici le principal de ce qu'il répond. „ Comme (*a*) il n'y a point d'Hom-„ me qui viole les Loix Divines par mépris

(*a*) Pag. 38.

„ de ſon Créateur, ou qui s'imagine qu'il
„ puiſſe faire quelque injure à DIEU: ainſi
„ DIEU, en faiſant des Loix pour une cer-
„ taine fin, n'en demande pas l'obſervation
„ pour une autre; cela eſt incompatible avec
„ la dignité du Légiſlateur Divin, avec ſes
„ Loix & ſon Gouvernement. Mais comme
„ c'eſt pour le bien des Hommes qu'il leur a
„ donné des Loix, c'eſt auſſi pour la même
„ raiſon qu'il les exécute. Car, en ce qui le
„ regarde, il ne ſauroit être ſenſible le moins
„ du monde, ſoit qu'on obſerve ou qu'on
„ n'obſerve pas ſes Loix. Par conſequent,
„ lors qu'il punit, non plus que quand il ré-
„ compenſe, il n'agit point comme Partie,
„ moins encore comme Partie offenſée, qui
„ aît beſoin de ſatisfaction, ou de réparation
„ d'honneur. Supposer cela, c'eſt au fond le
„ deshonorer ſouverainement, puis que, com-
„ me DIEU ne ſauroit jamais être injurié,
„ il ne peut non plus manquer jamais de répa-
„ ration.... (a) Il y a cette difference très-
„ grande entre DIEU & l'*Homme*, que le
„ plus puiſſant Monarque de la Terre eſt de
„ même nature que ſes Sujets, que ſon avan-
„ tage particulier eſt renfermé dans l'avantage
„ du Tout, qu'on peut lui faire injure en vio-
„ lant ſes Loix; & qu'ainſi, comme Partie
„ offenſée, il peut exiger quelque réparation
„ & quelque ſatisfaction. Mais on ne ſau-
„ roit dire cela de DIEU ſans blaſphême,
„ puis

(a) Pag. 41.

mis [illegible] en [illegible]iment élevée au [illegible] l'Homme, & que, com- [illegible] infiniment heureux par lui mê- [illegible] qu'il y eût aucune Créature pour [illegible] ou lui obéir, il demeure toûjours [illegible] quand même aucune ne lui obéiroit, [illegible] reconnoîtroit ſon exiſtence. Ainſi en [illegible] des actes de Juſtice, il ne peut, [illegible] font les Monarques de ce Monde, [illegible] aucune ſureté pour lui-même, [illegible] uniquement pour le bien de ſes [illegible]; & les effets de ſa Juſtice ne s'é- [illegible] jamais juſqu'à l'annihilation, doi- [illegible] tendre non ſeulement au bien des au- [illegible] hommes, mais encore à celui des Per- [illegible] qu'il punit. Lui, dont l'amour ſur- [illegible] infiniment celui des Péres mortels, [illegible] les Enfans (& tous les Hommes le ſont également) parce qu'il les aime, & qu'il ſouhaitte leur amendement. Il eſt dit dans l'Ecriture, Que DIEU (*a*) *eſt amour*: cela doit ſignifier, que toutes les choſes qu'il fait, quelque nom qu'on leur donne, ſont autant d'actes d'un Amour pur, impartial, & déſintéreſſé. Punir ſimplement pour punir, eſt toûjours pure cruauté, pure malice; qui ne ſauroit jamais être en [illegible]. Il ne hait rien de ce qu'il a fait: il n'eſt point ſujet à la foibleſſe ou à la fureur d'agir arbitrairement, ou par reſſentiment, par colére, par vengeance, ou par

„ in-

(*a*) I. Ep. de *St. Jean*, Chap. IV. verſ. 8.

„ intérêt. Ainſi [illegible] Puniſſion, s'il inſli-
„ ge, ce doit être une [illegible] ſo-
„ en ce qu'il ne ſouffre pas que [illegible]
„ demeurent dans le miſérable état [illegible]
„ ſéparable du Vice & du Péché. [illegible]
„ Bonté infinie de DIEU paroît [illegible]
„ *Sanction*, auſſi bien que dans la *matiere* [illegible]
„ *ſes Loix*; ſon infinie Sageſſe fait [illegible]
„ proportionner la Peine au Péché, en [illegible]
„ qu'elle ſoit entiérement propre à produi-
„ l'Amendement qu'il deſire. Si cela [illegible]
jecte l'Ami, c'eſt fait du Dogme de l'E-
té abſoluë des Peines de l'Enfer. L'Auteur
après avoir renvoié au (*a*) Traité du Docteur BURNET, *De Statu Mortuorum* [illegible]
té quelques lignes d'un Sermon (*b*) de [illegible]
LOTSON, répond (*c*) ainſi: „ J'examine
„ en ſon tems ce que l'on peut dire & ſelon
„ l'Ecriture, & ſelon les lumiéres de la Rai-
„ ſon.

(*a*) Qui a paru depuis peu. Ce Mr. *Burnet* n'eſt pas le fameux Evêque de *Salisbury*.

(*b*) Non pas du Sermon où *Tillotſon* traite tout exprès la matiére, & qui eſt le premier du *Tome* V. de la Traduction Françoiſe; mais d'un Sermon *ſur la Sageſſe, la Gloire, & la Souveraineté de* DIEU, *Volum.* VI. de ceux qui ont été publiez après la mort de cet Archevêque, *Serm.* VII. pag. 211. Voici les paroles. „ Le droit [illegible] *Dieu* „ a ſur ſes Créatures, eſt fondé ſur ſes Bienfaits [illegible]ver-„ elles, & ſur l'obligation où elles ſont [illegible] „ lui. Or il n'y a perſonne, qui, en vertu d'une [illegible]-„ fait puiſſe avoir droit de faire un plus grand Mal, „ que n'eſt tout compté, le Bien qu'il a fait: &, à „ mon avis, il faut être presque fou, pour douter, ſi „ une Miſére extrême & éternelle n'eſt pas un plus „ grand Mal, que le ſimple Etre n'eſt un Bien.

(*c*) Pag. 43.

[illegible] de cette Eternité; & quelle [illegible] condition de ceux qui meurent avant [illegible] d'être capables d'aucun examen, ou [illegible] connoître en matiére de Religion: „ [illegible]jet, ajoûte-t-il que perſonne, à mon a- „ [illegible]; n'a encore aſſez bien épluché. C'eſt [illegible] des points, que l'Auteur, comme nous [illegible] déja remarqué, promet de traiter dans [illegible] ſuite de ſon Ouvrage.

Il paſſe, dans le Chapitre VI. à établir cette Propoſition: Que DIEU n'exige rien de [illegible]s pour l'amour de lui-même, pas même [illegible] *Culte* que nous lui devons rendre, ni la *Foi* [illegible]ue nous devons avoir en lui. (*a*) Les Théolo[illegible], dit-il, le reconnoiſſent, au ſujet de [illegible]*rière*. S'il y avoit quelque Commandement que DIEU eût donné pour l'amour de lui-même, ce ſeroit ſans contredit celui qui regardoit l'inſtitution du *Sabbat:* cependant (*b*) *le Sabbat eſt fait pour l'Homme, & non pas l'Homme pour le Sabbat.* Tant il eſt vrai en Théologie, auſſi bien qu'en Politique, que *le Bien du Peuple eſt la Souveraine Loi.* Mais, objecte l'Ami, „ voici une difficulté qui me „ paroît inſurmontable. (*c*) Comment eſt-ce „ que la *Foi*, que la *Religion Naturelle* exige, „ [illegible]celle qui eſt preſcrite par l'*Evangile*, peu[illegible]ent avoir les mêmes vuës, & tendre à la „ même fin? Si DIEU, répond l'Auteur, „ n'exige pas pour l'amour de lui-même la Foi „ en

(*a*) *Pag.* 44, *& ſuiv.* (*b*) *Marc*, II, 27.
(*c*) *Pag.* 48.

" en lui, ni aucun autre acte de Religion ;
" pourroit-il exiger dans une autre
" que l'on crût à quelcun qu'il a envoyé
" tout si l'on considére, qu'aucune Per
" n'est jamais plus connuë de la Poste
" parce que son nom s'est transmis à ceux qui
" vivent alors. Quand nous disons : CE'SAR
" *a vaincu* POMPE'E, nous n'avons aucune
" idée de l'un ni de l'autre, & ainsi tout ce
" que nous pouvons entendre par là, c'est
" que *Quelcun a vaincu quelcun.* Or avons-
" nous des idées plus distinctes de JESUS
" & de PILATE? Et quand nous aurions
" une idée personnelle du prémier, ce que
" nous penserions de lui ne lui feroit ni bien,
" ni mal. Que si la Foi en lui étoit requise,
" comme une cause antécedente à son Envoi,
" fondée sur sa nature & sur la nôtre, & sur
" la rélation que nous avons toûjours avec
" lui ; la Raison Eternelle des Choses ne nous
" l'auroit-elle pas manifesté? Ce qui intéresse
" tous les Hommes, doit être tel que tous
" puissent le connoître. C'est pourquoi l'A-
" pôtre dit, (*a*) *Que ce qui peut être connu au*
" *sujet de* DIEU (or personne ne sauroit con-
" noître ce qui ne peut être connu) *leur a été*
" *manifesté aux Gentils.* Et le but de l'envoi
" de JESUS-CHRIST n'est pas, ce semble,
" d'enseigner aux Hommes de nouveaux De-
" voirs, mais de leur enseigner à se repentir
" de la violation des Devoirs qu'ils connois-
" soient ;

(*a*) *Romains*, I. 19.

" soient-ils que la *Repentance* est la pré-
" chose, que lui & ses Apôtres prêché-
" rent aux *Juifs*, qu'aux *Gentils*.....
" Ainsi, selon ce que dit St. PAUL, (*b*)
" serons-nous jugez & traitez, au dernier
" jour, *selon ce que nous aurons fait dans nôtre*
" *Corps, soit de bien, soit de mal.... La gran-*
" *de question, & celle qui décidéra de nôtre*
" *sort, sera alors* (comme s'exprime le Doc-
" teur (*c*) SOUTH) *non*, Qu'avez-vous dit?
" *non*, Qu'avez-vous cru? *mais*, Qu'avez-vous
" fait, plus que les autres? DIEU (*d*) *a vou-*
" *lu nous accorder ce qu'il a de meilleur à nous*
" *donner, uniquement à condition que nous fis-*
" *sions ce que nous pouvons de mieux.* Mais,
" pour venir au fond de la matiére, continuë
" l'Auteur, la *Foi*, considerée en elle-même,
" ne peut être ni Vertu, ni Vice, parce que
" les Hommes ne sauroient croire autrement,
" que selon que les choses leur paroissent. Y
" a-t-il même rien de plus injurieux à DIEU,
" que de supposer qu'il veut que les Hommes
" jugent autrement qu'ils n'en sont capables
" par le moien des Facultez qu'il leur a don-
" nées? Ou quoi de plus absurde, que de s'i-
" maginer que DIEU se montrera favorable
" à une personne, pour avoir cru ce qu'elle
" ne pouvoit s'empêcher de croire; & fâché
" contre une autre, parce qu'elle n'a pas cru
" ce qu'elle ne pouvoit croire? C'est pour-
" quoi

(*a*) Pag. 51. (*b*) II. *Corinth.* V. 10.
(*c*) *Sermons*, Vol. III. pag. 174. (*d*) *Ibid.* pag. 173.

„ quoi la *Foi* ne doit être estimée, que par les
„ *Oeuvres* qu'elle produit. Les *Dieux* même, que l'on tient pour les plus
„ Etres de l'Univers, *croient*, & *tremblent*.
„ Quel bonheur n'auroit-ce pas été pour le
„ Christianisme, si le zèle pour ce que le
„ Parti dominant appelle la *Foi Orthodoxe*,
„ n'avoit fait trembler que ceux même du
„ Parti?

Jusques ici l'Auteur n'a fait encore, dit-il, que (*a*) *préparer le chemin*. Il commence dans le Chapitre VI. à en venir au fort de la matiére, qui consiste dans cette proposition: *Qu'aucune Révélation Extérieure ne sauroit rien ajoûter à la perfection de la Religion Naturelle, ni en rien diminuer; & que la vraie Religion, de quelque maniére qu'elle soit revelée, ou intérieurement, ou extérieurement, est toujours la même.* Pour bien exposer les principes & les raisonnemens de l'Auteur, nous allons traduire exactement, selon la forme du Dialogue, quelques endroits (*b*) qui contiennent ce à quoi tout ce qu'il dit au long se réduit.

A. „ Pourquoi croiez-vous, que l'*Evangile* est une Loi absolument parfaite, incapable de toute addition, de toute diminution, & de tout changement?

B. „ Parce que c'est la derniére Loi que DIEU a donnée.

A. „ Si l'Evangile n'étoit pas tel en lui-même, cela ne le rendroit pas ainsi parfait.

„ Car

(*a*) Pag. 58. (*b*) Pag. 58, *& suiv.*

" Car la Loi donnée aux *Juifs*, a été pendant
" leurs Siécles la seule Loi Extérieure: &
" pendant vous m'avouerez, je pense, qu'il
" en faut bien que cette Loi, depuis abro-
" gée, méritât le titre de parfaite. Mais sup-
" posé que vôtre argument fût de quelque
" poids, il seroit entiérement concluant pour
" la Loi de la Nature, puis que ce n'est pas seu-
" lement la prémiére, mais encore la dernié-
" re Loi que DIEU a donnée, si l'on peut
" appeller *prémier* ce qui est éternel; une Loi,
" par laquelle DIEU se conduit lui-même,
" & par laquelle il veut que tout le Monde
" des Etres Raisonnables se conduise. C'est
" pourquoi, nonobstant la publication de l'E-
" vangile, il continuë à l'imprimer tous les
" jours dans les Esprits de tous les Hommes,
" des Chrétiens aussi bien que des autres: par
" conséquent elle est aussi nécessaire pour ceux-
" là, que pour ceux-ci, aussi nécessaire de-
" puis la venuë de JESUS-CHRIST, qu'au-
" paravant: je dis plus, son observation n'est
" pas seulement nécessaire dans ce Monde,
" & dans dix-mille autres, s'il y en avoit au-
" tant, mais encore dans le Ciel, & cela éter-
" nellement.

B. " Quand je vous accorderois, que mon
" argument, tiré de ce que l'Evangile est la
" derniére Loi que DIEU a donnée, ne
" prouve pas tout à fait son absoluë perfec-
" tion; cela ne laisseroit pas de suivre incon-
" testablement de la grande conformité qu'il y
" a entre l'Evangile & la Loi Naturelle; le

" pré-

" prémier ne défendant rien de ce que la Loi
" Naturelle preſcrit, & n'exigeant rien
" qu'elle défend ; en un mot ne contenant
" rien qui ſoit indigne, & tout au contraire
" étant digne d'un Légiſlateur ſouverainement
" parfait.

A. „ Par là vous avouez, que la Loi Naturelle eſt la règle de la Perfection, & que
" c'eſt par elle que nous devons juger préalablement & indépendamment de toute *Religion Traditionelle*, quelle de ces Religions
" eſt ou n'eſt pas une Loi abſolument parfaite, & digne d'avoir un tel Etre pour Légiſlateur.

B. „ A la vérité il faut tomber d'accord,
" que les Théologiens, auſſi bien que d'autres Auteurs, font par rapport à la Religion
" Naturelle, le même aveu que fait le (*a*)
" Docteur PRIDEAUX, dans ſa fameuſe
" *Lettre aux Déiſtes*, qui ſe trouve à la fin
" de ſa *Vie de* MAHOMET: *Que l'on examine*, dit-il, *tout ce qui eſt écrit dans tous les*
" *Livres du* Nouveau Teſtament, *avec la pierre de touche de toutes les Religions, j'entens*
" *la Religion de la Nature & de la Raiſon, que*
" DIEU *a gravée dans les cœurs de chacun de*
" *nous depuis la Création du Monde: & ſi le*
" Nouveau Teſtament *différe dans le moindre*
" *article, s'il preſcrit la moindre choſe, qui*
" *puiſſe, dans les moindres circonſtances, être*
" *contraire à cette règle, je conviendrai alors*
" *que*

(*a*) Pag. 127. Edit. 7. *in Octavo.*

" que c'eſt une preuve contre nous, capable de " renverſer toute nôtre cauſe, & de rendre entié- " rement inutile toute autre choſe que l'on peut " avancer pour ſa défenſe.

" Je ne demande pas davantage; ſi ce " n'eſt que l'on m'accorde, Qu'il y a une " Religion de la Nature & de la Raiſon, écri- " te dans les cœurs de chacun de nous depuis " la Création du Monde; par laquelle Reli- " gion tous les Hommes doivent juger de la " Vérité de toute Religion d'inſtitution, quel- " le que ce ſoit; & que ſi quelcune de celles- " ci différe (*a*) de la Religion de la Nature & " de la Raiſon ſur le moindre article, & mê- " me dans la moindre circonſtance, cela ſeul " eſt une preuve capable de rendre entiérement " inutile toute autre choſe que l'on peut avan- " cer pour ſa défenſe. Cela étant, la Reli- " gion Naturelle, & la Révélation Extérieu- " re, ne doivent-elles pas être comme deux " Tailles, qui répondent parfaitement l'une à " l'autre, ſans autre différence entr'elles, qu'à " l'égard de la maniére dont elles ſont miſes " entre les mains des Hommes? Et le moien " que la choſe ſoit autrement? Une Loi peut- " elle être imparfaite, lors qu'elle vient d'un " Légis-

(*a*) Je n'ai pas en main cette Lettre de *Prideaux*: mais il y a grande apparence, que le Docteur parle uniquement de quelque *contrariété* ou *oppoſition*, & non pas d'une ſimple *différence*, qui peut n'avoir rien de contraire. Au moins bien des paſſages d'autres Théologiens & autres Auteurs, que l'on cite dans ce Livre, ne diſent manifeſtement autre choſe.

" Législateur souverainement parfait ? Le tems
" peut-il lui découvrir quelque chose ; qu'il
" n'aît pas prévû de toute éternité ? Comme
" sa Sageſſe eſt toûjours la même, ſa Bonté
" l'eſt auſſi : & par-conſéquent l'une & l'au-
" tre demande que ſes Loix ſoient toûjours
" les mêmes. N'eſt-ce pas ſur ce fondement
" de la Sageſſe & de la Bonté infinies de
" DIEU, que vous ſuppoſez que l'Evangile
" eſt une Loi très-parfaite, incapable d'être
" revoquée, ou alterée, ou de recevoir de
" additions : ne devez-vous donc pas recon-
" noître, que la Loi Naturelle eſt auſſi par-
" faite, à moins que vous ne diſiez, que
" DIEU n'eſt parvenu à la perfection de ſa
" Sageſſe & de ſa Bonté que depuis environ
" dix-ſept Siécles ? Prétendre, que l'Evangile
" n'eſt ſuſceptible d'aucune addition, parce
" que la Volonté de DIEU eſt immuable,
" & ſa Loi trop parfaite pour en avoir beſoin,
" c'eſt alleguer, pour prouver que l'Evangile
" étoit une nouvelle Religion, un argument
" qui ſe détruit lui-même ; puis que ſur ce
" pié-là vous devez avouer que, depuis le
" tems que l'Evangile a commencé, DIEU
" eſt ſujet au changement, & qu'il y a eû des
" additions faites à la Loi toute parfaite d'une
" Sageſſe Infinie, leſquelles forment une nou-
" velle Religion. Ce qui fait que la Loi Na-
" turelle eſt immuable, c'eſt qu'elle eſt fon-
" dée ſur la Raiſon invariable des choſes.
" Mais ſi DIEU eſt un Etre arbitraire, &
" qu'il puiſſe commander certaines choſes pu-
" rement

„ rement, parce qu'il le veut & qu'il lui plaît, „ les unes aujourd'hui, les autres demain; en „ ce cas-là, il n'y a rien ni dans la nature de „ DIEU, ni dans les Choſes mêmes, qui „ empêche qu'il ne change perpétuellement „ de volonté. Si une fois il commande quel- „ que choſe ſans raiſon, il n'y a point de rai- „ ſon pourquoi il ne pourroit pas changer ſans „ fin & ſans ceſſe de tels Commandemens.... „ (*a*) La Volonté de DIEU doit être toû- „ jours déterminée par la Nature & la Raiſon „ des Choſes: autrement la Fauſſeté & la Mu- „ tabilité pourront être la Volonté de DIEU, „ & il pourra n'y avoir rien de Bon ou de „ Mauvais naturellement, mais une Volonté „ arbitraire gouvernera tout....

(*b*) B. „ Mais en accordant, que la con- „ noiſſance naturelle que nous avons de DIEU, „ de nous-mêmes, & des autres Créatures, „ eſt le fondement de toute Religion, qu'eſt- „ ce qui empêche de dire, que la Révélation „ extérieure peut, en bâtiſſant ſur ce fonde- „ ment, élever un édifice plus grand & plus „ beau, qui renferme des choſes auxquelles „ la Lumiére Naturelle ne ſauroit atteindre, „ ſans contredire néanmoins rien de ce qu'el- „ le enſeigne?

A. „ Je crois avoir prévenu cette objec- „ tion, en prouvant que la Religion Natu- „ relle eſt ſi parfaite, qu'on n'y pouvoit rien „ ajoû-

(*a*) Pag. 65, 66.
(*b*) *Chap.* VII. pag. 69, *& ſuiv.*

„ ajoûter ; & qu'on doit juger de la Vérité de
„ toute Révélation par la conformité avec
„ cette Religion. Mais comme l'objection
„ la plus plausible que vous m'aiyez en
„ faite, je repons, que, les idées naturelles
„ que nous avons des Perfections divines nous
„ enseignant d'une maniére démonstrative que
„ DIEU n'exigera de ses Créatures que ce qui
„ tend à leur bien ; tout ce qui est tel, c'est
„ à-dire, ce que la Raison & la Nature des
„ Choses nous indiquent clairement, est bâti
„ sur la Loi Naturelle, & lui appartient. Pour
„ tout le reste, qui ne tend point là, vous
„ devez chercher un autre fondement, une
„ autre Nature fort différente de la Divine,
„ pour bâtir là-dessus *vôtre* (*a*) *foin & vôtre*
„ *chaume.*

L'Auteur néanmoins joint ensuite au *bien des Hommes*, *la Gloire de* DIEU ; l'une & l'autre fin, dit-il, étant compriſe dans les *deux grands & généraux Commandemens de la Loi Naturelle*, *aussi bien que de l'Evangile*. *Mais au fond*, ajoûte-t-il, *ces deux Loix sont les mêmes*, *puis que tout ce qui sert à avancer la Gloire de* DIEU, *contribuë aussi nécessairement au bien des Hommes.* Il n'y a que (*c*) des *Bigots*, qui n'aiant pas une juste idée de la Bonté de DIEU, trouvent ici souvent une distinction ou une opposition, dont ils abusent étrangement,

(*a*) Allusion, comme on voit, au passage de I. *Corinth.* III. 12.

(*b*) Pag. 70, *& suiv.* (*c*) Pag. 72.

ment, pour faire du mal aux autres Hommes; ſorte que cela a donné lieu de dire en commun proverbe: *In nomine Domini incipit omne malum.* L'Auteur ſe déchaîne enſuite contre la Superſtition, & il ne laiſſe paſſer ailleurs aucune occaſion de le faire. En finiſſant le Chapitre VII. il allégue un grand paſſage du Docteur SHERLOCK (*a*), où ce Théologien a dit, comme lui, mais non pas dans les mêmes vuës & dans les mêmes principes, *Que l'Evangile* eſt *une nouvelle publication de la Loi Naturelle, & que ſes Préceptes expliquent cette Religion primitive, qui eſt auſſi ancienne que la Création.* Il tâche de le ramener à ſes idées: mais voiant bien qu'il n'y a pas moien, il s'écrie enfin: *O ſi ſic omnia dixiſſet!* En général, il ſeme dans tout ſon Livre un grand nombre de Paſſages de Théologiens, ou d'autres Auteurs, qu'il veut mettre entiérement de ſon parti, quoi qu'ils en ſoient bien éloignez, & il entend quelquefois tout-à fait mal leurs paroles. En voici un exemple ſenſible. Pour prouver (*b*) que même les *Catholiques Romains* ne font pas ſcrupule de reconnoître *qu'il n'y a rien que de Moral dans la Religion*, il cite ces paroles du fameux Pére QUESNEL; (*c*) *Le vrai Culte n'eſt plus attaché à un Peuple. Le Chriſtianiſme eſt une* RELIGION UNIVERSELLE. Il eſt clair, comme le jour, que cet

(*a*) Préſentement Evêque de *Bangor. Sermon prononcé devant la Société pour la Propagation de l'Evangile*, pag. 16, &c.
(*b*) Chap. III. pag. 34, 35. (*c*) Sur *Act.* II. 21.

cet Eccléſiaſtique vouloit dire ſeulement que la Révélation de l'Evangile n'eſt pas bornée à un ſeul Peuple, comme la *Loi de* MOÏSE, mais que DIEU l'adreſſe à ceux de toute autre Nation. Si l'on examine les autres Paſſages que nôtre Auteur cite, de Mrs. de (*a*) *Port Roial*, & de feu Mr. (*b*) DE FENELON, Archevêque de *Cambrai*; on ne les trouvera pas citez plus à propos.

La ſuite de cet Extrait ſe trouvera dans une autre Partie de cette Bibliothéque.

(*a*) *Préface* ſur le *N. Teſtament* de *Mons.*
(*b*) *Lettres ſur la Religion*, pag. 258. *Ed. de Paris.*

ARTICLE II.

La Nullité des ORDINATIONS ANGLICANES *demontrée de nouveau tant pour les faits que pour le droit contre la Defenſe du R. P.* LE COURAYER, *Dr. d'Oxford & Chanoine Regulier de Ste. Geneviéve, par le R. P.* LE QUIEN, *Profeſſeur en Théologie de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* A Paris, chez Babuty ruë St. Jacques à St. Chryſoſtôme. 1730. 2. Vol. *in* 12. Tom. I. pp. 351. Tom. II. pp. 379. ſans compter la Préface & la Table de 30. pp.

IL y avoit quelque lieu de croire, que la diſpute qui s'eſt élevée depuis quelques années au ſujet des Ordinations Anglicanes ſe-

roit

roit terminée par la Defenſe du P. *Le Courayer*. Les queſtions de fait ne ſont pas interminables, comme celles de metaphyſique, où l'on admet des principes oppoſez, dont l'évidence ſoit douteuſe, la conteſtation peut ſe prolonger à l'infini. Mais quand en matiere de faits les Actes & les Hiſtoriens ſont uniformes pour en établir la vérité ou en démontrer la fauſſeté, toute diſpute eſt terminée, ou doit l'être, & tout ce qui ſe dit au delà intereſſe plus l'honneur perſonnel des combattans que l'éclairciſſement de la Verité. Auſſi eſt-il rare que le public prenne beaucoup de part à une querelle litteraire prolongée au delà de ſon veritable terme; & ſi nous rendons compte au public de ce nouvel ouvrage, ce n'eſt pas pour lui rien annoncer de nouveau ſur le fond de la matiere, mais pour lui donner une idée de la maniere dont s'y prend le P. *Le Quien* pour affoiblir les prejugez avantageux que le public avoit pris de l'ouvrage qu'il attaque, & dont le fait paroiſſoit démontré juſqu'à l'évidence.

On peut diſtinguer proprement quatre objets dans la Defenſe du P. *Le Courayer*, auxquels tout le reſte de l'ouvrage ſe rapporte. Le premier a été de prouver, que l'Hiſtoire de l'Ordination des premiers Evêques du temps d'*Elizabeth* faite dans une Auberge étoit un Roman. Le 2. que cette Ordination avoit été faite à *Lambeth*, ce qu'il démontre par tous les Actes publiez & les Hiſtoriens. Le 3. que cette Ordination étoit valide tant du côté de la matiere que de la forme, ce qu'il prouve

par la ſuffiſance de l'impoſition des mains & par l'exemple des anciennes formes d'Ordination. Le 4. enfin eſt d'éclaircir differens points incidens qui ne ſont pas eſſentiels à la diſpute, mais que le hazard ou le rapport y ont fait entrer. Telles ſont les matieres du Sacrifice, du Sacerdoce, de l'autorité de l'Egliſe en matiere de diſcipline &c. Sur les trois premiers Articles on peut dire qu'à la reſerve de quelques Miſſionaires ou de quelques Hybernois tout le public lui a donné ouvertement gain de cauſe. Il a été traité moins favorablement ſur le dernier, & la Cenſure d'un aſſez grand nombre d'Evêques ſemble former un prejugé avantageux en faveur de ſes Adverſaires. Cependant il s'eſt defendu aſſez plauſiblement pour faire croire, que ſi les erreurs qui ont fait l'objet de ces Cenſures ont été juſtement condamnées, c'eſt au moins très-injuſtement qu'on les lui a imputées.

Quoi qu'il en ſoit, il faut que le P. *Le Quien* ne ſe tienne pas tout à fait pour battu, puiſqu'il revient à la charge, & qu'il ſoutient que ſon Adverſaire n'a point encore démontré la verité de l'Ordination de *Lambeth*, & que lui-même au contraire a bien prouvé qu'elle étoit douteuſe, & qu'en cas qu'elle fût veritable il en a démontré la Nullité. Peut-être cependant qu'en liſant cet ouvrage ou en le comparant avec la Defenſe qu'on attaque on ne trouvera rien moins que des démonſtrations. Mais c'eſt dequoi il faut laiſſer le Jugement au public, en nous bornant ſimplement à rendre

dre compte de ce qu'il y a de plus eſſentiel dans cet Ecrit.

Après une Preface où l'Auteur expoſe ſon plan, & tâche de prevenir le Lecteur contre ſon Adverſaire, qu'il pouvoit traiter plus poliment, ſans courir riſque d'affoiblir ſon ouvrage, & à qui il fait quelques reproches perſonnels qui intereſſent peu le public, & ſur leſquels on ne ſauroit porter de jugement qu'après la replique, le P. *Le Quien* commence par donner une relation de ce qui ſe paſſa entre Mr. l'Archevêque de *Cantorbery* d'aujourd'hui & quelques Docteurs de Sorbonne, au ſujet d'un projet de reconciliation que l'on avoit dreſſé en 1717. pour voir ſi l'on ne pourroit point trouver quelque moyen de rapprocher les eſprits & de réunir les Egliſes. On étoit même deja convenu, dit-on, de quelques Articles qui paroiſſent aſſez raiſonnables, comme 1. *de ſe ſupporter mutuellement dans les points indifferens.* 2. *D'accorder qu'on ne peche pas en adorant Dieu ſans aucune image.* 3. Qu'*il eſt libre à tout Chrétien de prier Dieu ſans implorer l'interceſſion des SS.* 4. Qu'*il eſt permis de rendre au peuple la Communion ſous les deux eſpeces.* 5. Que *l'autorité Epiſcopale émane de Dieu ſeul, ſauf la ſubordination qu'il doit y avoir entre les Evêques.* 6. Qu'*on peut approcher de la Ste. Table, ſans qu'on ait fait l'élevation du St. Sacrement.* On doit bien s'attendre, que le P. *Le Quien* eſt trop ardent Orthodoxe pour approuver des articles de cette nature, & ils auroient trouvé ſans doute beaucoup d'autres

adverſaires parmi les Moines & certains Théologiens, ſi on les eût rendu publics. Mais le projet ayant échoüé faute d'être ſoutenu par les Puiſſances, tout cela reſta dans le ſecret, & la Negociation ſe termina avec la mort de Mr. *Dupin*, que l'on deſigne aſſez clairement pour un de ces Docteurs, quoi qu'on ait affecté de ne le point nommer. Nôtre Auteur prétend que la Diſſertation du P. *Le Courayer* fut une ſuite de ce projet. Mais ce que cet Ecrivain nous en a appris lui-même, nous donne lieu d'en douter, & nous fait croire que ſon Livre fut plutôt un ouvrage dû au hazard que la ſuite d'un projet dont on ne lui avoit donné aucune communication.

Après ce preambule qui ne fait rien à l'affaire, le P. *Le Quien* ſe propoſe d'examiner, ſi *Mathieu Parker a été ſacré ſolemnellement Archevêque de Cantorbery*. Il trouve que toutes les preuves qu'on en a rapportées *n'ont ſervi qu'à rendre le fait plus incroyable:* & il le combat de nouveau comme il avoit fait dans ſon premier Ecrit, & à peu près par la même methode. A cette foule d'Actes, de Regiſtres, de Monumens, que le P. *Le Courayer* avoit produits dans ſa Defenſe, & que les Critiques regarderont toujours comme une démonſtration, en matiére de faits, nous nous attendions que le P. *Le Quien* en oppoſeroit d'autres en auſſi grand nombre ou auſſi eſſentiels, puiſque la depoſition d'un Acte public ne peut être infirmée que par un Acte contraire. Mais nous avons été trompez dans notre attente,

&

& nous n'avons pu qu'être ſurpris en voyant que l'Auteur dans cet ouvrage comme dans l'autre n'oppoſe aux Actes publics & aux Hiſtoriens du temps, que des raiſonnemens de Théologiens, qui ſous pretexte qu'on ne devoit pas reconnoître pour Evêques ceux qui avoient conferé ces premieres Ordinations nioient hardiment, que *Parker* & les nouveaux Prelats euſſent reçu aucune conſecration & aucune impoſition des mains, quoique dans pluſieurs autres endroits ils ne leur conteſtent qu'une Ordination Canonique & legitime, comme l'a, ce ſemble, aſſez clairement prouvé l'Auteur de la Defenſe dans le Chap. VI. du Livre Second. Nous ne pouvons entrer ici dans l'explication Critique des differens endroits de *Stapleton*, de *Harding* & de *Sanders*, ſur leſquels ces deux Auteurs ne s'accordent pas. Mais ce qui nous paroît de certain, c'eſt que quand le ſens que leur donne le P. *Le Quien* ſeroit veritable, le temoignage de ces Auteurs ſeroit une foible autorité à oppoſer à une foule d'Actes & de Monumens, qui ſont inacceſſibles à la ſuppoſition.

Une autre choſe qu'il eſt eſſentiel de remarquer ici, c'eſt que dans ce dernier ouvrage le P. *Le Quien* fait des paſſages des Théologiens en queſtion un uſage très-different de celui qu'il en avoit fait dans l'autre. Car dans le premier il avoit employé la plûpart de ces témoignages pour autoriſer l'Hiſtoire del'Auberge, au lieu que dans celui-ci il ſemble l'abandonner tout à fait, & ſe fâche même de ce qu'on

lui attribuë de l'avoir trouvée dans tous ces Ecrivains. Ce n'eſt donc plus cette Hiſtoire qu'il y voit, mais ſimplement un defaut général d'Ordination juſqu'à la Convocation de 1562. en ſorte que juſque là il ſoutient qu'aucun des Evêques n'avoit reçu d'Ordination ni bonne ni mauvaiſe. Nous ne previendrons point le public ſur ce qu'il doit penſer de ce nouveau Syſtême; & tout ce qu'il nous eſt permis d'en dire, c'eſt que ſi en ſi peu de temps le P. *Le Quien* a vu des choſes ſi oppoſées dans les mêmes Auteurs, il n'a pas trop ſujet de ſe fâcher, que ſon Adverſaire n'y voye pas tout ce qu'il y voit.

Aux témoignages de *Stapleton*, de *Harding*, & de *Sanders* qui ſont les ſeuls qui mériteroient quelque attention parce qu'ils étoient plus proches des temps où les choſes ſe ſont paſſées nôtre Auteur joint ceux de *Raſtall*, de *Briſtow*, d'*Alain*, d'*Oſorius*, & de quelques Anonymes dont l'autorité n'ajoute aucun poids aux precedens, & peut ſervir même à l'affoiblir. Il pretend d'ailleurs que ceux des Proteſtans qui ont defendu l'Egliſe Anglicane du temps d'*Elizabeth* contre tous ces Théologiens n'ont point connu le Sacre de *Parker* à *Lambeth*. Nous diſons, qu'*il le prétend*, car nous n'avons rien vu parmi ce qu'il allegue qui puiſſe nous faire croire qu'il l'ait prouvé; & ce que l'Auteur de la Defenſe a rapporté ſur cela dans le Chap. IV. du 2. Livre de ſa Defenſe nous paroît une preuve poſitive du contraire.

Ce

Ce que le P. *Le Quien* rapporte du procès de *Bonner* avec *Horn* pour confirmer son nouveau Système d'une omission d'Ordination pendant les trois premieres années d'*Elizabeth* montre, que l'âge de ce Pere n'a point affoibli la vivacité de son imagination. Mais pour peu qu'on lise cette Histoire dans les Historiens originaux, & la declaration que rendit le Parlement sur cette contestation, je doute que l'Auteur y trouve de quoi faire valoir son Système, quand il pourroit nous garantir toutes les circonstances qu'il y met du sien, & qui sont contredites par l'Auteur de la Défense Liv. III. Chap. IV. où il ne paroît avoir rien avancé que sur des garans assez sûrs.

De la maniere dont s'explique le P. *Le Quien* dans tous ces endroits, il sembloit qu'il eût renoncé tout à fait, à la defense de l'Histoire de l'Auberge. Mais comme ce n'est que malgré lui qu'il a abandonné cette ressource, son cœur l'y ramene dans la suite, & comme il n'a rien à produire pour colorer le ridicule de ce Roman, il se sert, pour le rendre probable, ou pour s'excuser de l'avoir trouvé tel, de tout ce qu'il a pu rencontrer dans ses Auteurs contre la reputation des premiers Evêques Protestans d'Angleterre, & il n'hesite pas sur la seule garantie de leurs ennemis à les charger de tous les excès qu'ils leur ont reprochez, & à les en declarer convaincus. C'est, ce me semble, s'écarter étrangement des regles de la justice; mais le zèle excuse tout dans les Auteurs, sur tout lors qu'ils écrivent dans un païs, où l'Or-

thodoxie ſupplée à toutes les autres vertu
Comme tout ce detail eſt étranger à la contr
verſe nous croyons en devoir épargner au p
blic le recit auſſi bien que les reflexions qu
merite ; le Lecteur ſaura bien les faire lui
même.

Après avoir montré par le caractere des pre
miers Evêques Proteſtans d'Angleterre, qu
la fable de l'Auberge n'eſt pas tout à fait *i*
croyable, il revient à montrer que l'Ordinatio
de Lambeth l'eſt ; ce qu'il prouve & par la Cri
tique des Actes dont on l'avoit appuyée & p
la production d'Actes authentiques contraire
Quelque impartialité que doivent montrer de
Journaliſtes, nous ne pouvons nous empêche
de faire remarquer qu'il eſt aſſez ſingulier qu'o
donne pour *Actes authentiques contraires*, un
Commiſſion d'*Elizabeth*, dont le P. *Le Cou
rayer* a démontré inconteſtablement l'inſuffi
ſance & l'inutilité Chap. III. du Liv. III. de ſ
Defenſe ; & des Lettres d'un heraut d'Armes
qui donne à *Parker* la qualité de *Præſul* un
mois avant ſa conſecration ; qualité qui outre
qu'elle ne peut être regardée que comme un
compliment ou comme un titre d'honneur de
feré à un Archevêque nommé, ne peut même
dans les principes du P. *Le Quien* être regardée
comme une preuve de conſecration, puiſqu'a
lors il n'en avoit ſelon lui reçu aucune.

Un pareil goût en fait de choix de preuves
ne previent pas favorablement le Lecteur en fa
veur de la Critique des Actes produits par le
P. *Le Courayer* dans ſa Défenſe. C'eſt préci-
ſément

ment la même que celle que le P. *Le Quien* t apportée dans ſon premier ouvrage, & t l'Auteur de la Défenſe avoit montré la bleſſe. Nous n'y avons rien trouvé de nou-au; & ce qui ſeul nous y a paru extraordi-aire, c'eſt qu'en reproduiſant ſa Critique, Auteur n'ait presque rien dit de tout ce qu'on avoit oppoſé. En finiſſant l'examen de ces ſtes, il s'étend beaucoup ſur le temps où a té publiée la Vie de *Parker*. Il avoit d'abord oulu faire douter de la verité de cette Hiſtoi-, & même de l'Edition du Livre où elle a-oit été inſerée. Il reſſerre à preſent ſa Criti-e, & ſe contente de montrer que cette Vie 'a pu paroître du vivant de ce Prélat, mais ulement après ſa mort qu'il place en 1576. ontre le témoignage de tous les Hiſtoriens. l ſemble qu'il prouve aſſez bien du moins u'elle n'a pu paroître avant 1573. Mais tout reſte eſt foible, & il ſe juſtifie aſſez mal de ifferentes fautes qui lui avoient été reprochées ur cet Article.

Tout ce que le P. *Le Quien* a rapporté juſqu'ici ne combat proprement que le fait de l'Ordination de *Parker*. Ce qui ſuit en attaque la validité. Pour le faire avec ſuccès, ce Pere commence par conteſter le caractere du premier Conſecrateur, qui étoit *Barlow*, & prétend démontrer qu'il n'a point été ſacré, car il ne faut s'attendre de trouver ici que des démonſtrations. Celle qu'il apporte contre la conſecration de *Barlow* eſt que ſon adverſaire ayant avoüé que ce Prélat n'avoit point été ſa-

ſacré pour St. *Aſaph*, ce qui eſt clair d'ailleurs parce que dans l'Acte de Confirmation pour St. *David*, il n'eſt qualifié que de Prêtre *Ordine Sacerdotali conſtituto*, & étant évident qu'il ne l'avoit point été depuis, il reſte pour démontré qu'il ne l'a jamais été. Mais pour ce qui regarde l'aveu que l'on fait faire au P. *Le Courayer*, nous avouerons ingenument qu'en le cherchant dans ſa Défenſe il ne nous a pas paru bien poſitif; & il ſemble qu'il s'y eſt borné à prouver, que ſi *Barlow* n'avoit point été ſacré pour St. *Aſaph* il pouvoit l'avoir été pour St. *David*; ce qui eſt très-différent de ce qu'on lui fait dire. Et pour ce qui eſt de la qualification de Prêtre, il paroît que pour porter ſur cela un jugement ſolide, il faudroit ſavoir quel étoit l'uſage à l'égard des Evêques transferez, & quelle qualité on leur donnoit. C'eſt apparemment ce que nous apprendra l'Auteur de la Défenſe, s'il juge à propos de repliquer. Tout le reſte de cet Article ne contient que des redites, qui ne meritent pas de nous arrêter, & nous nous contenterons de remarquer une inexactitude du P. *Le Quien*, que ſon adverſaire traitera peut-être d'infidelité. C'eſt l'endroit où il fait dire à *Wharton* que *Barlow* n'a pu être conſacré pour cette Egliſe, quoi que cet Auteur ſe contente de dire qu'il n'a pu être conſacré le jour que marque *Godwin*, *illum die* 22. *Februarii conſecratum eſſe*, *fieri nequaquam potuit*. La ſuppreſſion des premiers mots fait une difference bien ſenſible dans le ſens.

Enfin

Enfin l'Auteur finit ce premier Volume par
cher de repandre des doutes ſur les conſecra-
des Suffragans de *Bedford* & de *Thetford*
ſur celle de *Bâle*. Il tâche de juſtifier l'ex-
ication qu'il a donnée à un Auteur Anglois,
paroît encore incertain, ſi jamais le fameux
illotſon avoit été baptizé, quoi que le P. *Le*
ouvayer ait produit une inſcription publique
i le marque. Il ne veut s'en rapporter qu'à
extrait baptiſtaire; & comme ſon adverſaire
écrit qu'il l'avoit; il ne lui ſera pas difficile
ſatisfaire la curioſité de notre Auteur.

Des defauts des Conſecrateurs, il étoit na-
rel que nôtre Auteur vînt à examiner la ma-
re & la forme de l'Ordination de *Parker*, &
ns nous attacher exactement à l'ordre qu'il a
ivi, nous expoſerons quelles ſont ſur cela
s penſées. Nous ne voyons pas qu'il atta-
ue cette Ordination du côté de la matiere ou
e l'impoſition des mains. Toutes ſes difficul-
ez regardent la forme; & il prétend qu'elle
iffere dans l'eſſentiel de celles qui ſont dans
es anciens Pontificaux. Pour le prouver, a-
rès avoir tâché de concilier une contradiction
u'on lui avoit reprochée, il rapporte à peu
rès les mêmes formules que ſon Adverſaire
voit produites, mais plus parfaitement; & en
ire des conſéquences toutes contraires, après
voir fait remarquer que les Anglois n'ont ſup-
imé la formule qui indiquoit le pouvoir d'of-
ir le Sacrifice, *qu'en haine de la fonction Sa-*
rdotale d'offrir à Dieu le Sacrifice exterieur du
rps & du ſang de Jeſus-Chriſt; fonction qu'ils
ont

ont ſolemnellement abjurée. Après cette rem
que il expoſe aſſez en détail les formules
Egliſes Greques & Orientales; & comme
ſont conçuës en termes ſi vagues & ſi g
raux, qu'elles ſemblent plus favorables au Sy
tême de ſon adverſaire qu'au ſien, il t
che à les determiner par des interpret
tions plus reſtraintes, & à ne vouloir ente
dre par exemple le mot d'*ἱερουργία* que du ſac
fice, quoique le P. *Le Courayer* l'eût éten
à tout ce qui concerne le Service Eccleſiaſtiq
ou plutôt les prieres. Mais, dit nôtre A
teur, *vouloir que le mot ἱερουργεῖν ne ſignifie
que les prieres dans un ſens metaphorique, c
trop careſſer les Proteſtans.* Pour le P.
Quien, qui loin de les *careſſer* fait un gra
crime à ſon Adverſaire des maximes de tol
rance, qu'il trouve repanduës dans ſon ouvr
ge, il a grand ſoin de les tenir toujours à di
tance en multipliant les Controverſes, &
faiſant des diſputes réellés de choſes, où
paroît qu'on ne conteſte que faute de s'ente
dre.

Mais quoi qu'il en ſoit, comme ce Pere a
prehende apparemment que tout le monde
voye pas auſſi clairement que lui la differen
de ces anciennes formes d'avec celle d'
douard, il ſe rabbat ſur l'intention, & dit q
les *Anglois* ont renoncé à *l'intention forme
de l'Egliſe* par *l'excluſion formelle du Sacerd
& du Sacrifice.* Mais ſi, comme l'a prou
ſon adverſaire, les Anglois n'en ont excl
que les fauſſes idées que les Scholaſtiques
l'Egli

liſe *Romaine* ont attachées à ces expreſ-
, & qu'ils n'ayent même pretendu les ex-
e que pour s'en tenir plus fermement à
ſtitution de J. C., ce ſera toujours à re-
mmencer, & l'on ne voit pas que notre Au-
r ait rien produit de nouveau ſur ce point
pable ou de convaincre ſon Adverſaire ou
le confondre. Car tout ce que ce Pere dit
ite pour prouver que les *Anglois* ne recon-
ſſent ni Sacrifice ni Sacerdoce, montre
, comme l'a dit ſon Adverſaire, qu'ils ont
cela des idées un peu differentes des Eco-
Romaines, & qu'ils ſont fort oppoſez aux
s qu'ils pretendent qu'on a autoriſez à l'om-
e de ces dogmes; mais quand on examine
partialement les idées des deux Egliſes ſur
point, il ſe trouve réellement que ce ſont
ſentiellement les mêmes, & que ſur ces Ar-
cles comme ſur beaucoup d'autres on ne diſ-
te que d'expreſſions, & qu'on convient des
êmes veritez.

Le P. *Le Quien* penſe bien differemment ſur
e point. Il ſoutient avec chaleur que les
nglois n'ont ni Sacerdoce ni Sacrifice, & co-
parce que leur Liturgie eſt un peu differen-
de la *Romaine*, & qu'ils croyent que le mot
Sacrifice ne convient en rigueur qu'à celui
la Croix, quoi qu'on puiſſe le donner par
propriation à l'action qui le repreſente, &
on en renouvelle l'offrande. Il pretend
ſſi que leur Ordination *ne met rien d'intrin-*
ue dans leurs Miniſtres qui les diſtingue du
ſte du peuple. Il eſt vrai que l'Auteur nous

laiſſe

laiſſe à deviner lui-même ce que l'Or
met d'intrinſeque dans les Prêtres de
Romaine, qui ne ſont point dans le
ou s'ils ont quelque entité ou quelque
abſolu plus que les autres hommes. Il
ſe apparemment que la choſe eſt ſi claire,
cela ne merite pas qu'il s'y arrête pour
ſon adverſaire, à qui il reproche auſſi de
damner les Meſſes privées *avec ſon faux*
que Horn à l'exemple de *Luther*, quoi
ne trouve rien de pareil dans la Défen
le P. *Le Courayer*, ſans enſeigner que c
ſes ayent rien de mauvais a été aſſez
pour reconnoître l'abus ſordide qui s'
chez les Moines & dans bien d'autres E
& le condamner, & pour ſouhaiter en
temps que l'Egliſe Romaine pour ſon
interêt & l'édification publique y voulût
quelque Reforme.

De là l'Auteur paſſe à expliquer la
du Sacrifice qu'il met non dans l'immola
mais dans l'offrande de J. C. preſent &
lé d'une maniere ou ſanglante ou myſtiqu
quoi il eſt oppoſé à ſon Adverſaire, qui
fait conſiſter que dans l'immolation, &
exclut la preſence non du Sacrifice même
de ſon idée; en ſorte que, comme l'a très
compris le P. *Le Quien*, *ce n'eſt que par*
mitance que le P. *Le Courayer* croit que
ſence de J. C. a lieu dans ſon Sacrifice
que. En cela du moins ce Pere a rendu
de juſtice à ſon Adverſaire que les Ev
qui l'ont accuſé d'exclure la preſence de

Sacrifice, au lieu que le Pere *Le Quien* a-
ué qu'il l'admet du moins *par concomitan-*
.

Mais ce ſentiment même il l'attaque com-
e une erreur, & tâche de tourner contre ſon
verſaire les autoritez qu'il avoit produites
our s'en couvrir. Il ſe ſert de la même oc-
ſion pour faire voir que les *Anglois* n'admet-
nt point de preſence réelle, & il a raiſon, ſi
r preſence réelle il faut entendre, comme il
dit, la preſence de J. C. en *ſa ſubſtance pro-*
& phyſique. Car c'eſt ce que les *Anglois*
nt jamais reconnu. Mais il nous ſuffit d'a-
ir indiqué ces matieres qui ne ſont qu'inci-
ntes à la queſtion, & il ſeroit impoſſible
ailleurs de ſuivre nos Auteurs dans les inter-
retations oppoſées qu'ils donnent aux Auteurs
u'ils citent pour eux, & ſur leſquels il y au-
oit bien des reflexions à faire.

Nous pouvons mettre encore parmi les queſ-
ons incidentes, ce que prouve notre Auteur,
ue l'Ordinal Anglican eſt l'ouvrage de l'au-
rité ſeculiere, & que les Ordinations faites
ous *Edouard* ont été declarées nulles. Nous
e voyons rien dans tout ce que dit ici le P.
e *Quien*, qu'il n'eût deja dit dans ſon pre-
ier ouvrage, ou que ſon adverſaire n'eût pre-
nu, & malgré tout ce que l'Auteur a ra-
aſſé pour fortifier ce qu'il avance, nous ne
ouvons pas qu'*Edouard* ait fait pour le re-
eſſement de la Liturgie & de l'Ordinal, que
e que les Princes font tous les jours dans les
atieres Eccleſiaſtiques, lors qu'ils chargent

leur Clergé de dreſſer quelque reglement, qu'ils l'appuyent enſuite de leur autorité. à l'égard du Jugement porté ſous *Marie* c tre la validité des Ordinations, il paroît évident, que generalement parlant on les garda comme nulles ſous cette Princeſſe, m on ne voit point qu'il y ait eu ſur ce po ni jugement ni examen. C'étoit une ſuite principes Théologiques du temps, & il y voit même ſi peu de regle en tout cela, qu confondit dans une même Sentence les E ques ordonnez ſelon l'ancien Pontifical, ceux qui l'avoient été ſelon le nouveau tuel. Le P. *Le Quien* pour empêcher qu ne le crût a fait tous ſes efforts pour faire d ter de la conſecration de ces differens Evêqu mais inutilement; & malgré tout ce qu'il imaginé on voit que c'eſt un homme qui ve ramener bon gré malgré les faits à ſon Syſ me, & qui n'a jamais penſé à former ſon Sy tême ſur la verité des faits.

L'Auteur finit ſon Ouvrage en tâchant juſtifier les Scholaſtiques de l'alteration que Adverſaire les avoit accuſez d'avoir introdu dans la foi. Il l'accuſe lui-même à ſon to d'avoir reduit le caractere *à la Doctrine des cidens abſolus*; ce que nous ne pouvons con lier avec un reproche directement contra qu'il lui fait ailleurs, de faire conſiſter le c racterе dans une conſecration purement ex rieure, & cela conviendroit beaucoup mi à la Doctrine du P. *Le Quien* qui met quelq choſe d'*intrinſeque* dans les Miniſtres de l' gl

liſe *Romaine*. Enfin il lui reproche que c'eſt ar mauvaiſe foi qu'il a dit que le Decret ren- à *Rome* au ſujet de l'Abbé *Gordon* étoit *de ême nature* que ceux qu'on a rendus au ſujet es Ordinations des Evêques de *Seez* & d'*A-ellino*, parce que dans l'un on ne preſcrit oint de reordonner ſous condition, comme on fait dans les autres. Mais il ſemble que ce eproche n'eſt fondé que ſur une équivoque, uisque le P. *Le Courayer* en diſant que ces Decrets étoient *de même nature* n'a pas voulu ire qu'ils fuſſent exprimez de la même ma-iere, mais ſimplement qu'il n'étoient les uns les autres que des Decrets proviſionels & on definitifs, ce qui paroît certain, quoique e P. *Le Quien* en pluſieurs endroits de ſon ouvrage, ſuppoſe toujours qu'il y a eu un Ju-gement de l'Egliſe ſur ce point, en quoi il eſt contredit par le Cardinal *De Noailles* lui-même.

Cette II. Partie eſt terminée par un Recueil e quelques Pièces qui n'intereſſent pas beau-oup le fond de la queſtion. Telles ſont par xemple, 1. La Cenſure des Evêques qui ne ondamne que des propoſitions incidentes & trangeres, & il ſemble que l'Auteur ne l'ait referée à celle du Cardinal *De Noailles*, que arce que dans cette derniere on y marque op clairement que l'affaire des Ordinations t encore à décider, ce que le P. *Le Quien* oudroit bien empêcher de croire. 2. Les Let-es de Doctorat dont l'Univerſité d'*Ox-rd* a honoré le P. *Le Courayer*, & la ponſe de ce Pere. 3. Le long Me-

moire de l'Abbé Renaudot ſur les Ordinations Anglicanes, dont celui qui eſt imprimé à la tête de la Diſſertation n'eſt proprement qu'un Abregé. Ce Memoire eſt precedé d'un Avertiſſement & ſuivi d'une Lettre de l'Abbé *Gould* qui revendique à lui-même le petit Memoire que dans la Diſſertation on avoit attribué à feu Mr. *Renaudot*. Ce n'eſt pas à nous à decider de la verité du fait, ſur tout après que le P. *Le Courayer* a cité pour ſes garants Mr. le Procureur General du Parlement de Paris, & le Journal des Savans. Il eſt vrai que le P. *Le Quien* dit que ſon adverſaire a cité le Journal *à faux*, & que ce qui y eſt dit ne regarde nullement le Memoire ſur les Ordinations Angloiſes, mais un autre Ecrit ſur la Croyance des Orientaux. Mais ſurement en cela il calomnie ſon adverſaire, & il eſt impoſſible d'entendre le Journal des Savans autrement que ne l'a fait le P. *Le Courayer*, puis que le Journaliſte dit poſitivement, que l'ouvrage de l'Abbé *Gould* étant ſuffiſamment connu il ſe bornera à donner l'extrait d'un endroit qui paroît particulierement le meriter, & qu'on peut regarder comme une Diſſertation qui vient d'un Ecrivain également recommandable par la profonde connoiſſance, qu'il avoit des Langues Orientales & par d'excellens ouvrages qu'il a donnez au public. Cet homme, ſelon le P. *Le Quien* même, eſt l'Abbé *Renaudot*. L'extrait que donne le Journaliſte regarde les Ordinations Anglicanes, & ceci eſt cette Diſſertation qui vient de cet homme recommandable. Qu'en con-

conclure? Non que le P. *Le Courayer* ait cité le Journaliſte à faux, en lui faiſant dire qu'il a attribué ce Memoire à l'Abbé *Renaudot*, mais que c'eſt à faux qu'on l'accuſe de l'avoir mal cité.

ARTICLE III.

RELATION HISTORIQUE ET THEOLOGIQUE *d'un Voyage en* HOLLANDE *& autres Provinces des Pais-Bas, dans laquelle on verra un détail des converſations de l'Auteur avec Mr. le Marquis de* LANGALLERIE *ſur les principaux points de la Religion. Enrichie de Notes Critiques, Hiſtoriques & Chronologiques, par Mr.* GUILLOT DE MARCILLY, *dedié au Roi.* A Paris, chez Jaques Etienne 1719. *in* 12. de 448. pagg. ſans la Préface & l'Epitre Dedicatoire.

NOus nous diſpenſerions volontiers de parler de cet ouvrage qui paroit depuis peu dans ces Provinces, & qui ſera peut-être plus connu par ce que nous en dirons, que par lui-même, tant nous le croyons peu digne de l'attention du public, s'il n'étoit neceſſaire de faire connoitre les mechans livres afin qu'on ne s'en charge pas. Ni les Savans ni les Ignorans n'en peuvent tirer aucune utilité; les premiers n'y trouveront rien qui n'ait été dit cent

fois & refuté autant de fois ; les autres n'y trouveront que des Sophismes ou d'impertinens prejugez, capables de leur gâter l'Esprit. L'Auteur paroît être un Fanatique, dans lequel on ne remarque ni esprit, ni bon sens, ni l'ombre de raisonnement, qui est venu en Hollande exprès pour convertir le Marquis de *Langallerie* & le ramener au sein de l'Eglise, qu'il avoit abandonnée, & qui, selon toutes les aparences, n'a publié cette Relation, que pour relever son nom du titre d'Auteur Controversiste ; car pour de l'*Historique* & du vrai *Théologique*, il y en a très-peu, quoique le Titre le promette. Aussi l'Auteur ne se donne-t-il que pour Théologien par hazard. On pourroit dire de lui ce qu'un Bourgnignon disoit du vin du Rhin, cette liqueur fait tout ce qu'elle peut pour paroitre du vin, de même Mr. *Guillot de Marcilly* fait inutilement tous ses efforts pour paroître Théologien. On ne trouve en lui que le fatras d'une controverse usée & des objections qu'on n'ose même proposer aux petits Enfans. Par exemple il conclud qu'une Religion ne vaut rien parce qu'il la supose nouvelle. Grand effort de Dialectique ! raisonnement d'une solidité à l'épreuve de toute la Logique ! Ne voit-il donc pas que suivant son principe quand les Apôtres ont prêché le Christianisme aux Juifs, ceux-ci ne devoient pas l'embrasser, & qu'ils étoient en droit de leur dire : Vôtre Religion est fausse, elle est nouvelle, on n'en a pas entendu parler avant

vant Jesus, fils du Charpentier *Joseph*, qui est mort ignominieusement sur une Croix.

Nous raportons cet Argument de l'Auteur sans choix & comme le premier qui nous tombe sous la main en ouvrant le livre. Ceux dont il a rempli les pages 172. & suivantes sur l'infaillibilité du Pape, qu'il traite à la Françoise, sont autant d'armes qu'il livre contre lui-même, puisque ce seul Article est capable de faire brûler son Livre en Italie, en Espagne & en Portugal, preuve, qu'il y avance des maximes, qui ne sont pas celles de l'Eglise Catholique. Il s'imagine avoir poussé un Argument *ad Hominem* à la page 176. en citant plusieurs Synodes Reformez, aux Decrets desquels il assure que l'Eglise Protestante exige une soumission & une obeissance *aveugle*. Cecieſt faux, absolument faux. 1. Parce qu'aucune Eglise Reformée n'a droit ni coutume d'exiger cette obeïssance à ses Decrets. 2. Parce que ces Decrets ne sont reçus qu'autant qu'ils sont évidemment conformes à l'Ecriture Sainte, & non parce qu'ils émanent du Synode, qui n'a aucun pouvoir legislatif pour la doctrine, mais seulement celui d'examiner la conformité du dogme avec l'Ecriture Sainte, outre que le Controversiste doit se souvenir, que les Synodes des Reformez ne sont pas composez du seul Clergé, mais des deux membres de l'Eglise, les Pasteurs & les Fidèles representez par les Anciens des Consistoires, en sorte que, quand même ces Synodes exigeroient quelque soumission, ce qui n'est pas, ce seroit l'Eglise entiere qui

exigeroit cette ſoûmiſſion d'elle-même, comme la Nation Angloiſe obeït aux Actes du Parlement, qui eſt le Corps repreſentatif de toute la Nation. Ce qui ne ſe trouve pas dans les Conciles Romains, où il n'y a que le Clergé qui a voix deliberative.

Voilà un échantillon de la juſteſſe de raiſonnement de l'Auteur, car je n'ai garde d'entrer dans le detail de ſa controverſe, qui roule ſur tous les points agités entre les Proteſtans & les Catholiques Romains. Il faut remarquer que ce Controverſiſte avoüe, que quand il eſt arrivé à Amſterdam, où eſt le Théatre de ſa Miſſion, le 15. Octobre 1714. il étoit ſi ignorant en fait de controverſe ou plûtôt dans la connoiſſance des points qui établiſſent la difference des Religions, qu'il fut obligé d'en faire une étude particuliere, & il y fit tant de progrès qu'au milieu de Juin 1715. il ſe crût aſſez ſavant pour entrer en lice avec le Marquis de *Langallerie*, après avoir cependant échoué dans la converſation d'une Marchande Libraire & de ſa fille qu'il avoit entrepris aparemment pour eſſayer ſes talens, mais

Dans les ames bien nées
Le ſavoir n'attend pas le nombre des années.

Encore n'étudia-t-il pas ſeulement les dogmes des Reformés, *Il aprofondit ceux de toutes les Sectes qui ſont repandües dans tous les Païs du monde.*

Rare

Rare & ſublime effort d'une imaginative,
Qui ne le cede point à perſonne qui vive.

C'eſt-à-dire, qu'en ſix ou ſept mois de tems Mr. *Guillot de Marcilly* executa ce qui a couté de 12, 15, & 20. années d'étude aux genies les plus ſublimes. Il faut encore remarquer, qu'en étudiant ces diverſes Religions, ſon but n'étoit pas de s'inſtruire, car il poſoit pour premier principe, qu'*hors de l'Egliſe Romaine, point de ſalut*; mais c'étoit ſimplement pour ſe munir d'armes pour attaquer les autres & faire des proſelytes. Charmante & raiſonnable diſpoſition, dont il croit que Dieu ne peut manquer de lui ſavoir gré; mais je doute fort que ſon prochain ſoit tenu, de lui en avoir beaucoup d'obligation, car les gens de cette trempe ſont ordinairement les perſecuteurs les plus inhumains qu'on puiſſe rencontrer. Auſſi Mr. *Guillot de Marcilly* paroit-il tel dans les traits Hiſtoriques de ſon Livre. Il n'y a pas de groſſieretés & de menſonge qu'il ne vomiſſe contre *Mahomet* pag. 11, contre *Luther* pag. 129, contre *Calvin* pag. 204. Les Epithetes, d'execrable, d'infame, de ſcelerat, d'abominable &c. ſont les plus beaux titres qu'il leur donne, ſans parler des fauſſetez, dont il farcit l'abregé de leur Hiſtoire, qu'il donne dans les pages citées, comme ce qu'il dit de la mort de *Calvin* pag. 205. & de celle de *Luther* pag. 130, ce qui, quand ce qu'il dit ſeroit vrai, n'intereſſeroit en rien la Reli-

gion, car ſeroit-ce la premiere fois que Dieu auroit tiré la lumiere du fond des ténèbres? Nous ne raportons ces traits que pour donner une idée du Caractere paſſionné de l'Auteur. Les menſonges ne lui coutent rien dès qu'ils peuvent ſervir à decrier les Proteſtans; témoin tout ce qu'il dit de ſes Converſations avec quelques Miniſtres qu'il depeint comme des Sophiſtes, ou comme des ignorans, leur mettant dans la bouche des reponſes qui jamais n'en ſortirent. Temoin le recit qu'il fait dans divers endroits de ſon Livre, d'émeute populaire à Amſterdam pour le maſſacrer, parce qu'il vouloit convertir Mr. *de Langallerie*. Ce qui ne peut être que très-faux dans toutes ſes circonſtances. 1. C'eſt que ces émeutes n'auroient pu être cauſées ſur le Chantier de l'Amirauté ou devant la porte de ſa maiſon que par la canaille du païs; or comment cette canaille pouvoit-elle prendre part à la Religion de Mr. *Langallerie*, ni être inſtruite de ce qui ſe paſſoit entre ce Seigneur & l'Auteur? les perſonnes, qui ont été à Amſterdam, ſavent que les François n'y communiquent pas avec le petit peuple; & en ſecond lieu, que ces ſortes d'émeutes y ſont presque inconnuës, ſi ce n'eſt contre les filoux, qu'on prend ſur le fait. Que Mr. *Guillot de Marcilly* nous diſe un peu combien d'étrangers ont été maſſacrez ainſi à Amſterdam, la Ville de l'Europe la mieux policée? Conte fait à plaiſir, pour ſe donner un certain merite, & pour s'attirer au moins le titre de Confeſſeur, qui a été ſur le chemin

du

du Martyre. Voici une note Hiſtoriqne de l'Auteur (*a*), où tout ce que nous mettons en Italique eſt abſolument faux. „ Pour qu'un „ Bourgeois, en Hollande, puiſſe entrer dans „ la Magiſtrature, il doit faire profeſſion de „ la Religion Calviniſte, le nombre des Ca„ tholiques Romains eſt quelquefois *ſi gene„ ral dans de certaines Villes de cette Republi„ que, qu'à peine peut-on trouver des ſucceſſeurs „ Reformez à ceux qui ſortent de Charges.* Il „ eſt auſſi à remarquer, qu'il n'y a que les „ Calviniſtes qui rempliſſent les dignitez, *ra„ rement les Lutheriens*, & jamais ceux des „ autres Sectes: comme Anabaptiſtes, Armi„ niens, Koakres. Et à l'égard des Juifs, *il „ ne leur eſt pas ſeulement permis de tenir bou„ tique ouverte* ". Il eſt vrai qu'il y a beaucoup de Catholiques en Hollande, mais on auroit de la peine à y en trouver quatre du Caractere de l'Auteur; leur grand nombre n'eſt pas dans les Villes, mais dans le plat païs. La Religion dominante étant la *Religion Chrétienne Reformée*, il n'y a que ceux qui la profeſſent qui ayent part à la Magiſtrature ou au Gouvernement de la Republique; ce qui eſt dit des Juifs, eſt ſi faux, que non ſeulement ils tiennent boutique, mais ils ont des maiſons à eux apartenantes & deux Synagogues publiques, dont l'une eſt un des ornemens d'Amſterdam. Il faut bien aimer à mentir pour le faire ainſi ſans en tirer aucun avantage. En voilà

(*a*) Pag. 57.

voilà assez pour donner une idée de cet Auteur & même de son Livre, dont nous donnerons pourtant une courte Analyse.

Il n'y a pas trente pages dans tout ce volume employées à la Relation du voyage de l'Auteur. Le reste comprend trois Lettres, deux de l'Auteur & une que l'on dit être de Mr. *de Langallerie*; & enfin 14. Articles de controverse sur la necessité de la Tradition, le Merite des œuvres, le Purgatoire, la necessité du Batême, l'Infaillibilité de l'Eglise, l'Euchatistie, le Sacrifice de la Messe, le Celibat des Prêtres, les vœux Monastiques, la Confession auriculaire, l'Invocation des Saints, l'Office en Latin, les Fêtes, Jeûnes & Abstinences, l'Antiquité de la Religion Romaine. Chaque article commence par une objection qu'on met dans la bouche de Mr. *Langallerie*, & ensuite vient la Reponse de Mr. *Guillot de Marcilly*. Mr. de *Langallerie* joue le personnage d'un timide Neophyte, qui jamais ne repond à son imperieux, presomptueux & decisif Catechiste.

Le Volume est terminé par la Relation du voyage de l'Auteur dans les Païs-Bas Autrichiens, tout ce qu'il declame depuis la page 426. jusqu'à la 442. contre la conduite des Moines des Païs-Bas & contre tout l'exterieur de sa Religion dans ces Provinces Catholiques, donneroit un beau champ à quiconque voudroit s'en servir pour refuter plusieurs Articles de sa Controverse. Pour nous, nous nous contentons de le renvoyer à l'Ecole, qu'il lise l'EXAMEN du Livre qui a pour titre *Preju-*

Prejugez legitimes contre les Calviniſtes, par Cl. Pajon, Miniſtre d'Orleans, 2. Vol. in 12. & qu'il y reponde, s'il peut, *eris mihi magnus Apollo*, & il convertira ſurement à l'Egliſe Romaine non ſeulement tous les *Langdlleries* de notre tems, mais même les plus obſtinez Reformez.

ARTICLE IV.

Memoires de Mr. du Gué-Trouin, *Chef d'Eſcadre des Armées de S. M. T. C. & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de St. Louis.* A Amſterdam, chez Pierre Mortier 1730. *in* 8. de 290. pages, ſans l'Epitre Dedicatoire adreſſée à l'Auteur même.

Il paroit par l'Epitre Dedicatoire, & que ces Memoires, ſont de Mr. *du Gué-Trouin*, & qu'ils ont été publiés, ſur une Copie, peut-être imparfaite, ainſi qu'il paroit par une lacune qui ſe trouve à la page 197. à l'inſû de l'Auteur par Mr. de Villepontoux. Le but de Mr. *du Gué-Trouin* en écrivant ces Memoires, a été de donner de l'émulation à ceux dont les inclinations ſont nobles, & de laiſſer à ſes amis & dans ſa famille une puiſſante exhortation à bien ſervir le Roi.

Cet Officier, qui vit encore, & qui eſt un des meilleurs Officiers Generaux de Mer qui reſtent à la France, nous aprend qu'il eſt né

en

en 1673. à St. Malo, & d'une famille accoutumée au Commerce maritime, c'eſt-à-dire en ſtile Malouin, à équiper des Vaiſſeaux & à aller en courſe s'enrichir aux depens des Ennemis de l'Etat. C'eſt à l'Auteur de ces Memoires, à ſa valeur, aux ſervices qu'il a rendus que ſa famille doit la qualité de Noble que Louïs XIV. lui accorda & à ſon frere aîné.

Ces Memoires paroiſſent écrits avec la plus parfaite ſincerité; le Stile en eſt paſſable & ſent l'homme du métier. Il s'eſt trouvé des gens qui ont cru y remarquer un fanfaronisme ridicule, il faut qu'ils les aient lûs avec prevention, ou que chagrins de ne trouver que des armemens, des combats & des abordages dans des Memoires où ils cherchoient autre choſe, ils ſe ſoient ennuyez du recit d'exploits qui compoſent ſeuls toute la Vie de l'Auteur; & il nous ſemble qu'on doit lui avoir obligation, après nous avoir declaré au commencement de ſes Memoires, que Venus & Mars partageoient toutes ſes paſſions, de ce qu'il n'a pas ſali ſa narration du recit de ſes avantures galantes.

Il faut s'imaginer qu'on lit les Memoires d'un *Armateur*, c'eſt-à-dire, d'un Officier, dont toutes les vuës & toutes les entrepriſes tendent à piller ſur mer, comme les voleurs ſur les grands chemins, avec cette difference, que le premier eſt un voleur avec commiſſion du Souverain; ainſi on doit s'attendre à le voir ſans ceſſe attaquer ceux qu'il veut depouiller

de

de leur bien. J'ai compté juſqu'à 135. priſes qu'il a faites pendant la derniere guerre ſur les Anglois, les Hollandois & les Portugais & parmi leſquelles on compte 15. ou 16. Vaiſſeaux de guerre; ces priſes lui ont couté 30. combats, qu'il raconte avec beaucoup de preciſion. Il y en a quelques uns où il s'étend davantage; par exemple celui (a) qu'il livra à trois vaiſſeaux de guerre Hollandois, commandez par le Baron de *Waſſenaer* qu'il fit priſonnier. On lit avec plaiſir les ſentimens de vertu & de generoſité de l'Auteur dans cette occaſion. Maltraité, comme on le peut croire dans un combat de trois Vaiſſeaux François contre trois Hollandois commandé par un Officier de la valeur de Mr. de *Waſſenaer*, Mr. du *Gué-Trouin* eut bien de la peine à regagner Port Louis, où Mr. de *Waſſenaer* couvert de bleſſures avoit été conduit par un des Vaiſſeaux François; „Mon premier ſoin, dit Mr. du *Gué-*„ *Trouin*, en arrivant à terre fut de m'infor-„ mer du Baron de *Waſſenaer*, que je ſavois „ très-grievement bleſſé. J'apris qu'il avoit „ été tranſporté à Port-Louïs & je courus a-„ vec empreſſement lui offrir ma bourſe & „ tous les ſecours qui pouvoient être en mon „ pouvoir. Ce genereux Guerrier, dont la „ valeur m'avoit inſpiré de l'amour & de l'é-„ mulation, ne voulut pas me faire le plaiſir „ d'accepter mes offres: Il ſe contenta de me „ te-

(a) Pag. 83. *& ſuiv.* où on remarquera qu'il met Houwardie pour Hondslardyck.

„ témoigner beaucoup de reconnoissance, me
„ faisant entendre, qu'il se seroit plus aisé-
„ ment consolé de son malheur s'il avoit pu
„ se faire transporter à bord de mon Vaisseau,
„ où il étoit persuadé qu'il auroit reçu tous
„ les secours & toutes les honnêtetez qui lui
„ avoient été deniées par ceux qui s'étoient
„ rendus Maitres de son Vaisseau. Je sentis
„ de cet aveu une confusion & une indigna-
„ tion si grande contre l'Officier qui y com-
„ mandoit depuis sa prise, qu'après lui avoit
„ fait des reproches très-aigres & des mortifi-
„ cations encore plus sensibles, je n'ai pû de
„ ma vie le regarder de bon œil, quoiqu'il fût
„ mon proche parent: En effet *quiconque n'est*
„ *pas capable d'aimer & de respecter la valeur*
„ *dans son ennemi même, n'a pas le cœur & les*
„ *inclinations généreuses.* Un des plus sensibles
„ chagrins que j'aye eu dans cette avanture, a
„ été de n'avoir pas pu témoigner, comme je
„ l'aurois desiré, à ce valeureux Baron de
„ *Wassenaer* toute l'estime & la veneration que
„ j'ai pour sa vertu.

Ce combat avec le Baron de *Wassenaer* fit tant d'honneur à Mr. du *Gué-Trouin*, que le Roi, qui lui avoit fait present d'une épée, il y avoit quelques années, le fit Capitaine de fregate legere. Ceci se passa avant la paix de Rys-wyk, & alors l'Auteur, qui n'avoit que 25. ans, avoit déja fait environ 50. prises.

Nous n'entrerons pas dans le detail des divers combats qu'il a livrez, car c'est toujours lui qui est l'agresseur: nous nous contenterons de

de dire un mot de celui qu'il ſoutint en la compagnie du *C. de Fourbin* contre une Eſcadre Angloiſe de 6. gros Vaiſſeaux de guerre qui convoyoit (*a*) 140. bâtimens de tranſport chargez de troupes & de munitions pour le Portugal (*b*). Mr. de *Fourbin* commandoit 6. Vaiſſeaux, Mr. *du Gué-Trouin* en commandoit 6. autres, ils alloient ſe ſeparer lorsque ce dernier qui étoit deja à quatre lieuës de l'autre à l'ouverture de la Manche, s'aperçut qu'il changeoit de manœuvre, il courut de ſon côté & découvrit la Flote ennemie, ayant remarqué que Mr. de *Fourbin* avoit mis pavillon de chaſſe; il mit toutes ſes voiles, & habile marin, qu'il étoit, il joignit bientôt l'Ennemi, il n'en étoit pas à la portée du Canon que Mr. de *Fourbin* s'aviſa, *au grand étonnement de tout le monde*, dit l'Auteur, de mettre en travers & prendre un Ris dans ſes Huniers d'un tems où il auroit pu porter Peroquets; manœuvre ſeule capable d'empêcher ſon Eſcadre de détruire la Flote ennemie. Mr. *du Gué-Trouin* impatient de ce que Mr. de *Fourbin* ne ſe preſſoit pas d'arriver ſur les Ennemis, donna à ſes Vaiſſeaux les ordres pour l'attaque & la commença ſur le champ. Il faut lire la deſcription qu'il fait de ce combat, au milieu duquel Mr. de *Fourbin* vint donner à toute voile de ſon beaupré ſur la poupe du *Rubis* Vaiſſeau Anglois;

(*a*) Mr. *du Gué-Trouin* dit 206, Mr. de *Fourbin* 60, mais les nouvelles du tems diſent 140.

(*b*) Voyez pag. 177. *& ſuiv.*

glois, que le *Maure* commandé par Mr. *de la Moinerie-Miniac* de l'Escadre de Mr. *du Gué-Trouin* avoit abordé & tenoit accroché, & Mr. de *Fourbin* pretendit qu'il s'étoit rendu à lui, quoiqu'il n'eût pas jetté un seul homme dans son bord, prétension qui ne lui fit pas beaucoup d'honneur.

Il faut lire le reçit de cette action dans les Memoires du Comte de *Fourbin* (a), il s'accorde assez avec celui de Mr. *du Gué-Trouin*, & autant celui-ci se plaint-il de la lenteur du premier, autant le premier accuse-t-il la trop grande vivacité de Mr. du *Gué-Trouin*, qui l'exposa, dit-il, à des dangers presque inévitables. Ces deux Officiers braves s'il en fut jamais, ne se seroient gueres accordé dans un Conseil, où il auroit fallu deliberer sur la proposition d'attaquer ou non.

A propos de Conseils, Mr. *du Gué-Trouin* fait une reflexion maligne, à laquelle il donne un tour très-spirituel sur ceux où la negative l'emporte à la pluralité des voix timides, „ la „ nature, dit-il, qui abhorre sa destruction „ suscite dans l'esprit de la plupart des Con„ seillers tant de raisons plausibles sur les in„ conveniens à craindre qu'on ne doit pas être „ étonné que la pluralité des voix soit de leur „ côté.

Enfin ces Memoires finissent en 1711. par l'expedition de *Rio de Janeiro*, Capitainie & Colonie Portugaise au Bresil. Les François avoient

(a) Tom. II. pag. 261. *& suiv.*

avoient fait quelques années auparavant une entrepriſe ſur cette Colonie, où ils avoient échoué, & il n'étoit venu perſonne en rapporter des nouvelles. Mr. *du Gué-Trouin* conçut le projet d'aller vanger la gloire des armes du Roi, & il y réuſſit; il donne de cette expedition une Relation très-circonſtanciée; celle-là & celle qui concerne le Siége de Cadix & la disgrace de Valdecagnas & de Villadaria, ſont les ſeuls faits hiſtoriques qu'on trouve dans ces Memoires.

Les maximes qui les terminent ſont très-judicieuſes; ce que l'Auteur y dit des mouvemens d'horreur & de crainte qu'il a ſouvent reſſenti à la vuë de la mort, eſt un aveu bien naturel de ce qui arrive à bien d'autres, qui n'ont pas la même ſincerité que nôtre Auteur. Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence une action de generoſité, qu'il raporte à la pag. 191. Après le ſuccès du combat que nôtre Auteur livra à l'Eſcadre Angloiſe avec le Comte de *Fourbin*, le Roi le gratifia d'une penſion de mille livres ſur le Treſor Royal; il pria Mr. *de Pont-Chartrain* de la faire paſſer au Sr. de S. Aubain ſon Capitaine en ſecond, qui avoit eu la cuiſſe emportée dans ce combat, & qui en avoit plus beſoin que lui. Generoſité bien rare, pour ne pas dire inouïe! Nous laiſſons aux Phyſiciens, avec l'Auteur, à expliquer la cauſe de certains preſſentimens ſuivis de la realité, dont il fait le recit en deux ou trois endroits de ſes Memoires; ayant été averti en ſonge de choſes qui ſe ſont trouvées telles

quelques jours & même quelques heures après. On ne peut point taxer de Superſtition l'attention qu'il avoit à ces preſſentimens, dont il avoit éprouvé la certitude, & l'Hiſtoire nous fournit pluſieurs exemples ſemblables; ne fût-ce que celle d'Alexandre, qui vit en ſonge l'herbe dont le ſuc devoit le guerir.

ARTICLE V.

MEMOIRES DU COMTE DE FORBIN *Chef d'Eſcadre, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis.* A Amſterdam, aux depens de la Compagnie, *in* 12. 2. Vol. le premier de 383. pagg. le ſecond de 344. pagg.

CEs Memoires, à peu près du même genre que ceux de Mr. *du Gué-Trouin*, quoique plus amples, contiennent depuis 1678. juſqu'en 1710. L'Auteur previent fort en ſa faveur par les maximes qu'il établit dans ſon Introduction. „ La plûpart de ceux qui donnent leurs Memoires au public, dit-il, ne „ ſe propoſant gueres que leur propre gloire; „ il n'eſt pas ſurprenant que la verité ait ordinairement fort peu de part dans leurs ouvrages. L'envie de parler d'eux-mêmes d'une „ maniere avantageuſe, & le deſir qu'ils ont „ de plaire, & d'attacher par des narrations „ ſurprenantes leur font ſouvent avoir recours „ à des Avantures purement imaginées,

„ ou

„ ou tout au moins, accompagnées de tan
„ de fauſſes circonſtances, que le vrai mêlé &
„ confondu avec le faux, n'y eſt presque plus
„ reconnoiſſable.

„ Il en eſt d'autres qui ne donnent pas tout
„ à fait dans cet excès; mais qui veritables par
„ tout ailleurs, ne ſauroient ſe reſoudre à
„ raconter ſans déguiſement, ce qu'il peut y
„ avoir eû de défectueux dans leur conduite;
„ de là il arrive que les uns, & les autres s'é-
„ cartent presque également du but qu'un E-
„ crivain judicieux doit ſe propoſer, & qu'au
„ lieu de donner des ouvrages qui puiſſent ê-
„ tre de quelque utilité; ils abuſent de la cré-
„ dulité du Lecteur, qui ſouvent peu inſtruit
„ d'ailleurs reçoit des fables pour des verités,
„ ou ſe forme de fauſſes idées ſur quantité
„ d'évenemens qui meriteroient d'être ſûs tels
„ qu'ils ſe ſont paſſés: Enſorte qu'au lieu
„ d'avoir employé ſon tems à une lecture qui
„ pût l'inſtruire ſolidement, il ne raporte de
„ ſon travail que le miſerable avantage que peut
„ produire la lecture d'un frivole Roman.

„ Comme il n'eſt rien de plus indigne d'un
„ honnête homme que de tromper ainſi le pu-
„ blic, je me ſuis ſur tout propoſé dans ces
„ Mémoires de ne rien écrire, que de très-
„ conforme à la plus exacte verité, ſoit en ne
„ parlant que des événemens auſquels j'ai eû
„ part, & qui ſe ſont paſſés ſous mes yeux,
„ ſoit en ne m'épargnant pas moi-même dans
„ mes propres fautes, comme le Lecteur au-

„ ra occasion de le reconnoître en plus d'un
„ endroit.

Mr. de *Forbin* est né en 1656. le 6. Août à *Gardanne* village de Provence. Sa famille est trop distinguée dans l'Eglise, dans l'Epée & dans la Robbe pour qu'il soit necessaire d'en parler. Il commença à monter sur mer environ l'an 1672. en 75. il fut sous le Maréchal de *Vivonne* au secours de Messine, ce fut là sa premiere campagne. En 77. il fut fait Enseigne de Vaisseau. En cette qualité il fut des deux Campagnes que fit Mr. *du Quêne* pour bombarder *Alger*; l'Auteur raporte au sujet de ce Bombardement qu'il ne circonstancie pas beaucoup, une action d'un Algerien, qui n'a point d'exemple. „ Les assiegez irritez des pertes
„ & des maux que leur causoient les bombes,
„ déchargerent leur colere sur les Esclaves
„ François qu'ils mettoient tout vivans à la
„ bouche de leurs canons & les renvoioient
„ ainsi par morceaux dans l'Escadre de Mr. *du*
„ *Quêne*. Un nommé *Choiseuil* Officier du Chev.
„ de *Levi* fut pris & condamné à subir le sort
„ qui en avoit déja fait perir tant d'autres:
„ comme l'execution alloit se faire, le Capi-
„ taine Turc le reconnut; touché du malheur
„ d'une personne qui lui avoit fait plaisir au-
„ trefois, il mit d'abord tout en usage pour
„ l'en garantir; mais n'ayant pu obtenir sa gra-
„ ce, & voyant qu'on l'attachoit au Canon,
„ quoi qu'il eût pû faire ou dire en sa faveur,
„ il courut à lui en desesperé, l'embrassa étroi-
„ tement, & s'adressant au Canonier, mettez
„ feu,

„ feu, lui dit-il, puisque je ne puis sauver
„ mon bien-faiteur je veux mourir avec lui;
„ le Roi qui fut témoin de ce spectacle en fut
„ attendri & fit grace à l'Officier: Tant il est
„ vrai qu'il n'est point de Climat où la Vertu,
„ sur tout quand elle est poussée au plus haut
„ point, ne se fasse respecter, & ne triomphe mê-
„ me avec éclat des cœurs les plus insensibles.

La plus grande partie du premier Volume contient la relation de l'Ambassade que *Louïs* XIV. envoya au Roi de *Siam*; Mr. de *Forbin* y ténoit un rang distingué, & des circonstances, qu'il raporte, l'obligerent à rester dans ce Royaume, dont il donne une description, qui paroit assez sincere, mais qui est bien diferente de tout ce qu'en ont dit le P. Tachard, le P. le Comte, Mr. de la Loubere, & l'Abbé de Choisi, qui representent ce Royaume comme un des plus riches & des plus puissans de l'Orient. On trouve dans la Relation du Comte de *Forbin* l'Histoire du fameux Constance, Grec de Nation & fils d'un Cabaretier de l'Isle de Cefalonie, qui avoit sû s'élever au poste de premier Ministre du Roi de *Siam*; & qui, pour s'y maintenir, fut assez fin pour duper deux ou trois habiles Jesuites, le Pere la Chaise & *Louïs* XIV. même, qui ébloui par l'Ambassade que ce nouveau Machiavel lui envoya de la part du Roi de *Siam*, & qui fit tant de bruit, donna tête baissée dans le projet d'une Alliance avec ce Roi Indien. Mr. de *Forbin* decouvre assez naturellement tous les ressorts de cet évenement, dont l'unique but étoit la

conſervation & l'intérêt particulier de ce fils de Cabaretier, qui employoit adroitement la Religion & les intérêts les plus precieux de l'Etat & du Commerce pour parvenir à ſes fins. Toute cette Relation eſt curieuſe & mérite d'être luë depuis la page 73. juſqu'à la 266. on y trouve pluſieurs traits dont on doit avoir obligation à l'Auteur ; ce qu'il raporte de l'intelligence des Elephans eſt ſingulier, d'autant plus que ce ſont des faits dont il a été le témoin oculaire.

Tout ce qu'il a raporté (*a*) de la valeur des *Macaſſars*, paroit ſurprenant, quoique très-naturel, pour peu que l'on ſache la force des prejugez de l'Education. Jamais un *Macaſſar* n'a demandé quartier dans le Combat, & ils ſe battent avec tant de courage & d'opiniâtreté qu'il faut ou céder ou les maſſacrer, car ils ne ſavent ce que c'eſt de ſe laiſſer prendre. Voici la cauſe de leur valeur. Ces Peuples habitans de l'Iſle Calibos ou Macaſſar, ſont Mahometans & très-ſuperſtitieux. Leurs Prêtres leur donnent des Lettres écrites en caracteres inconnus, qu'ils leur attachent au bras, en leur aſſurant que tant qu'ils les porteront, ils ſeront invulnerables. Un autre point particulier de leur créance qui les rend cruels & intrepides conſiſte en ce qu'ils ſont fortement perſuadez que tous ceux qu'ils pourront tuer ſur terre, qui ne ſont pas Mahometans, ſeront autant d'Eſclaves, qui les ſerviront dans l'au-

(*a*) Pag. 134, & ſuiv.

l'autre Monde. Enfin on leur imprime si fortement dès l'Enfance, ce qu'on apelle le point d'honneur & qui consiste selon eux à ne se rendre jamais, qu'il est hors d'exemple qu'un seul y ait contrevenu. Pleins de ces idées, ils ne demandent & ne donnent jamais de quartier, dix *Macassars*, le Crit à la main, attaqueroient 100. mille hommes parce qu'imbus de pareilles maximes ils ne craignent rien.

Je ne puis passer sous silence ce qu'il raporte des Alliances des *Baloans*, c'est ainsi qu'on nomme les Missionaires Catholiques. Ceux-ci abusant de la credulité des Siamois, gens simples & avides de la faveur, leur faisoient acroire qu'ils étoient puissants à la Cour; & sous ce pretexte, ils contractoient, avec ceux qui croioient avoir besoin de leur protection, certains mariages assez usitez dans le païs, & qui ont cela de commode qu'ils ne durent qu'autant qu'ils peuvent faire plaisir.

L'Auteur rend la justice aux Jesuites de déclarer qu'ils ne sont pas du nombre de ces Missionaires lubriques; & qu'à l'égard de la chasteté, leur conduite n'est pas moins irreprochable aux Indes qu'en Europe.

Au retour de l'Auteur en Europe, la guerre commença entre la France & l'Angleterre en faveur du Roi Jaques II. que les Anglois avoient chassé pour mettre en sureté leur Religion & leur liberté; Mr. de *Forbin* fut employé, & le reste du premier Volume contient le recit des courses qu'il fit tant dans la Medi-

terranée que dans l'Ocean juſqu'à la Paix de Ryswyk.

On trouve dans le ſecond Tome trois Relations intereſſantes ; la premiere (*a*) de deux Campagnes qu'il fit dans la Mer Adriatique au commencement de la derniere guerre ; la ſeconde (*b*) d'une expedition du côté de la Mer-Blanche ; & la troiſieme (*c*) de la fameuſe deſcente du Prétendant en Ecoſſe, en 1708.

Dans la premiere il decouvre de quelle maniere les Venitiens obſervoient la neutralité entre les deux Couronnes & les Alliez, de quelle maniere le Cardinal d'Etrées fut leur dupe & comment lui ſeul avec trois Fregates fut maitre de tout le Golfe pendant deux années de ſuite & porta tellement la terreur dans Veniſe même que, lorsque quelque bâtiment en partoit, le ſouhait qu'on lui faiſoit, étoit *Iddio ci guardi della Bollina e del Cavaglier di Forbino*, & qu'ayant envoyé un jour ſa Chaloupe à Veniſe, pour porter des Lettres à l'Ambaſſadeur de France, dès qu'elle parut à l'entrée du *Lido*, elle fut arrêtée, & dès qu'on ſût qu'elle venoit du Chevalier *Forbin*, la terreur de ſon nom groſſit tellement les objets que quoiqu'il n'y eût dans cette Chaloupe que quatre pierriers & 15. hommes, elle parut aux yeux des Venitiens effrayez le Vaiſſeau même du Chevalier *Forbin*. Le Senat s'aſſembla & envoya une

(*a*) Depuis la page 48. juſqu'à 169.
(*b*) Depuis la page 219. juſqu'a 291.
(*c*) Pag. 278, *& ſuiv.*

une deputation au Cardinal d'Etrées & à l'Ambaſſadeur pour les engager à aller à ſon bord pour le faire retirer: l'Ambaſſadeur y fut en effet & fut fort ſurpris de ne découvrir qu'une chaloupe au lieu d'un Vaiſſeau Amiral, tel qu'on le lui avoit depeint. Le Chevalier piqué contre les Venitiens ne laiſſa paſſer aucune occaſion de les mortifier, il brûla dans le port de Malamoco, un Vaiſſeau de guerre Anglois équipé pour l'Empereur & portant ſon pavillon, & un jour il obligea le *Proveditour Général* du Golfe, qu'il rencontra ſur Mer de venir à ſon bord. Cette avanture eſt joliment décrite, auſſi bien que l'audience qu'il donna ſur ſon bord à un Noble Venitien que le Senat lui deputa après qu'il eut brûlé le Vaiſſeau dont on vient de parler. Mr. de *Forbin* garda toujours une dent contre les Venitiens depuis ce tems-là; & deux ans après il en donna des marques à deux gros Vaiſſeaux de Guerre de la Republique qu'il rencontra dans la Mer de Cerigo, qu'il obligea à ſaluer le Pavillon du Roi & à lui rendre tous les François qu'ils avoient dans leur équipage.

L'expedition de la Mer blanche étoit hardie pour ne pas dire temeraire, cependant elle eut tout le ſuccès qu'il en pouvoit attendre & l'avantage qu'il remporta en ſortant pour ainſi dire du port de Dunkerque lui valut la charge de Chef-d'Eſcadre, que le Roi lui donna de ſon propre mouvement.

C'eſt entre cette Expedition & celle d'Ecoſſe que le Comte de *Forbin* ſe trouva avec Mr. du

Gué-

Gué-Trouin au milieu d'une Flote Angloise escortée par 5. Vaisseaux de Guerre; on a parlé de cette rencontre dans l'Extrait des Memoires de Mr. du *Gué-Trouin* & l'on peut voir les differences qui se trouvent dans les deux Relations de ces deux intrepides Officiers.

Mais nôtre Auteur paroit par tout agir avec plus de prudence & plus de circonspection.

La Relation qu'il donne de la descente du Pretendant en Ecosse éclaircit beaucoup les dificultez dont cet Evenement étoit embaraſſé, & l'on y decouvre le fort & le foible de la conduite de la Cour de France & de celle du Pretendant; en un mot on y voit ce qui fit manquer cette entrepriſe, dont le ſuccès auroit été fatal aux Alliez & à la Religion Proteſtante. Elle avoit été mal concertée comme bien d'autres dont l'Auteur parle; c'eſt ce qui arrive toujours aux Miniſtres qui reglent les choſes dans leur Cabinet, ſans conſulter les gens du metier qui les mettroient au fait des inconveniens & des obſtacles à lever ou à prevoir.

Ces Memoires ſont écrits d'un ſtile tout guerrier. Il y regne par tout une faute de diction, à laquelle le Correcteur auroit pu remedier; en voici un exemple (*a*) quoique *je ne me doutai en aucune ſorte de ſon deſſein, il aprehenda que je ne* ruina *d'un ſeul mot* &c. au lieu de *doutaſſe* & *ruinaſſe*, ce qui ſe trouve à chaque page.

Outre l'utile, qu'on trouve dans ces Memoires, l'agreable s'y rencontre; & l'Auteur n'a manqué aucune occaſion d'y joindre certains

(*a*) Page 124. Tom. I.

tains traits auſſi judicieux que divertiſſants; les Courtiſans y trouvent auſſi des leçons neceſſaires; & la maniere dont Mr. de *Pontchartrain* en uſa avec cet Officier qui avoit rendu tant de ſervices importans eſt un exemple, dont chacun peut faire ſon profit, ainſi que de la conduite de Mr. de *Forbin* envers ce Miniſtre, à qui il diſoit ſon fait ſans flaterie ni deguiſement.

ARTICLE VI.

LETTRE *de Mr. de* JULIEN-SCOPON *à un ami ſur un Extrait du* Journal des Savans.

JE m'étois flaté que le Recueil de mes chetifs ouvrages confiſqués (*a*) garderoit exactement ſa confiſcation dans un coin bien obſcur de la Chambre Syndicale, mais non; Mrs. les Auteurs du *Journal des Savans* viennent d'en parler, ils s'attachent ſur tout a l'Avertiſſement du Libraire, ils ſemblent douter qu'il en ſoit l'Auteur; ces Meſſieurs ſe trompent, s'ils peuvent ſe tromper, aſſûrément je n'y ai pas contribué d'une virgule: le Livre & moi nous ſommes louez dans cet Avertiſſement, *Certes* (pour jurer à la Huguenote) je me ſerois bien paſſé de ces louanges peu meritées, n'ignorant pas la coutume de Meſſieurs les Libraires pour mieux debiter leur baume; je ne m'y oppoſai pas,

(*a*) Une bale de ce Recueil fut confiſquée en arrivant à Paris.

pas, comme peut-être j'aurois dû le faire. M. Levier vouloit aller plus loin, il vouloit encore renforcer ſes louanges ajouter l'Extrait d'une Lettre qu'autrefois me fit l'honneur de m'écrire Mr. de St. Evremond; heureuſement cela n'a pas été fait....

Je ne ſai pourquoi ce Livre dont tout le mérite eſt d'avoir été confiſqué, a pû un ſeul moment arrêter l'attention de ces Meſſieurs, je ne ſuis pas ſavant, au contraire très-ignorant, & le titre du Journal eſt, *Journal des* SAVANS.

Je reviens à l'Avertiſſement, le ſujet de tout l'Extrait: on voit aſſez que les traits ironiques qui y ſont repandus s'adreſſent à moi, n'importe, à la bonne heure, je puis bien aſſurer ces Meſſieurs que quelque petite idée qu'ils ayent de ce Livre, celle que j'en ai eſt encore plus petite; j'ai toujours regardé mes petits ouvrages avec aſſés d'indifference; vous, mon cher Mr. vous ſavez ce que je vous en ai toujours dit, & mon ſincere repentir pour pluſieurs raiſons d'avoir aquieſcé à l'impreſſion. On auroit eu beau me prêcher, on ne m'auroit pas perſuadé, ſi dans des Livres, par exemple les Memoires de Mr. du Noïer, quelques-uns de mes *Juvenilia* n'avoient été defigurez, les *Dannées de Ravenne*, *les* 3. *Anneaux*, *la Veuve d'Avignon*... En effet quel tracas de faire imprimer! quelque reputation qu'on puiſſe en retirer cela ne dedomage pas de la peine, & des ſoins que donne cette vanité.

Fort peu prevenu donc en ma faveur, & tout

à fait de l'avis de ces Meſſieurs, il s'en-
que je ne me plains pas d'eux, au contrai-
ſi par malheur on n'a pas l'eſprit de pren-
fort au rabais les vaines & ſouvent les inſi-
les louanges qu'on nous donne, qui ſouvent
me corrompent les mœurs, comme je l'ai
dans un Livre de morale, il eſt utile alors
que quelques gens charitables nous ramenent à
tre néant; en votre particulier, mon cher
r. ne precipitez plus vos éloges, attendez
ur louer un Livre que les *Savans* qui en font
Extrait y aient appoſé le ſceau de leur apro-
tion.

Je viens de dire que je ne me plains pas de
es Mrs., pardonnez-moi, je m'en plains tant
it peu, je leur demande la permiſſion de
'expliquer.

Ces Meſſieurs donc ont donné pour échan-
illon quelques ſtrophes de l'hymne ſur la re-
gnation à la mort, hymne que je n'eſtime
oint du tout, que je voulois même ſuprimer;
e Libraire s'opoſa, je cedai, c'eſt toujours
e plus court, voici comme parlent ces Meſ-
ieurs, *nous couronnerons cet Extrait en copiant*
pour faire connoître le ſtile un morceau de ſa façon,
ce ſera l'hymne ſur la reſignation à la mort. N'eſt-
ce pas en effet un bon moien pour faire con-
noître le ſtile d'un Auteur que de prendre ce qu'il
y a de plus foible dans ſon ouvrage? On en u-
ſe ainſi quand on veut le decrediter; *nous ne*
voulons diſent-ils, *ni établir ni detruire la repu-*
tation des Auteurs, cela ne paroit pas, par leur
desobligeant échantillon, il paroit au contraire
qu'ils

qu'ils ont voulu detruire... Ces Messieurs doute ont eu leurs raisons pour en user de sorte; ne nous arrêtons pas sur les conjec qu'on pourroit en tirer; au reste je ne suis l'Auteur de ces Cantiques, pas même le T ducteur, seulement je les ai retouchés sur vieux exemplaire traduit de l'Alleman; c'é pour moi quand j'y pense un ouvrage assez plaisant.

Je vois terre; cela signifie que ma Lec dont je suis deja bien ennuïé, tend à sa fin, seroit en effet la fin finale, si je ne me sou nois qu'il y a 3. ou 4. ans que le même Jo nal des Savans sur le chapitre des 3. anneau s'exprima de la sorte, *pour la piece qui suit* (l 3. anneaux) *c'est une piece impie, & qui ne ta à rien moins, qu'à établir la tolerance de to tes les Religions.* On negligea alors cette ém ge accusation, à present on demanderoit v lontiers si c'est une impieté de vouloir ren les gens raisonnables, ils ne le feront jam tant que par raport à la Religion sur tout n'auront pas un reciproque support: quel d avons-nous sur la conscience, & sur la R gion d'autrui? Aucun, nous ne devons y pr dre part que par les instructions si on veut n écouter, & par la compassion si on refuse nous écouter. *Ce que vous voulez que les h mes vous fassent, faites-le leur aussi de mê* dit J. C. *car*, ajoute-t-il, *c'est là toute la L les Prophetes.* Il faut bien croire que le C tianisme s'est fort rafiné depuis ce tems-là, *seca*, dit Juste Lipse, exterminez, quelle

on, bon Dieu! voila pourtant ce qui s'ap-
articuler.

ais je m'aviſe qu'il ne me convient pas de
l'habile homme, ni de m'embarraſſer
e controverſe aſſez éclaircie, ce me ſemble,
le célèbre Mr. Bayle dans ſon Commentaire
oſophique ſur ces paroles *Contrains-les d'en-*
mais enfin ſi cette Hiſtoire a deplu, il
it bien naturel de s'en prendre à Bocace
teur de cette Nouvelle, à Bocace, dis-je, hom-
bon Catholique, & qui en cette qualité al-
devotement à la Meſſe. J'ai l'honneur d'ê-
&c.

ARTICLE VII.

uvres de NICOLAS BOILEAU DES-PREAUX. *Avec des Eclairciſſemens Hiſtoriques donnez par lui-même. Nouvelle Edition revuë, corrigée, & augmentée d'un grand nombre de Remarques, Hiſtoriques & Critiques. Enrichie de figures gravées par Bernard Picart le Romain.* A Amſterdam, chez François Changuion, & à la Haye, chez Pierre de Hondt. 1729. 4. Vol. *in* 12.

Es Ouvrages de Mr. *Deſpreaux* ont été ſi ſouvent imprimez en France & en Hol-de, qu'il ſeroit bien difficile d'en compter ntes les Editions. Celles qui ont été pu-

bliées à Paris ſous les yeux de l'Auteur, ſont au nombre de huit ou dix. La derniere parut en 1701. Mr. *Deſpreaux* en vouloit encore donner une en 1710; on avoit même commencé d'y travailler, lorſqu'il reçut un Ordre du Roi de n'y point mettre la *Satire ſur l'Equivoque*; ce qui le chagrina ſi fort, qu'il aima mieux abandonner cette Edition, que de la publier ſans cette Piece. Meſſieurs Boivin & le Verrier donnerent en 1713, deux ans après ſa mort, une Edition de ſes Oeuvres, telle qu'il l'avoit projettée, à l'exception de la Satire ſur l'Equivoque, qu'il ne leur fut pas permis d'y joindre. Mais Mr. Broſſette, Avocat à Lyon, inſera cette Satire dans l'Edition qu'il fit faire à Geneve, & qu'il accompagna d'un Commentaire fort ample ſur les Ouvrages de Mr. *Deſpreaux*. Ce Commentaire contient non ſeulement les Remarques que cet Illuſtre Poëte avoit placées à la marge des dernieres Impreſſions, mais encore les Eclairciſſemens qu'il avoit donnez au Commentateur, tant de vive voix que par Lettres. Mr. Broſſette inſera auſſi dans cette Edition quelques petites Pieces qui n'avoient point vû le jour, & même quelques Ecrits qui ne ſont pas de Mr. *Deſpreaux*, mais qui ont une eſpece de rapport avec ſes Ouvrages, ou que l'Editeur a eu des raiſons particulieres d'y ajouter.

Cette *Nouvelle Edition*, que nous devons aux ſoins de Mr. Du Monteil, a tous les avantages de celle de Geneve, & elle la ſurpaſſe encore

encore à bien des égards (*a*).

Elle eſt augmentée d'un grand nombre de nouvelles Remarques Hiſtoriques & Critiques, qu'on a diſtinguées de celles du Commentateur en mettant une marque au commencement, & le mot DU MONTEIL à la fin. Le Commentateur a confondu les Remarques de Mr. *Deſpreaux* avec les ſiennes: on auroit bien fait de les ſéparer, & de les diſtinguer en mettant à la fin le mot DESPREAUX.

Nous avons dit que dans l'Edition de Geneve on avoit inſeré quelques Pieces qui ne ſont point de Mr. *Deſpreaux*, mais qui ont du raport avec ſes Ouvrages: on a augmenté le nombre de ces Pieces dans cette Edition. On y a même ajouté quelques Ecrits qui ont une liaiſon neceſſaire avec ceux qu'il a plu au Commentateur de faire entrer dans ſon Edition. 1. On ne ſauroit bien entendre la Diſſertation de Mr. *Deſpreaux* ſur les *Jocondes* de Bouillon & de la Fontaine, ſans avoir ces deux Pieces ſous les yeux. Cependant la *Joconde* de Bouillon n'étoit connuë que d'un très-petit nombre de perſonnes. Les Poëſies de cet Auteur, publiées en 1663, n'ont pû parvenir à une ſeconde Edition: elles ne ſe trouvent plus chez les Libraires. On a placé ici cette Piece avec celle de Mr. de la Fontaine, au devant de

(*a*) Dans une Note ſur l'*Avertiſſement*, on remarque que *cela doit auſſi s'entendre, en partie, des Editions de* 1718. *in* folio *&* in quarto; *& de l'Edition de* 1722, *en* 4. *Volumes* in douze.

de la Diſſertation de Mr. Deſpreaux. 2. On a inſeré dans cette Edition la *Réponſe de Mr. Perrault* à ce que Mr. Deſpreaux a dit contre lui dans ſes Reflexions ſur Longin, au ſujet de Pindare. Cette petite Piece avoit eu le ſort de feuilles volantes: elle étoit devenuë très-rare. Mr. Des Maizeaux l'inſera dans le *Mêlange curieux des meilleures Pieces atribuées à Mr. de St. Evremond* &c, imprimé à Amſterdam en 1726. On l'a tirée de ce Recueil. 3. On a encore ajouté ici la *Réponſe de Mr. de la Motte* à la XI. Reflexion ſur Longin. Mr. de la Motte dans ſon *Diſcours ſur l'Ode* avoit trouvé trop hyperbolique & trop affecté ce Vers de la *Phedre* de Mr. Racine, où Théramene parlant du Monſtre qui fut cauſe de la mort d'Hippolyte dit,

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Mr. Deſpreaux a défendu Racine dans la Reflexion qu'on vient de marquer; & Mr. de la Motte a répondu. Le Lecteur pourra comparer cette Réponſe avec la Reflexion de Mr. Deſpreaux, ſans être obligé de l'aller chercher dans les Ouvrages de Mr. de la Motte. 4. Mr. Broſſette a fait entrer dans ſon Edition, une *Lettre de Mr. Racine* contre Mr. Nicole. Cette Lettre n'a aucun rapport avec les Ouvrages de Mr. Deſpreaux, & ſon Commentateur ne l'a donnée que pour faire ſa Cour aux Jeſuites. On auroit pû ſupprimer cette addition poſtiche; mais comme nos Libraires n'ont rien voulu

voulu retrancher de l'Edition de Geneve, on a cru devoir ajouter dans celle-ci les deux *Réponſes* qu'on fit à cette Lettre, & une ſeconde *Lettre* de Mr. Racine, qui eſt une Replique à ces deux Réponſes. De même, comme il a plû à Mr. Broſſette de mettre dans ſon Edition un *Sonnet* de Mr. de Nantes, Avocat à Vienne en Dauphiné, contre la Satire ſur l'Equivoque; on y a joint ici un autre Sonnet du même Auteur qui contient l'Eloge de Mr. Deſpreaux, & une petite Piece en Vers où Mr. de Nantes feignant de deſavouer ce Sonnet, raille finement les Jeſuites.

Dans les nouvelles Remarques on critique quelquefois Mr. Deſpreaux, liberté que ſon Commentateur ne s'eſt pas toujours refuſée. Par exemple, ſur ces Vers de l'Epitre V;

Que, l'Aſtrolabe en main, un autre aille chercher
Si le Soleil eſt fixe ou tourne ſur ſon axe,
Si Saturne à nos yeux peut faire un parallaxe.

On remarque qu'il y a ici trois fautes. 1. l'*Aſtrolabe* n'eſt pas un inſtrument propre à obſerver ſi le Soleil *eſt fixe*, ou s'il *tourne ſur ſon axe*. 2. Etre *fixe* par rapport au Soleil, & *tourner ſur ſon axe*, ne ſont pas deux choſes oppoſées; car le Soleil eſt *fixe*, & il *tourne* en même tems *ſur ſon axe:* il n'y a donc point d'alternative. 3. Le mot de *Parallaxe* eſt toujours feminin, & jamais maſculin, comme l'a

fait Mr. Deſpreaux, qui n'en ſavoit apparemment pas le genre. Le Commentateur pretend que Mr. Deſpreaux *a preferé* le maſculin comme *plus poëtique:* mais Mr. Du Monteil obſerve que les Poëtes ne ſe ſont jamais donné la liberté de changer les genres à leur fantaiſie, & que Mr. Deſpreaux étoit trop judicieux & trop exact pour donner dans ce defaut, & oublier ce qu'il avoit dit dans ſon *Art Poëtique*,

Sur tout, qu'en vos Ecrits la Langue reverée,
Dans vos plus grands excès vous ſoit toujours ſacrée.
En vain vous me frapez d'un ſon melodieux,
Si le terme eſt impropre, ou le tour vicieux;
Mon eſprit n'admet point un pompeux Barbariſme,
Ni d'un vers empoulé l'orgueilleux Soleciſme.

Dans la Satire XII. Mr. Deſpreaux après avoir parlé du Maſſacre de la Saint Barthelemi, ajoute

Car quel Lion, quel Tigre, égale en cruauté
Une injuſte fureur qu'arme la Pieté.

Mr. Broſſette a obſervé ſur ce dernier Vers „ qu'on a entendu quelquefois reciter à l'Auteur: *Une injuſte fureur qui ſe croit Pieté*, „ Cette expreſſion, ajoute-t-il, étoit plus hardie". Voici la Remarque de Mr. Du Monteil:

teil : „ La *Pieté* eſt également éloignée de „ l'*injuſtice* & de la *fureur* ; elle ne ſauroit *ar-* „ *mer une injuſte fureur*, ſans ceſſer d'être „ *Pieté :* mais les hommes donnent le nom de „ *Pieté* à leur *fureur* & à leur *injuſtice*, & peu- „ vent même s'imaginer qu'ils combattent „ pour la Religion, lorsqu'ils ne font que ſe „ livrer au zele furieux de l'eſprit de parti. „ Ainſi Mr. Deſpreaux devoit nous donner ce „ Vers tel qu'il le recitoit quelquefois : *Une* „ *injuſte fureur qui ſe croit Pieté* ".

Des Marets, Pradon, & Perrault ont publié quelques Ecrits contre Mr. Deſpreaux. Des Marets donna en 1674. la *Defenſe du Poëme heroïque, avec quelques Remarques ſur les Oeuvres Satiriques du Sieur D * * *.* Il y travailla de concert avec le Duc de Nevers, l'Abbé Teſtu, &c. Pradon publia auſſi deux petits Volumes contre Mr. Deſpreaux ; & Perrault critiqua ſa X. Satire dans la Preface de ſon *Apologie des Femmes.* Mr. Deſpreaux profita de leur critique, comme il l'avouë dans l'Epitre VII:

Je ſai ſur leurs avis corriger mes erreurs.

On en a donné ici pluſieurs exemples. Nous en rapporterons deux ou trois. Dans la Satire V. adreſſée à Mr. le Marquis de Dangeau, Mr. Deſpreaux lui diſoit, parlant de Louïs XIV :

Et fais voir qu'aujourd'hui
La France a des Sujets qui ſont dignes de lui.

Des Marets critiqua cette expreſſion. „ Un „ pays, dit-il, n'a pas des Sujets, il a des ha- „ bitans. C'eſt le Roi qui a des Sujets; & la „ France eſt ſujette au Roi ". Mr. Deſpreaux ſentit la juſteſſe de cette critique, & mit

Son Prince a des Sujets qui ſont dignes de lui.

Dans la Satire VII. il avoit dit:

Riche, gueux, ou content, je veux faire des vers:

Des Marets remarqua que *ou content* étoit mal placé, étant tout ſeul & ſans ſon oppoſé: qu'il falloit lui joindre un mot, comme *triſte*, & dire *riche ou gueux*, *content ou triſte*, pour faire les oppoſitions juſtes; & il tourna ce Vers de cette maniere, que Mr. Deſpreaux a ſuivie:

Riche ou gueux, triſte ou guay, je veux faire des Vers.

Dans la Satire X. Mr. Deſpreaux fait le portrait d'une femme bilieuſe & emportée, qui dans un accès de ſa mauvaiſe humeur chaſſe tous ſes domeſtiques, de ſorte que ſon Mari revenant de la Ville

Se

Se trouve assez surpris, rentrant dans la maison,
De voir que le Portier lui demande son nom:
Et que dans son logis fait neuf en son absence,
Il cherche vainement quelqu'un de connoissance.

Mr. Perrault soûtient que Mr. Despreaux avoit fait une faute grossiere dans ce Vers, *Et que dans son logis fait neuf en son absence.* „ On „ ne comprend point, dit-il, comment un „ homme revenant de la Ville chez lui, peut „ trouver son *logis fait neuf:* il faut plus de „ tems pour faire un *logis neuf.* S'il y avoit „ qu'il trouva qu'on a fait *maison neuve* chez „ lui, cela s'entendroit: car *maison* signifie „ aussi bien ceux qui habitent une maison, que „ la maison même; mais *logis* ne signifie que „ le lieu où l'on habite ". Cette remarque obligea Mr. Despreaux de supprimer ce Vers, & de substituer celui-ci:

Et que parmi ses Gens changez en son absence.

Mr. Du Monteil n'a pas oublié le reproche que ces Critiques ont fait à Mr. Despreaux d'avoir comparé Louïs XIV. à Alexandre le Grand, après avoir representé Alexandre comme un *fou*, un *écervellé*, un *enragé*, qui meritoit d'être *enfermé* dans les *Petites-Maisons.* Des Marets pretend que ces traits Satiriques retombent sur Louïs XIV. „ Voila, dit-il, „ un

„ un Poëte bien judicieux, de condamner aux „ *petites maiſons* un ſi grand Roi, qui ſortit „ de ſon Etat, aiant entrepris de vanger la „ Grece des ravages que Xerxes y avoit faits, „ & de domter l'Aſie ; & de ne conſiderer „ pas qu'il offenſe le Roi, qui eſt ſorti de ſon „ Etat pour paſſer en Flandre, & dans la Hol- „ lande ". Pradon lui fait le même reproche. „ Il ne ſe ſouvient pas, dit-il, que ce même „ Alexandre qu'il traite de *fou* & d'*écervellé* „ eſt dans d'autres endroits l'image de notre „ Grand Monarque, & le Heros auquel il le „ compare dans ſon Art Poëtique,

„ Qu'il ſoit tel que Ceſar, Alexandre, ou Louïs.

Mais la plupart des nouvelles Remarques tendent à rectifier les fautes du Commentateur, lorsqu'il ne rapporte pas certains faits avec aſſes d'exactitude; qu'il ne marque pas les ſources d'où il a tiré ſes Notes; qu'il n'a pas bien pris la penſée de Mr. Deſpreaux, ou qu'il a tâché de la déguiſer.

On fait voir que Mr. Broſſette, qui a travaillé ſi long-tems ſur les Ouvrages de Mr. Deſpreaux, & s'eſt attaché à marquer les differences qui ſe trouvent entre les prémieres & les dernieres Editions, n'a pas connu celles de 1667 & 1685, ce qui l'a ſouvent jetté dans l'erreur.

On releve auſſi les mépriſes qu'il a faites en matiere de Litterature. Par exemple, il dit que Langbaine a traduit en Latin le Traité du Su-

Sublime de Longin; que cette Traduction fut imprimée à Oxford en 1638; & que Langbaine mourut en 1657. Cependant, il eſt certain que Langbaine n'a point traduit Longin: il a ſeulement fait réimprimer la Traduction de Gabriel de Petra, avec quelques Notes. L'Edition de Langbaine parut en 1636. Pour marquer exactement la mort de Langbaine, il falloit dire qu'elle arriva le 20. de Fevrier 1658, ou le 10. de Fevrier 1657. ſelon la maniere de compter en Angleterre.

Dans l'Epitre VI. Mr. Deſpreaux ſe fait dire

Contre vos derniers Vers on eſt fort en courroux:
Pradon a mis au jour un Livre contre vous,
Et chez le Chapelier du coin de notre Place,
Autour d'un Caudebec j'en ai lu la Preface.

Le Commentateur pretend que par ces *derniers Vers*, il faut entendre „ l'Epître VII. à Mr. Racine, qui avoit été compoſée „ au „ commencement de l'année 1677. Comme „ elle contient, dit-il, pluſieurs traits Satiriques, elle avoit excité de nouvelles rumeurs „ ſur le Parnaſſe. Pradon ſur tout, qui y étoit nommé en mal, publia une Critique „ des Poëſies de Mr. Deſpreaux, intitulée *le Triomphe de Pradon*. C'eſt à quoi fait alluſion le Vers ſuivant: *Pradon a mis au jour un Livre contre vous*". Mais Mr. Du Monteil „

teil fait voir que le Commentateur s'eſt trompé. Voici ſa Remarque. „ *Le Triomphe de* „ *Pradon ſur les Satires du Sieur D* *** parut „ en 1686: Mr. Deſpreaux n'a donc pas pû „ *faire alluſion* à cet Ouvrage dans cette Epî„ tre, qui a été compoſée en l'année 1677, „ & publiée en 1683. Il a eu en vuë la Pre„ face que Pradon mit à la tête de ſa Trage„ die de *Phedre*. D'ailleurs *le Triomphe de* „ *Pradon* n'eſt pas une *Critique des Poëſies de* „ *Mr. Deſpreaux*, comme l'aſſure ſon Com„ mentateur: il ne contient que l'*Examen* du „ *Diſcours au Roi*, & des trois premieres *Sa„ tires*. Pradon avoit publié en 1685. un au„ tre Livre contre Mr. Deſpreaux, intitulé, „ *Nouvelles Remarques ſur tous les Ouvrages* „ *du Sieur D* *** ". Mr. Du Monteil auroit pû ajouter que Mr. Broſſette ſe refute lui-même quelques lignes plus bas, puiſqu'il remarque que la *Preface* deſignée par Mr. Deſpreaux, „ eſt celle que Pradon avoit fait im„ primer à la tête de ſa Tragedie de Phedre, „ au mois de Mars 1677, & qui eſt toute con„ tre Mr. Deſpreaux & Mr. Racine ". Or il eſt viſible qu'il s'agit ici d'un ſeul & même Livre: *Autour d'un Caudebec j'en ai lu la Preface.*

Dans le I. Chant de l'Art Poëtique, Mr. Deſpreaux dit

Un Rimeur, ſans péril, de là les Pirénées,
Sur la Scène en un jour renferme des années.

Là

Là ſouvent le Héros d'un ſpectacle groſſier,
Enfant au premier Acte, eſt Barbon au dernier.

Mr. Broſſette obſerve que cela regarde „ Lo-
„ pé de Vega, Poëte Eſpagnol, qui a com-
„ poſé un grand nombre de Comedies; mais
„ il avoit, ajoute-t-il, plus de fecondité que
„ d'exactitude. Dans une de ſes Pieces il re-
„ preſente l'Hiſtoire de *Valentin* & *Orſon*, qui
„ naiſſent au premier Acte, & ſont fort âgez
„ au dernier ". Mr. Du Monteil deſaprouve cette Remarque, parce qu'elle donne une fauſſe idée de Lopé de Vega. „ Pour rendre juſ-
„ tice à Lopé de Vega, dit-il, le Commenta-
„ teur devoit remarquer que ce Poëte Eſpa-
„ gnol avoit d'abord compoſé des Pieces de
„ Théatre ſelon les Règles; mais il fut obli-
„ gé de changer de methode, pour s'accom-
„ moder au Génie des femmes & des ignorans.
„ C'eſt ce qu'il nous aprend lui-même dans
„ le Poëme intitulé, *Arte nuevo de hazer Co-*
„ *medias en eſte tiempo*, c'eſt-à-dire, *Nouvelle*
„ *Pratique de Théatre accommodée à l'uſage pre-*
„ *ſent d'Eſpagne*, adreſſée à l'Academie de
„ Madrid ". Mr. Du Monteil rapporte enſuite les propres paroles de ce Poëte, avec la Traduction de l'Abbé de Charnes. *J'avouerai*, dit Lopé de Vega, *que j'ai travaillé quelquefois ſelon les regles de l'Art : Mais quand j'ai vû des Monſtres ſpecieux triompher ſur notre Théatre, & que ce triſte travail remportoit les applaudiſſemens des Dames & du vulgaire ; je me ſuis remis à cette maniere barbare de compoſer,*

ſer, renfermant les preceptes ſous la clef, toutes les fois que j'ai entrepris d'écrire; & baniſſant de mon Cabinet Terence & Plaute, pour n'être pas importuné de leurs raiſons: car la Verité ne laiſſe pas de crier dans pluſieurs bons Livres. Je ne fais donc plus mes Comedies, que ſelon les regles inventées par ceux qui ont pretendu s'être attiré par là les applaudiſſemens du peuple; Et, n'eſt-il pas juſte de s'accommoder à ſon goût, & d'écrire comme un ignorant, puiſque cela plait ainſi à ceux qui payent?

Mr. Broſſette voulant marquer le but de la I. Epitre au Roi, & ce qui avoit donné occaſion de la compoſer, fait cette Remarque: „ Après le Traité d'Aix-la-Chapelle, conclu „ au mois de Mai, 1668. la France jouïſſoit „ d'une heureuſe paix. Mais la guerre precedente n'aïant duré qu'un peu plus d'une année, la valeur de la Nation n'étoit point „ ſatisfaite; & la plûpart des François ne reſpiroient que la guerre. Mr Colbert ſeul „ en détournoit le Roi: diſant que la Paix étoit l'unique moïen de faire fleurir les Arts „ & les Sciences, & de maintenir l'abondance dans le Roïaume. Ce fut pour ſeconder „ les intentions de ce grand Miniſtre, que „ notre Auteur compoſa cette Pièce, dans laquelle il entreprend de louer le Roi comme „ un Heros paiſible, en faiſant voir qu'un Roi „ n'eſt ni moins grand, ni moins glorieux „ dans la paix, que dans la guerre". Voici l'obſervation de Mr. Du Monteil: „ Le Commentateur donne une étrange idée des Fran-

„ çois!

„ çois ! *Après le Traité d'Aix-la-Chapelle*, dit-
„ il, *la France jouissoit d'une heureuse paix ;*
„ *mais la precedente guerre n'aiant duré qu'un*
„ *peu plus d'une année, la valeur de la Nation*
„ *n'étoit point satisfaite ; & la plûpart des Fran-*
„ *çois ne respiroient que la guerre.* Il ne pré-
„ tend pas, sans doute, que les François vou-
„ lussent la guerre, pour ruïner & saccager
„ leurs voisins. Ce n'étoit donc que pour le
„ seul plaisir de batailler, & de faire voir leurs
„ prouesses. Mais n'est-ce pas les representer
„ comme des Spadassins, plus ridicules mille
„ fois que les Chevaliers errans, qui dans leur
„ folie se proposoient au moins de redresser
„ les torts, & de faire regner la justice ? Il
„ ajoute qu'après la Paix d'Aix-la-Chapelle,
„ *Mr. Colbert seul détournoit le Roi de faire la*
„ *guerre.* Mais le motif secret qui avoit obli-
„ gé les Ministres de faire cette Paix, ne per-
„ mettoit pas de recommencer si-tôt la guerre.
„ Ils s'étoient hâtez de la conclure, craignant
„ que Mr. de Turenne, qui commençoit à
„ les traiter avec beaucoup de hauteur, ne se
„ rendît maitre des affaires (*a*). C'est ce que

„ le

(*a*) Voici ce qu'on trouve sur ce sujet, dans les *Memoires de Mr. le Marquis de la Fare*, p. 64. „ Mr. de Tu-
„ renne, Général de l'Armée du Roi, voyant ce jeune
„ Prince exact & laborieux dans les fonctions militai-
„ res, crut qu'il lui alloit inspirer la passion qu'il avoit
„ lui-même pour ce mêtier, & que par-là se rendant
„ le maitre de son esprit, il feroit repentir les Ministres
„ du peu de consideration qu'ils avoient eu pour lui.
„ Dans cette pensée il les traita avec assez de hauteur,
„ comme aussi les plus vieux Courtisans, gens à dire

„ vrai

„ le Commentateur ne devoit pas ignorer. „ D'ailleurs, il a mal expliqué le but de cette „ Epître. Il dit que Mr. Deſpreaux y fait voir „ qu'*un Roi n'eſt ni moins grand, ni moins glo-* „ *rieux dans la paix que dans la guerre.* Mr. „ Deſpreaux va plus loin. Il y fait la Satire „ des Conquerans; & ſoûtient que la verita- „ ble gloire d'un Roi ne conſiſte pas à *ravager* „ *la terre*, mais à rendre ſes Sujets heureux, „ en les faiſant joüir d'une profonde paix:

En vain aux Conquerans
L'erreur parmi les Rois donne les premiers rangs
Entre les grands Heros ce ſont les plus vulgai-
res, &c.

On reproche au Commentateur une faute bien plus eſſentielle que celles qu'on vient de marquer. Oubliant qu'il étoit le dépoſitaire des intentions de Mr. Deſpreaux, il s'eſt accommodé au tems. Il a tâché d'enſevelir dans l'oubli quelques traits fort vifs, qui regardent les Jeſuites. Par exemple, on ne trouve point de Commentaire ſur ces Vers de l'Epitaphe de Mr. Arnauld:

De

„ vrai indignes pour la plûpart qu'on eût beaucoup d'é- „ gards pour eux. Cependant il devoit ſans doute mé- „ nager davantage les uns & les autres: Car cela fut „ cauſe que le Roi ayant pris l'Hiver ſuivant la Fran- „ che-Comté, les Miniſtres ſe hâtérent de faire conclu- „ re au Printemps la Paix d'Aix-la-Chapelle.

De tous les faux Docteurs confondit la Morale;
Mais pour fruit de son zèle, on l'a vû rebuté;
En cent lieux opprimé par leur noire Cabale,
Errant, pauvre, banni, proscrit, persecuté.
Et même par sa mort leur fureur mal éteinte
N'auroit jamais laissé ses cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici, de son Ouaille sainte,
A ces Loups devorans n'avoit caché les os.

Mais on y a supplée dans les nouvelles Remarques par cette Note: „ Mr. Despreaux „ parle ici des Jesuites, ennemis mortels de „ Mr. Arnauld, & qui l'ont tellement persecuté qu'il fut obligé de se refugier en Flandres, où l'on a caché soigneusement le lieu „ de sa retraite, & même celui où il a été enterré. *On ignore*, dit Mr. Bayle, *le lieu „ où Mr. Arnauld mourut: on croit que ce fut „ dans un village du Pays de Liege. On sait encore moins*, ajoute-t-il, *le lieu où il est enterré; & c'est l'une des Conformitez que ses „ Amis ont marquées entre son destin & celui de „ Moïse.* Dict. Hist. & Crit. à l'Article de Mr. „ *Arnauld.*

Après cela, on ne doit pas s'attendre à trouver des Notes sur les endroits de la *Satire contre l'Equivoque*, où Mr. Despreaux censure la Morale relâchée des Jesuites. Mr. Du Monteil les a expliquez fort au long, mais sans épouser aucun parti; il se contente de rap-

rapporter les passages que Mr. Pascal a citez dans ses *Provinciales*, & qui étoient l'objet de Mr. Despreaux.

Enfin, lorsqu'il s'agit de ce qu'on appelle le *Jansenisme*, il n'y a point d'artifice dont le Commentateur ne se soit servi, pour déguiser la pensée de Mr. Despreaux, & pour donner le change au Lecteur. En voici un exemple.

Dans la Satire contre l'Equivoque, Mr. Despreaux dit que les Partisans de la Morale relâchée qu'il vient de combattre, le chargeront d'injures, & l'accuseront même d'être *Janseniste*, malgré toutes les déclarations qu'il pourra faire, qu'il rejette les cinq Propositions atribuées à Jansenius, & condamnées par les Papes:

J'aurai beau condamner, en tous sens expliquez,
Les cinq dogmes fameux par ta main fabriquez;
Blâmer de ses Docteurs la Morale risible:
C'est selon eux prêcher un Calvinisme horrible.

Il est visible que Mr. Despreaux a crû que les cinq Propositions étoient équivoques, & susceptibles de plusieurs sens; puisqu'il dit que l'*Equivoque* les a *fabriquées*, & qu'il les condamne *en tous sens expliquées*, c'est-à-dire, dans tous les mauvais sens qu'on peut leur donner. Cependant voici la glose du Commentateur sur ce Vers: *les cinq dogmes fameux par sa main fabriquez*: „ On s'est imaginé, en lisant „ ce Vers que Mr. Despreaux regardoit les „ cinq

cinq Propoſitions de Janſenius comme des Propoſitions équivoques, qui peuvent ſe prendre dans un bon, ou dans un mauvais ſens. Mais il eſt clair que ce n'eſt point là ſa penſée. Il veut dire que les cinq dogmes fameux ont été fabriquez par l'Equivoque, comme il dit plus haut que l'Arianiſme, le Lutheraniſme, & les autres Héreſies viennent de l'Equivoque. Ainſi, bien loin que ce Vers rende ſa Religion ſuſpecte „ à l'égard du Janſenisme, c'eſt une preuve „ évidente qu'il croïoit le Janſeniſme une Hé„ reſie auſſi veritable que l'Arianiſme, & tou„ tes les autres, puiſqu'il en parle dans les „ mêmes termes ". De ſorte que voilà Mr. Deſpreaux, qui a tant loué le Port-Royal; qui s'eſt glorifié d'avoir ſû gagner l'eſtime & l'amitié de Mr. Arnauld, & a ſoutenu que *ſur la Grace* ce Docteur avoit été *inſtruit par Jeſus-Chriſt*; qui a ſi vivement attaqué la Doctrine des Jeſuites dans l'Epître ſur l'Amour de Dieu, & dans la Satire contre l'Equivoque: le voilà, dis-je, graces à la ſoupleſſe de Mr. Broſſette, devenu bon Moliniſte, regardant le *Janſeniſme* comme une *veritable Heresie!*

Il y auroit bien des reflexions à faire là-deſſus; mais nous nous contenterons de rapporter la nouvelle Remarque, qu'on a oppoſée à la gloſe de Mr. Broſſette. La voici. „ Le „ Commentateur ne repreſente pas fidélement „ la penſée de Mr. Deſpreaux. Pour s'en for„ mer une juſte idée, il faut ſe ſouvenir

„ qu'environ l'an 1652. quelques Docteurs
„ de Sorbonne pouſſez & ſoutenus par les Je-
„ ſuites dreſſerent cinq Propoſitions qu'ils pré-
„ tendirent être heretiques & tirées d'un Ou-
„ vrage de Janſenius Evêque d'Ipres, intitulé
„ *Auguſtinus*, parce que cet Evêque y expli-
„ quoit la Doctrine de St. Auguſtin ſur la
„ Grace. Les Partiſans de Janſenius, que
„ l'on nomma *Janſeniſtes*, ſe plaignirent que
„ ces Propoſitions avoient été *fabriquées à plaiſir*, *& compoſées de termes ambigus & équivoques*, qui les rendoient en même tems
„ ſuſceptibles du ſens de Calvin, condamné
„ par le Concile de Trente comme hérétique,
„ & du ſens de la Grace efficace par elle-même, enſeigné par St. Auguſtin, par St.
„ Thomas, & par Janſenius. Et le but des
„ Jeſuites étant, en effet, d'établir la Grace
„ ſuffiſante de Molina ſur les ruïnes de la
„ Grace efficace de St. Auguſtin, ils ne cher-
„ choient qu'à enveloper dans la condamna-
„ tion du ſens de Calvin, la Doctrine de St.
„ Auguſtin expliquée par Janſenius. Ces Pro-
„ poſitions ont été condamnées par les Papes,
„ & les Janſeniſtes après pluſieurs conteſta-
„ tions ſur la queſtion ſi elles étoient ou n'é-
„ toient pas heretiques, & ſi elles étoient con-
„ damnées dans *le ſens de Janſenius*, ont enfin
„ déclaré qu'ils les condamnoient dans *tous*
„ *les ſens* que les Papes les avoient condam-
„ nées, & qu'ils n'avoient ſur la Grace effi-
„ cace d'autre ſentiment que celui de St. Au-
„ guſtin & de St. Thomas. Cette déclaration

„ n'a

n'a pas empêché que les Jesuites n'ayent continué à les traiter d'*hérétiques*, & de *Jansenistes*; & à soûtenir que le *Jansenisme* est une *Secte* opposée à l'Eglise, une *nouvelle Héresie*, un *Calvinisme horrible*. Mr. Despreaux qui regardoit ces accusations comme fausses & calomnieuses, les censure ici, & craint qu'on ne le traite avec la même injustice que l'on a traité les Jansenistes. Comment le Commentateur a-t-il donc osé lui faire dire qu'*il croyoit le Jansenisme une Heresie aussi veritable que l'Arianisme* &c? N'a-t-il pas redouté le Public & les Amis de Mr. Despreaux?

Au reste, on déclare dans l'*Avertissement*, que quoiqu'on ait ajouté un grand nombre de Remarques à celles du Commentateur, on ne pretend pas avoir dit tout ce qui se pouvoit dire. Par exemple, on n'a pas observé que Mr. Despreaux intitula son Lutrin, *Poëme heroique*, jusqu'en 1701, qu'il lui donna le titre de *Poëme heroï-comique*; titre, qui convient beaucoup mieux à cet Ouvrage. Dans la Lettre à Mr. Perrault, sur la dispute touchant les Anciens & les Modernes, Mr. Despreaux dit, *Je passerois condamnation sur la Satire .... quoiqu'il y ait des Satires de Regnier admirables.* Son Commentateur fait là-dessus cette Remarque: *Mr. Despreaux ne parle point ici de ses Satires; ce Silence a bien de la grandeur.* Mais s'il avoit joint ses Satires à celles de Regnier, & en avoit fait lui-même l'éloge, n'au-

roit-on pas eu raiſon de dire : *il y a là bien de la petiteſſe* ?

ARTICLE VIII.

CHRISTIANITY ſet in a True Light, in XII. DISCOURSES Political & Hiſtorical. By a Pagan Philoſopher newly converted. *London for J. Peele ; & ſold by the Bookſellers of London & Weſtminſter.* 1730.

C'eſt-à-dire :

Le CHRISTIANISME *mis dans la vraie Lumiere en douze* DISCOURS *Politiques & Hiſtoriques, par un Philoſophe Payen nouvellement converti. in* 8. L'Ouvrage paroit par Brochures, une Brochure chaque mois. Cette premiere Brochure contient un Diſcours preliminaire & le premier Diſcours des douze qui doivent paroitre, 68. pages :

DISCOURS *Preliminaire dans lequel l'Auteur fait l'Hiſtoire de ſa Converſion.*

SON Pere MULEY-BEN-HAMED, devot & avancé en âge ſe reſolut au Pelerinage de la Mecque qu'il avoit renvoyé depuis long tems. Il prit ſon fils avec lui & ils s'embarquerent à Alger pour aller joindre la Caravane du Grand Caire qui va à la Mecque.

Six

Six jours après leur depart d'Alger, ils apercurent un gros Vaiſſeau qu'ils reconnurent bien-tôt après être un Vaiſſeau de Guerre Maltois. Ils firent en vain tous leurs efforts pour lui échaper, ils furent pris & emmenez à Malte eux & leur Vaiſſeau. Les uns furent faits eſclaves, les autres acheterent leur Liberté. Avant que le Vieux *Muley-Ben-Hamed* eût trouvé le moyen de récouvrer ſa ſienne, ſon jeune fils fut emmené en Italie par le Capitaine du Vaiſſeau qui les avoit pris. Le Capitaine étant arrivé à Turin, le mit entre les mains d'un Religieux qui lui annonça qu'il faloit renoncer aux erreurs de *Mahomet* pour embraſſer la Religion Romaine que l'Auteur apelle par tout *Paganiſme* & c'eſt de ce Paganiſme qu'il s'eſt converti à la Religion Reformée qu'il apelle le *Chriſtianiſme*.

Après bien des combats de la part du jeune Turc, & bien des promeſſes & des menaces de la part du Religieux à qui on avoit remis le ſoin de ſa converſion, il abjura ſolemnellement & fut inſtruit dans les Dogmes de la Religion Romaine. On lui enſeigna ce que c'étoit que l'adoration de Latrie, d'Hyperdulie, & de Dulie, & quels étoient les Etres, qu'il en falloit honorer; ce qui revoltoit extremement le jeune Proſelyte qui avoit été inſtruit à n'adorer qu'un Dieu & à n'en croire qu'un ſeul unique & Indiviſible. On lui exagera enſuite le danger qu'il y avoit de conſulter pour s'inſtruire l'Alcoran Chrétien, qu'il ne faloit point pretendre aprofondir les myſtères

ſacrés, non pas même ceux qui paroiſſent impliquer contradiction, que plus une choſe paroit contradictoire, plus elle eſt propre à devenir un objet de foi, qu'il n'y avoit nul merite à admettre ce qui s'accorde à la Raiſon, mais que le vrai Heroïſme de la Religion qu'il avoit embraſſée conſiſtoit à croire les plus grandes abſurditez.

Tout plein de cette Idée il n'oſoit jetter les yeux ſur le Livre Sacré ni examiner ſa nouvelle Religion, quand une avanture aſſez extraordinaire lui ouvrit tout à coup les yeux.

Il y a dans cette Religion pluſieurs ſortes de Religieux diſtinguez par leurs offices ou par leurs habits. Il y a parmi quelques-uns d'entre eux à Turin une Idole fameuſe pour les graces qu'on dit qu'elle accorde à ceux qui ſe devoüent à elle. Son nom eſt *Notre Dame de Conſolation.* Une année de Mortalité parmi les Beſtiaux le peuple s'adreſſa à cette Idole pour en obtenir la gueriſon des troupeaux & les Religieux Blancs reçurent les dons qui furent faits à l'Idole. Des Religieux noirs dans le voiſinage jaloux des profits que la foi du Peuple procuroit à leurs Confreres chercherent le moyen de ſe procurer un pareil profit au prejudice des Moines blancs. Ils cacherent dans un vieux mur qu'ils faiſoient alors demolir, un Tableau repréſentant une femme tenant un Enfant dans ſes bras. Ils gagnerent enſuite un Maſſon habile qui couvrit de nuit cette Image d'une maſſonnerie legere. Le jour ſuivant les Religieux aſſemblerent un certain nom-

nombre de Mendians des deux Sexes dont les uns feignoient d'être boiteux, les autres aveugles &c. Quand tout fut prêt, la farce commença, le Maſſon tâche de demolir la muraille, mais en vain il redouble ſes coups; il peſte, il jure à leur inutilité, enfin frapant ſur ce qu'il avoit bâti en ſecret, il le demolit, le Tableau paroit. Il crie au Miracle, les aſſiſtans adorent l'Image & ſont gueris. Le voiſinage retentit en un moment des cris d'admiration, & de reconnoiſſance les Religieux firent garder la Muraille, ils firent reſpectueuſement ſcier l'endroit où l'on avoit trouvé le Tableau & le poſerent dans une Chapelle.

Le bruit de ce Miracle alarma les Religieux blancs qui s'aperçurent bien-tôt que cette nouvelle Idole étoit une Rivale qu'on vouloit oppoſer à Notre Dame de Conſolation.

Ils firent leurs efforts pour la decrier, ils publierent que c'étoit une impoſture & que la nouvelle Idole étoit ſans puiſſance. Les Religieux noirs dirent la même choſe de l'Idole de leurs Confreres. Le procedé des deux partis fit que l'Auteur ſoupçonna de fauſſeté les autres points de leur Religion.

Il reſolut d'examiner leur Alcoran, & s'y determina d'autant plus facilement qu'en liſant les écrits d'un certain Prêtre d'un autre Secte (c'étoit *Calvin*) il vit qu'il recommandoit la lecture du Livre Sacré comme abſolument neceſſaire au Salut des croyans. A ſa premiere lecture de la premiere partie de ce Livre, il lui ſembla d'y voir un grand nom-

bre d'abſurditez, la ſeconde partie lui parut plus naturelle, il n'y trouva rien de contraire à la Raiſon. Enfin il embraſſa le parti de l'autre Secte qui lui parut beaucoup plus éclairée par pluſieurs raiſons qu'il raporte.

C'eſt là la doctrine qu'il a ſuivie depuis ſa nouvelle converſion & à laquelle il demeurera attaché juſqu'à ce que quelque nouveau Reformateur lui faſſe connoître par de ſolides argumens, qu'il s'eſt trompé, promettant de changer de langage en changeant d'opinion.

Il declare qu'ayant employé toute ſa Raiſon à decouvrir les veritez contenues dans les Livres Sacrez où elles ſont envelopées ſous des myſteres, il croit les avoir decouvertes & les publie: mais ſi malheureuſement il eſt tombé dans l'erreur, il conjure très-ardemment tous ceux qui s'apercevront de ſon erreur de l'entirer non pas toutefois d'une maniere violente & avec aigreur, mais avec douceur & charité. Ici finit l'Hiſtoire de ſa Converſion.

DISCOURS I. *Des preceptes & de la Vie de Jeſus-Chriſt.*

DISCOURS II. *De la Doctrine & des Mœurs des Apôtres, & des premiers Chrétiens.*

DISCOURS III. *Où il eſt prouvé que la Religion Chrétienne eſt la Religion Naturelle même.*

DISCOURS IV. *Quelles furent les cauſes de la Corruption des Chrétiens.*

DISCOURS V. *Des maux que le grand nombre*

bre d'Egliſes & d'Eccleſiaſtiques ont cauſez au Chriſtianiſme.

DISCOURS VI. *Par quelles voyes les Evêques de Rome ſont devenus Souverains de cette Capitale du Monde.*

DISCOURS VII. *Que le pouvoir des Prêtres ſoit ſpirituel ſoit temporel n'eſt pas autoriſé par l'Evangile.*

DISCOURS VIII. *Des moyens par leſquels la Monarchie Papale s'eſt ſoutenuë, ſe ſoutient & ſe ſoutiendra auſſi long tems qu'elle pourra ſe ſervir des mêmes moyens.*

DISCOURS IX. *Des maux que les Prêtres ont cauſez aux Souverains & à leurs Etats.*

DISCOURS X. *Du Droit Naturel. De l'Origine & de la Nature des Gouvernemens.*

DISCOURS XI. *De la Religion en general, que toute l'autorité temporelle & ſpirituelle apartient de droit au Souverain; & comment les affaires Eccleſiaſtiques devroient être reglées.*

DISCOURS XII. *Des Avantages qui reviendroient aux Souverains & à leurs Etats de l'obſervation des regles propoſées dans le Diſcours precedent.*

L'Auteur de ces Diſcours eſt une Seigneur Piemontois à preſent à Londres. Son amour pour la Verité l'a expoſé à la fureur du Clergé de ſon païs, & à la diſgrace de ſon Prince. Sa naiſſance, ſes qualitez perſonnelles & acquiſes le rendoient digne d'une meilleure fortune. Le Caractere de l'Auteur rendroit ſeul ſon

Livre

Livre intereſſant quand il ne le ſeroit pas par les matieres qui en ſont le ſujet.

ARTICLE IX.

LETTRE *à Mr.* DES MAIZEAUX, *Membre de la Societé Royale de Londres: ou Juſtification de Mr.* ARNAULD D'ANDILLY, *contre les accuſations d'un pretendu Favori de S. A. R. Gaſton, Duc d'Orleans* (a).

A Paris le 15. Juillet 1730.

MONSIEUR,

LEs ſavantes Notes dont vous avez embelli les *Lettres de Mr.* BAYLE n'ont fait que me confirmer dans l'idée que j'avois de votre

(a) La plûpart des Auteurs ſouffrent impatiemment la Critique: on n'en voit guere qui avouent qu'ils ſe ſoient trompez. Mais il eſt encore plus rare d'en trouver qui expoſent aux yeux du Public les fautes dont on les avertit en particulier. Il faut aimer bien la Verité pour en venir là. Cependant Mr. Des Maizeaux nous en donne aujourd'hui un exemple. Quoiqu'il ſoit vivement critiqué dans cette Lettre, il a ſouhaité qu'elle vît le jour. Voici le Billet qu'il nous a écrit en nous l'envoyant.

„ Je vous prie, Meſſieurs, d'inſerer dans vôtre Jour„ nal l'Ecrit que j'ai l'honneur de vous envoyer. C'eſt „ la Critique d'une Lettre que j'écrivis à Mr. Bernard, „ &

vôtre profonde Connoiſſance dans la Litterature, & de la delicateſſe de vôtre gout. Je viens de les lire avec bien de la ſatisfaction il eſt des Savans qui commentent les Auteurs d'une maniere ſi pedantesque, qu'on ne ſauroit les lire, ils noyent leurs textes dans un tas de Remarques inutiles & fatigantes. On peut comparer leurs Commentaires à ces Tables couvertes de pyramides de Viandes mal aprêtées; cette profuſion au lieu d'irriter l'appetit, ne fait que l'émouſſer, par le dégout qu'elle inſpire. Tels ſont les Commentaires dont le Docteur Mathanaſius nous a demontré le Ridicule dans ſon ingenieuſe Satire. Mais il eſt des Commentateurs dont les Remarques judicieuſes nous plaiſent, nous attachent, qui

ſo

„ & que j'ai fait entrer dans le Recueil des Lettres de „ Mr. Bayle, parce qu'elle eſt relative à quelques Let„ tres de ce Recueil. Fondé ſur les *Memoires d'un Fa„ vori de M. le Duc d'Orleans*, & ſur une *Lettre* de ce Prin„ ce adreſſée au Roi & envoyée au Parlement, j'avois „ cru que la conduite de Mr. Arnauld d'Andilly n'a„ voit pas toujours été exempte de blâme: mais l'Au„ teur de cet Ecrit, qui a eu en main des Pieces que je „ n'étois pas à portée de conſulter, a généreuſement „ entrepris de le juſtifier, & de faire voir que ſa Vertu „ s'eſt conſervée pure & ſans tache au milieu d'une „ Cour extremement corrompuë. J'ai lû ſon Memoi„ re avec beaucoup de plaiſir; & ſi je ne merite pas les „ louanges qu'il veut bien me donner, il verra au moins „ qu'il ne s'eſt pas trompé, lors qu'il a cru que l'a„ mour de la Verité étoit ma plus forte paſſion. Il me „ paroit d'autant plus neceſſaire de publier cet Ecrit, „ qu'on a attaqué la reputation de Mr. d'Andilly dans „ pluſieurs Livres, & que cette Juſtification ſervira à „ détromper le Public. Je ſuis &c.

ſe bornant à la ſeule Inſtruction de leurs Lecteurs, ne leur donnent que des Eclairciſſemens abſolument neceſſaires. A la lecture de leurs ouvrages, pour continuer ma Comparaiſon, on s'imagine voir ces Tables délicates, ſervies avec choix, où rien n'eſt ſuperflu, & où tout eſt d'un gout exquis. Telle eſt l'idée que j'ai conçuë de vos Notes. On les lit avec plaiſir, tout y eſt utile, tout y eſt inſtructif. Mais comme très-ſouvent les viandes bien aprêtées ne font qu'irriter l'appetit; la même choſe arrive, Monſieur, quand on lit vos Notes. On y trouve tant de ſatisfaction qu'on ſouhaiteroit que vous les euſſiez multipliées. Par exemple on voudroit que vous en euſſiez ajouté quelques-unes, pour faire connoître ceux à qui Mr. Bayle écrit. Ce ſont, dit-on, des Notes abſolument neceſſaires. Quand on connoit celui à qui la Lettre eſt écrite, on eſt en état de mieux comprendre ce qu'elle contient. Vous me direz peut-être, que ces Meſſieurs ſont connus des Savans; mais ce n'eſt pas pour les ſeuls Savans que vous écrivez, & encore parmi eux combien y en a-t-il à qui la plupart ſont inconnus? Ces Notes n'euſſent pas groſſi beaucoup vos volumes, une ou deux feuilles d'impreſſion de plus, auroit ſuffi.

Il eſt impoſſible, Monſieur, que dans le detail dans lequel vous êtes entré, il ne ſe ſoit gliſſé quelques petites fautes. En voici une de cette eſpece, que je ne remarque, que parce qu'elle peut échaper à l'homme du monde le plus

lus attentif; vous parlez d'un François Auteur de quelques Romans & vous le nommez (a) *de Saint Bremont*, ce n'eſt pas ſon nom. a Lettre *S.* qu'il mettoit devant ne ſignifie as *Saint*, mais *Sebaſtien*, c'étoit ſon nom de atême; ainſi il s'appelle *Sebaſtien Bremont*, k non pas *de Saint Bremont*.

Tout cenſeur, qui s'arrête à ces legers deffauts,
Te fait connoître aſſez qu'il ſait ce que tu vaus:
Te cenſurer ainſi, c'eſt faire ton Eloge. (b)

Permettez-moi maintenant, Monſieur, de vous expoſer avec la même ingenuité, ce que je penſe de vôtre Lettre à Mr. *Bernard*, touchant Mr. *Arnauld d'Andilly*. Cette Lettre (c) me paroit meriter plus l'attention des Lecteurs, que celles de Mr. Bayle, parce qu'il s'agit de noircir la reputation d'une perſonne qui a paſſé pour un parfaitement honnête homme, & d'une integrité à toute épreuve. Plus les accuſations que vous intentez contre lui ſont graves, plus elles doivent être examinées ſerieuſement. Vous vous appuyez du témoignage d'un prétendu Favori de S. A. R. Monſieur Duc d'Orleans. J'ai non ſeulement lû les Memoires que vous citez, mais encore les Me-

(a) Lett. de Mr. Bayle, T. I. pag. 128. N. IV. &c.
(b) La Grange, Epit. à Mr. de Voltaire ſur ſon Oedipe.
(c) Cette Lettre eſt dans le III. Vol. des Lettres de Mr. Bayle, p. 958, de l'Edition d'Amſt. 1729.

Memoires MS. de la Vie de Mr. d'Andi
écrits par lui même, & composez pour l'
ſtruction de ſa famille. C'eſt un Ouvrage
vous eſt certainement inconnu, & dont la ſe
le lecture auroit ſuffi, pour faire diſparoî
les accuſations du pretendu Favori.

Quoique je n'aye pas l'honneur d'être co
nu de vous, Monſieur, je ne laiſſerai pas
vous parler avec cette franchiſe qui doit regn
parmi les gens de Lettres qui n'ont d'autre
vie que de s'inſtruire. Ce n'eſt que le fe
amour de la verité qui m'en inſpire le deſſe
Ce n'eſt point ici une affaire de parti, où
prejugez puiſſent nous faire illuſion, je n
aucun interêt particulier à juſtifier Mr. d'A
dilly. Je ne connois qui que ce ſoit de
Famille. Je n'ai pas même de liaiſon av
ceux qui lui appartiennent. De plus je n'e
jamais ſujet de me plaindre des parens de c
lui que vous croyez l'Auteur des Memoir
du Favori, je n'en connois même aucu
Enfin rien n'eſt plus éloigné de mon eſp
que le deſſein de vous contredire & de vo
faire de la peine. Pour vous convaincre e
core mieux de l'idée avantageuſe que j'ai
vous, j'ajoûterai que quoique vous ayez de
porté votre jugement contre Mr. d'Andill
je ne veux point d'autre juge que vous, j'
appelle à vous-même; tant je ſuis perſuadé
de vôtre droiture & de la juſtice de la cau
dont j'entreprens la defenſe.

A la lecture de votre Lettre, Mr. Bay
cr

crût (*a*) que les amis de Mr. d'Andilly prendroient auſſi-tôt ſa plume pour le juſtifier, mais le contraire eſt arrivé juſques ici. Apparemment que ſon illuſtre Famille & ſes Amis ont crû que la reputation de Mr. d'Andilly étoit ſi bien établie, qu'une juſtification ſeroit inutile, & que les gens ſenſez ne feroient aucune attention à la cenſure d'un Auteur Anonyme, car, Monſieur, toute votre critique tombe d'elle-même ſi le pretendu Favori ne merite pas d'être cru.

Mais comme vous ſemblez vouloir perſiſter à ſoutenir les mêmes accuſations ſur ſon témoignage, & que vous avez inſeré vôtre Lettre parmi celles de Mr. Bayle; ſouffrez, Monſieur, que dans le tems que la famille de Mr. d'Andilly & que ſes Amis continuent à garder le ſilence, j'entreprenne ſa juſtification, puiſque j'ai en main les pieces neceſſaires. Quoique la premiere Edition de vôtre Lettre ait paru il y a plus de vingt-cinq ans (*b*), qu'il y en ait même plus de ſoixante que les Memoires du Favori ſont imprimez (*c*), cette Reponſe viendra encore aſſez tôt : il n'y a point de preſcription contre la verité.

Je regarde, Monſieur, votre jugement comme un de ces Arrêts ſur Requête qu'on donne

(*a*) Bayle Lett. 257.

(*b*) Elle parut pour la premiere fois dans les Nouvelles de la Republ. des Lettres au mois d'Avril 1704. pag. 469, &c.

(*c*) Les Memoires ont paru, à Leyde en 1668. en un petit in 12.

ne tous les jours, mais qu'une ſimple oppoſition de la partie adverſe fait tomber. Vous avez jugé, mais ce n'a été que ſur le témoignage d'un Anonyme, vous avez condamné Mr. d'Andilly ſans l'entendre. Je m'en vais vous produire les pieces pour ſa juſtification; il vous ſera très-facile de connoître ſi vous ne vous êtes pas trompé, lors que vous avez cru voir dans la Narration du pretendu Favori, *ce Caractere*, comme vous le dites (*a*), *de ſincerité, de bonne foi qui répond de la verité de l'Hiſtorien.* Il n'arrive que trop ſouvent que le vice prend le maſque de la Vertu, que les impoſteurs empruntent le langage de la Verité, que les fripons contrefont les gens de bien. Vous ajoûtez que ce qui vous a encore determiné à le croire, c'eſt que (*b*) *les faits qu'il rapporte, ſe ſont paſſez ſous ſes yeux, qu'il y a eu lui-même beaucoup de part.* Son témoignage auroit du au moins vous paroître ſuſpect, lorſque vous avez lû qu'il (*c*) accuſe Mr. d'Andilly d'avoir voulu le perdre, qu'il (*d*) avouë qu'il dépeignit Mr. d'Andilly à S. A. R. comme un fourbe qui le trahiſſoit, & qu'il lui conſeilla de l'éloigner de ſa perſonne. Tous les jours on rejette en juſtice avec moins de fondement le témoignage de gens qui ſe diſent témoins des faits, & qui prétendent y avoir eu beaucoup de part eux-mêmes. Le principe que vous poſez eſt generalement vrai, un témoin

(*a*) Lett. 258 p. 582. (*b*) Ibid.
(*c*) Mem. du Fav. pag. 57. (*d*) Pag. 58 & 59.

moin oculaire, une perſonne qui a eû part à une affaire, doit être cru préférablement à un autre qui n'y a eu aucune part, qui n'a point été témoin des faits, pourvu que cette perſonne ait de la droiture & de la probité & qu'elle n'ait aucun interêt de déguiſer la verité, de la trahir, de la défigurer, d'empoiſonner les actions les plus louables.

J'ai lû quelques Volumes des Memoires MS. du Cardinal de Richelieu compoſez par lui-même, ou par ſon ordre (*a*), tous ceux que le Cardinal n'aimoit point, ou contre leſquels il étoit prévenu, y ſont dépeints avec les traits les plus noirs; ſelon lui, par exemple, le Maréchal d'Ornano étoit l'homme du Royaume le plus pernicieux, qui cabaloit ſans ceſſe contre le Roi & contre l'Etat, S. M. n'auroit pû s'empêcher de le faire perir, ſi une mort prompte ne l'avoit derobé à ſa juſtice. Vous le ſavez vous-même, Monſieur, rien ne reſſembla moins au Maréchal d'Ornano que ce portrait. C'étoit certainement un homme de bien, que la ſeule jalouſie de ſes Ennemis fit perir au Bois de Vincennes. Le Cardinal qui rapporte le détail de ſes prétendus Crimes, pouvoit s'en dire le témoin. Cependant merite-t-il d'être cru?

Paſſons à un autre Exemple qui regarde Mr. d'An-

(*a*) Ils ſont intitulez: *Hiſtoire de France ſous Louis XIII. ou Memoires du Cardinal de Richelieu depuis l'an 1609 juſques en 1637.* 7. Vol. in fol. Ces MS. ſont conſervez au Louvre au depôt des affaires Etrangeres.

d'Andilly, & qui ſervira beaucoup à vous montrer que certains témoins oculaires ſur ſon compte, ne ſont pas les plus dignes de foi. Il parut l'an 1631, un Manifeſte au nom de Monſieur, dans lequel l'Auteur de cette Pièce inſera ces mots: *que pour rendre Monſieur ſuſpect au Roi, le P. Joſeph & d'Andilly avoient à Fontainebleau perſuadé le Maréchal d'Ornano, de preſſer S. M. de faire entrer S. A. R. dans ſon Conſeil.* Qui n'auroit cru qu'il n'y avoit rien de ſi certain que ce fait? Il eſt donné pour conſtant dans un Manifeſte qui porte le nom de S. A. R. il eſt compoſé par une perſonne qui étoit dans la Maiſon de ce Prince, dans le tems qu'on ſuppoſe que le fait eſt arrivé, Cependant rien n'eſt plus faux. Alors Mr. d'Andilly n'avoit plus la confiance du Maréchal: Il y avoit plus de 6. mois qu'il ne vivoit avec lui que dans les termes de la Civilité ordinaire (*a*). Lorſque l'on parla à Fontainebleau de faire entrer S. A. R. dans le Conſeil; il n'auroit pû quand il l'auroit voulu le perſuader à faire inſtance pour ce ſujet. Mr. d'Andilly prend à temoin ſur ce fait Mr. de Chandebonne témoin encore vivant, témoin irreprochable, intime ami de Mr. le Maréchal d'Ornano, qui ſouffrit la priſon pour l'amour de lui, & un des principaux Officiers de Monſieur. Il oſe même prendre à témoin S. A. R. „ que ſi vous me demandez, ajoute-„ t-il,

(*a*) Lettres de Mr. d'Andilly de l'Edit. de Paris de l'an 1676. Lett. 274.

„ t-il, comment il eſt donc arrivé qu'on ait „ mis contre moi ces paroles dans ce Mani„ feſte ; la Reponſe en eſt bien aiſée, c'eſt „ que celui qui le fit, étant un de ceux qui „ avoient le plus travaillé à m'éloigner d'au„ près de S. A. R., afin de ſucceder à la con„ fiance dont elle m'honoroit, il voulut pour „ faire ſon Manifeſte à lui-même, en faiſant „ celui de ſon Maître, me donner cette peti„ te atteinte, ſachant que le reſpect que je „ dois à un nom ſi grand, & ſi auguſte m'ô„ teroit la liberté de lui repondre.

On peut juger par ce fait, ſi un Hiſtorien doit s'en tenir toûjours au recit de tous les témoins oculaires, & s'il n'eſt pas obligé d'examiner la verité des faits qu'ils avancent. Les ſuites de celui-ci furent triſtes. Barthelemi de Gramond Preſident au Parlement de Toulouze, ſoit qu'il fût prevenu contre Mr. d'Andilly, ſoit qu'il fût pouſſé par d'autres, ſoit qu'il crût faire ſa Cour à ſon Alteſſe Royale, charmé de cette decouverte, encherit ſur ce qu'avoit dit l'Auteur du Manifeſte, & rapportant dans ſon Hiſtoire Latine (*a*) cette Pièce, il ajouta de ſon chef dans le même endroit, où il eſt parlé du P. Joſeph & de Mr. d'Andilly, ces trois mots : *Venalia Cardinali Mancipia.* Mr. d'Andilly ſe recria avec raiſon, contre

(*a*) L'Ouvrage du Preſident de Gramond eſt intitulé : *Hiſtoriarum Gallia ab exceſſu Henrici* IV. *ad annum* 1629. *Libri decem octo. Auctore Gabriele Barthelemæo Gramundo*, in fol. Toloſæ 1643.

contre cette impoſture, & accuſa le Preſident d'être un Calomniateur, dans une Lettre qu'il écrivit à Mr. Bertier de Montrave premier Preſident du Parlement de Toulouze. Sa juſtification tomba entre les mains de S. A. R. qui (a) trouva fort mauvais que Mr. de Gramond ſe fût ſervi de ſon nom pour impoſer à Mr. d'Andilly une ſi grande Calomnie. Alors Mr. de Gramond (b) envoya à Mr. d'Andilly Mr. Doujat lui dire qu'il avoit retranché de ſon Hiſtoire les trois mots qui l'avoient offenſé & fait refaire exprès une feuille. Mr. Doujat ajoûta, que Mr. de Gramond le prioit de ſupprimer la Lettre qu'il avoit écrite contre lui à Mr. de Montrave. Mr. d'Andilly repondit, qu'il ne le pouvoit pas, parce que les Exemplaires de ſon Hiſtoire étant entre les mains de tout le monde il étoit juſte que ſa Lettre fut auſſi publique que ſon Livre. Choqué de cette Reponſe le Preſident addreſſa une Lettre à Phylarque, dans laquelle il tâchoit de défendre ce qu'il avoit écrit contre Mr. d'Andilly. Il (c) ſe ſervoit de pitoyables raiſonnemens, & avouoit cependant qu'il avoit ajoûté de ſon chef les trois mots qui avoient choqué Mr. d'Andilly. Celui-ci prit de nouveau la plume, refuta ſolidement ſes raiſons, reduiſit ſon adverſaire au ſilence, & en ſe juſtifiant pleinement dans le public, couvrit le Preſident de confuſion.

Ce

(a) D'Andilly Lett. 276.
(b) Mem. MS. de Mr. d'Andilly.
(c) D'Andilly Lett. 272.

Ce n'eſt pas ſans deſſein, Monſieur, que je me ſuis étendu ſur ce fait, j'en pretens tirer des conſéquences demonſtratives contre le pretendu Favori. Mr. Bayle nous dit lui-même (*a*): „ que Mr. d'Andilly & Mr. de Gra„ mond ont produit l'un & l'autre leur juſti„ fication, j'ignore, continue-t-il, la Replique „ du Preſident, mais je doute qu'il ait pû ſe „ tirer d'affaire, tant les juſtifications de Mr. „ d'Andilly me paroiſſent fortes, ayant été „ publiées pour ainſi dire ſous les yeux de „ Mr. d'Orleans & de ſes Domeſtiques enco„ re vivans ". Mr. Bayle dit tout cela, Monſieur, par rapport à votre Lettre, & prétend que pour bien juger de cette affaire, c'eſt-à-dire des accuſations du Favori contre Mr. d'Andilly, il faut la reduire au demêlé de Mr. d'Andilly avec le Preſident de Gramond.

Je ſai que vous ne goutez pas ce raiſonnement de Mr. Bayle, permettez-moi de le mettre dans ſon jour. J'attens de votre équité que vous avouerez qu'il eſt plus concluant que vous n'avez cru.

Le Preſident de Gramond en ajoutant au Manifeſte de Monſieur, ces mots: *Venalia Cardinali Mancipia*, contre le P. Joſeph & Mr. d'Andilly, accuſe celui-ci d'être un vil Eſclave, & une ame venale; fût-il jamais une accuſation plus atroce? pouvoit-il en moins de mots nous donner une idée plus affreuſe de Mr. d'Andil-

(*a*) Bayle Lett. 259.

dilly? Le Favori veut faire paſſer Mr. d'Andilly pour un fripon, en l'accuſant d'avoir trahi le Comte de Schomberg, & de l'avoir fait éloigner de la Cour, d'avoir trahi le Maréchal d'Ornano & d'avoir été cauſe de ſa perte; enfin d'avoir trahi auſſi S. A. R. qui avoit été obligée de le chaſſer de ſa Maiſon. Le Preſident ſe contente de poſer le principe & ne tire point de conſequence; le Favori au contraire tire les conſéquences & ſuppoſe le principe; ils vont tous les deux au même but, qui eſt de faire paſſer Mr. d'Andilly pour un vil Eſclave, pour une ame venale, capable de ſacrifier à ſa fortune ſes Maîtres & ſes meilleurs amis. Si l'un d'eux eſt convaincu d'être un impoſteur, ils le ſont tous les deux; or eſt-il que le Preſident de Gramond eſt convaincu de l'être par les juſtifications de Mr. d'Andilly, donc le Favori l'eſt auſſi. Vous avez prevu, Monſieur, les conſéquences qu'on pouvoit tirer du raiſonnement de Mr. Bayle, & vous avez crû les prevenir en diſant (a), que le fait de Gramond n'a rien de commun avec ceux du Favori. Je viens de demontrer le contraire; mais ſouffrez que je continuë mon raiſonnement. Si le fondement de leurs accuſations tombe, l'édifice ſur lequel il eſt fondé s'écroule auſſi. Si Mr. d'Andilly n'a pas été un vil Eſclave de la Fortune, ſi ce n'étoit rien moins qu'une ame venale, adieu l'accuſation du Preſident, adieu les conſéquences du Favori.

Toute

(a) Note 2. ſur la Lett. 259. de Mr. Bayle.

„ Toute la Cour ſait, *écrit (a) Mr. d'Andilly au premier Preſident du Parlement de Toulouze*, „ ſi j'ai jamais paſſé pour un vil Eſclave; „ & ſi le contraire doit paſſer pour un défaut, „ c'eſt de cela qu'il auroit eu droit de m'accuſer, & dont la plus grande puiſſance non „ ſouveraine qui ſe ſoit vue depuis pluſieurs „ ſiécles (le Cardinal de Richelieu) auroit „ du m'accuſer plutôt que lui. Ne m'ayant „ jamais vû faire la moindre baſſeſſe pour rendre ma fortune telle qu'elle auroit pû l'être, „ ſi j'avois eu moins de courage; c'eſt m'attaquer dans mon fort que de m'attaquer de „ ce côté-là..... Je paſſerai, maintenant à „ l'autre point, où il m'accuſe d'avoir une „ ame venale; mais, Monſieur, fût-il jamais „ un ſi peu judicieux accuſateur, puiſque je „ ne me trouve pas moins fort en ceci qu'au „ reſte? Eſt-ce avoir une ame venale que d'avoir durant 20. années ſervi le Roi dans ſes „ Finances, en un tems où elles étoient dans „ l'abondance; & m'y être, par l'aſſiſtance „ de Dieu, toûjours conſervé les mains ſi pures, que j'ai conſommé une partie de mon „ patrimoine, au lieu d'y avoir acquis, comme il m'eût été très-facile, des richeſſes „ prodigieuſes? Eſt-ce avoir une ame venale, „ que d'avoir temoigné par la ſuite de toutes „ mes actions, un ſi grand mepris du bien, „ que l'on ne ſauroit me connoître, & ignorer qu'il n'y a point d'homme au monde qui „ en

(a) D'Andilly Lett. 274.

„ en faſſe moins de cas que moi ". Un homme qui peut auſſi hardiment porter un tel témoignage de lui-même, n'eſt rien moins qu'un vil Eſclave, & qu'une ame venale. Ce qui confirme ce témoignage, c'eſt que toutes les actions de ſa vie, ſont la preuve de la verité de ſes paroles: & s'il eſt vrai ce que dit Tacite, qu'on ne s'avance à la Cour qu'autant qu'on y ſait faire l'Eſclave, *nobiles, quanto quis ſervitio promptior, opibus & honoribus extolluntur* (a), il falloit que Mr. d'Andilly n'eût rien moins qu'un Eſclave, puis qu'il ne fit jamais fortune.

Si Mr. d'Andilly ne peut être ſoupçonné d'avoir eu une ame venale, & d'avoir été un vil Eſclave, il n'a pû donc être ſoupçonné d'avoir trahi S. A. R., le Comte de Schomberg & le Maréchal d'Ornano, & par conſéquent le pretendu Favori ne merite pas plus de créance que le Preſident.

Mr. Bayle va encore plus loin, & pretend (b) que le temoignage du Preſident eſt bien d'un autre poids que celui du Favori qui ſe plaint que Mr. d'Andilly a voulu le perdre. Vous vous recriez encore contre cette deciſion, en diſant (c) que c'eſt tout le contraire, que le Favori eſt plus croyable parce qu'il eſt temoin oculaire. Mr. Bayle me paroit cependant raiſonner très-juſte, & voici comme je le prouve. De deux perſonnes qui en accuſent

(a) Tacit. Annal. I. (b) Bayle Lett. 259.
(c) Note 2, ſur cette Lettre.

ſent une troiſiéme, laquelle des deux eſt plus digne de foi? Eſt-ce celle qui n'a jamais rien eu à demêler avec la perſonne accuſée? Eſt-ce celle qui ſe plaint que la perſonne accuſée a voulu la perdre? La deciſion ſe preſente d'elle-même. Il ſuffit de remarquer que Mr. d'Andilly dit (*a*): „ que ce Preſident ne pou„ voit avoir ſujet quelconque de medire de „ lui, puiſque n'ayant jamais entendu parler „ de lui avant ce tems-là, il ne ſauroit avoir „ rien fait qui l'ait pû engager à le haïr ". Il n'en eſt pas de même du Favori, il regardoit Mr. d'Andilly comme ſon Ennemi. J'ajoûte que le pretendu Favori eſt un Auteur Anonyme, & par conſequent qu'il ne merite pas autant de créance que le Preſident qui autoriſe par ſon nom ſes accuſations, & par conſéquent que ſon témoignage eſt d'un plus grand poids que celui du pretendu Favori. Je dis bien plus; quand il ſeroit vrai que leur temoignage ſeroit d'un poids égal; dès le moment que l'un des deux eſt convaincu d'être un impoſteur, l'autre l'eſt auſſi, & par conſequent Mr. Bayle raiſonne très-juſte lorsqu'il dit: *que pour bien juger de cette affaire, il faut la reduire au demêlé de d'Andilly avec le Preſident de Gramond*: & la reduire à ce demêlé, c'eſt convenir que le Favori ne merite pas plus de créance que le Preſident, & dès là toutes ſes accuſations contre Mr. d'Andilly s'évanouïſſent. Paſſons à d'autres preuves encore plus fortes.

Mr.

(*a*) D'Andilly Lett. 274.

Mr. Bayle quoique convaincu (*a*) que Mr. d'Andilly „ avoit couvert de confusion le „ Président de Gramond & qu'il avoit mis dans „ un grand jour son Innocence "; avant que de decider voulut voir la replique du Président. Il semble, Monsieur, qu'à son exemple vous auriez du suspendre votre jugement, jusques à ce que vous eussiez pû être instruit des Reponses qu'on pouvoit apporter en faveur de Mr. d'Andilly. Quoiqu'il en soit, comparez maintenant les mêmes faits rapportez par le pretendu Favori & par Mr. d'Andilly. Je m'en vais transcrire les paroles du premier, car pour juger de celles du second, l'Equité demande que celles-ci precedent.

PREMIER CHEF D'ACCUSATION.

Mr. d'Andilly a trahi Mr. le Comte de Schomberg.

„ Monsieur de Puisieux, *dit le pretendu Favori* (*b*), appella auprès du Roi Mr. de la „ Vieuville pour être Surintendant des Finances, après avoir fait donner commandement „ à Mr. de Schomberg de se retirer en sa maison. On peut dire qu'une si haute vertu, „ & une si entiere fidelité ne pouvoit pas demeurer long-tems sans calomnies, étant re-

„ ve-

(*a*) Bayle Lett. 257.
(*b*) Memoires d'un Favori de S. A. R. Mr. (Gaston) Duc d'Orleans, pag. 14.

„ venu bien-tôt après auſſi glorieuſement qu'il „ avoit été chaſſé honteuſement. Le Sr. d'Andilly qui le trahit a reçu depuis le payement „ de ſon ingratitude.

Je rapporterai à preſent tout ce qu'on trouve dans les Memoires MS. de Mr. d'Andilly ſur ce ſujet, & pour mieux faire connoître ſa conduite, j'inſererai ici tout ce qu'il dit de ſes liaiſons avec le Comte de Schomberg avant & après ſa diſgrace.

„ Dans le tems du ſejour du Roi à Tours, „ *dit Mr. d'Andilly* (*a*), étant un matin à ſon „ lever pour faire ma Cour.... Mr. de Luxembourg (frere de Mr. le Duc de Luynes) me „ vint dire, je vous apprens que Mr. le Comte „ de Schomberg eſt Surintendant des finances, „ au lieu de Mr. le Preſident Jeannin. Mais j'ai „ ſur cela autre choſe à vous dire, c'eſt qu'il a „ une telle eſtime pour vous, qu'il deſire avec „ paſſion, que vous veuilliez bien accepter le „ principal emploi auprès de lui pour le ſoulager en cette charge, dans laquelle il veut „ prendre en vous une entiere confiance, & „ Mr. de Luynes vous en prie. Comme ce „ Traité avoit été extremement ſecret, & „ qu'ainſi je n'en avois rien ſu, je repondis à „ Mr. de Luxembourg: Monſieur, vous me „ ſurprenez. Je n'ai jamais eu la penſée de „ m'attacher auprès de perſonne, mais ſeulement de ſervir le Roi dans la charge dont „ il me jugeroit capable. Au nom de Dieu, „ me

(*a*) Memoires MS. de Mr. Arnauld d'Andilly.

„ me repartit Mr. de Luxembourg, ne refu-
„ ſez pas un emploi qui vous vient d'une ma-
„ niere auſſi honorable, & qui ne ſauroit ne
„ pas vous ſervir dans vos juſtes pretenſions;
„ vous desobligeriez Mr. de Luynes, & Mr.
„ de Schomberg vous attend avec impatien-
„ ce que vous vous reſolviez d'accepter ce
„ qu'il vous offre. Ne voyant pas alors d'ap-
„ parence de reſiſter à une inſtance ſi preſſan-
„ te, je dis à Mr. de Luxembourg, que je
„ ferois ce qu'il voudroit. Il me mena à l'in-
„ ſtant dans la Chambre de Mr. de Luynes,
„ qui étoit tout contre celle du Roi, où Mr.
„ de Schomberg me parla d'une maniere ſi
„ obligeante, que je n'eus qu'à le remercier
„ de l'opinion trop avantageuſe qu'il avoit de
„ moi. Mais après l'avoir quitté, je retour-
„ nai auſſi-tôt lui dire ces mots : *Monſieur,*
„ *nôtre marché a été bientôt fait; mais permet-*
„ *tez-moi s'il vous plaît de vous dire, que ſi*
„ *vous n'êtes reſolu de vivre dans cette charge*
„ *avec un entier deſintereſſement je ne vous ſuis*
„ *pas propre, & vous ne m'êtes pas propre. Je*
„ *vous promets*, me repondit-il, *qu'avec la*
„ *grace de Dieu, ſi un Ange étoit en ma place,*
„ *il ne conſerveroit pas ſes mains ſi pures que*
„ *ſeront les miennes, & que je n'ai point d'au-*
„ *tre paſſion que de ſervir très-fidelement le Roi*
„ *& l'Etat.* En quoi il m'a tenu parole com-
„ me toute la France le ſait.

„ Durant le ſejour que fit le Roi à Be-
„ ziers.... Mr. de Schomberg & Mr. le Car-
„ dinal

„ dinal de Rets (*a*) ſe promenant enſemble à
„ cheval, vinrent à moi & Mr. de Schomberg
„ dit au Cardinal; Monſieur, prêtez-moi s'il
„ vous plaît Mr. d'Andilly, afin que je l'en-
„ tretienne, mes occupations quand je ſuis
„ dans mon Cabinet ne me le permettent pas.
„ Mr. le Cardinal s'en alla d'un autre côté
„ & je me promenai long-tems à cheval avec
„ Mr. de Schomberg. Dans cet entretien où
„ il me parla de pluſieurs choſes importantes,
„ je lui dis que je le ſuppliois de me permet-
„ tre de lui demander comment il ne penſoit
„ point davantage qu'il ne faiſoit à s'acquerir
„ des amis. Et comment, me repondit-il,
„ en pourrois-je faire, ne ſongeant comme
„ vous le ſavez, qu'à ſervir le Roi, & ne vou-
„ lant obliger perſonne à ſes depens? Vous
„ pourriez au contraire, Monſieur, ce me
„ ſemble, vous acquerir grand nombre d'a-
„ mis. Et de quelle ſorte, me repliqua-t-il,
„ cela ſe pourroit-il faire? Vous n'avez, Mon-
„ ſieur, lui dis-je, qu'à remarquer ſur l'état
„ des penſions, qui ſont les hommes de tout
„ le Royaume qui ont le plus de merite, &
„ qui peuvent par leurs charges dans les Pro-
„ vinces, ou par leurs emplois dans les Ar-
„ mées, le plus utilement ſervir le Roi, &
„ en prenant ſoin de les faire bien payer de
„ leurs penſions & de leurs appointemens,
„ ſans

(*a*) Ce Cardinal mourut à Bezlers le 13. d'Août 1622, il étoit oncle du fameux Cardinal de Retz Auteur des Memoires.

„ ſans qu'ils ayent beſoin de vous en ſoll
„ ter, & en leur rendant de bons offices a
„ près de S. M. dans les occaſions, vous
„ vous les acquerrez pas ſeulement, ma
„ vous ſervirez très-utilement le Roi; par
„ que vous leur augmenterez par ce moy
„ l'affection & le deſir de le bien ſervir:
„ pour vous faire voir, Monſieur, que ce
„ eſt très-aiſé, c'eſt que ne pouvant rien
„ comparaiſon de vous, je m'acquiers qua
„ tité d'amis qu'il vous ſeroit facile de rend
„ les vôtres. Mr. de Schomberg reçut trè
„ bien cet avis, mais il n'en fit pas l'uſa
„ qu'il auroit pû en faire, comme ces M
„ moires feront voir qu'il le reconnut tr
„ tard....

„ Le Roi arriva à Paris le 10. Janvier 162
„ & Mr. de la Vieuville qui s'étoit inſtru
„ depuis long tems dans les Finances ch
„ Mr. de Beaumarchais ſon Beaupere, réuſſ
„ enfin dans le deſſein qu'il avoit fait d'arriv
„ à quelque prix, que ce fût à la charge de Su
„ intendant. Ainſi le 21. du même Moi
„ Mr. de Schomberg m'envoya querir; je
„ trouvai ſeul dans ſon grand Cabinet, &
„ me dit, me voilà bien recompenſé de to
„ mes ſervices.. Le Roi vient de m'envoy
„ par Mr. Tronçon un ordre de me retirer
„ Nanteuil, & de vous remettre entre l
„ mains tous mes Papiers. Je ſuis fort ai
„ de ce dernier ordre, parce que je ne les ſa
„ rois donner à perſonne à qui j'aye plus d
„ confiance qu'en vous, ni qui puiſſe mie

„ s'e

„ s'en ſervir pour ma juſtification. Je lui re-
„ pondis ce qu'on peut s'imaginer, & ſur cela
„ Madame la Marquiſe de Maignelay, Ma-
„ dame la Ducheſſe d'Halluyn ſa fille, Belle-
„ fille de Mr. de Schomberg, & Madame de
„ Liancourt ſa fille arriverent, il les mena &
„ moi avec elles dans ſon Cabinet, ferma la
„ porte & leur dechargea ſon cœur ſur l'in-
„ juſtice du traitement qu'il recevoit, il finit
„ en leur diſant: Dieu ſait que j'ai ſervi le
„ Roi avec tant de zèle, de fidelité, & de
„ desintereſſement, que je n'ai rien ſur cela
„ à me reprocher. Le ſeul regret qui me reſ-
„ te eſt de n'avoir pas cru Mr. d'Andilly,
„ lorsqu'il me conſeilloit de me faire des a-
„ mis. Mais j'étois ſi occupé de ma paſſion
„ pour le ſervice, que je ne penſois à autre
„ choſe. Il partit le ſoir même pour ſe reti-
„ rer à ſa Maiſon de Nanteuil, d'où il ne ſe
„ paſſoit presque point de jour, qu'il ne me
„ fit l'honneur de m'écrire, & je lui écrivois
„ de Paris tout ce qui le regardoit.

„ Cependant Mr. de Puiſieux qui m'ai-
„ moit fort & qui étoit alors en grande faveur,
„ m'envoya dire, que le Roi vouloit me ren-
„ dre juſtice en me donnant la charge d'In-
„ tendant des Finances qui m'étoit ſi juſte-
„ ment dûë. Je lui repondis, que l'éloigne-
„ ment de Mr. de Schomberg n'étoit pas un
„ tems propre à recevoir des graces; & tant que
„ Mr. de Schomberg a vécu, je n'ai point vu
„ Mr. de Puiſieux, parce que l'on croioit

„ qu'étant d'un parti contraire il avoit contribué à ſa disgrace. Mais après la mort de „ Mr. de Schomberg il me fit l'honneur de „ me venir voir, & m'a toûjours temoigné „ jusques à la fin de ſa vie une amitié particuliere. C'eſt une choſe incroyable que la „ quantité de viſites que je recevois continuellement durant pluſieurs jours après cet éloignement de Mr. de Schomberg, quoique „ chacun ſût que je ne pretendois alors à aucun emploi. Ainſi un jour que mon Cabinet étoit plein de perſonnes de qualité, „ Mr. Tronçon qui portoit tous les ordres du „ Roi, vint me commander de remettre „ entre les mains de Mr. de Beaumarchais „ Treſorier de l'Epargne, tous les Papiers que „ Mr. de Schomberg m'avoit laiſſez. Je lui „ repondis que le Roi étoit trop juſte pour me „ faire un tel commandement, s'il eût été informé du particulier que ces Papiers étoient „ neceſſaires pour la decharge de Mr. de „ Schomberg de pluſieurs Millions employez „ dans une ſi grande guerre. Mais que retenant les Originaux pour ſa juſtification, j'en „ ferois faire des Copies collationées qui ſuffiroient à Mr. de Beaumarchais & me donnerois l'honneur d'en aller rendre compte „ au Roi. Le jour même j'allai trouver S. „ M. & après lui avoir dit ce que j'avois repondu à Mr. Tronçon, j'ajoûtai que ma „ Conſcience m'obligeoit à lui témoigner qu'il „ étoit impoſſible de le ſervir avec plus de

„ paſ-

passion, de fidelité & de desintéressement qu'avoit fait Mr. de Schomberg, & que comme je n'étois point à Mr. de Schomberg, mais à S. M. auprès de lui, s'il avoit donné sujet aux mauvais offices qu'on lui avoit rendus, elle l'auroit connu, non pas par mon rapport, à quoi j'aurois eu mauvaise grace, mais par ma Retraite d'auprès de lui. Mais peut-on dire, repliqua le Roi, qu'il n'y ait point eu de malversation dans mes Finances? S'il y en a eu, Sire, repartis-je, ce n'est pas à Mr. de Schomberg que V. M. s'en doit prendre, mais à elle-même. Et pourquoi cela? me dit alors le Roi: parce, Sire, lui repondis-je, que si V. M. en établissant Mr. de Schomberg Surintendant de ses Finances lui eût en même tems donné le pouvoir de nommer à toutes les charges qui en dependent, il auroit été responsable à V. M. des personnes qu'il y auroit mises; mais V. M. vendant ces charges aux personnes qui en donnent davantage, il n'y entre que ceux qui ont plus de passion de s'enrichir. Le Roi ne me repondit rien, & je me retirai après m'être acquitté de ce témoignage que je me crus obligé de rendre à la probité de Mr. de Schomberg.

Peu de jours après Mr. de Schomberg qui regardoit son Gouvernement comme le lieu de sa Retraite, & qui avoit negligé durant sa faveur de donner ordre de munir la Citadelle d'Angoulême; écrivit à Mr. le

" Maréchal de Baſſompierre pour le pri
" lui faire avoir de la poudre, des boulets
" autres munitions, & m'envoya ſa Lett
" pour la lui rendre. Il paſſoit dans ce nouve
" changement pour avoir beaucoup de credi
" parce qu'il étoit fort uni avec Mr. de P
" ſieux; je le trouvai qu'il reconduiſoit d
" Dames, & ſa Maiſon étoit pleine de ge
" qui lui faiſoient la Cour. Ainſi dans
" crainte que l'on ne me prît pour être d
" nombre, je lui dis tout haut en tenant
" Lettre de ma main, Monſieur, voici u
" Lettre de Mr. le Comte de Schomberg q
" me ſervira de paſſeport, car ſans cela je
" viendrois pas dans un tel tems rendre des
" voirs à un homme qui eſt dans une auſſi g
" de faveur que vous. Il me fit de grandes
" litez, me mena dans ſa ſale, & après avo
" lu la Lettre & promis de ſervir Mr. d
" Schomberg, il me dit, voici une étran
" affaire; car le Roi m'a dit qu'il y avoit
" faire couper plus de douze têtes. Ces paro
" les qui bleſſoient de telle ſorte l'honneur d
" Mr. de Schomberg, me toucherent ſi ſe
" ſiblement que je lui repondis: le Roi n'
" jamais dit de parole plus veritable. C
" pour faire qu'il ait conçu cette opinion d'u
" homme qui l'a ſi fidelement & ſi dignemen
" ſervi qu'a fait Mr. de Schomberg, il fa
" que plus de 12. perſonnes lui en ayent d
" plus de mille fauſſetez contre lui, & il n'y
" un ſeul de tous ceux-là qui ne meritât qu'o
" lui coupât la tête. Cette Reponſe le ſur

" pri

prit & ſans y rien repliquer, il continua à m'aſſûrer, qu'il feroit ce qu'il pourroit pour ſervir Mr. de Schomberg....

„ Mr. de la Vieuville ayant au mois de Février de l'an 1624. trouvé moyen de faire éloigner Mr. le Chancelier de Sillery & Mr. de Puiſieux ſon fils, comme il avoit auparavant fait éloigner Mr. de Schomberg, reſolut auſſi de perdre Mr. le Colonel d'Ornano. Nous en parlerons plus bas...

„ Le 12. d'Août de la même année la Cour étant à St. Germain, & le Roi ſe degoutant alors de Mr. de la Vieuville, Monſieur lui fit faire ce grand Charivari que chacun a ſû, & qui fut ſuivi de la chûte de Mr. de la Vieuville, car il fut dès le lendemain envoyé priſonnier à Amboiſe.

„ Le Roi depêcha en même tems à Mr. de Schomberg qui étoit dans ſa Maiſon de Duretal pour le faire revenir à la Cour en qualité de Miniſtre, & avec des temoignages d'une grande impatience de le revoir; il envoya auſſi retirer du château de Caën Mr. le Colonel d'Ornano.... J'allai au devant de Mr. de Schomberg.... il ſeroit inutile de dire quelle fut ma joye de voir revenir à la Cour Mr. de Schomberg & Mr. d'Ornano d'une maniere ſi glorieuſe.

Si vous aviez jetté les yeux, Monſieur, ſur les Lettres de Mr. d'Andilly imprimées tant de fois à Paris, en Hollande, à Lion & ailleurs, vous en auriez trouvé pluſieurs écri-

tes à Mr. de Schomberg pendant ſon é
ment de la Cour. La ſeule lecture de
Lettre vous eût convaincu de l'imp
du pretendu Favori.

„ Si je pouvois vous temoigner, *écri*
„ *Mr. de Schomberg* (*a*), avec quel re
„ ment d'obligation, j'ai reçu la Lettre
„ vous a plû m'écrire par Mr. de la
„ vous connoîtriez que toutes les bonn
„ tunes de la terre ne me ſauroient
„ un pareil contentement : n'ayant jam
„ tant ſouhaité que l'honneur de vôtre
„ tion, au point que j'ai ſujet de me l
„ mettre, enſuite des aſſurances qu
„ m'en donnez. Tout ce que je po
„ monde & ma vie que je vous offre, ſ
„ très-foibles preuves à mon gré du de
„ j'ai de me rendre digne de cette faveur
„ je renoncerai tous mes amis, s'ils ne
„ les vôtres, & penſerai par ce moyen
„ quitter en quelque ſorte de ce que je
„ dois, puiſque le moindre d'eux vaut
„ coup mieux que moi, & ne ſe donne
„ mais à un moins vertueux que vous.
„ ques ici, Monſieur, la gloire de v
„ tions étoit obſcurcie par des complai
„ & des flateries qui lui ôtoient une
„ de ſon luſtre : maintenant qu'elle par
„ ſa pureté, vous avez cet avantage q
„ mais homme en une ſemblable ren

(*a*) Lettres de Mr. d'Andilly, Lett. XI. à Mr. de Sch
berg Edit. de Paris 1676.

„ été plus universellement loué de tous les
„ gens de bien. C'eſt veritablement triompher
„ de la Fortune que de tirer ainſi de l'avanta-
„ ge de ſes défaveurs. Mais Dieu qui eſt juſ-
„ te n'avoit garde de manquer à recompenſer
„ tant de travaux que vous avez ſupportez,
„ & tant de perils que vous avez courus &
„ recherchez pour ſon ſervice....

„ Je parlai hier au Roi fort à loiſir pen-
„ dant ſon ſouper, lui écrit-il dans une autre (*a*)
„ & rendis les temoignages que je dois à vo-
„ tre vertu & à votre probité, ainſi que Mr.
„ de la Jaille vous le pourra dire.... Je me
„ confirme de plus en plus en la créance que
„ la meilleure fortune qui me ſauroit arriver,
„ c'eſt de participer à votre mauvaiſe fortune,
„ & nul contentement ne peut égaler celui
„ que je reçois de publier ſi hautement votre
„ merite, que l'envie même eſt contrainte d'é-
„ couter vos louanges ſans oſer y repon-
„ dre....

„ J'ai une ſi forte paſſion de vous plaire,
„ loi dit-il, dans une autre (*b*), que je me
„ haïrois moi-même, ſi je ne vous donnois
„ ſujet de louer Dieu de ce qu'il m'offre des
„ occaſions de faire voir combien je mepriſe
„ les faveurs de la Fortune. Je n'en ſouhai-
„ te point de meilleure que de poſſeder avec
„ ma liberté, le bonheur de paſſer doucement
„ avec vous, une partie de ma vie, qui eſt
„ un contentement auquel je ne mets point
„ de

(*a*) D'Andilly Lett. XII. (*b*) Lett. XIII.

„ de prix, lorsque je penſe à la faveur que
„ vous me faites de le tant deſirer....

„ Mon principal ſouhait eſt accompli, Mr.
„ *lui écrit il* (*a*), puiſque mes actions vous
„ ſont ſi agréables: après ce contentement
„ je ne ſaurois être malheureux, & ſi votre
„ bonté plutôt que mon merite ne me l'avoit
„ acquis, toutes les bonnes fortunes de la
„ terre, ne ſeroient pas capables de me ſatis-
„ faire, parce que rien ne touche mon Eſprit
„ à l'égal de mon dévoir, & que connoiſſant
„ plus particulierement que nul autre votre
„ vertu, & les ſervices auxquels m'oblige l'en-
„ tiere confiance dont vous m'avez toûjours
„ honoré, je n'aurai jamais une plus forte
„ paſſion que de vous temoigner par mon re-
„ ſentiment que je ne ſuis point ingrat de vos
„ faveurs....

(*b*) „ Toutes mes Lettres ne ſeroient que
„ des Remercimens ſi la crainte de vous en-
„ nuyer en vous diſant toûjours une même
„ choſe ne m'empêchoit de m'acquitter, de
„ ce que je dois à tant de temoignages de vo-
„ tre affection, & particulierement à ceux que
„ Mr. vôtre fils me fait l'honneur de m'en
„ donner avec votre derniere Lettre. Il a vû
„ en arrivant ici la chûte de ceux qui ont trou-
„ vé leur ruine en l'éloignement qu'ils vous
„ ont procuré, & qui vous donne l'avantage
„ ſans pareil de triompher par votre ſeule ver-
„ tu de l'injuſtice de la Fortune....

Dans

(*a*) Lett. XVII. (*b*) Lett. XXIII.

Dans une autre, écrivant à Mr. de Schomberg qui lui avoit demandé ſon avis ſur une Lettre qu'il écrivoit au Roi, au ſujet de l'éloignement de ſes Ennemis. Il lui dit: (*a*) „ Il n'appartiendroit pas à un moins vertueux „ que vous êtes de parler de la ſorte; & un „ auſſi vertueux que vous auroit mauvaiſe gra„ ce de parler autrement; car tant de bonnes „ actions doivent preceder ce langage, qu'il „ ne faut pas s'étonner s'il eſt ſi rare en ce „ ſiécle, & les vôtres ſont telles, que le prin„ cipal de mes ſouhaits eſt qu'elles ſoient re„ compenſées ſelon leur merite...

Il ſeroit ennuyeux d'en rapporter davantage, rien n'eſt plus ſincere que les témoignages qu'il lui donne de ſon parfait devoüement, & rien ne decouvre davantage l'impoſture du pretendu Favori. Mr. d'Andilly ne s'eſt jamais dementi, auſſi merita-t-il l'eſtime & l'amitié de Mr. de Schomberg & de ſon Illuſtre Famille comme il paroit par pluſieurs Lettres qu'on trouve dans le même Recueil. D'où je conclus que ſi Mr. d'Andilly avoit été aſſez lâche pour trahir Mr. de Schomberg, il n'eſt pas vraiſemblable que celui-ci eût pû l'ignorer, & s'il l'eût ſû qu'il eût continué à l'aimer & à lui donner auſſi bien que toute ſon illuſtre Famille des marques conſtantes d'affection & d'eſtime. Donc le pretendu Favori eſt un impoſteur, lorſqu'il accuſe Mr. d'Andilly d'avoir trahi Mr. le Comte de Schomberg. On

(*a*) Lett. XXXIV.

On donnera la fuite de cette Lettre dans le Volume ſuivant de cette Bibliotheque.

ARTICLE X.

REFLEXIONS *Nouvelles ſur les* FEMMES, *par une Dame de la Cour de France.* Londres, chez J. P. Coderc 1730. *in* 8. pages 89. en tout. Sous Preſſe à Amſterdam, chez P. Humbert, avec les Lettres de la même Dame ſur la veritable Education.

CE petit Ouvrage, plus conſiderable par ſon Illuſtre Auteur que par ſon Volume, vient de voir le jour pour la ſeconde fois. On en fit la premiere Edition à Paris en 1727, „ ſur une copie du Manuſcrit & comme cette Edition s'étoit faite à l'inſu de Madame „ la Marquiſe de *Lambert*, elle en fit acheter „ tous les exemplaires dans le deſſein de les „ ſuprimer ". C'eſt ce que le Libraire nous aprend dans ſa Préface, il ajoute qu'un exemplaire ayant échapé, on en fit une Traduction Angloiſe. Il raporte une Lettre que Madame la Marquiſe de *Lambert* écrivit à Mr. de *St. Hyacinthe* à Londres à ce ſujet.

„ Le Manuſcrit ſur les Femmes, *dit-elle* „ *dans cette Lettre*, eſt ſi defiguré qu'on ne „ ſait ce que c'eſt; on en a ôté le commencement & la fin qui aprenoient pourquoi il „ avoit été fait. Si j'avois cru que Mrs. les „ Anglois euſſent honoré un ſi mediocre

„ écrit

„ écrit de l'Impreſſion, je vous l'aurois envoyé
„ tel qu'il eſt ; craignant moins ce qui ſe peut
„ dire dans un Pays étranger que le bruit qui
„ ſe fait autour de moi. Je n'ai jamais penſé,
„ Monſieur, qu'à être ignorée & à demeurer
„ dans le néant où les hommes ont voulu
„ nous reduire.... Vous voulez bien, Mon-
„ ſieur, que je vous prie de faire mes remer-
„ cimens au Traducteur..... Il dit dans ſa
„ Préface que ce que j'ai écrit ſur les Femmes
„ eſt mon Apologie. Je n'ai jamais eu beſoin
„ d'en faire. Il m'accuſe d'avoir l'ame ten-
„ dre & ſenſible; je ne m'en defends pas : il
„ n'eſt plus queſtion que de ſavoir l'uſage que
„ j'en ai ſu faire.

Un petit Diſcours de Madame la Marquiſe au Lecteur ſuit la Préface du Libraire.
„ Comme la ſenſibilité les domine, *dit-elle*
„ *ici en parlant des Femmes*, & qu'elle les por-
„ te naturellement à l'Amour, j'ai cherché ſi
„ on ne pouvoit point les ſauver des inconve-
„ niens de cette paſſion, en ſeparant le plaiſir
„ de ce qu'on apelle vice. J'ai donc imaginé
„ une Metaphyſique d'Amour : la pratiquera
„ qui pourra.

Cet Ouvrage eſt tout plein d'eſprit, de feu, de ſentimens, & de délicateſſe. Il y a même trop de cette derniere diſpoſition, c'eſt ſon excès qui a engagé l'Auteur dans le Paralogiſme qu'elle apelle Metaphyſique d'Amour, c'eſt cette délicateſſe qui lui a fait eſperer qu'on pourroit reduire en ſpeculation un ſentiment que la *Nature* ſeule inſpire & auquel elle n'a attaché du plaiſir qu'à certaines conditions

itions dont elle ne veut point demordre. Madame la Marquiſe veut tâcher de ſeparer le *plaiſir* d'avec ce qu'on apelle *vice*, c'eſt-à-dire qu'elle veut faire un plaiſir du deſir, & ſeparer ce deſir de ſon objet.

En parlant du Vice dans ſa Preface elle dit qu'on l'apelle tel, ſemblant inſinuër par là qu'il n'eſt tout au plus vice que par les circonſtance, dont on peut l'accompagner: cependant dans la ſuite elle l'enviſage abſolument comme tel, & veut que pour être heureux on lui ſubſtitue (ce qu'elle apelle) la *Vertu*. C'eſt dans la diferente aplication qu'on peut faire de ces deux termes à des choſes auxquelles peut-être ils ne conviennent pas, que conſiſte le vrai & le faux des Argumens de l'Auteur délicat de ces Reflexions. Mais ſans doute

(a) *Se'l peccar' è ſi dolce,*
E'l non peccar' sì neceſſario, ò troppo
Imperfetta natura,
Che repugni à la legge,
O troppo dura legge,
Che la natura offendi.

Ce petit Livre eſt d'ailleurs orné d'érudition, d'un grand nombre de belles ſentences que la juſteſſe de l'aplication fait paſſer ſans rien gâter à la legereté du ſtile. On ne peut jetter les yeux ſur cet Ouvrage ſans faire cet aveu tant répeté qu'il

(a) *Guarini Paſtor fido.*

qui n'appartient qu'aux Dames d'écrire de la, sorte. C'eut-on, par exemple, s'exprimer plus heureusement que l'Auteur le fait lors qu'elle dit que „ la pudeur est si necessaire aux plaisirs „ qu'il faut la conserver même dans les tems „ destinez à la perdre. Elle est aussi une Co„ quetterie rafinée.... & une maniere délica„ te d'augmenter leurs charmes en les cachant. „ Ce qu'elles dérobent aux yeux leur est ren„ du par la liberalité de l'imagination.

Elle pretend que „ Nous allons aussi sû„ rement à la verité par la force & la chaleur „ des sentimens que par l'étenduë & la justes„ se de raisonnement.

Cette force & cette chaleur de sentimens n'ont, je crois, jamais conduit personne aux veritez de *la Metaphysique Amoureuse*.

Les femmes dont on neglige pour l'ordinaire, l'Education „ ne songent donc qu'à cul„ tiver leurs agrémens, elles se laissent aisé„ ment entraîner au penchant de la Nature; „ elles ne se refusent pas à des goûts qu'elles „ ne croyent pas avoir reçus de la Nature „ pour les combattre. Nous leur voulons de „ l'esprit mais pour le cacher, l'arrêter & „ l'empêcher de rien produire.

„ C'est des desirs & des desseins des hom„ mes, de la pudeur & de la retenuë des Fem„ mes que se forme le commerce délicat, qui „ produit l'esprit & qui épure le cœur.

Il eût été mieux de dire qui le corrompt, car ce commerce si délicat, semblable au commerce général de la Politesse outrée, n'est qu'un com-

manniere de mensonge, de dissimulation, de tromperie & qui fait qu'on ne sait auquel s'en tenir dans les affaires de la vie, non plus que dans celles de l'amour. Une femme affecte de l'indifference pendant qu'elle est interieurement consumée, un homme atteste souvent par des sermens horribles la verité d'une ardeur qu'il n'a jamais sentie ou qu'il ne sent plus. Cela est detestable, mais en agir d'une autre maniere ce seroit reduire le Roman à trop peu de chose. Voila comme l'Enthousiasme gâte tout.

Les reflexions sur le gout ne sont pas ce qu'il y a de moins excellent dans cet Ouvrage. Nous n'en rapporterons rien de peur de leur ôter de leur prix en les ôtant de leur place. Il suffira de dire qu'elles sont pleines d'un sens exquis, & qu'elles feroient honneur aux Philosophes les plus abstraits.

Le Libraire a dedié cet Ouvrage à Madame la Marquise de *S. Aulaire* fille de Madame la Marquise de Lambert.

ARTICLE XI.

An Essay on POETRY, & PAINTING; with Relation to SACRED, & PROFANE History: With an APPENDIX, concerning OBSCENITY in Writing & Painting. By CHARLES LAMOTTE, D. D. F. R. S. Member of the Society of Anti-

Antiquaries, & Chaplain to His Grace the Duke of MONTAGUE. *London Printed for F. Fayrman, at the South Entrance of the Royal Exchange; & J. Leake Bookseller at Bath,* 1730.

C'est-à-dire:

Essay sur la PEINTURE *& sur la* POESIE *relativement à l'Histoire* SACRE'E *&* PROFANE, *avec un* APPENDIX *concernant l'*OBSCENITE' *chez les Ecrivains & chez les Peintres. Par* CHARLES LAMOTTE, *Docteur en Théologie, Membre de la Société Royale & de la Societé des Antiquaires & Chapelain de S. G. Monseigneur le Duc de Montagne.* A Londres, chez F. Fayrman à l'entrée de la Bourse. *in* 8. pagg. 202.

CET Ouvrage est divisé en trois Lettres raisonnablement longues, la seconde ne contenant pas moins de 85. pages d'un caractere assez pressé. Nous prendrons la liberté de hasarder quelques reflexions sur les diferentes matieres, à mesure que nous en ferons l'extrait. Cependant nous remarquerons ici en general que l'Ouvrage roulant sur un sujet rebatu est aussi tout rempli de lieux communs. L'Auteur y étale plus d'érudition que de veritable connoissance des Arts dont il traite, l'Ouvrage est tout heriſſé de Citations, les marges en sont pleines, le Discours en est à tout moment interrompu. Il y en a de Grèques, de Lati-

Latines & d'Hebraïques, de plusieurs Italiennes. On jugera de la stile de cet Auteur par les passages que nous aurons soin d'en traduire avec toute la fidelité qui nous sera possible.

L'Auteur, après avoir rendu compte en peu de mots à la personne à qui il écrit des raisons qui l'ont engagé à traiter ce sujet, continue par un compliment dont voici une partie, sa division suit immédiatement. Il exprime son appréhension en envoyant ses remarques à une personne d'un si grand goût & d'une connoissance si parfaite. Il se rassure toutefois par cette reflexion.

Je me flate que quand votre Jugement mettra la balance, votre Bonté la fera pencher du côté avantageux. Mais pour continuer avec ordre & pour éviter la confusion, qui est la mere de l'Obscurité, j'examinerai en premier lieu la licence des Peintres, & des Poëtes en general, & l'étenduë raisonnable des bornes qu'ils doivent se prescrire. En second lieu je citerai quelques-unes de plus hardies & des plus inexcusables libertez qu'ils se sont donnez.

Il commence par citer l'Autorité d'*Horace* sur la licence de la Peinture.

L'Auteur veut que les Peintres évitent les Anachronismes, & en second lieu qu'ils observent ce que les Italiens apellent *costume*. Mais où est l'Artiste, s'il a le simple sens commun, qui ait besoin qu'on lui propose des maximes qu'il ne peut negliger sans choquer la Raison & la Nature? comme par exem-

ple de ne pas accoupler des oiſeaux & des ſerpens. Il eſt vrai que quelque ſimples & quelque raiſonnables, que ſoient certaines maximes elles ont été ſouvent negligées, mais ſi on examine la choſe judicieuſement, on trouvera que c'a toujours été ou par quelque raiſon d'une nature plus puiſſante que celle ſur laquelle la maxime eſt fondée, comme nous le verrons bien-tôt, ou par une ignorance audeſſous des maximes même & par conſequent audeſſous de la Critique.

Il n'y a point d'art dans le choix du Vrai; s'il y en a, c'eſt à le choiſir beau, decent, & vraiſemblable.

Après une digreſſion ſur le fameux Anachroniſme d'Enée & de Didon, dans Virgile, l'Auteur revient à recommander au Peintre le Vrai ſur toute choſe. Il ajoute que quelques-uns ont même pouſſé le ſcrupule jusques à dire que le BEAU MEME *qui eſt une partie ſi eſſentielle de la Peinture doit être ſacrifié au Vrai. C'eſt ce que Philoſtrate explique par les Chevaux d'Amphiaraüs qui ſont repreſentez couverts de ſueur & de pouſſiere.* „ Ils euſſent été bien „ plus beaux, *dit-il*, ſans cette pouſſiere & „ cette ſueur, mais ils n'euſſent point été ſi „ fort dans le vrai.

J'avouë que je n'entends point cet endroit. Qu'eſt-ce que ce *Beau* dont parle l'Auteur & qu'il veut qu'on ſacrifie au Vrai? Le Beau ne peut ſubſiſter ſans le *Vrai*; c'eſt même dans le grand Vrai, c'eſt-à-dire dans une imitation très-fidelle de la Nature, que conſiſte la beauté d'un Tableau, & ce qui eſt ici cité de

Philostrate est un pur galimatias. Il n'é[tait] pas question de peindre de beaux Chevaux, [ni] un beau Tableau dont des Chevaux co[urant] de poussiere devoient faire la principale b[eau]té. Ne seroit-il pas ridicule de dire d'un Pei[ntre] qui auroit fait un tableau de la decapitation [de] St. Jean, qu'il auroit sacrifié le vrai su[jet] pour n'avoir pas representé la tête de [Jean] dans un état de vie dans lequel sans do[ute] elle eût été plus belle.

L'Auteur revient aux Anachronismes, [et] vrai que c'est un defaut également comm[un] insuportable, il le reproche à *Raphoël* m[ais] & il ne croit pas que Mr. *Richardson* le j[us]tifie suffisamment lorsqu'il dit que *Raph[oël]* un Anachronisme par pure complaisan[ce] par les ordres directs des personnes pour [qui] peignoit. *Avec la permission de cet exc[ellent] Peintre & Judicieux Ecrivain* (dit notre [Au]teur en parlant de Mr. Richardson), *j[e ne] ce soit ici une excuse legitime; un [Peintre] un noble genie devroit s'élever au d[essus] viles considerations, de ces basses complaisa[nces] defigurent qui détruisent la verité de l'Hi[stoire]. Il ne devroit pas abaisser, ou prostituer son [pin]ceau, ni sacrifier sa gloire, & sa reputa[tion] au mauvais gout & à la vanité de ceux qui [em]ployent &c.* Voilà des reflexions qu'on f[eroit] fort aise avec une bonne pension, mais ce[ci] des Idées enthousiastes qui ont fait [naî]tre de Peintres à l'Hôpital qu'elles [font] vivre au Temple de Memoire. Un P[ein]

disoit, qu'il valoit mieux que l'Ouvrage fût pauvre que l'Ouvrier.

L'Auteur vient aux Tableaux Burlesques & lesquels il fait plusieurs reflexions très judicieuses. Il remarque d'abord que ceux qui ont traité de la Peinture ont negligé de parler de cette branche, & qu'il est cependant vrai que la Peinture a ses Comedies aussi bien que les Poësies. En effet pourquoi la Peinture dont la fin est l'imitation ne representeroit-elle pas des sujets gais aussi bien que des sujets graves? Dans cet endroit l'Auteur nous assure qu'une pièce de Teniere lui donne autant de plaisir qu'il en eut jamais eu à la Comedie dont il se declare par tout grand partisan. Mais cela est contraire à ce qu'il dit ailleurs en parlant des avantages de la Poësie sur la Peinture.

Il condamne sur plusieurs solides raisons la licence des Poëtes & des Peintres qui tournent en ridicule les choses qui en sont le moins susceptibles, au lieu de ne traiter de la sorte que les objets qui sont veritablement ridicules en eux-mêmes.

De ces reflexions il passe au parallele des Avantages dont les Poëtes & les Peintres sont en possession dans l'execution de leur Art. Le Poëte l'emporte. Il n'étoit pas difficile de le remarquer sur tout dans ce qui regarde les mouvemens de l'ame ou les actions trop composées. Le Poëte nous peint les passions de ses personnages comme ils nous les peindroient eux-mêmes, le Peintre ne nous en montre que ce qu'on en peut apercevoir dans une

action d'un inſtant. L'Auteur remarque en-
ſuite que la Peinture l'emporte dans la repre-
ſentation des choſes inanimées. Cette obſer-
vation ſe preſentoit d'elle-même puis que
Poëte qui décrit un Jardin ou un Edifice ar
cours à notre Imagination, au lieu que no
n'avons pas beſoin de cette faculté pour re
voir les idées que la Peinture nous donne
ces choſes, nous les voyons dans un table
par le même Mechaniſme qui fait que no
les voyons dans la nature, plus ou moins d
tinctement toutefois ſelon l'habileté du Pei
tre.

Un peu plus loin l'Auteur tombe dans u
autre faute de raiſonnement. Il s'agit de l'
vantage que les Ecrivains ont ſur les Pei
dans les portraits perſonnels. L'Ecrivain, di
entre dans les replis *les plus ſecrets de l'eſprit
du cœur* &c. *Pour vous convaincre*, ajoute
il, *de la diférence dans les deux Arts ſur les
ticle.... prenez un des Caracteres de
Clarendon.... & comparez-le avec
trait de* Vandike. *Je penſe que vous
vrez aiſément la diférence entre l'Ecrivain
le Peintre....*

N'eſt-ce pas là raiſonner ſur des mots
comparer des choſes abſolument diferen
Prenez un Portrait ou un Caractere de Myl
Clarendon vous y trouverez des deſ
exactes d'idées, des diſpoſitions d'eſp
penchants de l'ame, c'eſt-à-dire des cho
que l'œil phyſique n'aperçoit point. P
un Portrait de *Vandike*, vous y verrez

& des couleurs, c'eſt-à-dire des choſes que l'œil moral ne peut apercevoir. Où eſt le Peintre qui a pretendu peindre des idées? où eſt l'Ecrivain qui a pretendu décrire des contours & des couleurs? Pour mettre la queſtion dans ſon jour & la rendre capable de déciſion, il faudroit ſupoſer que les talens de l'Ecrivain & ceux du Peintre ſe ſont exercez ſur le même objet, c'eſt-à-dire que Mylord *Clarendon* a decrit tel ou tel viſage dont *Vandike* a auſſi fait le Portrait, on verra alors qu'il n'eſt pas poſſible que la deſcription verbale que l'Ecrivain fait d'un viſage ſoit auſſi frapante que la deſcription pitoresque du Peintre, puisque nous ne pouvons rien concevoir de la premiere qu'en comparant ce qu'on nous dit avec des idées antecedentes, & que l'autre frape nos ſens.

Il compare enſuite l'avantage du Poëte, & du Peintre dans la maniere de perpetuer leurs ouvrages, ou de les transmettre à la Poſterité. Quelques pages plus loin, reflechiſſant ſur la rareté des Tableaux ou des Statues Antiques, il accuſe les Artiſtes Modernes d'en avoir detruit pluſieurs comme des monumens qui faiſoient trop d'honneur aux Anciens & trop peu aux Modernes.

Il ſe ſouvient d'avoir lu quelque part que *Michel-Ange* ayant fait preſent à une Princeſſe, d'une Statue de Cupidon qu'il avoit faite, il pria cette Princeſſe qui avoit une Antique ſemblable, de ne pas montrer les deux Statuës enſemble, de peur que la ſienne ne ſe ſoutînt

pas auprès de l'Antique. Si ce Peintre, continuë t-il, étoit ſi jaloux de cette Antique j'oſe dire qu'il l'auroit bien-tôt ſuprimée détruite s'il eût dependu de lui.

Ce Jugement nous paroit bien mal fond quelle aparençe y a-t-il que les perſonnes ſe trouvoient en poſſeſſion des Antiques permis qu'elles ayent été detruites ou mutil & ſur quoi l'Auteur fonde-t-il ſa conjectu ſur *Michel Ange* en particulier ? Il prend p un ſentiment jaloux de ce Peintre, ce qui toit ſans doute qu'on ſentiment de modeſt l'envie, il eſt vrai, n'eſt pas la paſſion dont Peintres ſont les moins poſſedez, mais la ference des talens n'a point encore produit mi eux l'effet que la diference des opinio produit dans d'autres Confrairies. L'Au apuye ici ſon opinion de celle de Mr. *Du* (*a*). Mais il s'en faut bien que ce ſ Savant le prenne ſur le même ton ; il ſe tente de dire après avoir cité Félibien, *roient-ils point auſſi détruit quelques reſt Peintures à fresque après les avoir deſſinée*

Cette premiere Lettre finit par une co lation de pluſieurs remarques tirées des *Re ſur la Poëſie & ſur la Peinture* de Mr. l'A *Du Bos*.

LETTRE II.

Ayant traité de la Licence des Peintre

(*a*) *Hiſt. de la Peint.* p. 170.

general, & ayant examiné ce que ces nobles Arts ont de commun, auſſi bien que les avantages qu'ils ſemblent avoir, l'un ſur l'autre; je vai maintenant continuer ſuivant mon plan & marquer quelques-unes de leurs plus hardies & plus inexcuſables Libertez..... Mais peut-être, Monſieur, me demanderez vous CUI BONO? *quels avantages la Societé retirera-t-elle de ces decouvertes? Je reponds de très-grands & de tous côtez, car elles ſerviront à corriger la hardieſſe & la temerité des Peintres qui font de fauſſes repreſentations de l'Hiſtoire Sainte. . . .*

Il ſemble que l'Auteur cherche à ſe faire ici des Monſtres pour les combattre. Il s'échauffe contre la pretenduë temerité des Peintres, il s'enflame d'une ardeur Orthodoxe pendant que les fautes des Peintres ne devroient tout au plus qu'exciter ſa charité pour leur ignorance. Les Peintres ſont la plûpart de bonnes gens qui font des Tableaux pour les vendre & qui ſeroient bien fachés de bleſſer l'Orthodoxie de propos deliberé; d'ailleurs ceux qui font les fautes que l'Auteur reprend, ne liſent guere & il eſt bien à craindre qu'ils ne liront jamais ſes importantes remarques. Voici quelques morceaux de la premiere de ces remarques.

DU TABLEAU DE LA MORT D'ABEL.

C'eſt ici le premier crime qui fut commis dans le monde depuis la chûte de l'homme, il eſt ra-

porté d'une maniere ſi ſimple & ſi claire dans
Geneſe *qu'on pourroit à peine penſer qu'il*
poſſible qu'on puiſſe ſe tromper ſur ce ſujet. I
tefois dans ce morceau de l'Hiſtoire Sacrée
Peintres ont fait leurs efforts pour commettre
double faute ; l'une concernant l'arme dont C
ſe ſervit, & l'autre le motif qui le porta à c
mettre cet abominable Parricide. Premiere
quant à l'Arme on repreſente ordinairement
machoire d'Ane ou de quelque autre animal,
cela ſans le moindre fondement ſur l'Ecri
Sainte & directement contre l'Autorité de la T
dition. Il eſt vrai que Moiſe nous dit.... M
l'Ecriture Sainte garde un profond ſilence ſur
maniere dont le fait fut commis, & ſur l'inſt
ment, que choiſit Cain. Les Ecrivains
ciens ont en quelque façon tâché de ſuplée
ce ſilence & ont pretendu éclaircir pluſieurs p
ticularités touchant l'Arme en queſtion, q
qu'ils diferent aſſez dans leurs opinions à ce ſu
St. Jerôme dit que ce fut une Epée, S. Irenée
firme que c'étoit une fauciſle. Prudence dit que C
tua ſon frere avec un Rateau.... Ce ſont
opinions des anciens Auteurs. Je ne prete
pas decider laquelle s'accorde davantage avec
verité, car peut-être ils ſe trompent tous ; m
je penſe, Monſieur, que vous conviendrez
les Artiſtes euſſent pris le meilleur chem
& celui qui les expoſoit le moins à la
ſure s'ils euſſent embraſſé quelqu'une de ce
ditions, ce qui leur eût été une Auto
ſuffiſante, plûtôt que de ſuivre leur imag
tion en ſupoſant une Machoire d'Ane qu

pas le moindre fondement dans l'Ecriture ni dans la Tradition.

Le reſte de cette Lettre conſiſte dans des Remarques de cette nature, ſur les ſujets ſuivans :

Sur le Tableau du Sacrifice d'Abraham.

Iſaac y eſt repreſenté trop jeune, & c'eſt avec un couteau qu'il devoit être ſacrifié & non pas avec un Sabre.

Sur le Tableau de Job.

Il y devroit être aſſis ſur de la cendre & non point ſur un fumier.

Sur le Tableau de Suſanne.

Il y a une équivoque dans le mot de Vieillard ou d'Ancien, c'étoit le nom de leur Charge.

Sur la Nativité de Jeſus Chriſt.

C'eſt faire un Soléciſme de Peinture que de peindre Marie avec une couronne ſur la tête.

Sur l'arrivée des Mages, & les Preſens qu'ils offrirent à Jeſus Chriſt.

Une Ecurie n'eſt aparemment pas le lieu ſ lequel ils rendirent hommage à Jeſus. Ils

C'eſt une faute de vraiſemblance de le peindre dans une Chaire, plûtôt que ſur un Banc parmi les autres diſciples des Docteurs.

Sur le Boiteux gueri par St. Pierre & St. Jean à la belle Porte du Temple après la reſurrection de Jeſus-Chriſt.

Raphaël aparemment n'avoit pas lu *Joſephe*, puis qu'il a peint ce portique de marbre, au lieu de le peindre d'airain. Il ne devoit pas non plus orner les Colomnes de figures, puis qu'elles étoient en abomination aux Juifs.

Sur le Tableau de la reſurrection de Jeſus-Chriſt.

Sur le Tableau du dernier Jugement, par Michel Ange.

Il a fait une faute impardonnable en introduiſant Caron & ſa Barque dans ce Tableau.

Les reflexions de l'Auteur ſur le Tableau de la reſurrection de J. C. ſont ce qu'il y a de plus conſiderable dans cette Lettre. *Ici*, dit l'Auteur, *la garde paroit dans un profond ſommeil autour du ſepulcre . . . . quoique directement opoſé au fait & contre le témoignage de l'Ecrivain Sacré qui dit que ce Sommeil des Soldats étoit une invention des Prêtres Juifs, une impoſture qu'ils mirent dans la bouche des Soldats pour éluder & étouffer la reſur-*

étoient Philoſophes & ne devroient pas être peints comme Rois avec des couronnes ſur leurs têtes.

Sur le Batême de Jeſus-Chriſt.

C'eſt une faute dangereuſe de ne pas repréſenter J. C. plongé dans l'eau, comme il le fut en effet, & non point arroſé.

Sur la deſcente du St. Eſprit en forme de Colombe.

Ce n'eſt pas le St. Eſprit en forme de Colombe, comme les Peintres s'opiniâtrent à le repréſenter, mais deſcendant comme feroit une Colombe.

Sur le Tableau de la Cene.

J. C. & les Apôtres ne devroient point être repréſentez aſſis à la mode, & l'Agneau paſcal ne devroit pas être lardé comme quelques-uns l'ont repréſenté, vu que le lard étoit en abomination aux Juifs.

Sur le Tableau de St. Jean.

Il n'étoit pas jeune comme on le repréſente, lors qu'il écrivoit l'Evangile.

Sur le Tableau de Jeſus-Chriſt diſputant dans le Temple.

C'eſt une faute de vraiſemblance de le peindre dans une Chaire, plûtôt que ſur un Banc parmi les autres diſciples des Docteurs.

Sur le Boiteux gueri par St. Pierre & St. Jean à la belle Porte du Temple après la reſurrection de Jeſus-Chriſt.

Raphaël aparemment n'avoit pas lu *Joſephe*, puis qu'il a peint ce portique de marbre, au lieu de le peindre d'airain. Il ne devoit pas non plus orner les Colomnes de figures, puis qu'elles étoient en abomination aux Juifs.

Sur le Tableau de la reſurrection de Jeſus-Chriſt.

Sur le Tableau du dernier Jugement, par Michel Ange.

Il a fait une faute impardonnable en introduiſant Caron & ſa Barque dans ce Tableau.

Les reflexions de l'Auteur ſur le Tableau de la reſurrection de J. C. ſont ce qu'il y a de plus conſiderable dans cette Lettre. *Ici*, dit l'Auteur, *la garde paroit dans un profond ſommeil autour du ſepulcre . . . . quoique directement oposé au fait & contre le témoignage de l'Ecrivain Sacré qui dit que ce Sommeil des Soldats étoit une invention des Prêtres Juifs, une impoſture qu'ils mirent dans la bouche des Soldats pour éluder & étouffer la reſur-*

ſurrection de J. C. Il ne peut concevoi
le eſt la raiſon d'une erreur en effet ſi g
re. Il remarque très-judicieuſement
n'eſt pas pour l'avantage de la *Compoſiti*
le Peintre choiſit de repréſenter les Sold
dormis, puis qu'il ſeroit ſans doute plus
tageux de les repréſenter, agitez de p
diferentes. Il donne ici une idée très-p
que & pleine de feu d'un Tableau de c
Il finit cette Lettre par des remarq
la même nature ſur les Poëtes.

La troiſieme Lettre contient une Critiq
blable ſur quelques Tableaux de l'Hiſtoi
fane.

Du Tableau de Bucephale.

L'Auteur prouve par de ſavantes R
ques qu'on s'eſt trompé en le peignar
une groſſe tête.

Du Tableau d'Hector.

Que c'eſt une erreur de mettre Hecto
val, il faloit le repréſenter ſur un Char.

De l'Enlevement de Ganymede.

Ce favori de Jupiter ne devroit point
tre aſſis ſur l'Aigle. La Tradition ve
l'Aigle l'enleve par les cheveux.

Le reſte de cette Lettre roule ſur d
blables mepriſes de la part des Poëtes.

A

APPENDIX *concernant* L'OBSCENITE', *chez les Ecrivains & chez les Peintres.*

Il ne contient que dix-huit pages & nous remarquerons seulement que l'Auteur y tombe très fort dans le vice qu'il y condamne. Il me souvient à ce sujet d'avoir assisté à un Sermon sur ces paroles de St Paul *que ces choses ne soient pas seulement nommées parmi vous*, dans lequel le Predicateur faisoit une longue énumeration des choses qu'il ne faloit pas nommer. C'est ainsi que le Discours & les Notes de l'Auteur ne sont que les Obscenitez qu'il y condamne. Il y parle de Jouïssances & de Priapes, & il y fait mention des figures de l'*Aretin* dont le nom seul est presque une ordure du premier ordre. Il condamne sur tout les Contes de *la Fontaine*, & *le fameux Mr. Rousseau*. L'Auteur conclud son Ouvrage par une pièce de son Métier, c'est une Exhortation Chrétienne à cet Illustre Poëte d'imiter la Conversion de l'Aretin; si cette Exhortation a son effet, Mr. Rousseau brisera pour jamais cette gaye flute de Satire dont il jouë si agréablement, & ne s'atachera plus qu'à la Harpe Sainte.

ARTI-

ARTICLE XII.

LETTRES *de Mr.* BAYLE, *publiées sur Originaux, avec des Remarques par Mr.* DES MAIZEAUX, *Membre de la Societé Ro le.* A Amſterdam, aux dépends de la Co pagnie, 1729, 3. Vol. *in* 12. pagg. 11 ſans la Dedicace, la Préface, la Table Matieres, &c.

MR. DES Maizeaux chargé d'écrir *Vie de Mr. Bayle*, crut avec raiſon trouveroit dans les Lettres que Mr. Bayl voit écrites à ſes amis, beaucoup de par laritez qui pourroient ſervir à ſon de C'eſt pourquoi il pria les Amis de Mr. B de lui faire part des Lettres qu'ils en av reçues. Meſſieurs Ancillon, Bayze, l'A du Bos, le Clerc, Conſtant, Coſte, la ze, le Duchat, Janiçon, Lenfant, Mai Minutoli, de la Monnoye, l'Abbé Nic Regis, Rou, le Comte de Shaftsbury, Si tre, &c, lui en fournirent un grand non On lui communiqua auſſi celles qui av été écrites à Mr. Bayle par l'Academie F çoiſe, la Societé Royale de Londres, la cieté de Dublin, le Comte d'Albemarle Baron de Walef &c. Ces Lettres lui fo rent de très-bons materiaux. Il prit en le parti de les publier, & par là non ſeule

il ſe diſpenſa de longues citations, & fournit les preuves autentiques de ce qu'on verroit dans la Vie de Mr. Bayle; mais comme ces Lettres contiennent auſſi un grand nombre de particularitez touchant la Vie & les Ouvrages de pluſieurs Savans, il fournit encore à ceux qui aiment ces ſortes de particularitez une lecture très-agréable.

En effet, on trouvera dans ces Lettres les differentes ſituations où Mr. Bayle a été depuis l'an 1673, juſqu'à ſa mort en 1706, les Ouvrages qu'il a publiez, & les diſputes où il a été engagé. On y trouvera auſſi, dit Mr. Des Maizeaux, „ un Portrait fidelle de ſes mœurs; „ humble, modeſte; ami conſtant, officieux, „ deſintereſſé; haiſſant toute ſorte de ſuper- „ cherie & de mauvais détours. Aimant tou- „ jours la France, autant qu'il déploroit la „ ſervitude où elle étoit reduite.". Il ajoute, que ceux qui aiment à s'inſtruire dans la connoiſſance des Livres, ſeront ici agréablement occupez par les Nouvelles Litteraires que Mr. Bayle & ſes Amis ſe communiquent reciproquement, par l'Hiſtoire qu'on y donne de pluſieurs Ouvrages, & par le jugement qu'on en fait. On peut même mettre à profit les Nouvelles Politiques qui y ſont repandues. On y voit ce que le Public jugeoit de la conduite de quelques Princes, des actions de leurs Généraux, & du gain de quelques Batailles.

Voilà en général l'utilité qu'on peut tirer de ces Lettres. Du reſte, elles ſont écrites d'un ſtile familier, ſans étude, ſans préparation;

tion; telles que ſont les Lettres qui s'écrive
entre Amis. Ainſi l'on ne doit pas s'attend
à y trouver des traits vifs & brillans, un ſt
fleuri & compaſſé: on auroit tort de s'y att
dre. Elles ſont eſtimables par le grand no
bre de faits literaires qu'elles renferment,
par la façon de penſer de Mr. Bayle, qui
decouvre dans tout ſon naturel. Ceux
n'ont point de goût pour les particularitez
teraires, n'en doivent pas conclure qu'el
ſont inutiles. Elles le ſont à leur égard: m
leur goût particulier ne doit point regler ce
des autres. Avec quel empreſſement ne
cherche-t-on pas le *Scaligerana* & les autres
vres de cette eſpece, la *Bibliotheque choiſie*
Colomiés, les *Jugemens des Savans* de Baill
les *Eloges des Hommes illuſtres* tirez de l'H
toire de Mr. de Thou, les *Mêlanges de*
gueul-Marville, les *Lettres de Patin*, & t
d'autres Ouvrages, qui ne contiennent
des particularitez de la Vie des Savans,
leurs Ecrits, & de leurs diſputes? Les Let
de Mr. Bayle tiendront toûjours un rang
tingué parmi ces Ouvrages.

On a prétendu que Mr. Des Maizeaux
voit pas été aſſez ſevere dans le choix qu'
fait de ces Lettres, & qu'il en auroit pû
primer quelques-unes qui ne contiennent
d'important. Mais on n'en a donné au
exemple; ainſi nous ne ſavons pas ſur q
porte cette critique. Mr. Des Maizeaux n
aprend dans une Lettre imprimée en 17
qu'il n'avoit pas donné toutes celles q
a

avoit entre les mains. *J'en ai supprimé*, dit-il, *plus de cent, qui ne me paroissoient pas assez considerables pour être données au public.* Il y a lieu de croire que celles qu'on désapprouve, ne laissent pas que de contenir quelque trait qui peut servir à l'Histoire literaire, ou qui est relatif à l'usage que Mr. Des Maizeaux en vouloit faire dans la Vie de Mr. Bayle.

La plûpart de ces Lettres avoient deja été imprimées à Rotterdam en 1714; mais elles sont ici plus exactes & plus correctes. Mr. Des Maizeaux les a revues sur les Originaux. Cette Edition est aussi augmentée de plusieurs nouvelles Lettres. Elle est accompagnée de Remarques curieuses & instructives. Ces éclaircissemens étoient absolument nécessaires. „ Les Lettres, comme le remarque fort bien „ Mr. Des Maizeaux, sont des Conversations „ entre les personnes absentes. On y répond „ aux questions d'un Ami, on lui en fait à „ son tour; on lui rend compte de ce qu'il y „ a de nouveau: & comme tout cela s'écrit „ à mesure qu'on l'aprend, il se trouve sou- „ vent que les Lettres contiennent plusieurs „ choses qui ne sont fondées que sur des rap- „ ports inexacts, incertains, & même faux „ quelquefois. Celles de Mr. Bayle ne sont „ pas exemptes de ces inconveniens. J'y ai „ remedié dans les Notes.... D'ailleurs lors- „ qu'il parle de quelque événement particu- „ lier, lors qu'il fait mention de quelque dis- „ pute entre des gens de Lettres, ou qu'il an- „ nonce quelque Livre nouveau, il s'exprime

„ ſouvent d'une maniere trop générale pour la
„ plûpart des Lecteurs. J'ai tâché de les met-
„ tre au fait dans les Notes, ſoit en détaillant
„ les faits qui ne ſont qu'indiquez, ſoit en
„ rapportant tout au long le titre des Livres,
„ ſoit en renvoyant au Dictionaire de Mr. Bay-
„ le, & à d'autres Ouvrages pour plus ample
„ information. Car je me ſuis attaché à ren-
„ dre ces Notes auſſi courtes qu'il m'a été
„ poſſible.... Mais lorsque j'ai cru que cer-
„ taines choſes n'étoient pas aſſez connues,
„ ou n'avoient pas été bien éclaircies, j'ai
„ fait des Notes aſſez longues. J'ai donné le
„ précis de quelques Livres, & rapporté plu-
„ ſieurs particularitez touchant les Auteurs.

Nous allons indiquer quelques unes de ces Notes. Sur la Lettre CXVIII. on en trouve une fort longue touchant Meſſieurs Benjamin & Jaques de Daillon, iſſus de la famille des Comtes du Lude. Benjamin qui étoit Minis-tre de la Rochefoucaud, ſe retira en Angleter-re après la revocation de l'Edit de Nantes. Il ſoutint dans un Ecrit, qu'*il n'y avoit qu'un Diable*, & que les poſſeſſions dont il eſt parlé dans les Evangiles n'étoient que des maladies, que le peuple attribuoit à des Eſprits ou à des Dé-mons. Il mourut en 1709, Miniſtre d'une Egliſe Françoiſe en Irlande. Jaques, ſon frè-re, avoit paſſé en Angleterre ſous le Regne de Charles II, & s'étant attaché à l'Egliſe An-glicane, il fut pourvu d'un Benefice à la Cam-pagne. Mais en 1693. ayant prêché en faveur du Roi Jaques, il en fut depoſſedé. Il [illegible]

rut en 1726. agé de plus de 80. ans. Il avoit les mêmes idées que son frere sur l'unité d'un Diable, & il écrivit là-dessus un Ouvrage en Anglois.

Dans une Remarque sur la Lettre CLXXXV, on trouve un long détail de la querelle que Mr. Benoît fit à Mr. Jaquelot en 1698. Celui-ci publioit tous les mois des *Lettres adressées à Messieurs les Prelats de France*, où il exhortoit ces Prelats à faire cesser la Persecution des Protestans, & à lever les obstacles qui empêchent la recherche de la Verité. Mr. Benoît trouva ces Lettres trop moderées, & s'imaginant que Mr. le Vassor en étoit l'Auteur, il les refuta par d'autres Lettres periodiques intitulées: *Avis sinceres à Messieurs les Prelats de France sur les Lettres qui leur sont adressées sous le titre de Prelats de l'Eglise Gallicane.* Il accusoit l'Auteur des Lettres de ne pas parler le langage d'un Protestant, & tâchoit même de rendre sa foi suspecte sur les mysteres de la Religion. Mr. Benoît sut bientôt que Mr. Jaquelot étoit le veritable Auteur de ces Lettres, mais il ne laissa pas que de continuer sur le même ton. Cela obligea les Amis de Mr. Jaquelot à publier un Recueil de diverses Lettres sous le titre de *Lettres sur les Avis sinceres aux Prelats de France*, où l'on censuroit très-vivement le procedé de Mr. Benoît, qui ne pouvoit plus ignorer que Mr. Jaquelot étoit la personne qu'il s'efforçoit de diffamer. Mr. Benoît se mit alors sur la défensive, & donna encore deux *Lettres* adres-

ſées *à tous les Reformez François* &c; & à l
fin de la derniere il mit ſon nom, qu'il avoi
caché juſqu'alors. Auſſi-tôt qu'il ſe fut nom
mé, Mr. Jaquelot porta ſes plaintes aux Egli
ſes Wallonnes dans un Ecrit intitulé *Lettr*
de Mr. Jaquelot à Meſſieurs les Paſteurs &
Conducteurs des Egliſes Walonnes des Province
Unies &c. Mr. Des Maizeaux remarque qu'
n'en reçut pas toute la ſatisfaction qu'il atte
doit. Il auroit pû ajouter que Mr. Benoît r
futa cet Ecrit plaintif de Mr. Jaquelot par
autre intitulé *Apologie preſentée à Meſſieurs*
Conducteurs des Egliſes Wallonnes des Provin
Unies; *contre le Libelle intitulé*, *Lettre de M.*
Jaquelot à Meſſieurs les Paſteurs &c. C'eſt
in quarto de 75. pages. Nous obſerveron
cette occaſion, que Mr. Des Maizeaux s'
trompé en deſignant l'Ecrit de Mr. Sauri
dont Mr. Bayle parle dans ſa CXIX. Lett
C'eſt une brochure de 117. pages *in douze*,
titulée, *Apologie pour le Sieur Saurin Paſt*
de l'Egliſe Wallonne d'Utrecht contre les Ac
ſations de Mr. Jurieu. Les deux Ecrits
Mr. Des Maizeaux attribue à Mr. Saurin
ſont point de lui.

Dans une Note ſur la Lettre CXXV
Mr. Des Maizeaux découvre l'Auteur de d
Ecrits publiez en 1691 & 1692; l'un contre
Jugemens des Savans de Mr. Baillet, & l'
tre contre ſa *Vie de Mr. Des Cartes.*
Baillet atribuoit ce dernier au Pere Bouho
le Pere le Long le donne à l'Abbé Galloi
d'autres ont cru qu'il étoit du Pere le-

lier. Mais Mr. Des Maizeaux nous aprend que ces deux Ouvrages ſont du Pere Boſchet, Jeſuite, mort à la Flêche en 1703. agé de 65. ans. On les a inſerez dans l'édition d'Amſterdam des *Jugemens des Savans* de Mr. Baillet.

Mr. Bayle ſouhaitoit fort de ſavoir ſi le fameux Jean de Serres, Auteur de l'*Inventaire de l'Hiſtoire de France*, eſt le même que celui qui nous a donné une Traduction de Platon: Mr. Des Maizeaux fait voir (p. 352.) que ces deux Ouvrages partent de la même main, & rapporte quelques particularitez touchant cet Auteur, qui ont été inconnues au Pere le Long. Dans un autre endroit (p. 810.) il explique cette expreſſion *vous payerez cherement la galatine que vous faites des Saints*, dont l'Evêque du Belley s'eſt ſervi dans un Livre contre Mr. Drelincourt, & que ni ce Miniſtre, ni Mr. Bayle n'ont pas entenduë. Page 834. il rapporte pluſieurs faits curieux au ſujet de Mr. Lainez, qui a laiſſé une Traduction de Petrone, qui n'a pas été imprimée. Page 921. il parle fort au long d'une eſpece de Comedie, intitulée *le Myſtere des Actes des Apôtres*, & *jouée à Paris par perſonnages en l'Hoſtel de Flandres l'an* 1541. Mr. Bayle trompé par du Verdier, a cru que Louïs Choquet en étoit l'Auteur: mais Mr. Des Maizeaux prouve qu'elle a été compoſée par Arnoul & Simon Greban. Cette Remarque peut ſervir de Supplement à l'Article CHOQUET du *Dictionaire*

de Mr. Bayle, où l'on trouve quelques morceaux de cette Comedie.

Après avoir fait connoître l'utilité de ces Lettres, ſans entrer dans un détail qui nous auroit mené trop loin, & avoir donné une idée des Remarques qui leur ſervent d'éclairciſſement, nous marquerons l'avantage que cette Edition a ſur celle de 1714.

Premierement elle eſt augmentée de plus de quarante Lettres, parmi leſquelles il y en a quelques unes qui ont été écrites à Mr. Bayle. A l'égard des autres differences qu'il y a entre ces deux Editions, nous ne ſaurions mieux les exprimer qu'en nous ſervant des propres termes de Mr. Des Maizeaux. „ La plupart „ de ces Lettres, dit-il, ont deja paru; mais „ bien differentes de ce qu'elles ſont ici. Des „ Libraires de Rotterdam à qui j'en envoyai „ le Manuſcrit en 1712, avoient à leurs gages un Ex-Libraire de Paris, qui leur ſervoit de Correcteur d'Imprimerie, & de qui „ ils avoient conçu une ſi haute idée qu'il diſpoſoit également, & de leurs deſſeins, & „ de leurs impreſſions. Cet homme, à qui la „ Préſomption tenoit lieu de capacité, reformoit ſelon ſon caprice les Livres & les Manuſcrits qui lui étoient remis. C'eſt ce qu'il „ fit principalement à l'égard des Lettres de „ Mr. Bayle. Il changea & retrancha tout ce „ qui n'étoit pas conforme à ſon goût. Il „ s'aviſa enſuite d'y joindre des Notes, où il „ s'érigeoit en Savant, en Critique, en Amateur du merite, ſans fond de Litterature „ ſans

„ ſans jugement, ſans reſpect pour le public,
„ ſans égards pour des perſonnes diſtinguées.
„ Enfin, comme s'il eût voulu donner un
„ exemple de tous les défauts qu'on doit évi-
„ ter dans l'édition d'un Livre, il ne ſe con-
„ tenta pas de défigurer l'impreſſion par un
„ mêlange bizarre de caractere Italique, & par
„ une Orthographe & une Ponctuation ridicu-
„ les ; il y ajouta une Table qui contenoit
„ douze feuilles, & qui n'étoit qu'une repeti-
„ tion de tout ce qu'il y avoit de plus mauvais
„ & de plus injurieux dans les Notes.

Les Amis de Mr. Bayle qui avoient fourni ces Lettres, ſe plaignirent de l'abus qu'on en avoit fait, & leurs plaintes devinrent publiques. On s'en prenoit à Mr. Des Maizeaux : on le rendoit reſponſable de tous les défauts qui ſe trouvoient dans cette Edition, & particulierement des traits calomnieux & ſatiriques qui étoient répandus dans les Notes. Ces plaintes l'obligerent à publier une Lettre apologetique, où il declare que tout cela s'eſt fait ſans ſa participation.

Voilà, en effet, un procedé bien étrange. Quel affreux déſordre n'introduiroit-on pas dans les Lettres, s'il ſe trouvoit cinq ou ſix Editeurs en Europe ſemblables au Sieur Marchand : (car c'eſt lui dont il s'agit) : mais il faut eſperer qu'en cela il ſera le ſeul & unique dans ſon eſpece. Mr. Des Maizeaux n'entre point dans la diſcuſſion des défauts qui regnent dans l'Edition du Sieur Marchand, il ſe contente de renvoyer à quelques Ecrits où l'on

en donne des exemples. Il eſt facile d'en juger à preſent par la confrontation des deux Editions. Nous en tirerons quelques remarques, pour faire voir combien cette édition eſt preferable à celle de 1714. Commençons par le texte de Mr. Bayle.

Dans une Lettre à Mr. Minutoli écrite de Rouen le 26. de Juin 1674, Mr. Bayle badine ſur ce qu'il n'a aucune nouvelle conſiderable à lui mander. Voici comment on le fait parler dans l'édition de 1714. „ Pour le preſent je vous prie de vous contenter de ce „ maigre *Billet*; il eſt certain que vous êtes „ beaucoup plus curieux dans les *Republiques* „ qu'on ne l'eſt ailleurs, &c. " On ſent bien qu'il manque ici quelque choſe, il n'y a point de liaiſon. Le paſſage ſe trouve dans ſon entier dans la nouvelle Edition: „ Pour le preſent, dit Mr. Bayle, je vous prie de vous „ contenter d'un maigre Billet, à qui vous „ devez d'autant plus d'indulgence, qu'il n'eſt „ en ce miſerable état, que parce que le deſir „ de vous aſſurer de la continuation de mon „ obeïſſance ne m'a pas permis d'attendre que „ mes proviſions fuſſent faites. Ce me ſeroit „ un grand refuge, ſi je pouvois vous entretenir des affaires générales: mais envoyer „ des nouvelles à Geneve, c'eſt juſtement *porter des pommes en Normandie*; ou, pour le „ dire en Latin, *Noctuam Athenas.* Il eſt „ certain que vous êtes beaucoup plus curieux „ dans les Republiques qu'on ne l'eſt ailleurs, &c.

Voi-

Voici un autre retranchement qui nous a paru remarquable. Dans la Lettre du 22. Octobre 1700, Mr. Bayle répondant à Mr. Des Maizeaux qui lui avoit proposé le plan d'une nouvelle Table pour son Dictionaire, dit: „ Le *Plan* de l'*Index* que vous me communi„ quez est admirable: néanmoins, les choses „ sont sur un pied, qu'il faudra que mes Lec„ teurs se contentent d'une *Table des Matie„ res*, qui sera seulement un peu meilleure „ que celle de la premiere Edition ". Le Paragraphe dans l'Edition de Mr. Marchand finit là: mais dans la derniere, Mr. Bayle ajoute: „ Celui qui y a travaillé donnoit fort dans l'u„ ne de vos idées, qui seroit de marquer tous „ les Auteurs citez ou critiquez. C'avoit été „ dès le commencement mon dessein; mais „ quand j'eus consideré qu'il y avoit plusieurs „ Ecrivains à qui il faudroit donner une de„ mie page ou plus de Chifres, je desistai, sa„ chant par experience qu'un Lecteur ne cher„ che rien, quand il se voit obligé à verifier „ un Chifre parmi cent autres. Le remede „ seroit de marquer la matiere pour laquelle, „ ou sur laquelle *Pline*, par exemple, est cité „ ou censuré; mais en ce faisant la Table se„ roit si ample que le Libraire ne la voudroit „ pas imprimer: elle auroit presque besoin „ d'une autre Table ". Mr. Des Maizeaux se plaint avec raison de ces sortes de retranchemens. Il n'est pas permis de mutiler ainsi les Auteurs à son gré & par pur caprice. C'est

déguiſer leur caractere pour leur prêter ſouvent ſes propres extravagances.

Le Texte de cette Edition eſt exempt d'un grand nombre de fautes qui ſe trouvent dans l'édition de 1714. Dans celle-ci p. 504, on fait dire à Mr. Bayle: „ *Il n'eſt point arrivé de* „ *Vacarmes dans ce païs, depuis celui de l'E-* „ *gliſe de Leyde*: mais dans la derniere p. 589, il y a: *Il n'eſt point arrivé de Vacances en ce Païs, depuis celle de l'Egliſe de Leyde*; & ce qui ſuit fait voir que Mr. Bayle n'a pas écrit autrement. Mais ne ſeroit-ce point une interpolation du Sieur Marchand, qui a voulu ſe divertir aux depends de nos Egliſes, en les repréſentant comme des aſſemblées tumultueuſes, & où il y a ſouvent des *Vacarmes*? S'il eſt capable d'une ſi fade plaiſanterie, il faut convenir qu'il eſt bien propre à égayer une édition.

A l'égard des Notes, lors même que les ſujets ſont les mêmes, ils ſont traitez d'une maniere bien differente dans les deux Editions. Mr. Des Maizeaux a conſulté les Livres dont il parle, il en fait une Hiſtoire exacte, il en rapporte fidellement les Titres &c. Il paroit au contraire que le Sieur Marchand ne s'en eſt fié qu'à ſa memoire, ou qu'à de mauvais Catalogues. Ses Notes fourmillent de fautes. Par exemple, lorsque Mr. Bayle parle des Ecrits que Mr. le Clerc a fait contre lui, Marchand a taché de les indiquer; mais n'ayant rien compris dans cette diſpute, il n'a pas pu en venir à bout. Par exemple, p. 864. de ſon Edi-

Edition, au lieu de citer la *Bibliotheque choisie Tom. V. Art. IV. p.* 283, il renvoye au *Tom. VI. Art. VI. p.* 422. A la page 878, il cite *Tom. VII. p.* 330, au lieu de *Tom. VI. p.* 422. Il dit p. 301. que Mr. Bayle dans sa Lettre du 22. de Janvier 1691, *confirme ce qu'il avoit déja dit dans sa Cabale Chimerique:* cependant on voit par la date de cet Ouvrage qu'il ne parut qu'au mois de Mai 1691, cinq Mois après que Mr. Bayle eut écrit cette Lettre.

Disons un mot des deux Tables des Matieres. Celle du Sieur Marchand contient douze feuilles, c'est-à-dire 288. pages: c'est une espece d'abregé de tout le Livre. Il avoit travaillé sur ce plan à une Table du Dictionnaire de Mr. Bayle; mais les Libraires voyant qu'elle feroit pour le moins un Volume *in folio*, n'en voulurent point. En effet, le but d'une Table n'est pas de repeter en abregé ce qui se trouve dans le corps de l'Ouvrage, mais seulement d'indiquer ce qu'il y a de plus remarquable. De là vient qu'on lui donne le nom d'*Indice*. Un exemple ou deux feront sentir cette difference. Dans la Table de Mr. Marchand, au mot BAYLE, on trouve, *Dépossé de sa Charge de Professeur, le* 30. *d'Octobre* 1693. *non par rapport à l'*Avis aux Refugiez, *comme l'ont repandu ses Ennemis, mais par rapport à ses* Pensées sur les Cometes, *que le Confistoire Flamand, qui n'y entendoit rien, avoit condamné, sur des Extraits faits par Mr. Jurieu.* 456, 460, 461. Mr. Des Maizeaux a indiqué tout cela en deux mots: *Deposé de*

sa

ſa Charge de Profeſſeur, & *ſur quel fondement* 538, 542. Sous le mot BEKKER, Mr. Marchand a mis : *Eſt depoſé.* 375. *Médaille frapée ſur cette Dépoſition, dans laquelle on fait triompher le Diable, habillé en Miniſtre* ; 396. *Ecrit où l'on déclare tous les Miniſtres Avocats & Partiſans du Diable, de ſes droits & de ſon Empire, & où on les nomme Miniſtres Diaboliſtes.* Mr. Des Maizeaux met ſeulement : *Eſt depoſé.* 451. *Medaille frapée ſur cette Dépoſition.* 472, 473. *Explication Satirique de cette Medaille.* 473. Voici une faute d'une autre eſpece. Mr. Marchand voyant que Mr. Bayle citoit *Berigard in Circulo Piſano*, s'eſt exprimé ainſi dans ſa Table : „ BERIGARD, ſon *Circulum Piſanum.* „ 880. " Il a cru que le Nominatif de *Circulo* étoit *Circulum* au Neutre.

On peut lui pardonner pareille ignorance, ou pareille mépriſe ; mais une choſe ſur laquelle on ne peut lui faire grace, c'eſt d'avoir fait les changemens qu'il lui a plu dans les Manuſcrits qui lui étoient confiez. La qualité de Correcteur d'imprimerie ne lui donnoit pas ce droit. Cependant il ne s'en eſt pas tenu aux Manuſcrits : il a eu l'audace de mutiler des Ouvrages qui avoient été imprimez. Il s'eſt ingeré de faire des Corrections dans le Style du *Commentaire Philoſophique* de Mr. Bayle. Le *Dictionaire Hiſtorique & Critique* n'a pas moins ſouffert en paſſant par ſes mains. Il ne faut que lire l'Avertiſſement de la derniere Edition pour s'en convaincre.

Qu'il nous ſoit permis de faire à ce propos une

une remarque que nous ne ſaurions repeter trop ſouvent. Le Plan de notre Journal eſt que nous ne ſerons pas ſeulement inconnus au Public, mais que nous ne nous connoitrons pas même les uns les autres. Il en reſulte cet avantage, qu'on ne peut pas dire que nous ſommes une Cabale dediée à un parti, ni nous accuſer de colluſion. La juſtice que nous rendons au merite, ne ſauroit être ſuſpecte de flaterie; & nous pouvons indifferemment demaſquer l'orgueil, la forfanterie, & l'ignorance de ceux qui ſe ſont fait Auteurs ſans vocation legitime. La verité & le bon droit n'y perdent rien. Les Auteurs qui ſe croiront leſez par notre Critique, n'ont pas beſoin de nous reconnoitre pour la refuter. Ils peuvent oppoſer raiſons à raiſons; le Public en ſera le Juge. Il n'y a que ceux à qui les raiſons manquent, qui puiſſent être fachez que nous leur ſoyons inconnus. Par là ils perdent le plaiſir qu'il y a de dire du mal des perſonnes, quand on ne peut refuter les choſes. C'eſt un plaiſir que le Sieur Marchand ne s'eſt pas refuſé quelquefois. Il avoit fait inſerer dans l'édition du *Journal des Savans* qui ſe fait ici, un violent Libelle contre Mr. de Sallengre le plus doux & le plus moderé de tous les hommes; & il auroit eu lieu de s'en repentir ſi ſon Libelle n'avoit pas été ſupprimé.

Mr. Des Maizeaux ne devoit pas s'attendre à être mieux traité. Le Sr. Marchand s'eſt prévalu d'une des Parties du *Journal Litteraire* qui s'eſt avouée de perſonne, pour y publier un Li-

Libelle contre lui. Mr. Des Maizeaux a mépriſé ce Libelle, & ne s'eſt pas mis en peine de le refuter. Il eſt vrai que les perſonnes peu ſenſées regardent le mépris qu'on fait d'un Libelle, comme une impuiſſance d'y repondre: mais Mr. Des Maizeaux ne court point ce riſque.

Le Sr. Marchand n'a pas oſé entreprendre de ſe juſtifier ſur les plaintes publiques qu'on avoit faites contre ſon Edition des Lettres de Mr, Bayle, ni ſur les reproches qu'il avoit attirez à Mr. Des Maizeaux par les Notes injurieuſes dont il avoit accompagné ces Lettres.

Mr. Des Maizeaux a dit qu'il avoit *retabli les Lettres* de Mr. Bayle *ſur les Originaux, ou ſur les Copies que ſes Amis avoient bien voulu lui communiquer, & qui ſont équivalentes aux Originaux.* Le Sieur Marchand a cru qu'il lui importoit que cela ne fût point vrai, & voici comment il raiſonne. „ *Ces pretendus* „ *Originaux*, dit-il, ne peuvent être autre „ choſe que les mêmes Lettres que j'ai fait „ imprimer: il y a quinze ans; à moins qu'il „ n'ait eu le merveilleux ſecret de raſſembler „ ces Originaux d'entre les Maculatures du „ Magaſin, où je ſai très-certainement qu'ils „ furent abandonnez pour lors ". On voit par là qu'il pretend que Mr. Des Maizeaux n'a pu donner ces Lettres d'après les Originaux, puiſqu'il y a long tems qu'on en a fait des maculatures. Mais où Mr. Des Maizeaux

teaux a-t-il donc pris tant de Corrections qui ſe trouvent dans ſon Edition, & des Paragraphes entiers qu'il a retablis? Il faudra en venir à cette ſuppoſition ridicule: „ qu'il a fait faire des „ Copies de ces Originaux, qu'il a gardé ces Co„ pies, & qu'il a envoyé les Originaux, pour être „ donnez aux Imprimeurs ". Mais nous ſavons que ces Originaux ſont encore entre les mains de Mr. Des Maizeaux; & qu'il offre de les faire voir à qui le voudra.

Il accuſe Mr. Des Maizeaux de s'être aproprié ſes Notes. Ce reproche ſeroit bien mortifiant pour Mr. Des Maizeaux, s'il y avoit donné lieu: mais il n'y a qu'à comparer les deux Editions pour juger de la verité du fait. Ce que nous pouvons dire, c'eſt que dans la comparaiſon que nous en avons faite, il nous a paru que Mr. Des Maizeaux avoit travaillé ſur nouveaux frais, & que la ſeule choſe qu'il ait priſe du Sieur Marchand, c'eſt le titre de deux petits Livres imprimez en ce pays, & qu'il n'avoit pû trouver en Angleterre; mais ces Livres lui étant enſuite tombez entre les mains, il a reconnu que le Sieur Marchand avoit tronqué ces titres, de ſorte que Mr. Des Maizeaux a corrigé ces deux Notes dans l'*Errata*.

Le Sieur Marchand regarde ſa *Table des Matieres* comme un Chef-d'œuvre, & tout ce qu'il dit pour en relever le prix, prouve fort bien qu'il ignore encore à preſent comment il faut s'y prendre pour faire une bonne Table.

Il a été piqué de ce que Mr. Des Maizeaux l'a

l'a qualifié *Ex-Libraire*. Il devoit ſavoir qu'on joint l'*Ex* au nom d'un état ou d'une profeſſion, pour marquer que la perſonne qu'on deſigne a quité cet état ou cette profeſſion. On dit *Ex-Conſul*, *Ex-Preſident*, *Ex-Provincial*, *Ex-Jeſuite*, *Ex-Miniſtre* &c. C'eſt l'uſage; il n'y a rien là d'offenſant. S'il arrivoit néanmoins que quelcun après avoir quité ſon état vînt à y attacher une idée flétriſſante, (quoique tous les états ſoient honorables en eux-mêmes, pourvû qu'on en rempliſſe les devoirs); il pourroit être choqué de cette maniere de parler : mais il ne s'en choqueroit que parce qu'il regarderoit ſon premier état avec mépris, & en auroit honte. De ſorte que le Sieur Marchand qui pretend que M. Des Maizeaux a voulu deshonorer la profeſſion de Libraire, l'avilit lui-même en s'offenſant d'un terme qui marque ſimplement qu'il a exercé cette profeſſion. Nous ſommes éloignez de croire que ce lui ſoit un deshonneur d'avoir été Libraire, qu'il nous ſemble au contraire, qu'il lui ſeroit plus honorable de l'être encore, que de l'avoir été, & d'être, ſi on oſe employer un proverbe, *devenir d'Evêque Meunier*.

Le Sieur Marchand avouë qu'il s'eſt trompé quelquefois dans ſes Notes, *car*, ajoute-t-il, *à qui cela n'arrive-t-il point? les plus habiles Gens, les plus ſavans Hommes, les plus fameux Critiques, n'ont pû l'éviter, quelque étendues que fuſſent leurs Connoiſſances, & quelque grande que fût leur Habileté*. Après avoir fait u

ave

veu ſi modeſte, & s'être aſſocié à tant d'illuſtres, il ſe croit en droit de traiter M. Des Maizeaux d'ignorant. „ Si je voulois, *dit-il*, „ exercer une ſemblable critique ſur ce qu'il „ a publié, j'y trouverois ſans doute dequoi „ me vanger amplement de la ſienne.

Pour égayer ſa Critique en jettant du ridicule ſur Mr. Des Maizeaux, le Sieur Marchand l'accuſe d'avoir mis MARESCALLUS CAMPORUM dans l'Epitaphe de Mr. de St. Evremond: il dit *qu'on y liſoit autrefois* ces mots, & que *ce n'étoit pas la moindre des curioſitez de l'Abbaye de Weſtminſter.* Il auroit raiſon ſi ces mots avoient été mis dans l'Epitaphe: mais le fait eſt, qu'ils n'y ont jamais été; que Mr. Silveſtre ébaucha cette Epitaphe, que Mr. Des Maizeaux la revit enſuite, & qu'elle fut communiquée à Mylord Halifax, à Mr. Prior, & à quelque autres perſonnes intelligentes dans le ſtyle lapidaire. M. Silveſtre la donna à la fin de ſa Preface ſur les Oeuvres de Mr. de St. Evremond preſqu'auſſi tôt qu'elle fut gravée: le Buſte n'étoit pas achevé, on y travailloit encore. Il eſt ſurprenant que le Sieur Marchand ait eu la hardieſſe, pour ne rien dire de plus, d'avancer un fait ſi notoirement faux.

ARTICLE XIII.

New Improvements of GARDENING Philoſophical and Practical; explaining Motion of the ſap, and Generation Plants; Diſcoveries never before public, for the Improvement of Fruit Hower-Gardens, or Parterres: New Invention, whereby more Delightful Garden-Plats may be made in a leſs than can be found in all the Books Extant. Likewiſe ſeveral rare Secrets the Improvement of Fruit-Trees, Kitchen Gardens, and Green-Houſes. The Edition. By RICHARD BRADLEY, Fellow of the Royal Society. *printed for W. Mears; at the Lamb, Temple-Bar.*

C'eſt-à-dire:

Nouvelles decouvertes Philoſophiques & Pratiques concernant la culture des JARDINS où l'on explique le mouvement de la ſeve des Plantes & leur generation; avec des découvertes qui n'ont point été publiées ſur la maniere de cultiver avec ſuccès les Vergers & les Parterres & où l'on a joint la deſcription d'un inſtrument par le moyen duquel on peut trouver en une heure de tems

plans de Jardin, que n'en contiennent tous les livres ensemble qui traitent de cette matiere & enfin plusieurs beaux secrets tendant à perfectionner la culture des VERGERS, *des* JARDINS POTAGERS *&* ORANGERIES. *Cinquieme Edition. Par* R. BRADLEY *Membre de la Societé Royale &c.* in 8. pagg. 684. en tout sans compter neuf Tailles douces.

L'Ouvrage est divisé en quatre Parties.

PART. I. CHAP. I. *Parallele des Plantes & des animaux; ou l'on essaye de prouver la Circulation de la sève dans les Vegetaux.*

La racine des Plantes est spongieuse & disposée à recevoir dans ces pores les particules humides que la terre contient, la plante a ses vaisseaux comme la racine a ses pores, une diferente configuration constitue la difference des plantes.

Les Vaisseaux qui sont les plus près du centre de la Tige & que l'Auteur distingue par le nom d'Arteres, sont si minces qu'ils ne sauroient contenir qu'une vapeur; les autres Vaisseaux plus près de la circonference sont plus ouverts & peuvent aisément donner passage à une liqueur formée; la chaleur de la terre envoye toutes aux extremitez de la plante les vapeurs dont la racine se remplit & la fraîcheur de l'air condense cette vapeur qui par son propre poids retombe dans la racine par les Vaisseaux exterieurs laissant à l'écorce les parties qui sont propres à la nourrir, l'Auteur

le prouve par un fait.

CHAP. II. *De la Generation des Plantes.*

L'Auteur avouë qu'il a tiré *des Transactions Philosophiques* ou de l'Histoire de l'Academie des Sciences tout ce que ce Chapitre contient excepté les experiences qu'il raporte & qui sont de lui, après une curieuse description de la maniere dont les plantes sont impregnées par la pouſſiere de la fleur qu'elles produiſent ou de celle d'une plante voiſine. L'Auteur conſeille à ceux qui plantent des Vergers pour le Cidre de ne pas mêler les Arbres de differentes eſpeces, puiſque l'experience juſtifie que les fruits participent à la nature de ceux dont ils ont reçu l'impregnation. & que par ce moyen, une partie du fruit de quelque arbre peut meurir avant ſa ſaiſon, ou plus tard. Ce qu'il y a de plus ſurprenant dans ce Chapitre, c'eſt qu'un Philoſophe comme l'Auteur ait pu donner credit à ce qu'on debite de l'extreme vieilleſſe de certains arbres; l'autorité de la tradition qu'il allegue à ce ſujet n'eſt pas ſi generalement reçuë que celle des livres de Moïſe ſur laquelle il ſe fonde, pour croire que les premiers hommes ont vécu plus de neuf cens ans: la raiſon Philoſophique qu'il nous en donne c'eſt que les hommes de ce tems-là ſemblables aux arbres obſervoient l'unité & la ſimplicité dans les alimens.

CHAP. III. *Des Terroirs propres aux differentes plantes & des mixtions par leſquelles on peut avancer leur progrès.*

Les diferents terroirs ſe peuvent diviſer

tro

trois ſortes, le ſable, l'argile, & la terre ordinaire, qui participe des deux premiers. On a expérimenté avec ſuccès que les parties de l'argile, étant ſeparées par une certaine quantité de ſable fait un terroir très-fertile, & propre du plus au moins à toutes ſortes de plantes comme la terre commune. L'Auteur indique ici pluſieurs manieres diferentes de rendre un terroir extremement fertile.

CHAP. IV. *De la culture des arbres dont le bois eſt propre à bâtir ou à d'autres ouvrages.*

CHAP. V. Methode de planter, avantageuſement, un arpent d'arbres dont le bois eſt propre à bâtir ou à d'autres ouvrages & le calcul du profit qu'il en reviendra, en neuf, dix-ſept ou vingt cinq ans.

PART. II. CHAP. I. Deſcription d'un nouvel inſtrument, & la maniere de s'en ſervir pour trouver en peu de tems pluſieurs deſſeins de Parterres &c.

Ce ſont deux glaces de miroirs de grandeur égale & joints enſemble par une charniere; les ſurfaces reflechiſſantes étant opoſées l'une à l'autre, ces deux glaces ainſi atachées ont les faces ſur leur coté comme un Ecrin & les ouvrant plus ou moins on leur preſente une partie de quelque deſſein, que la reflexion rend complet & dont on peut changer la forme en ouvrant ou en fermant davantage les deux glaces.

Cet inſtrument eſt le ſujet d'une des figures, & l'Auteur donne d'une maniere fort intelligible l'art d'en uſer.

Le reſte de cette ſeconde Partie contient ſept Chapitres diviſez en Sections, où il eſt traité ſoigneuſement de tout ce qui regarde les Parterres & la meilleure maniere de les cultiver.

Le premier de ces Chapitres eſt une énumération des arbres dont on fait l'ornement des Parterres; il en compte treize qui font le ſujet des treize Sections où les diferentes ſortes de chaque eſpece ſont decrites avec des inſtructions ſur la maniere de les cultiver & des avis ſur l'art de les placer & de les tailler agreablement.

Le Chapitre troiſieme traite des arbres ſoutenans des fleurs comme le Lilas, le Rozier &c. Il en compte dix-ſept dont il traite ſuivant l'ordre que nous avons remarqué ci-deſſus. Les quatre Chapitres ſuivans traitent de quarante-deux eſpeces de fleurs diferentes, & le dernier roule ſur la culture de certaines fleurs particulieres.

PART. III. L'Auteur traite ici des Vergers, des Jardins Potagers, & des Orangeries & finit par l'explication d'une planche où ſont gravées les parties d'une Tulipe qui ſervent à la generation. Il fait des remarques curieuſes ſur les Inſectes qui detruiſent les fruits, il en decrit onze diferents, qui font auſſi le ſujet d'une des planches. Il pretend que le vent d'Eſt ſi redouté en Angleterre peut aporter malgré ſa froideur les inſectes ſans nombre, dont certains fruits ſe trouvent cou-

vert

verts après que ce vent a regné ou pendant qu'il regne.

Il pretend qu'il y a des animaux que le froid peut faire éclore comme il y en a qui ſont éclos par la chaleur. Un ami de l'Auteur l'étant venu voir un jour des plus froids de l'hiver jetta par hazard les yeux dans ſon microſcope & y aperçut un animal vivant qui ſuivant le calcul qu'il en fit devoit être mille fois plus petit qu'un grain de ſable perceptible, il eut la curioſité d'aprocher du feu le microſcope environ à une verge de diſtance, le feu n'étoit pas grand, mais ſa chaleur à cette diſtance même eut un effet ſi ſoudain que l'animal en mourut en moins de ſix ſecondes, il en perdit ſa forme & fut reduit dans ce peu de momens à la ſixieme partie de ſa groſſeur.

La quatrieme & derniere partie eſt une eſpece de Calendrier dans lequel un Jardinier peut voir d'une maniere aſſez detaillée ce qui doit l'occuper chaque mois.

Tout ce qu'on pourroit dire en faveur de cet ouvrage ſeroit ſuffiſamment juſtifié par la maniere dont il a été reçu du public, le Titre qu'il porte de Philoſophique & pratique lui étoit du. Le Gentilhomme & ſon fermier peuvent le lire avec un plaiſir égal, chacun y trouve de quoi s'amuſer ou s'inſtruire, & il faut bien que cela ſoit, puis qu'il s'eſt debité plus de vingt-quatre mille exemplaires de cet ouvrage. L'Auteur ſur tout n'a rien oublié de ce qui pouvoit rendre ſon Livre utile,

il ne pouvoit manquer après cela d'être reçu d'une Nation qui fait tant de cas de l'Agriculture & chez laquelle elle fait tant de progrès.

ARTICLE XIV.

The Power of the Mother's Imagination over the Foetus, examin'd; in answer to Dr. DANIEL TURNER'S Book, intitled, *A Defence of the* XII. *Chapter of the* I. *Part of a Treatise de Morbis cutaneis.* By JAMES AUGUSTUS BLONDEL M. D. & a Member of the College of Physicians London. *London, sold by John Bretherton, Bookseller, at the sign of the Bible, next door to the Fleece-Tavern in Cornhill,* 1729.

C'est-à-dire:

Le pouvoir de l'IMAGINATION DE LA MERE *sur le* FOETUS *examiné en reponse à un livre de Mr.* TURNER intitulé, Defense du Chapitre 12. de la premiere Partie d'un Ouvrage Latin sur les maladies Cutanées. Par JAQUES AUGUSTE BLONDEL, Docteur en Medecine, & Membre de la Faculté de Medecine à Londres. A Londres 1729. in 8. Pages XI. pour *l'Avertissement* & pour la *Preface* & 143. pour le corps de l'Ouvrage.

Il

IL y a quatre ans que Mr. *Blondel* inſtruiſit le public de ſes ſentimens ſur *la force de l'imagination dans les Femmes enceintes.* Un petit ouvrage qu'il donna ſous ce Titre, & ſur cette matiere, fit impreſſion ſur quantité de perſonnes & l'Auteur eut tout lieu de s'applaudir du ſuccès. La conjoncture rendit le ſujet plus intereſſant qu'il ne l'eſt d'ordinaire, quoiqu'il le ſoit toûjours beaucoup plus que bien d'autres queſtions de Medecine. On n'a pas encore oublié qu'il parut alors un Phenomene qui amuſa pendant quelque tems la Cour & la Ville. Certaine Femme de *Godalming* étoit en reputation de porter au monde des lapins au lieu de creatures humaines. On découvrit enfin l'impoſture; mais ce ne fut qu'après une illuſion qui en avoit impoſé aux Grands & au peuple. La crédulité ridicule, qui donna cours à cette chimere, ne paroîtra point ſurprenante, quand on ſaura que la Faculté lui fournit des appuis, & que l'on vit d'illuſtres Medecins; & Chirurgiens ſe déclarer publiquement pour la poſſibilité de ces productions monſtrueuſes. Mr. *Turner* le fit en particulier dans un Traité des *maladies cutanées*, ayant ramaſſé dans ſon 12 Chapitre, tous les faits hiſtoriques qui pouvoient rendre cette poſſibilité vraiſemblable.

Mr. *Blondel*, que ſes lumieres rendoient incredule, & que ſa droiture ſoûtenoit contre le torrent, tâcha de diſſiper une illuſion ſi groſſiere quoi que ſi repanduë. Telle fut la

fin qu'il ſe propoſa dans le petit Livre dont nous venons de parler. Mais afin d'y réüſſir avec plus d'efficace, il mit à l'écart le nouveau Phénomene, & n'en parla non plus que s'il n'avoit point eu d'exiſtence. Les mêmes raiſons l'engagerent à n'attaquer perſonne, & même à demeurer anonyme, cet air d'impartialité & *d'incognito* lui paroiſſant le plus propre pour faire écouter la Raiſon qui parloit; s'il étoit poſſible d'en faire entendre la voix au milieu de tant le bruit qui ſembloit l'étouffer. Les ménagemens ne purent pourtant aller juſqu'à ne rien dire dont perſonne ne ſe pût offenſer Il falloit examiner les raiſons & les faits qui ſervent à fonder le pouvoir que l'on attribue communément à l'imagination des Femmes enceintes. Un Chapitre de Mr. *Turner* en contenoit un détail aſſez ample; Mr. *Blondel* ſuivit ce Recueil, & ne pouvoit certainement l'éviter, il le fit neanmoins de la maniere dont l'Auteur avoit le moins ſujet de ſe plaindre, parce qu'il fut refuté par des raiſons, & que l'on ne nomma ni lui ni ſon livre, & qu'ainſi la refutation tomboit moins ſur lui que ſur les Ecrivains dont il avoit compilé les Hiſtoires.

Mr. *Turner* en jugea tout autrement & n'entendit point raillerie, il écrivit une Defenſe de ce 12. Chapitre & ſon Ecrit porta toutes les marques d'une irritation très amere. Les termes injurieux n'y furent point épargnez, & l'art de peindre infidelement un adverſaire pour l'expoſer au mepris, y fut mis en œuvre en bien

bien des endroits. Mr. *Blondel* attaqué de la sorte a cru ne devoir pas garder le silence, & qu'il lui étoit permis de ne point menager trop scrupuleusement un adversaire qui l'avoit si peu menagé. Ce qu'il en dit me paroit digne d'une attention singuliere.

„ J'avoue, *dit-il*, que j'avois lu le fameux „ Chapitre douzieme; mais j'ajoute, que n'y „ ayant rien trouvé qu'une simple repetition „ de diverses Histoires, tirées d'autres Au- „ teurs, & rapportées implicitement & sans „ choix, il me parut contraire à la Raison, „ à la justice, & aux loix de la guerre de „ m'attacher personnellement à Mr. Turner „ dans cette foule de Faiseurs de contes, & „ de ne faire feu que sur lui. Il a cru que je „ faisois par mepris ce que je n'ai fait que par „ équité. Je suis faché de lui avoir donné ce „ sujet de chagrin, & je lui promets de repa- „ rer ma faute, en lui faisant à l'avenir, „ l'honneur de prendre plus de connoissance „ de lui.

„ Je suis mortifié de ce que contre mon „ attente, & mes inclinations je me vois aux „ prises avec un Membre de la Faculté, & „ contre un homme qui a déja publié divers „ volumes. S'il m'arrive jamais de me „ rencontrer avec lui quelque part, je lui té- „ moignerai le même respect qu'auparavant, „ & lui demanderai la continuation de son „ Amitié. Que nos Livres se querellent, „ & que leurs Auteurs ne se querellent point. „ Imitons à cet égard Mrs. les Avocats, qui „ quel-

„ quelquefois ſe maltraitent cruellement dans
„ leurs Plaidoyez, & n'en ſont pas moins bons
„ amis quand ils ne ſont plus au Barreau.

„ Mr. Turner étant l'aggreſſeur, il ne
„ ſauroit trouver mauvais que je me défende
„ à ma maniere. S'il m'échappe donc quel-
„ ques Expreſſions trop rudes, je declare
„ avec ſincerité, que ce n'eſt par aucun de-
„ faut de conſideration perſonnelle. Mais
„ je ſuis au Barreau; je plaide ma cauſe, &
„ je ſuis en droit de parler librement.

Je croi que Mr. *Blondel* à raiſon, & je ne conçois pas pourquoi les Gens de Lettres doivent plus ſe contraindre dans leurs Livres, qu'on le fait dans les Plaidoyez. Mrs. les Avocats ſe pouſſent ſans détour quand ils ſont au Barreau. Ni la conſideration d'une Cour ſouveraine, ni celle du Beau-monde qui groſſit quelquefois l'Audience, ni même celles du ſang & de l'Amitié ne les gênent. On s'attend au contraire à la vivacité de leurs expreſſions, & ce qu'ils diſent de plus fort n'offenſe ou ne ſurprend perſonne, pourvû que ce qu'ils diſent faſſe réellement à la cauſe. D'où vient donc que les Auteurs ne jouïroient pas du même privilege dans leurs Ecrits polemiques? D'où vient que la même liberté leur ſeroit interdite, & pourquoi veut on qu'ils ſe contraignent perpetuellement dans le choix de leurs termes pour ſubſtituer les plus doux aux plus expreſſifs?

Je conſidere ceci particulierement par rapport au ton ironique, & à l'uſage de la raille-

rie,

rie. S'il en faut croire certaines personnes, la Politesse ne permet jamais ces airs moqueurs dans les Livres, & sur tout dans les Ouvrages qui roulent sur des sujets serieux. Ces personnes-là demandent qu'un Auteur soit toujours aussi grave qu'un Juge, & lui defendent de dire la verité en riant, parce qu'on ne peut exposer son Adversaire au ridicule, sans l'exposer au mépris. A prendre les choses sur ce pied-là, Mrs. *Blondel* & *Turnet* ne seroient pas les seuls qui meritassent censure en consequence des traits railleurs qu'ils se sont lancez mutuellement. On feroit encore moins de graces aux Théologiens qui se servent des mêmes armes dans leurs disputes, soit pour l'attaque soit pour la défense. Cependant on outreroit, à mon avis, les loix de la gravité, si l'on vouloit leur donner cette étendue, & je suis convaincu qu'il n'y a que les personnes raillées, qui déclament contre des railleries qui naissent de la nature même des choses. Je n'en citerai pour garand que le sage *Paschal*, que l'on cite tous les jours pour modele dans le genre d'écrire polemiquement sur les choses de la Religion, de tous les sujets serieux, le plus grave. On sait que dans ses *Lettres Provinciales*, il employa la plus fine ironie contre les Jesuites, qui en prirent pretexte de le traiter d'Ecrivain Satyrique, & qui tâcherent de soulever contre lui le Public, parce qu'il *n'avoit pas parlé assez serieusement de leurs Maximes*. Sa *Lettre* Onzieme est specialement destinée à se justifier

fier ſur cet Article. Il y fait là-deſſus mille reflexions excellentes, & les preuves juſtificatives qu'il allegue pour ſa defenſe, me paroiſſent ſi fortes que je les crois ſans replique. J'y renvoye donc les Lecteurs, me contentant d'en tranſcrire ce peu de paroles.

„ Quoy, mes Peres, *dit-il aux Jeſuites*, „ les imaginations de vos Auteurs paſſeront „ pour les veritez de la foi, & on ne pourra „ ſe moquer des paſſages d'Eſcobar, & des „ déciſions ſi fantaſques, & ſi peu Chrétien- „ nes de vos autres Auteurs, ſans qu'on ſoit „ accuſé de rire de la Religion. Eſt-il poſſi- „ ble que vous ayez oſé redire ſi ſouvent une „ choſe ſi peu raiſonnable: Et ne craignez- „ vous point, en me blaſmant de m'eſtre „ moqué de vos égaremens, de me donner „ un nouveau ſujet de me moquer de ce re- „ proche & de le faire retomber ſur vous- „ meſmes, en montrant que je n'ai pris ſu- „ jet de rire que de ce qu'il y a de ridicule „ dans vos livres, & qu'ainſi en me moquant „ de voſtre Morale, j'ay eſté auſſi éloigné de „ me moquer des choſes ſaintes, que la doc- „ trine de vos Caſuiſtes eſt éloignée de la „ doctrine ſainte de l'Evangile? En verité, „ mes Peres, il y a bien de la difference, en- „ tre rire de la Religion, & rire de ceux qui „ la profanent par leurs opinions extravagan- „ tes. Ce ſeroit une impieté de manquer de „ reſpect pour les veritez que l'Eſprit de Dieu „ nous a revelées: mais ce ſeroit une autre „ impieté de manquer de mépris pour les

fauſ-

„ fauſſetez que l'Eſprit de l'Homme leur op-
„ poſe. Car, mes Peres, puiſque vous m'o-
„ bligez d'entrer en ce Diſcours, je vous prie
„ de conſiderer, que comme les Veritez Chré-
„ tiennes ſont dignes d'amour & de reſpect,
„ les erreurs, qui leur ſont contraires, ſont
„ dignes de mépris & de haine: Parce qu'il y
„ a deux choſes dans les veritez de noſtre Re-
„ ligion, une beauté divine qui les rend ai-
„ mables, & une ſainte Majeſté qui les rend
„ venerables, & qu'il y a auſſi deux choſes
„ dans les erreurs, l'impieté qui les rend hor-
„ ribles, & l'impertinence qui les rend ridi-
„ cules.... Ne prétendez donc pas, mes Pe-
„ res, de faire acroire au monde que ce ſoit
„ une choſe indigne d'un Chrétien, de trai-
„ ter les erreurs avec moquerie, puis qu'il eſt
„ aiſé de faire connoiſtre à ceux qui ne le
„ ſçauroient pas, qu'elle eſt commune aux
„ Peres de l'Egliſe, & qu'elle eſt autoriſée par
„ l'Ecriture, par l'exemple des plus grands
„ Saints, & par celui de Dieu meſme ".

Mais ſans m'arrêter ici ou à rapporter les Obſervations de Mr. *Paſchal*, ou à les fortifier, je ne ferai qu'une Reflexion que je ſoûmets reſpectueuſement au jugement du public. Depuis que Mr. *Le Clerc* a publié ſa *Diſſertation Philoſophique* ſur l'*Argument Théologique tiré d'une conſideration odieuſe*, on s'eſt mis en tête qu'il n'y a que les Théologiens qui ſachent argumenter de la ſorte, & dès qu'on voit quelques perſonnes de ce caractere qui ſont en diſpute, c'*eſt guerre de Théologiens*, dit-

dit-on, *elle ſera vive, elle ſera éternelle.* Vous diriez que cela eſt ſingulier à cette partie de la Republique des Lettres, & que les autres habitans de cet Etat ignorent cet Argument, ou dédaignent de le mettre en œuvre. Abus que cela! Mrs. les Philoſophes, Mrs. les Juriſconſultes, Mrs. les Medecins, Mrs. les Critiques, Mrs. les Antiquaires, Mrs. les Poëtes. Tous les Auteurs en un mot, de quelque profeſſion que ce ſoit, s'entendent en querelles comme les Théologiens, & ne s'y prennent pas d'une autre maniere. Leur grand objet eſt toujours de rendre leurs Adverſaires mepriſables, en les rendant ridicules, & la difference du tour n'eſt jamais que du plus au moins ſelon la diverſité de leur Education, de leur humeur, & de leur genie. Il faut ou ne pas connoitre l'Hiſtoire des Savans, ou s'aveugler volontairement pour n'être pas convaincu que ce que l'on appelle l'*Argument Théologique*, eſt veritablement l'*Argument Literaire*, la faute, ſi c'en eſt une, étant la même dans toutes les Lettres.

La premiere fois que cette Penſée me vint dans l'eſprit, ce fut à l'occaſion d'un jeune Medecin qui parlant de quelques Diſputes Eccleſiaſtiques avoit perpetuellement l'*Argument Théologique*, & *la haine des Théologiens* à la bouche. Je l'étudiai lui-même pour ſavoir s'il étoit incapable de ce qu'il blâmoit dans les autres & ſi l'on devenoit plus accommodant ou plus poli dans l'Ecole d'*Hippocrate* que ſur les bancs de Théologie. Je trouvai un Eſprit hau-

hautain, imperieux, decisif, opiniâtre, entêté de ses sentimens, n'estimant presque aucun Membre de la Faculté que lui-même, voyant d'un œil jaloux & chagrin la reputation de ses Confreres, & n'étant pas assez le maître de ses sentimens pour ne pas cacher son envie. Helas! dis-je alors en moi même, comment se fait-il que les hommes se connoissent si peu? Celui ci ne parle que de la haine Théologique, & ne s'apperçoit pas que celle des Medecins n'est ni moins forte ni moins injuste, quoiqu'elle fasse moins de bruit dans la Multitude, & que tant pour les Objets que pour les sujets elle interesse ordinairement moins le Public.

On croira peut-être que je viens de tracer un Caractere de pure imagination, & peu m'importe qu'on le prenne pour Original; car enfin la Dispute de Mrs. *Blondel* & *Turner* suffit pour autoriser la Reflexion que j'ai faite. Ces Mrs. ne sont point Théologiens, & leur dispute n'est pas Théologique. Ils sont Medecins; ils tiennent un rang considerable dans leur Confrairie; ils ont beaucoup de reputation & beaucoup de savoir. Ils écrivent sur une Matiere qui est purement de leur competence, & qui ne sort point de la sphere de leur profession; cependant leur stile est du genre qu'il plait à certaines gens d'appeller Théologique. On y voit de la vivacité, de l'Ironie, des airs mepriſans. On vient de l'entendre de leur propre bouche, & ne suis-je pas en droit d'en conclurre que ce que

l'on appelle, comme par voye d'exclusion, l'Argument des Théologiens, est également connu, & usité dans toute la dependance de la Republique des Lettres?

La Digression seroit longue, comme on le voit, si je voulois pousser ma pensée, & le prouver par d'autres exemples tirez des diverses Classes auxquelles les Ecrivains se rapportent, à les ranger par l'ordre de leurs professions, ou de leurs Ouvrages. L'*Avertissement* de Mr. Blondel qui m'a fourni le sujet de cette *Digression* est suivi d'une *Preface* où l'Auteur rend, en peu de mots, raison de son Dessein, & de la maniere dont il l'execute. Il y remarque d'abord qu'entreprendre, comme il le fait, de soûtenir que l'imagination de la Mere ne peut marquer les Enfans, c'est s'en prendre à une Opinion si generalement établie, qu'il y a peu de gens qui n'en soient prevenus. Mais il prie les Lecteurs de considerer ces 2. choses. 1. Les Systemes sur le pouvoir que l'on attribue à l'imagination des Meres, ont si fort varié de tout temps, & celui de nos jours est si different des autres, que cette seule variation doit les rendre tous suspects. 2. De ce qu'une Opinion est generalement reçuë, il ne s'ensuit nullement qu'elle soit veritable. Car qu'est-ce qu'on ne crut point autrefois de l'Influence maligne des Cometes, & des Eclipses? Quel respect n'eut-on point pour les Oracles qui n'étoient pourtant que des impostures grossieres? Dans quelle estime universelle n'est point encore l'Astrologie judi-

diciaire parmi quantité de Nations très-nombreuses? Quelle foi nos Peres n'ajouterent-ils point aux Epreuves qui se faisoient par le fer, par le feu, & par l'eau? Aux temps, & dans les Païs où ces divers Prejugez prevalurent, l'Experience ne fut-elle pas continuellement attestée? Elle étoit pourtant fausse à la regarder comme preuve, & pourquoi n'en seroit-il point de même sur le pouvoir de l'imagination, si d'ailleurs ce Prejugé vulgaire est combatu, par la *Raison*, par l'*Anatomie*, & par l'*Experience* elle-même.

C'est ce que l'Auteur se propose de demontrer dans cet Ouvrage, & pour cet effet il avance certains Axiomes qui servent de base à tout l'Edifice. Voici ces Principes. „ 1. Il „ ne se fait point de solution de continuité „ sans quelque effort, ou sans violence. 2. „ L'imagination doit agir par quelques Moyens. 3. La Passion est par rapport à l'Esprit, une modification des pensées, mais „ n'est qu'un Mouvement par rapport au „ Corps. 4. Les Passions agissent sur le Corps „ en accelerant, ou en diminuant la viteſſe „ du Sang & des Esprits. 5. L'imagination „ ne peut pas agir au delà de la Sphere de l'Ame & du Corps. 6. Il n'y a point de sensation sans Nerfs. 7. Les Nerfs, étant une „ fois divisez, ne peuvent jamais se rejoindre, „ & faire les mêmes fonctions qu'auparavant. „ 8. La Ligature, ou la pression d'un Nerf, „ ou de tout Vaisseau qui contient le Sang, „ les rendent inutiles, auſſi long-temps qu'el-

„ les durent. 9. Plus les Arteres ont de lon-
„ gueur, & plus le Sang doit avoir de lenteur
„ à l'extremité du Vaiſſeau. 10. Les Rudi-
„ mens de toutes les Plantes, & de tous les
„ Animaux, exiſtent depuis le commence-
„ ment du Monde. 11. La conception eſt
„ independante de la Volonté de la Mere.
„ 12. L'Oeuf demeure long-temps dans la
„ Trompe de *Fallope*, & dans l'Uterus, ſans
„ y adherer. 13. Le Fœtus a une ſenſation,
„ & une Circulation de Sang, independamment
„ de la Mere. 14. Le nombre des Corps irre-
„ guliers ne doit pas tant nous ſurprendre que
„ le vaſte nombre de ceux qui ſont regu-
„ liers ".

Ces Propoſitions préliminaires étant ainſi expoſées l'Auteur entre en matiere, pour examiner le pouvoir de l'imagination de la Mere ſur le Fœtus, ce qui fait le ſujet de 10. Chapitres, ſous les Titres ſuivans: I. *Etat de la queſtion.* II. *L'Experience eſt contraire à l'opinion commune.* III. *Continuation de la même preuve.* IV. *Des marques, & des Deformitez que l'on prétend être des ſuites d'une imagination frappée.* V. *Examen detaillé & ſuivi du Chapitre* XII. *de la* I. *Partie du Livre de Mr. Turner ſur les* Maux cutanées. VI. *De l'Action de Jacob Geneſe* 30. VII. *La Raiſon & l'Anatomie ſont auſſi contre l'Opinion commune.* VIII. *Les divers Syſtêmes ſur la Generation expliquez.* IX. *Examen des differens états par où paſſe ſucceſſivement l'Embryon.* X. *Leger*

Eſſai

Essai sur les Causes des Marques, & des Deformitez.

L'Etat de la question se reduit à deux choses. Car on demande 1. Si la seule imagination de la Mere a la force de marquer le fœtus, & 2. si la main de cette Mere appliquée à quelque endroit de son Corps, peut operer sur le même endroit du Corps de l'Enfant. L'Auteur tient pour la Negative sur ces deux Points, & prétend que l'*Experience*, la *Raison*, & l'*Anatomie* sont toutes pour son sentiment.

Quant à l'*Experience*, il tire d'abord avantage de la diversité des Systêmes que l'on a proposez, pour expliquer la Vertu que l'on attribue à l'imagination. Ces Systemes varient sur la Cause, sur le temps, & sur les Effets. Dire, avec quelques-uns, que le principe est dans l'imagination du Mâle, ou avec quelques autres, dans celle du Fœtus, ou enfin, avec *Paracelse*, & *Pomponace*, dans celle de quelque personne ennemie; assurer, comme *Pline* l'avance, que l'operation se fait dans le premier moment de la Conception de l'Enfant, ou, comme le font à present la plûpart des Auteurs, que ces impressions se peuvent faire pendant tout le tems des neuf Mois; affirmer, avec les Anciens, que l'imagination ne peut étendre son pouvoir que sur les traits, ou la Couleur du Visage, ou, avec les Modernes, qu'il en peut resulter les productions les plus monstrueuses; c'est avouer que l'*Experience* n'est pas uniforme, ou plûtôt qu'en formant

mant ces divers Systêmes l'Experience a été peu consultée. En effet si l'on examine tous les cas possibles en ce genre, on peut les rapporter à ces trois. 1. Il y a des Cas où l'imagination de la Mere a été frappée sans consequences pour le Fœtus. 2. Il y en a d'autres où l'Enfant a été marqué, sans que l'imagination de la Mere ait été frappée, & 3. Il y en a enfin où l'on suppose que l'imagination a produit ces effets. Or il se trouve un nombre infini d'Exemples des deux premiers Cas, & cela previent déja fortement contre les Experiences que l'on prétend avoir en faveur du dernier. Il est même certain que, dans celui-ci, les Faits sont en beaucoup plus petit nombre qu'on ne se l'imagine. Si vous en retranchez ceux que la credulité grossit, ceux qui ne se doivent qu'à l'imposture, ceux qui sont imparfaitement rapportez, ceux qui sont inventez à plaisir, ceux qui viennent de quelques accidens avant & au temps de la naissance, & ceux qui sont produits par d'autres rencontres, independantes de l'imagination de la Mere; il ne vous restera plus grand' chose. Mr. *Blondel* s'étend sur tous ces Articles d'une maniere qui merite l'attention du Lecteur. On ne sera pas moins content des Observations qu'il fait sur le XII. Chapitre du Traité des Maux Cutanées, où Mr. *Turner* a recueilli quelques autoritez, & quantité d'Histoires qui tendent à rejetter sur l'imagination les productions les plus monstrueuses. La discussion de ces Autoritez & de ces Histoires

res eſt d'autant plus curieuſe qu'il y entre des Faits extremement ſinguliers & que l'Auteur développe avec une dexterité merveilleuſe. Je les paſſe à regret; mais le détail ſeroit trop long, & tout ce que je puis faire pour en donner une idée, eſt de rapporter ici ce qui concerne le Stratageme attribué à *Jacob*, Geneſ. XXX. 38, 39, &c.

Notre Verſion de *Geneve* porte que ce Patriarche *mit au devant des Troupeaux les Verges qu'il avoit pelées, dedans les auges des abreuvoirs des eaux, auxquels les Brebis venoient boire, & elles entroient en chaleur quand elles venoient boire. Les Brebis donc s'échauffoient en voiant les Verges, dont elles agneloient des Brebis marquetées, picotées, & tachetées.* La Traduction *Angloiſe* dit que ces Verges étoient ainſi miſes *afin que les Brebis conçuſſent quand elles venoient boire*, ce qui fixeroit le deſſein de *Jacob* à faire agir ces objets ſur les Animaux au moment même de leur copulation. Mais Mr. *Blondel* remarque avec beaucoup de raiſon que le terme de l'Original יחמנה ſignifie *entrer en chaleur*, & croit par conſequent que c'eſt dans ce ſens-là qu'il doit être pris en cet endroit, deſorte qu'il adopte la verſion de *Geneve*, quoique ce ſoit ſans le dire. Ce verbe étant entendu de cette maniere, on ne peut plus rien conclure de cette action de *Jacob*, pour prouver la force de l'imagination ſur le Fœtus. Il reſtera ſeulement à ſavoir comment ces Verges mettoient les Brebis en chaleur, & comment, après que ces Brebis

avoient conçu, leur petits venoient marquetez. Je traduirai la reponſe que l'Auteur fait à ces deux queſtions.

„ L'Ange, *dit-il*, declare à Jacob d'une „ façon ſimple & claire les Moyens dont Dieu „ vouloit ſe ſervir pour le favoriſer. Geneſ. „ XXXI. 11, 12. *L'Ange me dit, regarde, tous „ les Boucs qui ſaillent les Chevres ſont marque- „ tez, picotez, & rachetez, car j'ai vû tout ce „ que Laban te fait.* On doit obſerver ſur „ ces paroles, qu'il n'y eſt parlé ni des Ver- „ ges, ni de leur Vertu ſur l'imagination des „ Chevres. On doit prendre garde auſſi que „ l'Ange, qui veut exprimer le deſſein de la „ Providence, ne dit pas que les *Agneaux qui „ naitront ſeront marquetez*, mais qu'il indique „ la Cauſe de ce Phenomene, en faiſant re- „ marquer à Jacob que *tous les Boucs étoient „ marquetez.* Peut-on dire plus clairement „ que la couleur des Boucs qui devoient ſail- „ lir les Chevres devoit être la cauſe prochai- „ ne & efficiente de la Couleur des Petits qui „ naitroient? C'eſt une choſe ſi naturelle „ que la race tienne de la Couleur des Mâles „ que Jacob n'en pouvoit conclure autre cho- „ ſe. Le mot *tous* eſt très-remarquable. *Tous „ les Boucs qui ſaillent ſont marquetez.* Il „ ſemble que les Boucs marquetez qui appar- „ tenoient à Jacob étoient *tous* animez & vi- „ goureux pendant que ceux de *Laban* étoient „ foibles, & comme dans un état d'impuiſſan- „ ce, ce que paroiſſent dire ces paroles, Gen.

„ XXX.

„ XXX. 42. *Les tardives appartenoient à Laban, & les haſtives appartenoient à Jacob.*

„ Il eſt vrai que cette Revelation fut donnée en ſonge; mais elle n'en eſt pas moins „ divine, & l'on ne ſauroit le nier, ſans détruire toute l'Hiſtoire de Jacob, en mettant „ au rang des Chimeres, toutes les diverſes „ Viſions ſur leſquelles ce Patriarche fonda „ ſes eſperances.

„ Quant aux Verges, l'uſage que Jacob „ en fait eſt purement de ſon invention, Dieu ne „ lui en donne point la Leçon, & n'y attache aucune promeſſe. Ce St. Homme peut „ fort bien s'être trompé dans les effets qu'il „ en attendoit, & tout ce que l'on en peut „ dire de plus, c'eſt que peut-être il voulut „ ajoûter quelque moyen de ſa façon pour „ ſeconder celui qui lui avoit été revelé. Il „ avoit appris de l'Ange que l'augmentation „ de ſon Troupeau dependoit des Bouc marquetez, & tout ce qu'il y avoit à faire par „ conſequent de ſa part, étoit d'animer ces „ Animaux à l'accouplement; or ce dut être „ ici l'unique vue de ſon Stratagême.

„ 1. Après l'exécution du Traité entre „ *Laban* & *Jacob*, les Brebis étant environnées de Betail blanc, ou d'autre Couleur „ uniforme, les Objets tachetez devoient leur „ paroitre effrayans. C'étoit à leurs yeux „ comme des Bêtes de proye. Il falloit donc „ quelque choſe qui les familiariſât avec ces „ objets-là, & ce fut à les y apprivoiſer que „ les Verges étoient deſtinées.

„ 2. Je m'imagine auſſi que les Verges avoient l'uſage d'un filtre pour attirer les „ Chevres aux Boucs marquetez & pour les „ leur faire preferer aux blancs. Car le plaiſir extrême que ces Animaux trouvent à „ boire, ſur tout dans les païs chauds, leur „ en faiſoit trouver de même dans la couleur „ marquetée, tant des Verges que des Boucs, „ qui étoit tellement attachée à ce plaiſir-là, „ qu'elle leur paroiſſoit ne s'en pouvoir ſeparer. Je ſuppoſe en effet, & je crois pouvoir le faire ſans abſurdité, que la diſpoſition de ces Verges en faiſoit une eſpece „ d'Ouvrage à la Moſaïque, qui repreſentoit „ groſſierement des Boucs marquetez, & n'eſt-ce pas d'ordinaire par des artifices ſemblables, que l'on amorce ou que l'on écarte les „ Bêtes? En un mot il eſt fort apparent que „ les Chevres, accoutumées pendant long „ temps à boire en vuë de ces Verges, trouverent des charmes aux objets de cette couleur, & vinrent ainſi à preferer les approches „ des Boucs qui la portoient.

„ 3. Jacob pouvoit encore deſtiner ces Verges à un autre Uſage, c'étoit de communiquer à l'Eau que les Animaux buvoient, „ une qualité aſtringente, afin de fortifier l'uterus, & d'empêcher les avortemens. On „ le peut inferer ainſi du Verſet 42. du XXX. „ Chapitre; car on y voit que lors que les „ Brebis étoient languiſſantes & hors d'état „ de porter, Jacob ne mettoit point les Verges „ dans les Auges.

„ Mais

„ Mais il ſe preſente ſur tout cela une
„ grande difficulté, & à laquelle quelques
„ gens s'imaginent qu'on ne ſauroit repondre.
„ On demande d'où venoient ces Boucs mar-
„ quetez, & picotez, puis que tous ceux qui
„ étoient de la ſorte, appartenoient à Laban
„ & paiſſoient à trois journées de diſtance des
„ Troupeaux de Jacob? Voici ma reponſe.

„ 1. L'Objection ſemble donner un dementi
„ formel à l'Ange, car s'il étoit impoſſible
„ qu'il y eût des Boucs de cette Eſpece pour
„ couvrir les Chevres, quel ſens donner à ce
„ que dit cet Ange Gen. XXXI. 12. *Regar-*
„ *de, tous les Boucs qui couvrent les Brebis ſont*
„ *marquetez.* L'Ange uſe-t-il de Menſonge,
„ ou le Patriarche eſt-il appellé à voir un ob-
„ jet qui n'avoit point d'exiſtence?

„ 2. Moïſe rapporte l'Hiſtoire de ſept an-
„ nées en très-peu de paroles, ſans detail-
„ ler les choſes. Cependant la multiplication
„ du Troupeau de Jacob ne ſe fit que par de-
„ grez, & dut avoir un foible commence-
„ ment.

„ 3. Ce commencement vint, ſans doute,
„ des Brebis qui étoient pleines, au temps
„ que les Troupeaux furent partagez. Il y
„ en eut neceſſairement quelques-unes qui
„ portèrent des Agneaux marquetez, & ces
„ Agneaux appartinrent à Jacob, en vertu de
„ l'accord fait avec ſon Beau-Pere.

„ 4. Comme il nait pour le moins autant
„ de Mâles que de Femelles, & que dans les
„ païs chauds, le Bétail eſt en âge de matu-

rité

„ rité plûtôt que dans notre Climat, vû sur
„ tout les soins particuliers de la Providence
„ en faveur de Jacob, ces Petits mâles mar-
„ quetez furent bien tôt en état de multiplier
„ le Troupeau du Patriarche.

„ 5. Il n'en falloit effectivement qu'un
„ très-petit nombre pour cette multiplication
„ pendant tout le temps dont parle l'Histoire,
„ puis qu'ainsi que je l'ai ouï dire cent Mâles
„ suffisent pour cinq mille Chevres.

„ Mr. *Turner* a mis cinq Pages à declamer contre mon interpretation. Je n'ai „ pas loisir de lui repondre. Je veux pourtant „ bien lui faire l'honneur de rapporter ici la „ plus heureuse de ses Observations. „ *Vous „ êtes fort en colere*, me dit-il, *de ce que les „ Traducteurs se sont plutôt laissé conduire à „ leurs prejugez, & ont plus consulté leur imagination, ou du moins celle de leurs femmes, „ que l'Original. En verité voilà un plaisant „ textuaire! & qui s'étoit apperçu de cette merveille, avant que cet habile homme l'eût deterrée? Dire que les Chevres concevoient ces „ petits marquetez en voyant les Boucs de cette couleur, ou qu'elles les concevoient après avoir „ vû les Verges, n'est-ce pas la même chose par „ rapport au jeu de leur imagination? C'est expliquer l'Ecriture, ou plutôt c'est la corrompre à „ faire rire. Cependant vous faites bien le fier „ de cette grande découverte. Apprenez de „ moi, qu'on en a bien ri à vos depens & que c'est „ là tout ce qu'on a cru que vous meritez.* Mr. Turner, vous rêvez apparemment, je n'ai pas

„ dit

„ dit que les Chevres conçuſſent en regardant
„ les Boucs marquetez, je n'ai parlé que de
„ leur accouplement. Cependant ſi vous &
„ vos Amis êtes en train de rire, à la bonne
„ heure, *Ride, ſi ſapis.*

„ Après tout à quoi bon raiſonner? Con-
„ ſultons l'experience. C'eſt elle qui doit dé-
„ cider. Si par le moyen de Verges pelées,
„ de Tableaux, d'Epouventails, ou d'autres
„ choſes pareilles, Mr. *Turner* peut venir à
„ bout de ſe procurer un Bétail different du
„ Poil des Mâles & des Femelles, & de fai-
„ re changer à ſa fantaiſie la Toiſon des A-
„ gneaux, pendant qu'ils ſont dans le ventre
„ des Meres, je lui donne gain de cauſe;
„ mais qu'il ne s'y attende pas autrement.

„ *Oppien* Poëte celebre qui fleuriſſoit au
„ commencement du III. Siecle, a fait ſur
„ la chaſſe un Livre dedié à l'Empereur *Ca-*
„ *racalla.* Dans cet ouvrage, il donne en vers
„ pompeux, une recette pour avoir une race
„ de beaux chevaux. Il ne faut, dit-il, que pre-
„ ſenter, pendant un certain temps, à la Ca-
„ vale un Etalon marqué comme vous le
„ ſouhaiteriez & laiſſant enſuite à ces deux
„ Animaux la liberté de ſe joindre, il aſſure
„ que le ſuccès ſera infaillible. Ayant con-
„ ſulté des experts là-deſſus ils m'ont dit que
„ c'eſt là une viſion, & que l'unique ſecret
„ eſt d'employer un Cheval vigoureux, bien
„ proportionné & de bon âge pour couvrir
„ une Cavale de même

C'eſt ici que Mr. *Blondel* termine ce qu'il avoit

avoit à dire sur l'Article de l'Experience. De ces Observations il tire six Conclusions qui sont toutes contraires à la vertu prétendue de l'imagination de la mere pour marquer le Fœtus. Il passe ensuite aux lumieres de la *Raison* & de l'*Anatomie* qu'il démontre n'être pas moins opposées au Système vulgaire, & les discussions où il entre sur ces deux sujets lui fournissent de nouveaux moyens de triompher. Mais il ne m'est pas possible de le suivre dans ce détail; parce que l'Abregé le plus court que j'en pourrois donner seroit toujours d'une grande longueur, l'Auteur qui sait & qui pense, ayant l'art de serrer ses matieres & de dire beaucoup de choses en peu de paroles. On comprend assez que dans son dernier Chapitre il assigne à des causes physiques toutes les marques, ou defectuositez, ou difformitez que quelques enfans apportent au monde.

ARTICLE XV.

Lettre d'un Théologien Catholique à un Protestant, pour l'inviter à entrer en conference avec lui sur sa Religion, où on lui démontre d'avance, par des preuves sensibles, prises des propres principes de la Religion Protestante, qu'un Protestant n'a nulle veritable Foi d'aucun Dogme du Christianisme non pas même de la Divinité de Jesus-Christ. 2. que perseverant

verant aveuglément, ſur la ſeule foi de ſes Miniſtres, ſans connoiſſance de cauſe, dans la Religion Proteſtante, il peche tout à la fois, & contre les propres principes de ſa Religion, & contre le principe le plus capital de la prudence. A Nantes, chez N. Verger, Imprimeur du Roi &c. avec Approbation, & Permiſſion. 4. Pagg. 29.

L'Auteur de cette Lettre ſe ſigne *Maynard ancien Chanoine de St. Sernin de Toulouſe*, & nous dit, dans un Avertiſſement d'une Page, de quelle maniere il s'eſt vû engagé à publier cet Ecrit. Il ne l'avoit d'abord compoſé que pour l'uſage d'un Particulier, mais quelques perſonnes lui perſuaderent qu'il pouvoit être d'une utilité generale, & il ſemble avoir ajouté foi à ce que ces perſonnes-là lui en dirent. Le but qu'il ſe propoſe eſt d'achever la converſion de ceux qu'il nomme les *Proteſtants ou les Mal Convertis du Royaume*, & s'il faut l'en croire, ſon Ouvrage doit frapper un grand coup, parce qu'il a donné, aux controverſes, *un tour tout nouveau*. Je ne ſai ſi tout le monde ſera de ſon avis, & ſi l'on trouvera dans ſa Piece, la force & la nouveauté qu'il y vante. A ne ſuivre que le jugement de mes yeux, je doute même beaucoup qu'il s'y preſente rien de ſemblable à des perſonnes judicieuſes qui ſeront un peu inſtruites de nos differends avec l'Egliſe *Romaine*. Ajoutons que le ſtile de l'Ecrivain ne peut guere être plus mauvais, & que ſa maniere de raiſonner n'eſt,

n'eſt, pour la bien priſer, que d'un petit Prêcheur de Village. Une Lettre ſi mal tournée, & ſi mal écrite pourroit-elle faire impreſſion ſur qui que ce ſoit?

Quant à la Matiere, elle eſt auſſi des plus uſées. On en peut juger par le précis que Mr. *Maynard* en donne lui-même dans l'Expoſé de ſon Titre. Il ne s'y trouve que deux pitoyables difficultez qui nous ont été mille & mille fois faites, & auxquelles nous avons auſſi ſouvent répondu: voici en peu de mots le *nouveau tour* que le nouveau Controverſiſte leur donne. D'abord il tranſcrit d'aſſez longs paſſages de Mrs. *Claude*, *Jurieu* & *Pictet*, pour prouver à ſon *Mal Converti* que la Religion Proteſtante permet, & ordonne à tous ceux qui la profeſſent, d'examiner ce qu'ils croyent, & de ne s'en point rapporter implicitement à la foi des Miniſtres. Il reproche enſuite à ce même *Mal Converti*, qu'il y a des Proteſtans qui n'examinent point ce qu'ils croyent, & qu'il y en a encore un plus grand nombre qui ne ſauroient faire cet examen, parce qu'ils n'entendent ni *Latin*, ni *Grec*, ni *Hebreu*: parce que *Luther* & *Calvin* n'ont pas été parfaitement d'accord dans l'explication de l'Ecriture; & parce qu'on ne peut croire l'Ecriture ſainte, ſi l'on ne croit pas aveuglément l'Egliſe de *Rome* qui ſeule donne une forme probante à la Bible. Or de ce qu'il y a quelques Proteſtans qui n'examinent rien, & d'autres que l'on ſuppoſe incapables d'examen, il tire cette concluſion generale, qu'il

qu'il n'y a pas un seul Protestant, non pas même des plus éclairez qui puisse avoir une foi veritable sur aucune des Veritez revelées. S'il y a du neuf, dans cette forme de raisonnement, on m'avouera qu'il consiste en ce qu'aucun homme qui entend un peu de Logique, ne se seroit jamais avisé de raisonner de la sorte.

Quant à la 2. Partie de cette Lettre de Mr. *Maynard*, tout s'y reduit à poser ce Syllogisme, que les plus mepriſables Missionaires ont perpetuellement à la bouche. L'Eglise *Romaine* damne la Protestante, la Protestante ne damne point celle de *Rome*; donc on est plus assuré de son salut dans la Communion du *Pape* que dans celle des *Calvinistes*, & l'Auteur ne se met pas en peine de prouver que l'Eglise *Romaine* damne la Protestante; & à dire le vrai cela étoit peu necessaire, car tant de fureurs, de dragonnades, & de Massacres ont si bien démontré l'Esprit Papal que personne ne le peut ignorer. Cet Esprit est indelebilement cruel & barbare. Mais l'autre Proposition de l'Ecrivain, savoir que la Communion Protestante ne damne point celle de *Rome*, lui a paru digne de preuve, & ses preuves aboutissent à établir que selon nos Principes, un Papiste qui est de bonne foi dans l'erreur, peut être l'objet des compassions infinies de la misericorde de Dieu. Cela ne tire point à consequence pour achever la réünion des nouveaux Convertis, à moins qu'on ne leur montre aussi, par les Principes du Protestantisme, qu'en connoissant les er-

reurs de l'Eglise *Romaine*, on peut rentrer, dans son sein, sans risquer le salut. C'est aussi ce que Mr. *Maynard* tâche de démontrer, 1. Par la fameuse *Déclaration* attribuée à l'Université de *Helmstad* à l'occasion du changement de la Sereniſſime Imperatrice regnante, 2. Par le Synode de *Charenton* 1631. qui admit à la Communion de nos Egliſes les freres de la Confeſſion *d'Augsbourg*, ſans exiger d'eux l'abjuration de leur ſentiment ſur la preſence corporelle de Jeſus Chriſt dans la Cene; 3. Par l'exemple de Mr. de la *Quere d'Uſſon*, qui changea de Religion pour tout autre motif que celui de faire fortune, & 4. Enfin par la conſideration d'un certain Livre trouvé dans le cabinet d'un Miniſtre de *Picardie*, & dans lequel il étoit dit que l'on peut ſe ſauver dans la Communion des Papes.

En verité nos Freres de *France* ſont bien à plaindre, puis qu'on a le front de leur inſulter de la ſorte, car il faut avoir perdu toute pudeur, pour donner à de tels Argumens le titre que Mr. *Maynard* leur donne, en les produiſant ou comme les Principes de la Religion Proteſtante, ou comme la demonſtration de ces Principes. La Declaration, attribuée à l'Univerſité de *Helmſtad*, eſt une Piece ſuppoſée par les Jeſuites, & contre laquelle l'Univerſité elle-même a proteſté de la façon la plus forte, & la plus ſolemnelle. Le Synode de *Charenton* 1631. n'admit à notre Communion que les Lutheriens qui la demanderoient dans un Eſprit de Charité & de

paix,

pair, parce qu'ils ne sont ni superstitieux ni Idolatres, & ne leur permit de presenter des Enfans au Batême dans nos Eglises, qu'à condition qu'ils n'éleveroient point ces Enfans dans une autre Creance que la notre. 3. Mr. *de la Quere d'Usson* étoit un vrai fanatique, & un visionnaire parfait, & supposé même qu'il eût été autre chose, qu'est-ce que cet Exemple prouve contre celui de tant de milliers de *François* éclairez, qui ont mieux aimé sacrifier leurs biens & leur vie que leur conscience? 4. Cette reflexion détruit de même la consequence que l'on pourroit tirer d'un Livre latitudinaire, qui s'est vû dans le Cabinet d'un Pasteur de *Picardie*, puis que ce Pasteur convaincu de la fausseté des sentimens de ce Livre, préfera, pour sa Religion, les desagrémens du Refuge en *Angleterre* à toutes les douceurs de sa Patrie.

Ainsi l'Ouvrage du Sr. *Maynard* est si foible que naturellement il n'auroit du meriter que le plus parfait mépris. Cependant repandu industrieusement dans la *Bretagne*, & dans quelques Provinces voisines, on l'y a debité comme une Piece assommante contre le Parti Protestant, & l'apparat avec lequel on l'a produit, dans ce païs-là, n'a pas médiocrement mortifié les pauvres gens à qui l'on tient le pied sur la gorge. Cela les a obligez d'envoyer en *Hollande* un Exemplaire de cette Lettre, avec priere que quelqu'un daignât y faire réponse. Le Libraire, à qui l'on s'étoit adressé, en parla à Mr. *de la Chapelle*, parce qu'il

étoit un peu plus en commerce avec lui qu'avec Mrs. les autres Paſteurs de *la Haye*. La Negociation du Libraire a eû ſon effet, & la Piece, que l'on demandoit, a paru depuis peu ſous le Titre ſuivant. *Reponſe à Mr.* Maynard, *ancien Chanoine de St.* Sernin *de* Toulouſe, *au ſujet d'une Conference ſur la Religion, qu'il a propoſée par Lettre à un Proteſtant. Par* Armand de la Chapelle *Paſteur de l'Egliſe Wallonne de la* Haye. A *la Haye* chez *Charles Le Vier*, 1730. 4. Pagg. 120. Comme l'Auteur n'avoit travaillé que dans le deſſein d'être utile à nos Freres de *France*, parmi leſquels la *Lettre* du Sr. *Maynard* avoit été repandue, il a fait imprimer ſa *Reponſe* dans le même Format que la Piece qui y eſt refutée, afin qu'on pût les relier commodement enſemble, & c'eſt pour la même raiſon que la *Lettre* elle même n'a point été réimprimée à *la Haye*. Ceux qui daigneront parcourir cet Ouvrage de Mr. *de la Chapelle*, ne regretteront peut-être pas le temps qu'ils y auront mis, & il y a tout lieu d'eſperer que nos Freres, qui gemiſſent ſous la croix, ſeront animez à la perſeverance par cette lecture.

ARTICLE XVI.

Penſées ſecretes, diviſées en deux Parties. Premiere Partie, Reflexions ſur la Religion, avec des Reſolutions pratiques qui en ſont tirées;

rées; Seconde Partie, Reflexions sur la vie Chretienne. Par GUILLAUME BEVERIDGE, *Docteur en Théologie, Evêque de St. Asaph, Traduit de l'Anglois, sur l'onzieme Edition.* A Amsterdam, chez les Wetsteins & Smith, 1731. 2 Vol. 12 Pagg. 245. pour le 1 Tome, & 286. pour le second, sans compter les Préfaces.

ON a fait tant d'estime de cet Ouvrage, en *Angleterre*, qu'il y a tout lieu de presumer que le succès n'en sera pas moins heureux parmi les Etrangers, aujourd'hui que cette Traduction, en Langue *Françoise*, leur en facilitera la lecture. Nous pouvons, hardiment, le mettre au nombre des meilleurs Livres, que l'on puisse avoir pour l'instruction & pour la Morale. L'Auteur fut lui-même un des plus honnêtes hommes, & des meilleurs Chrétiens de son temps. Il y a longtemps que son Erudition se fit connoitre au dehors du Royaume par le moyen de quelques Ouvrages publiez en Latin, sous le nom de *Beveregius*, sur les anciens Canons de l'Eglise. Mais il n'y avoit guere que les *Anglois* qui fussent quelle étoit sa vertu; c'est à dire, qui le connussent par l'endroit qui merite toujours le plus de louanges, & sur tout dans un Siecle aussi corrompu que le nôtre, où parmi tant de Beaux Esprits, & de Savans, les gens de bien sont si rares. La seule occasion remarquable, où la voix publique se soit partagée au sujet de Mr. *Beveridge*, étoit d'une

telle nature qu'enfin tous les ſentimens ſe réünirent pour l'en eſtimer davantage. *Thomas Kenn* Evêque de *Bath & Wells*, ayant refuſé de prêter le ſerment de fidelité à *Guillaume* & à *Marie* en 1691. ces Princes offrirent le Siege à Mr. *Beveridge*, qui ne le voulut pas accepter, à cauſe des ſcrupules qu'il ſe forma ſur l'expulſion d'un Prelat dépoſé par un Acte de l'Autorité temporelle. On raiſonna beaucoup alors pour & contre ce ſcrupule; mais tout le monde eſt tombé d'accord, dans la ſuite, que le parti, que prit le Théologien, étoit celui que dicte une Conſcience delicate dans les cas douteux, parce qu'il étoit le plus ſûr. L'Ouvrage, que l'on donne à preſent en *François*, a donc tout ce qui doit rendre le plus recommandables les Ecrits du même ordre, c'eſt-à-dire que l'Auteur n'y enſeigne aux autres que ce qu'il fit lui-même.

En effet il n'en forma le deſſein que pour ſon uſage particulier, & c'eſt ce qu'emporte le Titre qu'on lui a donné de *Penſées ſecrettes*. Il en compoſa la premiere *Partie*, lorſqu'étant encore fort jeune, il ſe preparoit à recevoir l'impoſition des mains pour le St. Miniſtere; & quand il fut entré dans l'exercice des fonctions paſtorales, il entreprit la ſeconde, pour ſe mettre en état de conduire ſa propre Conſcience en dirigeant celle des autres. Les Oeuvres de ce genre ſont peu ſuſceptibles d'Extrait, & tout ce que nous pouvons faire pour en donner une idée ce ſera d'abreger la Table des Matieres de la I. Partie.

On

On y trouve d'abord des *Reflexions sur la Religion*, & l'on voit ensuite des *Resolutions pratiques* qui en sont tirées. Les *Reflexions* sont: Qu'il y a un seul Dieu; que ce Dieu s'est revelé dans les Sts. Livres; qu'il est en trois Personnes; que l'homme est dans un état de Peché Originel; que le Fils de Dieu s'est incarné pour nôtre salut; que la sainteté parfaite de Jesus-Christ étoit nécessaire pour l'œuvre de la Redemption; que J. C. est ressuscité, & monté au Ciel; que nous sommes justifiez par le merite de J. C. & sanctifiez par son Esprit, qu'il y a deux Alliances divines, l'une des Oeuvres traitée avec *Adam*, & l'autre de la grace faite avec J. C.; que l'Alliance de grace est scellée par le St. Batême, & par la sainte Cene; que nous comparoîtrons en corps & en ame devant le Tribunal de J. C. & qu'il y a dans une autre vie, un monde de misere pour les impenitens, & un Monde de gloire pour les Fideles. Voici les *Resolutions* que l'Auteur tire des Principes dogmatiques qu'il vient de poser. Il faut se proposer une Règle fixe dans sa conduite; la Parole de Dieu doit être cette Règle unique; nous avons besoin du secours de la grace pour l'observer, le Chrétien doit imiter J. C. se borner à marcher par la foi sur la terre, & ne perdre jamais Dieu de vuë; pour cet effet, il veille autant sur les mouvemens de son cœur que sur le dehors de sa conduite; il examine d'où viennent, & où vont ses pensées; il écarte celles qui sont veritablement criminelles, il les attache sur de

bons objets, & il tâche de les concilier entre elles quand elles se heurtent. Quant aux *Passions*, les soumettre toûjours aux loix de la Raison, aimer Dieu souverainement, & haïr de même le péché; ne se rejoüir que du premier, & ne s'affliger que de l'autre; preferer les biens spirituels à ceux de la terre, ou ne rechercher ceux-ci que relativement aux autres; n'esperer qu'aux promesses de Dieu, & ne craindre que ses menaces; s'armer de courage pour vaincre les difficultez du salut, & ne se mettre en colere que contre le peché, c'est là ce que la Religion nous ordonne. Sur l'Article des *Paroles*, Mr. *Beveridge* prend la resolution de ne parler jamais beaucoup; d'éviter le faux serment; de ne rien dire contre sa pensée; de ne parler des fautes d'autrui qu'en leur presence, & de leurs vertus qu'en leur absence; de parler à ses Superieurs avec respect, à ses inferieurs, avec humilité, & à tout le monde avec civilité; il se resout aussi, dans ses *Actions*, de faire tout par obéissance à Dieu; d'être prudent, discret, zelé, & actif; de n'appliquer ses mains, son cœur, & son esprit qu'à ce qu'il croira être bon; de rapporter toute sa conduite à la gloire de Dieu, & de choisir pour ses recréations celles-là seules qui conviennent à la grande fin de la vie. Dans ses diverses *Relations*; il honore le Roi; il choisit prudemment une Compagne, & l'aime avec constance; il consacre à Dieu ses Enfans par une Education Chrétienne; il a pour ses Domestiques la même attention qu'il en attend;

teud; il donne tous ſes ſoins au Troupeau dont la Providence lui a confié la conduite, & ſa fidelité, pour des Amis eſt la même que celle qu'il en exige. Il ſe propoſe enfin dans l'*uſage de ſes Talens*, de faire ſervir à la gloire de ſon Créateur, tous les dons de l'Eſprit & du Corps, d'y employer auſſi ſes richeſſes, de faire tendre à la même fin ſon autorité; ſes liaiſons; ſes deſſeins; & ſes deſirs. Après cet Abregé de la *Table*, donnons un Article entier, & l'on aura tout ce qu'il faut pour juger pleinement de l'Ouvrage, & de la Traduction; je tombe à l'ouverture du Livre ſur la Page 181, & voici ce que j'y trouve.

RESOLUTION III.

„ *J'ai reſolu, moiennant la grace de Dieu, de*
„ *faire en ſorte que mon cœur accompagne*
„ *toûjours ma langue, de maniere que l'une*
„ *ne diſe rien que ſuivant ce que l'autre pen-*
„ *ſera.*

„ Autant que ma félicité dépend de ma
„ proximité du ſouverain bien, autant ma ſain-
„ teté conſiſte dans la reſſemblance, & dans
„ la conformité que j'ai avec lui. Je ſuis d'au-
„ tant meilleur, que je ſuis proche de ce qui
„ eſt bon par deſſus toutes choſes, & d'au-
„ tant plus ſaint que je reſſemble au Saint des
„ Saints, ou plûtôt à celui qui eſt la Sainte-
„ té même. Un des plus grands Titres qu'il
„ plaît au Très-haut de ſe donner, & par le

„ quel il veut bien se reveler à nous, c'est
„ *Dieu de la Verité*. Ainsi je ressemblerai
„ d'autant plus au Dieu de la Verité, que je
„ serai plus constant à la Verité de Dieu; &
„ à mesure que je m'en éloignerai je m'ap-
„ procherai de la nature du Diable, qui est
„ (a) *le Pere du Mensonge & des Men-*
„ *songes*. De là vient que de tous les pé-
„ chez, dont sont coupables ceux qui passent
„ pour être honnêtes gens, ils peuvent le
„ moins souffrir qu'on les accuse de menson-
„ ge. Donner à un homme un démenti, c'est
„ lui faire le plus grand affront qu'il puisse recev-
„ voir. D'où vient cela, si ce n'est parce que
„ ce Peché le rend si semblable à son Pere le
„ Diable, qu'il voudroit autant l'appeller lui-
„ même Diable que menteur? C'est pourquoi
„ pour éviter l'affront, & le reproche de même
„ me que la malignité dangereuse de ce cri-
„ me, j'ai resolu, moyennant la Grace de
„ Dieu, d'accorder toûjours mon Cœur avec
„ ma Langue, de sorte que je ne dise jamais
„ rien, que ce que je croi être vrai réelle-
„ ment. Ainsi si jamais je parle contre la
„ Verité, on peut être assuré, que ce ne sera
„ pas une erreur de ma Volonté, mais de
„ mon Intellect.

„ Je sai qu'on fait ordinairement une dis-
„ tinction, entre le Mensonge *officieux*, *perni-*
„ *cieux* & *enjoué*, & que bien des gens s'ima-
„ ginent que les uns sont plus tolerables que
„ les autres. Mais, pour moi, je les trouve
„ tous *pernicieux*, & par conseqûent je croi
qu'on

(a) *Jean* VIII. 44.

„ qu'on ne peut en railler, ni s'y plaire, sous
„ quelque prétexte que ce soit. Ce n'est pas
„ à dire que ce soit un péché, que de ne pas
„ dire positivement comment une chose est en
„ elle-même, ou comme elle nous paroît
„ dans son sens literal, sans accorder la
„ moindre liberté aux figures de Rhétori-
„ que, parce qu'autrement l'Ecriture Sainte
„ elle-même pourroit être accusée de Menson-
„ ges en ce qu'elle contient plusieurs choses
„ qui ne sont pas vraies dans leur sens literal.
„ Il faut cependant se servir de ces figures de
„ maniere qu'on n'abuse pas de la liberté
„ *Chrétienne*, comme il arriveroit si on fai-
„ soit usage d'Hyperboles, d'Ironies, & d'au-
„ tres Tropes, pour tromper ceux à qui l'on
„ parle, & pour leur en imposer : car elles
„ ne doivent servir qu'à orner, à éclaircir, & à
„ confirmer la matiere.

„ Il y a une autre espece de Mensonge, où
„ la plûpart des hommes peuvent tomber, &
„ qui sont les Mensonges des *Promesses*, ou
„ *Promissoires*. Pour les éviter j'ai resolu de
„ ne rien promettre de la bouche, que ce que
„ mon cœur a intention de faire, & de n'a-
„ voir jamais envie de rien faire, que ce
„ dont je suis sûr de venir à bout. Car ce
„ qui est ordinairement la cause des Menson-
„ ges *Promissoires*, c'est parce qu'on promet
„ *absolument*, ce qui ne devroit se promettre
„ que *conditionnellement* : parce que quelque
„ bonne intention que je puisse avoir de faire
„ ce que je dis, il peut y avoir mille incidens

„ im-

„ importans, qui ſont aſſez peſans pour faire „ changer la balance de mes intentions, ou „ bien empêcher l'execution de ma Promeſſe. „ Ainſi, à moins qu'on ne ſoit aſſuré abſolu„ ment qu'on peut faire une choſe, il ne faut „ jamais la promettre d'une maniere abſolue, „ de ſorte qu'il eſt bon d'y mettre toûjours „ ces conditions, *s'il plaît à Dieu* ou *avec l'ai„ de de Dieu*, &c. & en même temps élever „ ſon cœur vers lui, de peur qu'on ne pren„ ne ſon nom en vain".

Les Matieres générales de la II. Partie ſont, l'Education des Enfans Chrétiens, la connoiſſance de Dieu, le Myſtère de la Trinité, les Richeſſes de ce monde, le Renoncement à ſoi-même; la Porte étroite; l'Imitation de J. C. la Vocation & l'Election, & la Viſion beatifique de Dieu.

ARTICLE XVII.

A Third Letter to Dr. MEAD, concerning a new Edition of THUANUS's Hiſtory. *London*: Printed by S. *Buckley* in Amen-Corner, 1730.

C'eſt-à-dire:

Troiſieme Lettre à Mr. Mead, Docteur en Medecine, au ſujet d'une nouvelle Edition de l'Hiſt.

l'Hiſtoire de Mr. DE THOU. A Londres 1730. 8. Pagg. 40.

DAns l'Extrait des deux premieres *Lettres*, que nous donnames en ſon tems, on vit la Méthode, les Materiaux, & le deſſein de la nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Mr. de *Thou* que Mr. *Buckley* ſe propoſoit de donner au public. A s'en tenir à cette idée, il n'y a perſonne qui ne dût convenir que la nouvelle Edition l'emporteroit, ſans comparaiſon, ſur toutes les précedentes. Mais ce que cette troiſiéme *Lettre* nous en apprend de plus, la mettra ſi fort au deſſus de toutes les autres, qu'elle ſera deſormais la ſeule qui ſoit recherchée. Comme l'Ouvrage eſt actuellement ſous Preſſe, & que l'on y travaille avec diligence, l'Editeur ne communique ici les Additions, qu'il a faites à ſon premier Projet, que pour la ſatisfaction des Curieux qui y ont ſouſcrit. Ces Additions ſont très-conſiderables, ou par elles-mêmes, ou par le grand jour qu'elles répandront ſur le corps de l'Hiſtoire. Voici ce que c'eſt.

1. La *Continuation* de l'Hiſtoire de Mr. de *Thou* juſqu'à la mort de *Henri* IV. par Mr. *Rigault*, intime Ami de l'Hiſtorien, & l'un des Executeurs Teſtamentaires auxquels il confia le dépôt de tous ſes Manuſcrits. Cette *Continuation* eſt en trois Livres, dont le premier, imprimé ſans nom d'Auteur, fut ſi bien ſupprimé, qu'il n'en a reſté que deux Exemplaires, & dont les deux autres avoient juſqu'ici demeuré

meuré Manuscrits. 2. La *Lettre* de *Cambden* du mois de Novembre 1607. & trois autres du même écrites en 1615. à M. de *Thou*, comme auſſi pluſieurs Lettres de *Henri IV.* de Daniel *Heinſius*, de *Lingelsheim*, d'*Emmius*, de *Meurſius*, & du Cardinal de *Joyeuſe*, adreſſées à l'Illuſtre Hiſtorien, de même qu'un recueil de ſes Lettres à *Lingelsheim*, dont la Collection a été fournie à Mr. *Buckley* par Mr. *Grant* Profeſſeur de la Langue *Grecque* à *Copenhague*; qui a accompagné ce preſent de quelques Remarques utiles ſur toutes ces Pieces. 3. Les Sommaires ſeront placez à la tête de chaque Livre, avec des Renvois qui marquet l'endroit du Texte auquel les divers Paragraphes ſe rapportent, & l'on doit ſavoir là-deſſus, que Mr. de *Thou* a compoſé lui-même ces Sommaires, pour les 120. premiers Livres, comme cela paroit par l'*Hiſtoire de ſa Vie* qui eſt en Manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi; que ceux qu'il avoit dreſſez pour les 40. Livres, à commencer par le 81. ſont fort amples, les ayant faits à deſſein qu'ils entraſſent dans l'*Hiſtoire de ſa Vie*; qu'il s'y trouve en effet des particularitez hiſtoriques que l'on chercheroit vainement dans le Texte; qu'il leur avoit donné ce tour parce qu'il craignoit que l'injuſtice du tems n'arrêtât l'impreſſion du reſte de ſon grand Ouvrage, après les clameurs que la publication des 80. premiers Livres avoient excitées; que Mrs. *Rigault* & *Du Puy*, qui procurerent l'Edition de 1620. de *Geneve*, donnerent les Sommaires des 80. premiers Livres tels qu'ils avoient déjà paru abregerent ceux

ceux des 46. qui ſuivent ſur le Manuſcrit de l'Auteur, en compoſerent de leur façon pour les 12. derniers, & firent diſparoître tout ce qui regardoit ces Sommaires dans l'*Hiſtoire de la Vie de Mr. de Thou* qui fut alors imprimée; de ſorte que ces Sommaires depuis le 81. juſqu'au 126. copiez ſur le Mſ. de la Bibliotheque du Roi, & qui paroîtront, dans l'Edition de Mr. *Buckley*, en feront une Addition importante, & cela d'autant plus que les Abregez de Mrs. *Rigault* & *Du Puy* ſeront auſſi conſervez. 4. On donnera encore, ſur le Mſ. de la Bibliotheque Royale de *France*, la *Vie de Mr. de Thou* juſqu'à l'an 1601. écrite par lui-même, mais plus ample que celle qui parut dans l'Edition de 1620. où Mrs. *Rigault* & *Du Puy* retrancherent bien des choſes, ou en altererent quelques autres, par des raiſons de prudence que le tems rendoit néceſſaires. Perſonne ne peut ignorer l'étroite relation de cette Piece, avec la grande Hiſtoire, puis qu'il eſt certain que l'Auteur n'entreprit la premiere que dans la vuë d'y éclaircir quelques endroits de l'autre, ou de la juſtifier contre ſes Ennemis, en s'y juſtifiant lui-même. Mr. *Buckley* nous donne là-deſſus un détail qui ne peut qu'intereſſer les Lecteurs. 5. On trouvera enfin dans cette nouvelle Edition une *Lettre* de Mr. de *Thou* au Preſident *Jeannin*, qui avoit déjà paru; une *Relation de la Conference de Londun* 1616. qui n'avoit point été imprimée; l'*Apologie pour l'Hiſtoire de Mr. de Thou*, écrite en 1620 par Mr. *Du Puy*; la *Defenſe* de

François

François de Thou, fils de l'Hiſtorien, par le même; les *Notationes*, ou Notes Critiques ſur l'*Hiſtoire de Mr. de Thou* par le nommé *J. B. Gallus*, c'eſt-à-dire, *Jean Machault* Jeſuite: une *Lettre* de Mr. de *Thou*, écrite à un Ami à l'occaſion de la Ligue: Une autre écrite par le même au Duc de *Bouillon* en 1593. ſur la Converſion de *Henri* IV. pluſieurs *Lettres* de *Cambden* à Mr. *Du Puy*, deux Lettres de *Lingelsheim*, au même, & quantité d'autres pieces de la même nature. Ajoutez à tout cela que les *Variantes*, ſoigneuſement recueillies, ſeront miſes au bas de la Page; que l'on y placera auſſi des Notes ſur les endroits qui ont beſoin d'être éclaircis, ou rectifiez, & que les noms propres des lieux & des perſonnes, peu reconnoiſſables dans le *Latin* de Mr. de *Thou*, ſeront donnez dans leur état naturel; quelque grande qu'ait été la peine qu'il a fallu pour ce travail, même après tous les ſecours que l'on avoit pour cela.

Je ſuis perſuadé que ces Avis feront un extrême plaiſir à tous les intéreſſez, auxquels on donnera beaucoup plus qu'on ne leur avoit fait eſperer. Mr. *Buckley* merite leur reconnoiſſance, & celle du public, pour l'attention ſinguliere qu'il a donnée à cette Edition, dans le deſſein de n'y laiſſer rien à deſirer, il en marque lui-même beaucoup, envers les perſonnes qui lui ont fourni les ſecours, les lumieres, ou les Conſeils néceſſaires. Aux Seigneurs, aux Gentilshommes & aux Savans *Anglois*, qu'il remercie nommément, il joint Mr. le Cheva-

Chevalier *Garelli*, premier Medecin & Bibliothecaire de l'Empereur, qui lui a généreuſement communiqué tout ce que cette riche Bibliotheque contenoit d'utile pour le deſſein de l'Editeur, & Mr. le *Duchat*, qui lui a auſſi envoyé pluſieurs *Notes* curieuſes, que cet habile homme avoit faites ſur l'Hiſtoire de Mr. de *Thou*.

A la fin de cette troiſieme *Lettre*, on en lit une de Mylord *Carteret*, qui eſt proprement un Eloge de l'Illuſtre Hiſtorien, & de ſon Ouvrage. Le tout eſt terminé par la liſte des perſonnes qui ont ſouſcrit pour les ſept Volumes in fol. de cette nouvelle Edition. On y voit tant de grands noms & ſi peu de Libraires qu'il y aura vraiſemblablement bien des gens qui regretteront de n'avoir pas profité de l'avantage des ſouſcriptions, pendant qu'ils en avoient le moyen. Je n'ai trouvé ſur cette liſte que 78. Etrangers, desquels il y en a 39. pour la *France*; cinq pour *Veniſe*, & le reſte pour le *Nord*, & pour l'*Allemagne*, n'y ayant pour la *Hollande* qu'un ſeul Libraire d'*Amſterdam* qui paroiſſe au rang des Souſcripteurs, pour 6. ou 7. Exemplaires.

ARTICLE XVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

LA diſpute ſur les Devoirs moraux & les Devoirs poſitifs n'eſt pas encore finie (*a*). Le Dr. Sykes a repliqué au Dr. Waterland (*b*) dans un Ecrit intitulé: *A Defence* &c, c'eſt-à-dire, *Defenſe de la Réponſe aux Remarques ſur l'Expoſition du Catechiſme de l'Egliſe Anglicane par le Dr. Clarke, où l'on établit la Difference qu'il y a entre les Devoirs moraux & les Devoirs poſitifs: ou Reponſe à une Brochure intitulée Conſiderations ſur la Nature, l'Obligation & l'Efficace des Sacremens.* In 8. Le Dr. Waterland pour mettre les Devoirs poſitifs de la Religion au niveau ou même au deſſus des Devoirs moraux, pretend que la Loi de Dieu eſt le fondement & la regle du bien & du mal moral: le Dr. Sykes n'en convient pas. Il ſoutient qu'il y a une difference éternelle & neceſſaire entre le Bien & le Mal Moral, qui reſulte de la nature des choſes & de la relation qu'elles ont entr'elles; & qu'en faiſant dependre cette difference de la Loi divine ou du bon plaiſir de Dieu, on la rend arbitraire, enſorte que Dieu pouvoit commander le Vice & ordonner aux hommes d'être injuſtes, ingrats &c. Comme le Dr. Waterland

a

(*a*) Voyez le Tome IV. de cette *Bibliotheque* p. 461.
(*b*) Ces Ecrits de part & d'autre ſont anonymes.

pretendu que cette distinction entre les Devoirs moraux & les Devoirs positifs a produit le Deïsme, le Dr. Sykes a mis à la fin de cet Ecrit un *Appendix*, où après avoir refuté ce qu'il dit là-dessus, il indique la veritable cause du Deïsme, & fait voir comment il faut s'y prendre pour ramener les Deïstes au Christianisme. Le Dr. Waterland ne s'est pas rendu. Il a encore publié une Brochure sous le titre de *Supplément au Traité, intitulé, Considérations sur la Nature, l'Obligation, & l'Efficace des Sacremens de l'Eglise Chrétienne; où l'on examine plus particulierement la Nature & la Valeur des Institutions positives, & où l'on répond aux Objections.* Il vouloit avoir le dernier, mais la Duplique du Dr. Sykes est actuellement sous la Presse.

Mr. Bott, Recteur de Spixworth, a fait imprimer le Sermon qu'il prêcha à Norwich le 17. Avril 1730. lorsque l'Archidiacre de ce Diocèse fit la Visite. Il y fait voir que la distinction qu'il y a entre la Vertu & le Vice est necessaire & inalterable, que la Revelation suppose necessairement cette distinction, & qu'on ne sauroit prouver autrement que la Religion que Dieu nous a revelée est veritable & certaine. Ce Sermon est intitulé: *Morality, founded in the Reason of Things* &c, c'est-à-dire, *Que la Morale est fondée sur la raison des choses, & qu'elle est le fondement de la Revelation.* L'Auteur raisonne avec beaucoup de netteté & de force. Il paroit plusieurs Ecrits contre le Livre du Dr. Tindal, *le Christianisme aussi ancien que la Creation* &c. Un Anonyme a publié *Christianity* &c, c'est-à-dire, „ Le Christianisme n'est „ pas aussi ancien que la Creation: ou Essai sur „ l'Origine de la Revelation divine, dans lequel

„ on fait voir que la Religion ne ſauroit ſubſiſter, „ ſans une Revelation divine, &c.

Le Dr. Burnet nous a auſſi donné, *The Argument ſet forth in a late Book* &c, c'eſt-à-dire, *Revûë & Refutation d'un Ouvrage imprimé depuis peu, intitulé, le Chriſtianiſme auſſi ancien que la Creation; redigée en Conferences. Par Thomas Burnet, D. en Th. Chanoine de Salisbury, & Recteur de Wepkington dans Wiltshire. I. Conference.*

Le Dr. Waterland a été chargé de refuter cet Ouvrage, & il a deja publié, mais ſans ſe nommer, *Scripture vindicated* &c, c'eſt-à-dire, *Defenſe de l'Ecriture: ou Reponſe à un Livre intitulé, le Chriſtianiſme auſſi ancien que la Creation. Partie I.* Dans cette Brochure, il examine les paſſages de la Geneſe ſur leſquels le Dr. Tindal avoit fait des difficultez, & promet d'examiner les autres dans une autre Brochure. Cet Ecrit n'a pas répondu à l'attente du Public.

Le Docteur Tindal a répondu à la ſeconde Lettre Paſtorale de Mr. l'Evêque de Londres & n'y a pas oublié le Dr. Waterland: *A Second Adreſſe* &c, c'eſt-à-dire, *Seconde Adreſſe aux Habitans des deux grandes Villes de Londres & de Weſtminſter, écrite à l'occaſion d'une ſeconde Lettre Paſtorale. Avec des Remarques ſur l'Ecrit intitulé Defenſe de l'Ecriture, & ſur quelques autres Brochures.* Mr. l'Evêque de Londres ayant dit qu'il ſe propoſoit dans ſa ſeconde Lettre Paſtorale de combatre quelques Ecrits où l'on ſoutenoit que *la Raiſon eſt un Guide ſuffiſant dans les matieres de la Religion, ſans le ſecours de la Revelation*, le Dr. Tindal fait voir que dans ſa premiere Adreſſe il n'a rien avancé de ſemblable, & que ce qu'il a dit touchant la Suffiſance de la Raiſon étoit relatif à l'état où ſe trouvoient

voient tant de Peuples qui ne connoiſſoient point de Revelation, & qui n'avoient d'autres lumieres ſur la Religion, que celles que la Raiſon leur fourniſſoit. C'eſt ſur ce pié qu'il defend la Suffiſance de la Raiſon, & qu'il répond aux raiſonnemens du Prelat. Il y a une courte Digreſſion contre le Dr. Waterland; & comme ce Théologien l'avoit extremement maltraité, il le traite auſſi ſans menagement, pour faire ſentir à ce *Don Furioſo*, dit-il, combien il y a de la folie & de l'extravagance à traiter les autres comme il fait.

Mr. Jackſon a ſoutenu la même Theſe que le Dr. Tindal, dans un Ecrit intitulé, *A Plea for Human Reaſon* &c, c'eſt-à-dire, *Defenſe de la Raiſon humaine, où l'on fait voir qu'elle eſt ſuffiſante dans les matieres de la Religion.* Cet Ecrit eſt en forme de Lettre adreſſée à l'Evêque de Londres, & on y refute ce qu'il a dit ſur ce ſujet dans ſa ſeconde Lettre Paſtorale. Il y a auſſi quelques traits aſſez vifs contre le Dr. Waterland.

Mr. Chubb s'eſt auſſi declaré en faveur de la Raiſon, dans une Brochure qui a pour titre: *A Diſcourſe* &c, c'eſt-à-dire, „ Diſcours ſur la Raiſon par rapport à la Religion & à la Revelation divine: où l'on montre que la Raiſon „ eſt, ou qu'elle doit être un Guide ſuffiſant „ dans les matieres de Religion: Ecrit à l'occaſion de la ſeconde Lettre Paſtorale de Mr. l'Evêque de Londres. A quoi l'on a ajouté quelques Reflexions ſur l'Excellence & l'utilité comparative des Devoirs moraux & des Devoirs poſitifs: Ecrites à l'occaſion de la diſpute qu'a fait naitre l'Expoſition du Catechiſme de l'Egliſe „

„ gliſe Anglicane du Dr. Clarke. Par Thomas „ Chubb ".

L'Ecrit ſuivant eſt traduit du François, quoiqu'on n'en avertiſſe pas le Lecteur. *A Diſcourſe* &c, c'eſt-à-dire, *Diſcours Hiſtorique & Critique ſur l'Apocalypſe attribuée à St. Jean: où l'on examine ſi cet Apôtre en eſt l'Auteur, le ſort different qu'a eu cet Ouvrage, & les oppoſitions qu'on a faites à ſa reception pendant pluſieurs ſiecles.* In 8. Le Manuſcrit dont le Traducteur s'eſt ſervi n'étoit pas correct, ce qui fait que ſa Traduction eſt quelquefois obſcure, ou même inintelligible. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur voulût publier l'Original.

Mr. Allen, Docteur en Medecine & Membre de la Societé Royale a publié une brochure intitulée : *Specimina Ichnographica: contenant quelques nouvelles Inventions & Experiences, particulierement la maniere de donner du mouvement à un Vaiſſeau dans un Calme; d'élever l'eau par le moyen du feu, de faire ſecher le Malt* &c.

On vient de publier, *The preſent State* &c, c'eſt-à-dire, *L'Etat preſent du Cap de Bonne Eſperance: ou Relation des differentes Nations des Hottentots, de leur Religion, leur Gouvernement, leurs Loix, Coutumes, Ceremonies, & Opinions: de leur maniere de faire la Guerre, leurs Profeſſions, Langage, Genie &c. Avec une Hiſtoire abregée de l'Etabliſſement des Hollandois à ce Cap. Traduit de l'Original Allemand de Mr. Pierre Kolben par Mr. Medley: & enrichi de figures en taille-douce.* In 8. Le Traducteur y a mis une aſſez longue Preface, où il fait pluſieurs reflexions ſur l'Hiſtoire & ſur les Hiſtoriens en général, & montre l'influence que les differens temperamens ont ſur ceux qui écrivent. Il met ſon Auteur au rang des phlegmatiques. Il

dit

dit que c'eſt ici plutôt un Abregé de ſon Livre qu'une Traduction: qu'il a retranché ſes reflexions longues & ennuyeuſes, & ſes raiſonnemens lorſqu'ils lui ont paru manquer de juſteſſe.

On a fait une ſeconde Edition de la *Pharmacopée du College royal des Medecins d'Edimbourg*, traduite en Anglois avec des Remarques par Mr. Shaw, Docteur en Medecine. In 8.

Le Dr. Tilly a publié, *A Preſervative* &c, c'eſt-à-dire, *Preſervatif contre les progrès de l'Infidelité & de l'Apoſtaſie de ce Siecle: contenant trois Diſcours prononcez devant l'Univerſité d'Oxford. Par Guillaume Tilly, Docteur en Théologie, Recteur de Albury & Godington dans le Comté d'Oxford. Avec une longue Preface écrite à l'occaſion des procedures publiques qu'on a faites contre les blaſphemes de Woolſton.* In 8.

Mr. Webſter, Curé de l'Egliſe de St. Dunſtan à l'Oueſt, a traduit en Anglois la Verſion du *Nouveau Teſtament de Mr. Simon avec des Remarques.* 2. Vol. In 4.

La nouvelle Traduction Angloiſe du Nouveau Teſtament qui parut il y a quelque temps avec l'Original Grec à côté, a été critiquée. *A Critical Examination* &c, c'eſt-à-dire, *Examen Critique du nouveau Texte & de la nouvelle Verſion Angloiſe du Nouveau Teſtament; où l'on découvre & on refute le Texte corrompu de l'Editeur, ſes fauſſes traductions, & ſes Notes erronnées. Par Leonard Twells, Vicaire de Ste. Marie à Marlborough. I. Partie.* In 8. pagg. 166. Dans la ſeconde Partie on defendra le Canon du Nouveau Teſtament contre le Traducteur, & on fera des Remarques ſur ſa Chronologie des Livres du Nouveau Teſtament.

Mr. Rival mourut il y a quelques Mois. Mr.

Echard eſt mort depuis peu. Il a publié pluſieurs Ouvrages, & entr'autres une Hiſtoire d'Angleterre, qui n'eſt point eſtimée.

Le R. P. le Courayer a répondu au dernier Livre du P. le Quien: cette Reponſe fera deux Volumes in 12.

E T O N.

On a imprimé ici *Catalogus Alumnorum è Collegio regali Beatæ Mariæ de Etona in Collegium regale Beatæ Mariæ & Sancti Nicolai apud Cantabrigienſes cooptatorum, ab anno Domini* 1444, *ejusdem Collegii Etonenſis fundationis primo, uſque ad annum* 1730. C'eſt une brochure in 4. de 28. pages.

D' A M S T E R D A M.

Les Wetſteins & Smith donneront bientôt au Public une nouvelle Edition de *Thucydide Grec-Lat.* Fol. où le *Texte* & auſſi le *Scholiaſte* ſeront corrigez ſur les meilleurs *Manuſcrits*, dont on n'a pas pu obtenir les Collations jusqu'à preſent. On y trouvera une infinité de *Notes* des plus curieuſes pour l'Eclairciſſement du *Texte*, de l'*Hiſtoire*, de la *Géographie*, & de la *Chronologie Ancienne* &c, de la façon de Mr. *J. Waſſe* Savant d'*Angleterre*, qui a donné ci devant une belle Edition de *Salluſte* in 4. & auſſi de la façon de Mr. *C. Duker*, Profeſſeur celebre à *Utrecht*; on y ajoutera pluſieurs nouveaux *Indices* très-intereſſans.

Les mêmes Libraires ſont auſſi ſur le point d'achever la ſuite des *Commentaires Latins de Mr. Le Clerc, ſur le Vieux Teſtament, depuis le Commencement de Job*, ce qui fera deux Volumes, in Fol.

Fol. De ſorte qu'avec le *Hammond in Novum Teſtamentum*, traduit par Mr. *Le Clerc* & augmenté de ſes *Notes*, lesdits Libraires ſeront en état de pourvoir le Public des *Commentaires de Mr. Le Clerc, ſur la Bible entiere*, en 5. Vol. in folio, ayant acheté les Exemplaires & le Droit de Copie de ces Ouvrages.

Les mêmes Libraires donneront dans peu de ſemaines une nouvelle Edition de l'*Homere de Madame Dacier*, faite ſur la derniere Edition de *Paris*, augmentée de nouvelles *Remarques* & de *Reflexions*, ſur la *Preface de Monſieur Pope, par Mad. Dacier elle-même.* Cette Edition eſt enrichie du *Deſſein du Bouclier d'Achille* tiré de l'*Apologie d'Homere, par Mr. Boivin* de l'Academie Françoiſe; *& d'autres Planches*; des *Remarques de Mr. Pope ſur Homere, & ſur ſa Vie*, & de *deux Indices* fort amples pour l'*Iliade* & pour l'*Odyſſée:* il n'y en a point dans les Editions précedentes ni de *Paris* ni de *Hollande.*

Les mêmes Libraires conjointement avec J. Hofhout Libraire de Rotterdam, travaillent à une Edition des plus magnifiques des *Avantures de Telemaque*, in Quarto, ſous les Auſpices de ſon Excellence Mr. le Marquis de Fenelon, Ambaſſadeur de S. M. très-Chrét. à la Haye, neveu de feu Meſſire François de Salignac, De la Motte Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, Auteur de ces *Avantures.* Cette Edition ſera ornée *de vingt quatre Tailles douces* deſſinées & gravées, par Mr. Picart, & par d'autres habiles Maitres de ce *Païsci* & de *Paris*, outre *le Titre-Planche* de Mr. Picart. On mettra auſſi le *Portrait* de l'Auteur, in 4. deſſiné & gravé par Meſſieurs Drevet, Pere & Fils, à *Paris*, d'après le *Paſtel*, que ſon Ex-

cellence Mr. le Marquis de Fenelon a en depot, & qu'il reconnoit pour l'*unique Portrait authentique* de Mr. de Cambray. De plus Mr. *De Ramſay* Auteur des *Voyages de Cyrus*, & du beau *Diſcours ſur le Poëme Epique* qui eſt à la tête des *Avantures de Telemaque*, s'eſt chargé d'augmenter ce *Diſcours*, & d'enrichir l'Edition de ſes *Notes*. Le Public peut compter, que les Libraires ne manqueront pas de s'acquitter de leur devoir pour faire que la Correction, la Beauté du Caractere & du Papier de cette Edition repondent à tous ces Avantages, & aux Eſperances qu'on en peut raiſonnablement concevoir. De ſorte que la preference de cette Edition à celle qui vient d'être faite *à Paris* in 4. ne ſouffrira aucune diſpute; outre que cette Edition de *Paris* a été faite à *la hâte, à l'inſçu & au grand mécontentement* de Mr. le Marquis de Fenelon & de toute la Famille.

Les mêmes Libraires viennent d'achever & debitent actuellement: CL. ÆLIANI *Sophiſtæ Varia Hiſtoria, cum Notis integris Conradi Geſneri, Johannis Schefferi, Tanaquilli Fabri, Joachimi Kuhnii, Jacobi Perizonii, & Interpretatione Latina Juſti Vulteji, innumeris in locis emendata. Curante Abrahamo Gronovio, qui & ſuas adnotationes adjecit.* In 4. deux Volumes.

Pierre Humbert Libraire, publiera dans peu: *L'Hiſtoire de la Guerre des Huſſites & du Concile de Bale, enrichie de Portraits & de Vignettes, par Mr.* LENFANT. In 4. 2 Vol. Auſſi *Les Satyres & Oeuvres de* REGNIER, *avec des Remarques, par Mr. Broſſette, Auteur du Commentaire ſur Boileau.* In 4. fig. Auſſi *Recueil de Piéces Importantes ſur divers ſujets, par Mr.* BARBEYRAC, *Profeſſeur en Droit.* In 12. 2 Vol.

Le

Le même Libraire a ſous Preſſe: *La Vie de Mahomed, par le Comte de Boulainvilliers.* In 8. Auſſi *Reflexions nouvelles ſur les Femmes & Lettres ſur la Veritable Education, par Madame la Marquiſe de Lambert.* 2 Volumes in 12. Il vient d'achever le Tome XX. *de la Bibliothéque Germanique.* In 8.

François Changuion, Libraire d'Amſterdam, donnera dans peu de tems une nouvelle Edition des *Caracteres de Theophraſte & de la Bruyere*, avec la *Defenſe de la Bruyere contre Vigneul-Marville*, par Mr. *Coſte* en 2 Vol. in 12. Cette Edition eſt très-bien imprimée. Mr. *Coſte* l'a revue exactement & a rétabli divers endroits fautifs en conſultant & comparant enſemble les meilleures Editions précedentes. Il a auſſi rectifié la ponctuation que l'Auteur avoit fort negligée. De plus il a ajouté quelques Remarques à la Traduction de Theophraſte.

Le même Libraire a achevé d'imprimer ſes Tomes IX, X, XI, XII. de l'*Hiſtoire & Memoires de Litterature de l'Academie des Inſcriptions & Belles Lettres.* In 12.

TABLE

TABLE DES ARTICLES.

I. MR. TINDAL, *la Religion Chrétienne auſſi ancienne que la Creation &c.* Tom. I. pag. 281

II. *Le P.* LE QUIEN, *Nullité des* ORDINATIONS ANGLICANES, *contre la* Defenſe *du P.* LE COURAYER. 282

III. *Mr.* GUILLOT DE MARCILLY, *Relation d'un Voyage en* HOLLANDE *&c.* 301

IV. *Memoires de Mr. du* GUE' TROUIN, *Chef d'Eſcadre &c.* 309

V. *Memoires du Comte de* FORBIN, *Chef d'Eſcadre &c.* 316

VI. *Lettre de Mr. de* JULIEN SCOPON, *ſur un Extrait du* Journal des Savans. 325

VII. *Oeuvres de Mr.* BOILEAU DESPREAUX, *avec des* Notes. 329

VIII. *Le* CHRISTIANISME *mis dans la vraie Lumiere, par un Philoſophe Payen Converti.* 350

IX. *Lettre à Mr.* DES MAIZEAUX, *au ſujet de Mr.* ARNAULD D'ANDILLY. 356

X. *Re-*

TABLE des ARTICLES.

X. *Reflexions sur les* FEMMES. 386

XI. CHARLES LA MOTTE, *Essai sur la* PEINTURE *& sur la* POESIE, *avec un* Appendix *concernant les* OBSCENITEZ *chez les Peintres.* 391

XII. DES MAIZEAUX, *Lettres de Mr.* BAYLE *&c.* 406

XIII. RICHARD BRADLEY, *Nouvelles Decouvertes concernant la Culture des* JARDINS. 426

XIV. JAQ. AUGUSTE BLONDEL, *le Pouvoir de l'*IMAGINATION *de la Mere sur le* FOETUS. 432

XV. *Mr.* MAYNARD, *Lettre à un Protestant pour l'inviter à entrer en Conference &c.* 454

XVI. *Le Docteur* BEVERIDGE, *Pensées sur la* RELIGION. 460

XVII. BUCKLEY, *Lettre à Mr.* MEAD, *au sujet de la Nouvelle Edition de l'Histoire de Mr.* DE THOU. 468

XVIII. *Nouvelles Litteraires.* 474

CA-

CATALOGUE
DE LIVRES
NOUVEAUX.

Libri Latini.

CL. Æliani Sophiſtæ Varia Hiſtoria, cum Notis integris Con. Geſneri, Joh. Schefferi, Tan. Fabri, Joac. Kuhnii, Jac. Perizonii & Interpretatione Latina Juſt. Vulteii; innumeris in locis emendata, curante Abrah. Gronovio, qui & ſuas adnotationes adjecit. 4. 2 Tom.

S. Baſilii Archiepiſcopi Opera omnia quæ extant, vel quæ ejus nomine circumferuntur, ad MSS. codices caſtigata. Opera & ſtudio Monachorum ordinis Sancti Benedicti. fol. 3 Tom.

B. G. Struvii Icti &c. Corpus Hiſtoriæ Germanicæ a prima Gentis origine ad annum usque MDCCXXX. ex genuinis Hiſtoriarum monumentis, diplomatibus & actis publicis illuſtratum &c. Fol. 2 Tom.

——— Ejusdem Juris publici Prudentia ex Hiſtoriarum monumentis legibus & Obſervantia Imperii actis publicis declarata, & ad præſentem ſtatum directa. Editio nova. 8.

Scriptorum Rerum Germanicarum, præcipue Saxonicarum, in quibus ſcripta & monumenta illuſtria pleraque hactenus inedita tum ad Hiſtoriam Germaniæ generatim, tum ſpeciatim Saxoniæ ſup., Miſniæ, Thuringiæ & Variſciæ ſpectantia &c. maximam partem collegit J. Burch. Menchenius &c. Tom. III. Fol.

G. E.

G. E. Stahlii Experimenta, Obſervationes, Animadverſiones CCC. numero Chymicæ & Phyſicæ. 8.

J. Reinh. Ruſii Digreſſio Apologetica de deſcenſu Chriſti ad Inferos &c. 8.

F. Turretini Compendium Theologiæ Didactico-Elencticæ conſcriptum a Leon : Ryſſenio. Editio Nova. 4.

Dan. Vink Amœnitates Philol-Medicæ in quibus Medicina a ſervitute liberatur &c. 8.

Amœnitates Literariæ, quibus variæ Obſervationes, ſcripta item quædam anecdota & rariora opuſcula exhibentur Tomus decimus tertius. 8.

J. Frid. Wernheri Diſquiſitionum Juridicarum Collectio nova. 4.

F. Wokenii Enallage è N. T. Græci Textus præcipuis & plurimis Locis ubi cum ſpecie quadam adeſſe credebantur exterminatæ. 8.

Livres François.

Dictionnaire Hiſtorique, Critique, Chronologique, Geographique & Litteral de la Bible. Nouv. Edition, revue, corrigée & augmentée, dans laquelle le Supplement a été exactement refondu, par le Pere A. Calmet. fol. 4. Tom.

Les Monumens de la Monarchie Françoiſe, qui comprennent l'Hiſtoire de France, avec les figures de chaque Regne, que l'Injure des Temps a épargnées, par le R. P. B. de Montfaucon. fol. Tom. 2.

Inſtructions pour les Jardins fruitiers, & Potagers, avec un Traité des Orangers, & des Reflexions ſur l'Agriculture. Par Mr. de la Quintinye. Nouv. Edition. 4.

Hiſtoi-

Hiſtoire du Peuple de Dieu, depuis ſon Origine juſqu'à la Naiſſance du Meſſie, tirée des ſeuls Livres Saints, ou le Texte Sacré des Livres de l'ancien Teſtament, reduite en un Corps d'Hiſtoire. 4. 7 *Tom.*

Les Voyages & Avantures du Capitaine R. Boyle, où l'on trouve l'Hiſtoire de Madem. Villars; celle d'un Eſclave Italien, & celle de Dom Pedro Aquilio, &c. avec la Relation du Voyage, du Naufrage & de la conſervation du Sr. Caſtelman, &c. 2 *Tom. fig.*

Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Theologiques & Moraux ſur les évenemens les plus memorables du V. & du N. Teſtament, par Mr. Saurin. Tom. 3. & 4. 8.

Penſées Secretes ou Reflexions ſur la Religion avec des Reſolutions pratiques qui en ſont tirées, avec des Reflexions ſur la Vie Chrétienne. 12. 2 *Tom.*

Les Avantures du Baron de Fœneſte, par Théodore Agrippa d'Aubigné, &c. 8. 2 *Tom.*

Supplement à l'Hiſtoire des Guerres Civiles de Flandre ſous Philippe II. Roi d'Eſpagne du Pere Famien Strada & d'autres Auteurs &c. 8. 2 *Tom.*

La Vie de Pierre Mignard, premier Peintre du Roi, par Mr. l'Abbé de Monville, avec le Poëme de Moliere ſur les peintures de Val de Grace, & deux Dialogues de Mr. de Fenelon, Archevêque de Cambray ſur la Peinture. 12.

Hiſtoire de la Fable conferée avec l'Hiſtoire Sainte, où l'on voit que les grandes Fables, le culte & les Myſteres du Paganisme ne ſont que des Copies alterées des Hiſtoires, des Uſages & des Traditions des Hebreux, par Mr. de Lavaur. 12.

Traité de la Verité de la Religion Chrétienne, tiré du Latin de Mr. J. A. Turretin &c. 8.

TABLE

TABLE
DES
MATIERES.

A.

ABBOT, Archevêque de Cantorbery, tue un homme en tirant à une bête. 213. Refuse de juger dans le Divorce du Comte d'Eſſex. 183

Abbot (*Robert*) attaque le Dr. Laud dans un Sermon. 214

Adrien, Empereur Romain; ſes guerres contre les Juifs ſont des Fables. 85

Agger, ce que veut dire ce mot. 112

Albert d'Aix, cité. 89

Algerien, heroiſme extraordinaire d'un Algerien. 318. Voiez *Choiſeul*.

Allegories, les derniers qui s'attachent à l'étude des Allegories croient toujours avoir mieux rencontré que les autres. 21

Ambrun (*l'Archevêque d'*) Voyage en Angleterre. 233. *& ſuiv.*

Amour; les Auteurs des Tragedies n'ont d'autre reſſource que l'Amour pour étendre leurs pieces. 52. Intereſſe les gens de tout âge & ſexe. 54

Amour Conjugal eſt propre au Theatre. 64. Doit être reciproque. *Ibid. & ſuiv.*

Anachroniſmes, doivent être évités chez les Peintres. 392

Anciens, pourquoi les Anciens ont mieux écrit que les Modernes. 158

Andilly (*Arnauld d'*) ſes *Lettres* citées. 364, 369, & 371. Son Demêlé avec le Preſident de Gramond. 365. *& ſuiv.* S'il a trahi le Comte de Schom-

Schomberg. 371. *& ſuiv.* 382, 383. *& ſuiv.* Voiez *Schomberg.*
Arglois, n'ont ni Sacrifice ni Sacerdoce. 295
Animaux, il y en a que le froid fait éclore; expérience là-deſſus. 331
Anne de Dannemarc, Reine d'Angleterre, ſa mort. 199
Anthologie citée. 97
Appien cité. 84
Arbres, extrême Vieilleſſe de quelques Arbres. 428
Archi, fou à la Cour d'Angleterre. Voiez *Jaques* I.
Argument Théologique. 439. *& ſuiv.*
Ariſtote; ſa Philoſophie n'étoit propre qu'à enſeigner l'art de pointiller. 8
Arnold (*Simon Jean*) ſavant Danois, publie une Traduction Latine de quelques Oeuvres du Chancelier Bacon. 42
Articles Fondamentaux, reflexions ſur ces Articles. 11. *& ſuiv.*
Arundel (*le Lord*). Voiez *Spencer.*
Attaques, recherches ſur les Attaques des Places chez les Anciens. 110, 128
Auberge, Ordination des Prêtres faite dans une Auberge. 283--287
Auteurs doivent imiter les Avocats, en quoi. 435. & 436
Azoth, ville aſſiegée pendant vingt ans. 128

B.

BACON (François), Chancelier d'Angleterre, ſes *Oeuvres.* 5, 15, 10, 35, 39, 42. *& ſuiv.* Son Traité *de Augmentis Scientiarum.* 8. Son *Novum Organum.* 13. Sa *Sageſſe des Anciens.* 17. Sa *Nouvelle Atlantide.* 19. Son Apologie dans l'affaire du Comte d'Eſſex. 46. Accuſé de Corruption. 204.

204. Particularitez de ſon hiſtoire. 27, 28, 29, 34. & 35
Baillet, ſes *Jugemens des Savans.* 49
Baliſte, machine de Guerre. 135
Baloans, gens ainſi nommez. Voiez *Miſſionaires.*
Bayle (*Mr.*) cité. 8, 132, 345, 367
Beau, en quoi conſiſte le Beau dans la Peinture. 393
Belier, recherches ſur cet Engin des Anciens. 117, 139
Benoît (*Mr.*) ſon Demêlé avec Mr. Jaquelot. 411
Beveridge (*Guillaume*) ſes *Penſées ſecretes.* 461, 463, 465. Refuſe d'accepter un Evêché qui avoit été ôté à un autre par l'Autorité temporelle. 462
Blondel (*Jaq. Auguſte*) ſon *Examen du Pouvoir de l'Imagination* &c. 432, 443. *& ſuiv.* Sa querelle avec Mr. Turner. 434. *& ſuiv.* & 452. *& ſuiv.*
Boheme; guerre en Allemagne au ſujet de la Couronne de Boheme. 206
Boileau (*Nicolas*) ſes *Oeuvres.* 329. Critiqué. 333, 334, 336, 337. Son *Art Poëtique* cité. 334. Quelques paſſages de ſes Poëſies éclaircis. 339, 345, 346. Sa I. Epitre au Roi. 342. Son *Lutrin.* 349
Bollen (*Anne*) faits qui la regardent. 37. *& ſuiv.*
Bradley (*Richard*(Ses *Nouvelles decouvertes concernant la Culture des Jardins.* 426, 431
Brêches, maniere dont les Anciens defendoient les Brêches. 137
Briſtol (*Digby Comte de*). Voiez *Digby.*
Broſſette (*Mr.*), Avocat de Lyon, ſes *Notes* ſur les Oeuvres de Boileau. 330. *& ſuiv.* Repris. 344, 346
Brutus, Medaille frappée en ſon honneur. 78
Buchanan (*George*), ce qu'il dit du Roi Jaques. 174
Buckingham (*le Duc le*) ſon Voyage en Eſpagne

avec le Prince de Galles. 217, 219. *& suiv.* & 225. Voiez *Villiers.*

Buckley (*Samuel*) ſa *Troiſieme Lettre* touchant ſon Edition de l'Hiſtoire de Mr. de Thou. 468. *& ſuiv.*

Burnet (*Mr.*) ſon *Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre.* 38

C.

CAPISTRAN (Jean) Pere Recollet, fait pleuvoir des Cailloux par ſes prieres. 121, 122

Capitulations doivent être inviolablement obſervées. 140

Carr (*Robert*) Comte de Somerſet, ſon avancement. 178. Ses Intrigues avec la Comteſſe d'Eſſex. 181, 183. Voyez *Somerſet.*

Catapulte, machine de guerre. 119

Cavalerie. Reflexions ſur ſon Uſage dans la guerre. 125

Cecil (*le Lord*), Equivoque dont il ſe ſervit pour perdre Rawleigh. 166

Chair, Defenſes de manger de la chair. 23

Chamberlayne (*Jean*) ſon *Etat preſent de la Grande Bretagne.* 29. & 45

Chapelle (*Mr. de la*) ſa *Reponſe à Mr. Maynard.* 460

Charles, Prince de Galles, écrit au Pape. 219. Son Voyage en Eſpagne. 222

Chaſſe; la Chaſſe eſt interdite aux Eccleſiaſtiques par les Canons. 213

Chevaliers Baronets; établiſſement de cet Ordre. 177

Choiſeul, Officier François, ſauvé de la mort par la generoſité d'un Turc. 319

Chriſtianiſme mis dans la vraie lumiere, Livre qui porte ce titre. 350, 354

Chryſippe, trouvoit la Philoſophie Stoïcienne dans les Fables de l'Antiquité. 20

Chymiſtes pretendent que les Metamorphoſes des Corps ſont un Emblême de leurs Experiences faites

faites par le fourneau. 20
Ciceron cité. 100
Clarendon (le Comte de) ſon *Hiſtoire des Guerres Civiles d'Angleterre.* 154, 155, 156
Cohorn ſon *Syſtême des Fortifications.* 137
Commandant, un Commandant de Place perd ſon droit de commander, quand il n'agit pas conformement à ſes ordres. 140
Communion Chrétienne, ſes Liens. 12
Conſpiration des Poudres. 172
Conſtance, Miniſtre du Roi de Siam, dupe des Jeſuites. 319
Conway (le Lord) Lettre que lui écrit le Roi Jaques I. 226
Corbeau, machine de Guerre. 144. *& ſuiv.*
Corbeau à tenaille, eſpece de Machine. 147
Contradictions, remarques ſur les Contradictions dans les Pieces de Théatre. 65
Corneille (Pierre) en jugeant de ſon genie, il faut le conſiderer en ſon entier, & non pas dans des Pieces particulieres. 67. Ses Ouvrages ſont la meilleure Regle pour le genre Dramatique. 49
Courayer (le Pere) ſa *Defenſe des Ordinations Anglicanes.* 283
Couronne, aucun Peuple ne peut diſpoſer de la Couronne. 201
Critique, fait durer plus long-tems les Ouvrages critiquez. 61. A rarement fait tomber un bon Ouvrage. *ibid.*
Critiques, comparez avec des Traitres. 61
Crouſaz (Mr.) ſa *Logique.* 14

D.

DAillon (les Freres) faits qui les regardent. 410
Defenſe des Places, l'étude en eſt negligée. 127. Voiez auſſi 130.
Democrite, ſa Doctrine touchant les Origines du Mon-

Monde eſt contenue dans ce que les Mythologues diſent de Cupidon & Cœlus. 18
Des Maizeaux (*Mr.*) ſon Edition des *Lettres de Bayle.* 406, 409. Lettre qu'il écrit aux Libraires. 356
Des Marets (*Mr.*) cenſure Mr. Boileau. 337
Deſpotiſme eſt fondé ſur la Religon. 171
Deſpreaux. Voiez *Boileau.*
Dieu, dans quel ſens on peut dire que Dieu fait toutes choſes pour lui-même. 265, 271, 280, 267. Explication de ces mots *Dieu eſt Amour.* 269
Digby, Comte de Briſtol, ſa Conduite dans l'Affaire du Mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne. 197, 214, 225, 227. *& ſuiv.* Son Ambaſſade en Allemagne. 206
Dimanche, Ordonnance ſur l'Obſervation des Dimanches. 194
Diſputes; le public ne prend que peu de part aux Diſputes, quand elles vont au delà de leur veritable terme. 283
Dominis (*Marc Antoine de*) Archevêque de Spalatro, ſon hiſtoire. 198. *& ſuiv.*

E.

ECclesiastiques, doivent être diſtinguez de l'Egliſe. 159. Voiez *Chaſſe*.
Echard (*Laurent*) ſon *Hiſtoire d'Angleterre.* 157, 479. Sa mort. 480
Ecoſſois, Projet de leur Naturaliſation en Angleterre. 174. Voiez auſſi 43.
Ecriture Sainte, ſi elle eſt plus inintelligible que les Peres de l'Egliſe. 264
Egliſe, la Robe de l'Egliſe eſt de differentes Couleurs. 12. Voiez *Tunique.* Projet pour la réunion des Egliſes. 285
Elizabeth, Reine d'Angleterre, aimoit la Pompe dans la Religion. 160. Tolerante à l'égard des Catholiques Romains. 37. Exemple de ſa prudence. 36.

Elizabeth, Reine de Boheme, ſon mariage avec l'Electeur Palatin. 170
Empire, celui des hommes ſur la terre eſt fondé ſur l'*Image de Dieu*. 40
Ἐπιλαμβάνω, ſignification de ce mot. 84
Eſpagnols, étoient autoriſez de ſubjuguer les Americains. 41
Eſſex (*le Comte d'*) ſon Mariage. 180. Et Divorce. 183
Etienne (*Robert*) ſon *Treſor de la Langue Latine*. 240
Etienne de Byzance, repris. 91
Evangeliſtes, conte des quatre Evangeliſtes detenus en Priſon. 36
Evangile, eſt une Loi abſolument parfaite. 274
Evêque. Devenu d'Evêque Meunier, Proverbe. 454
Evremond (*Mr. de St.*) ſon Epitaphe 425
Ex, joint au nom d'une profeſſion ne ſignifie rien de malhonnête. 424
Examen, un ſincere Examen eſt le ſeul moyen de decouvrir en quoi conſiſte le veritable Chriſtianiſme. 256
Exemple, on s'en contente, au defaut de bonnes raiſons. 56.

F.

FABLES, ne ſont que l'Hiſtoire des anciens tems defigurée par la Tradition. 17. Voiez *Chryſippe*.
Fabricius (*Mr.*) ſa *Bibliotheque Greque*. 13
Faction, le bien de l'Etat ne peut être eſprit de faction. 153
Faits Hiſtoriques, il eſt permis d'y faire des Changemens pour les adapter à la Scene. 55. Comment on doit en agir à l'égard des faits de l'Ecriture. *ibid.*
Fare (*le Marquis de la*) ſes *Memoires* cités. 343
Femmes, de quelle maniere il faut s'y prendre pour leur plaire dans les Pièces de Théatre. 53. On n'a que peu de Spectateurs ſans elles. *ibid.*
Foi, la Foi en elle-même ne peut être ni vertu ni vice.

vice. 273. *& priced.*
Folard (*Mr. de*) Ses *Notes ſur Polybe.* 109. Critiqué. 143. *& ſuiv.*
Forbin (*le Comte de*) Ses *Memoires.* 316. Son hiſtoire. 318. Va avec une Ambaſſade à Siam. 319. Repand la terreur dans Veniſe. 322.
Fou à la Cour du Roi Jaques I. Voiez *Jaques I.*
Frideric, Electeur Palatin, vient en Angleterre. 178. Depouillé de ſes Etats. 202
Fulger de Chartres cité. 90

G.

GONDOMAR (*le Comte de*) grand favori de Jaques I. Roi d'Angleterre. 202. Ce qu'il dit de la Cour d'Angleterre. 203. Et du Roi. 217
Gowry (*le Comte*) Sa Conſpiration. 167
Gramond (*Barthelemi*) Son *Hiſtoire de France.* 365. & *n.* Voiez *Andilly.*
Grotius, ſon Ambaſſade en Angleterre. 186. Son *Droit de la Guerre & de la Paix.* 11
Gruter (*Jaques*) publie une Traduction Latine de la *Sylva Sylvarum* du Chancelier Bacon. 18
Gruter (*Iſaac*) donne au public quelques Ouvrages du Chancelier Bacon, avec une Lettre de Thomas Bodley à ce Chancelier. 16. Voiez auſſi 18
Gué Trouin (*Mr. de*) Ses *Memoires.* 399. Son Hiſtoire. *ibid. & ſuiv.* Ses Victoires. 311, 313. Son Expedition en Amerique. 314. Action genereuſe qu'il fait. 315

H.

HAMBDEN (*Jean*) ſon Caractere. 156
Hampton-Court, Conference qu'on y tient. 167. *& ſuiv.* Voiez *Jaques I.*
Hardouin (*le Pere*) Explication qu'il donne d'une Medaille. 76. *& ſuiv.* Repris. 85, 86, 102, 104, 106. Cité. 101
Helmſtad, Declaration de l'Univerſité de cette Ville. 458. *Hen-*

Henri IV. Roi de France, assassiné. 175
Henri, Prince de Galles, sa mort. 179. *& suiv.*
Hierarchie, tous ceux qui demandoient autrefois une Reformation, en vouloient à la Hierarchie. 160. Voiez *Presbyterianisme.*
High-Church-men & *Low-Church-men*, quelles gens ce sont. 255
Histoire, difference qu'il y a entre l'Histoire Divine & l'Histoire humaine. 9. *& suiv.*
Homere, ses Oeuvres ont été le Modele sur lequel Aristote a formé ses Regles de Critique. 49
Howel (*Jaques*), ses *Lettres.* 28

I.

JACOB, le stratageme qu'on lui attribue à l'égard de ses Brebis ne prouve rien de la force de l'Imagination sur le fœtus. 447
Jaques I. Roi d'Angleterre, son Avenement à la Couronne. 162. *& suiv.* Sa Conduite à la Conference de Hampton-Court. 168, 169. Son panchant au Papisme. 169, 170, 172, 173, 198, 212, 226, 233. Haï des Papistes. 172. Ses Favoris. 177. Sa Dissimulation. 162, 190, 191, 224, 232. Aime le Pouvoir Despotique. 168, 169, 171, 175, 176, 184, 203, 208, 209. Ses Equipages arrêtés par le Maire de Londres. 195. Joué sur le Théatre à Bruxelles. 206. Voiez aussi 192. Son savoir. 174, 176, 186. Raillé par son Archi-fou. 218. Trahit le Chevalier Rawleigh aux Espagnols. 196. Ses Demêlez avec le Parlement. 209, 226. Sa mort & son Caractere. 235 *& suiv.*
Jaquelot. Voiez *Benoit.*
ἐφυγὼν, signification de ce mot. 294
Imagination, son pouvoir & sa maniere d'agir. 442. *& suiv.* Diversité des Systemes au sujet de son pouvoir sur le Fœtus. 445
Infante d'Espagne, mariage entre elle & le Prince

de Galles. 197, 216, 219
Infanterie, ſon Utilité. 124
Initiales, maniere qu'ont quelques-uns d'expliquer les Medailles par les Lettres Initiales. 102
Inoioſa, Ambaſſadeur d'Eſpagne, preſente un Memoire au Roi d'Angleterre contre le Duc de Buckingham. 228
Jobert (*le Pere*) ſa *Science des Medailles*. 86
Julien Scopon (*Mr. de*) ſa Lettre ſur un Extrait du Journal des Savans. 325

K.

KENN (*Thomas*), Evêque, depoſé. 462

L.

LAMOTTE (*Charles*) ſon *Eſſai ſur la Peinture* &c. 319. Repris. 393, 394, 396
Langallerie (*Mr. de*). Voiez *Marcilly*.
Langbaine, ſon Edition de Longin. 338
Laud (*le Docteur*) ſon Avancement. 212, 213.
Lettre d'un Theologien Catholique à un Proteſtant &c. brochure ainſi intitulée. 454
Liebe (*Mr.*) ſa *Gotha Numaria*. 69
Logique, étendue que doit avoir cette Science. 13
Loi Naturelle, toutes les Sectes s'accordent à la reconnoitre. 262
Lopez (*Roderic*) Juif Eſpagnol, executé pour une Conſpiration contre Elizabeth Reine d'Angleterre. 46
Louis XIV. Roi de France, comparé avec Alexandre. 338
Lumiere Naturelle, il faut neceſſairement y avoir recours, pour apprendre ce qui eſt de notre devoir. 263.
Lutheriens, admis à la Communion par le Synode de Charenton. 4

M.

MACASSARS, valeur de ce peuple. 320. *& ſuiv.*
Macrobe, ſes *Saturnales*. 97

Marchand (*Mr.*) ſon Edition des *Lettres de Bayle*. 414, 416, 417, 418, 419, 420, 422, 424.
Marcilly (*Guillot de*) la *Relation d'un Voyage en Hollande pour convertir le Marquis de Langallerie*. 301, 307. *& ſuiv.*
Marie, Princeſſe d'Orange, ce qu'elle dit au ſujet des mauvais Princes. 159
Medailles, ſi les Médailles avoient d'autre uſage au commencement que de conſerver la memoire des Evenemens. 104. Explication de quelques Medailles. 75, 85, 88, 91, 93, 94, 95, 97, 99, 105, 107. Leur Utilité. 90. Voiez *Brutus* & *Sperling*.
Memoires, les Ecrivains des *Memoires* ne ſe propoſent guere que leur propre gloire. 316
Mercure, qui en trouva le premier l'uſage pour guerir les maux Veneriens. 129
Metaphyſique d'Amour. 387
Michel Ange, ce qu'il fit à l'égard d'une ſtatue de Cupidon qu'il avoit faite. 307
Mineurs, à qui on doit la Methode de decouvrir les endroits où ils travaillent. 120
Miſſionaires, leur lubricité. 321
Modene, aſſiegé. 141
Moïſe, ſa Conduite à l'égard des Iſraëlites & des Egyptiens. 14
Monologues, doivent être évités ſur le Théatre. 65
Monteil (*Mr. du*) ſes Remarques & Obſervations ſur les Oeuvres de Mr. Boileau. 334, 337, 339. & 342
Morel (*Mr.*) Plan qu'il envoye à Mr. Perizonius d'un Ouvrage ſur les Medailles. 79, & 80
Motte (*Mr. de la*) ſes *Oeuvres de Théatre*. 48, 52
Myſtere des Actes des Apôtres, eſpece de Comedie. 413

TABLE

N.

NEMESIS, il y eut plus d'une Déeſſe de ce nom parmi les Payens. 97. Relation qu'il y a entre cette Déeſſe & Apollon. *ibid.*

Notre Dame de Conſolation, Idole ainſi nommée. 352

O.

OFFICIERS, ne ſont pas aſſez d'attention ſur les Operations où ils ſe trouvent. 122

Oldmixon (*Mr.*) ſon *Hiſtoire d'Angleterre ſous la Maiſon des Stuarts.* 150

Olivarez. (*le Duc d'*) Lettre que lui écrit le Roi ſon Maître. 216

Opinion, de ce qu'une Opinion eſt generalement reçue il ne s'enſuit pas qu'elle ſoit bien fondée: exemples de cela. 442

Oppien, Poëte celèbre, donne une recette pour avoir de beaux Chevaux. 453

Ordinal, l'Ordinal Anglican eſt l'Ouvrage de l'Autorité ſeculiere. 297

Ordination, doit mettre quelque choſe d'*Intrinſeque* dans les Miniſtres. 295--298

"Ὀργανον ἀγράφον, Ouvrage d'Ariſtote ainſi nommé. 13. Voiez *Profeſſors Organi.*

Orthodoxie ſupplée ſouvent à toutes les autres Vertus. 290

Overbury (*Thomas*) empoiſonné. 182

P.

PAJON (Mr.) ſon *Examen des Préjugez Legitimes contre le Calviniſme.* 309

Paix. Voiez *Parti.*

Parallaxe, ce mot eſt toujours feminin. 334

Parker (*l'Evêque*) ſon Ordination. 293. Voiez *Antorge.*

Parlement d'Angleterre, Remontrances qu'il preſente au Roi. 205. 208, 210

Parodies; Inconvenient de la maniere de critiquer par Parodie. 463

Parterres, Inſtrumens ſingulier pour en trouver les Deſſeins. 429

Parti, la plupart des gens aiment leur parti plus que la Paix. 13

Particularitez Litteraires, ne ſont pas inutiles quoi qu'elles ne ſoient pas du goût de chaque particulier. 408

Paſchal (*Mr.*) ſes *Lettres Provinciales* citées. 437

Peintres, leur Jalouſie. 397

Peinture, la Peinture a ſes Comedies auſſi bien que la Poëſi

DES MATIERES.

Poëſie. 395. Voiez *Tableaux.*
Plantes, leur Generation & Vegetation. 427. *& ſuiv.*
Pline cité. 79, 103
Poëſie, ſes avantages ſur la Peinture. 305
Pollion, cité. 103
Polybe cité. 144
Pontifex Maximus, titre des Empereurs Romains. 94
Préſbyterianiſme; les plus éclairez du parti Reformé penchoient preſque tous au Préſbyterianiſme. 160. Voiez *Hierarchie.*
Preſence réelle, les Anglois n'en admettent point. 297
Preſſentimens, quelques gens en ont eu des choſes avenir. 315
Prétendant, ſa deſcente en Ecoſſe. 322, 324
Prideaux (le Dr.) ſa *Lettre aux Deiſtes* citée. 276
Profeſſores Organi, Profeſſeurs à Leipſig. 13
Proſe, peut avoir la preference dans des Poëmes de pluſieurs eſpeces. 68. Qui l'a haſardé le premier dans la Tragedie Françoiſe *ibid.*
Proteſtans, s'ils exigent une ſoumiſſion aveugle dans les choſes de Religion. 303. S'ils ne peuvent pas avoir une veritable foi ſur les Veritez Revelées. 457
Pudeur eſt une Coquetterie raffinée. 389
Puritains, quelles gens ce ſont. 198. s'ils meritent d'être brûlez vifs, parce qu'ils excluent du ſalut les Papiſtes. 173

Q.

QUESNEL (le Pere) cité. 281
Quien (le Pere) ſa *Nullité des Ordinations Anglicanes.* 282

R.

RACINE *(Mr.)* ſa Tragedie de *Phedre.* 65, 335
Raphael, fameux Peintre, critiqué au ſujet des Anachronismes. 314
Rapin (Mr.) ſon *Hiſtoire d'Angleterre* citée. 19, 27, 44
Rareté, la rareté des Livres ſuffit pour en dégouter bien des gens. 7
Rawley (Walter) ſa diſgrace. 165. Son Voyage de la Guiane. 196. Sa mort. 197
Rawleigh (Guillaume) publie quelques Opuſcules du Chancelier Bacon, avec la Vie de l'Auteur. 26
Reconnoiſſances, ne ſont pas naturelles dans les pieces de Theatre. 62
Reflexions ſur les Femmes, livre ainſi nommé. 336
Regnier, ſes *Satires.* 319

TABLE

Religion, Difference de la Religion Naturelle & de la Révelée. 256. 262. Une Religion nouvelle ne vaut rien. 302

Religion Chrétienne, eſt la même choſe que la Religion Naturelle. 254. 274

Religions Traditionnelles, il n'y a aucune de ces Religions qui ſoit demeurée long-tems la même. 261

Relinquere Provincias, ce que veut dire cela. 106

Repreſentation; la Repreſentation des Tragedies a de grands avantages ſur les Traitez, pour former de bons Diſciples. 51

Rhodes aſſiegée. 137

Richelieu (le Cardinal de) depeignoit avec les Traits les plus noirs ceux qu'il n'aimoit point. 363

Rouſſeau, fameux Poëte. 405

S.

SACRIFICE, ſa Nature dans la Cene. 295

Salomon, Commentaires ſur quelques-unes de ſes Sentences. 22. *& ſuiv.*

Salut, il n'y en a point hors de l'Egliſe Romaine. 305. Voiez *Serment*.

Sambuque, Machine de Guerre. 129

Schomberg (le Comte de) Liaiſon étroite entre lui & Mr. d'Andilly. 373. *& ſuiv.* Diſgracié. 378

Science Active eſt au deſſus de nos forces. 19

Serment, prêter ſerment de fidelité à un Roi heretique incompatible avec le Salut. 173

Serres (Jean de) Auteur de l'*Inventaire de l'Hiſtoire de France*, eſt le même que le Traducteur de Platon. 413

Sherlock (le Dr.) cité. 281

Smith (Edmond) fait des Changemens dans l'Hiſtoire de *Mylord Clarendon*. 155. Lettre à ce ſujet. *ibid. & ſuiv.*

Solecisme, fait par un Ambaſſadeur en parlant Latin. 174

Somerſet (le Comte de) ſon procès. 189. ſa chûte. 191. Voiez *Carr*.

Spanheim (Mr.) corrige un paſſage d'Appien. 84. Repris. 89

Spencer (le Lord) ſe brouille avec Mylord Arundel devant la Chambre des Seigneurs. 205

Sperling (Mr.) repris au ſujet de ſon livre *de Nummis non cuſis*.

Succès, les Poëtes ſont quelquefois obligez d'y ſacrifier la perfection. 54

Sutton (Thomas) ſon Hôpital. 43

Swift

Swift (*le Dr.*) ſon *Tale of a Tub* cité. 265
Synodes, maniere de leurs procedures. 303

T.

TABLES DES MATIERES, pourquoi apellées *Indices*. 417. Bon exemple en fait des Tables. 19, 20 & 29
Tableaux, les Tableaux burlesques ſont les Comedies de la Peinture. 395. Remarques ſur divers Tableaux. 398. & ſuiv.
Tacite, cité. 159, 24, 25. & *ſuiv.*
Tartaron. Voiez *Tetarteron*.
Témoins Oculaires, leurs recits ne ſont pas toujours dignes de foi. 365
Terrarum Orbis, cette expreſſion ſe dit auſſi bien qu'*Orbis Terrarum*. 103
Terroirs, differentes eſpeces de Terroirs. 429
Tetarteron ou *Tartaron*, eſpece de monnoye. 89
Théatre, c'eſt ſur le Théatre qu'il faut étudier l'art de plaire. 51. Voiez *Repreſentation*.
Théologie, il n'y aucun païs entierement inculte. 11
Thucydide cité. 110
Thuillier (*vincent*) ſa *Traduction Françoiſe de l'Hiſtoire de Polybe*. 109
Tindal (*Mr.*) ſa *Religion Chrétienne auſſi ancienne que la Creation*. 252, 257, 263. 274. Ses *Droits de l'Egliſe Chrétienne*. 252. Ecrit contre Mr. Waterland. 477
Tillotſon (*l'Archevêque*) ſes *Sermons* citez. 265, 270. S'il a été batiſé. 293
Tours, machines de Guerre. 112, 131, 193
Tunique, celle de Notre Seigneur étoit ſans Couture. Voiez *Egliſe*.
Turner (*Mr.*) ſon Traité *de Morbis cutaneis*. 433. Voiez *Blondel*.

U.

USSON (*Quene d'*) fanatique. 459.
Unité, Remarques ſur les *Trois Unitez* dans les Pieces de Théatre. 56. L'Unité d'intérêt eſt differente de celle de l'Action. 58. On peut ſe paſſer de l'Unité de Tems & de Lieu. 56 & 57

V.

VALEUR, la valeur eſt reſpectable dans un Ennemi même. 312
Valiere (*Mr. de la*) ſa *Diſſertation ſur les Mines*. 141

Vail-

TABLE DES MATIERES.

Vaillant (*Mr.*) Reprie. 83 & *suiv.*

Van Dale (*Mr.*) ſon *Hiſtoire des Oracles.* 91

Vega (*Lopé de*) ſes Oeuvres Dramatiques. 341

Veniſe, cette République manque de devenir Proteſtante par l'imprudence du Roi d'Angleterre. 164

Verité, on y va par la chaleur des Sentimens auſſi bien que par la juſteſſe des Raiſonnemens. 389. La Verité fait le mérite de l'Hiſtoire. 4

Verſification, n'eſt pas neceſſaire à la Tragedie. 51. Quelques Regles pour la Verſification. 59. La Verſification Françoiſe eſt changée de ce qu'elle étoit autrefois. 59

Virtot (*l'Abbé*) critiqué. 133. Voiez auſſi 121

Vertu, il n'y a jamais rien de trop dans la Vertu. 25. Se fait reſpecter dans tous les Climats. 319

Villiers (*George*), Duc de Buckingham, ſon Hiſtoire. 117. *& ſuiv.* & 192. Voiez *Buckingham.*

Virgile cité. 92

Voſſius (*Iſaac*) ce qu'il dit des Anciens & des Modernes. 158. Voiez *Anciens.*

W.

Wake, Archevêque de Cantorbery, traite avec quelques Docteurs de Sorbonne d'une Reconciliation entre les deux Egliſes. 285

Walgrave (*le Baron de*) fait priſonnier dans un Combat Naval. 311

Watton (*Henri*) compoſe un Epitaphe pour le Monument du Chancelier Bacon. 31

F. I N.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CHARGE